



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

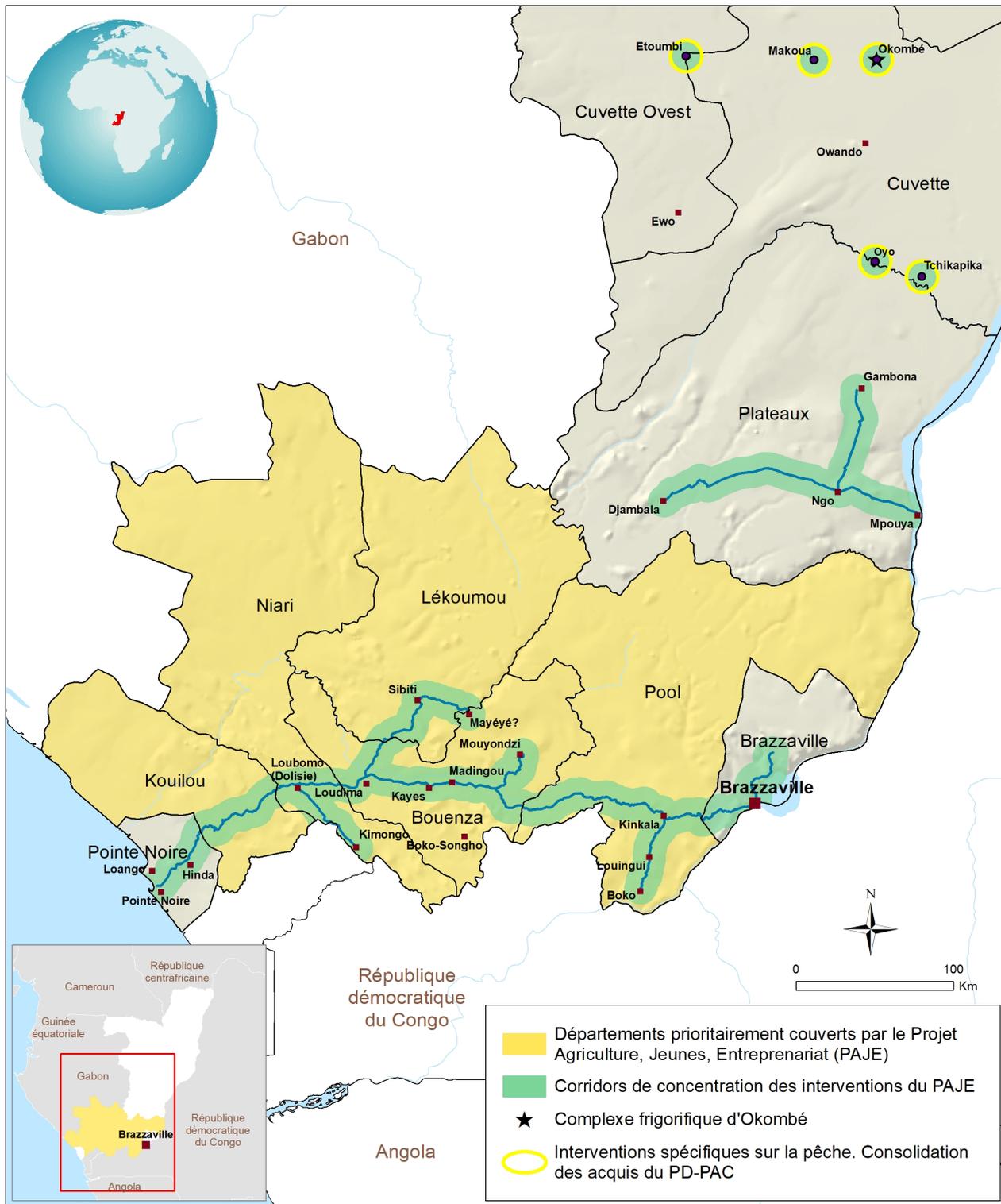
Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 15-12-2020

Sigles et acronymes

ACPCE	Agence congolaise pour la Création des Entreprises
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arable de Développement Economique en Afrique
CMEC	Caisses Mutuelles d'Epargnes et de Crédits
CNOP-Congo	Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Congo Brazzaville
COSOP	Stratégie du Pays du FIDA
ECF	Extended Credit Facility (du Fonds Monétaire International)
EMF	Etablissement de MicroFinance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GCF	Fonds Vert du Climat (Green Climate Fund)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)
IFP	Institutions Financières de Proximité
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MPISR	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
MPME	Micro-, Petites et Moyennes Entreprises
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
ODD	Objectifs de Développement Durable
OP	Organisation Paysanne
PADEF	Projet d'Appui au Développement des Filières (FIDA)
PAJE	Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (FIDA)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDPAC	Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales
PFT	Partenaires Financiers et Techniques

PND	Programme National de Développement 2018-2022
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021
PREFOREST	Project to reduce greenhouse gas emissions from forests in five departments in the Republic of Congo
PRODER	Projet de Développement Rural (FIDA)
RBA	Les Agences Basées à Rome- (FAO, FIDA et PAM)
S&E	Suivi-évaluation
SECAP	Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique
SSTC	Coopération Sud-Sud et Triangulaire
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNDAF	Cadre de l'ONU pour l'Assistance au Développement (2014-2019)
UNSDCF	Cadre de Coopération de l'ONU pour le Développement Durable (2020-2024)
WB	Banque mondiale (World Bank)

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA11, le projet a été validé comme:

Porteur de transformation dans le domaine de la question du genre Prise en compte des questions relatives aux jeunes
Prise en compte des enjeux nutritionnels Financement pour questions climatiques

Financement FIDA des activités d'adaptation	\$0
Financement FIDA des activités de mitigation	\$0
Financement total FIDA pour questions climatiques	\$0

Résumé

The Agriculture, Youth and Entrepreneurship Project (PAJE), is the first project to be prepared under the new Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) 2019-2024. The COSOP was prepared in close collaboration with the Government of the Republic of Congo and officially adopted by the IFAD Board in 2019. The overall goal of the COSOP is to achieve a sustainable and inclusive development of agricultural production and agribusiness. This new strategy departs from earlier IFAD interventions on three key points. As a result, the PAJE project design goes beyond rural agricultural production to include other parts of the value chain, particularly processing and marketing activities in small towns and peri-urban areas. Secondly, it seeks to work in direct partnership with Micro-Finance Institutions (MFI) and commercial banks, and to improve their technical capacity to develop and manage appropriate financial products and services for the agricultural sector. Finally, it will structure and facilitate a public private sector dialogue aimed at improving the business enabling environment through a participatory and evidence based multi-stakeholder platform. These features are expected to facilitate greater outreach and impact of PAJE activities on young rural women and men – IFAD's principal target group.

Average rural population density in Congo is very low (5.2/km²)^[1] and, as demonstrated by the targeting maps in the PIM (pp 5-6), the rural population is heavily concentrated along the main roads, especially youth. Therefore, the project will be implemented along the corridors that link the two large commercial and consumption centres, Brazzaville and Pointe-Noire, with selected agricultural production areas in six administrative divisions ("Départements") in the South of the country: Pool, Bouenza, Niari, Kouilou, Plateaux and Lékoumou. These six administrative divisions, also referred to as the breadbasket of Congo, have sizable rural poor populations and suitable agro-ecological conditions, hence significant agricultural development potential.

Context and justification. Congo's economy is highly dependent on oil, which accounts for 78% of total export value, and for 74% of the government budget^[2]. The value added of the agricultural sector (which includes forestry and fisheries) accounts for 7% of Gross Domestic Product (GDP) – down from 13% in 1990 – far behind the 58% of GDP for the oil sector.^[3] After the economic crisis started in 2014, caused by the drop in oil prices and by the extreme dependence of the country on this commodity, the government elaborated and adopted a new National Development Plan (PND 2018-2022), that aims to (i) improve governance, (ii) strengthen human capital and (iii) diversify the economy, with agriculture and ecotourism as the lead sectors for the latter objective. The renewed priority for the agricultural sector is highly timely, as foodstuffs (including meat, cereals, fats and oils, fish) account for a large share of the country's imports,^[4] and there is considerable potential for import substitution through increasing agrifood production, processing and marketing by local MSMEs.

In this context, PAJE is positioned as a groundbreaking initiative that facilitates innovative public-private-producer partnerships (4P) directly involving the financial sector, with a particular accent on the support of youth in rural and peri-urban areas, who are largely excluded from wealth creation processes, in the absence of productive employment and accessible investment opportunities. In line with the national strategy for agricultural development, PAJE will support Government efforts to reach four Sustainable Development Goals (SDG): No poverty (SDG1), Decent Work and Economic Growth (SDG8), Industry, Innovation and Infrastructure (SDG9), through the sustainable and inclusive development of agricultural production and agribusiness as part of the economic diversification effort.

Project Description

Targeting, gender and social inclusion. The project is gender and youth-sensitive and will enhance the potential of young people and other vulnerable groups to transform agriculture and the country's economy, with a particular emphasis on helping youth that are underemployed or unemployed. The main beneficiaries of the project are: (a) small-scale agricultural producers and producer groups; (b) unemployed rural youth promoters of small bankable projects but lacking the means to develop their business activities in the rural sector; (c) micro, small and medium-sized enterprises, mostly led by vulnerable youth and women, in agrifood value chains; and (d) most vulnerable groups, including persons with disabilities and indigenous peoples. PAJE will directly support around 25,424 rural and peri-urban households, reaching about 127,200 beneficiaries, of which 60% will be youth and 50% women, vulnerable people, including the disabled (2%) and indigenous people (2%), and will adopt specific strategies to respond to their needs and ensure their participation. Through both direct targeting based on poverty criteria and self-targeting, the project will facilitate access to entrepreneurship and employment for youth and women.^[5] They will benefit from a variety of training and coaching arrangements as well as access to means of production including technical and commercial services funded by the project.

Project area. The project will be implemented in the Southern Departments Pool, Bouenza, Niari, Kouilou, Lékoumou and Plateau, which are often called the "granary of Congo". This area produces two thirds of all the cassava consumed in the country, as well as the lion's share of fruits and vegetables. Project interventions will be concentrated in the downstream part of agricultural value chains, along the commercial corridor between the two main urban centres, Brazzaville and Pointe-Noire, and along the corridor Mpouya-Ngo-Gamboma.^[6] The project will also intervene in the fish value chain in the Cuvette-Ouest Department, to capitalize on the results of IFAD's PD-PAC project there.

Development objective and impacts sought. The objective of PAJE is to improve living conditions and increase revenues of rural and peri-urban vulnerable people in the area of the project. The development objective is to promote the socio-professional inclusion of young people and vulnerable groups in profitable activities that generate income and decent and sustainable employment in agri-food value chains. The project will also facilitate access to tailored (appropriate/adapted and targeted) financial services for the first time to more than 957 MSMEs. At the end of the project, 11,500 small-scale producers and their organizations will benefit from lucrative contract farming partnerships with agro-industries, and Micro Finance Institutions (MFI) and banks will have a better understanding of the agricultural sector and employ a range of new, more appropriate financial products and services tailored to this sector.

Components. The two operational and technical components of the project are closely linked. The first component will help to elaborate bankable MSME business plans, strengthen business management skills and will facilitate long-term, equitable commercial links between small-scale producers and agroindustry through establishing contract farming models. The second component will ensure the financing of the plans elaborated under the first component through a tripartite cost-sharing mechanism: beneficiaries' own contribution (about 10%), project subsidy (about 40%) and commercial credit (about 50%) supplied at negotiated interest rates^[7] by participating financial institutions (PFIs) - MFI and banks. The latter currently offer no or very limited financing to agrifood value chain activities. The project will advise participating FIs to mobilize security deposits from interested agrifood MSMEs looking for additional credit that cannot be offered through the tripartite cost-sharing mechanism. The security deposit will be used as cash collateral to blend with additional private capital from the PFIs for onlending at negotiated rates. In return, PAJE will help identify an existing professionally-managed partial credit guarantee fund (PCGF) for recommendation to those PFIs who will agree to leverage the security deposits mobilized by a multiplier factor of at least 1. The PCGF must be silent and will cover between 40-50% of loan losses, under the terms and conditions to be negotiated by PAJE and agreed between the Professional Fund Manager and the PFIs.

In the first component, "Strengthen agricultural supply chains and collaborations between economic actors" the three principal outcomes are: 1) Quality business and technical consulting services provided to MSMEs (including young agripreneurs) to enable them to develop bankable business plans and improve their operations through improving basic management skills; 2) The creation and extension of commercial partnerships in agri-food value chains such as 'contract farming' arrangements between small producers and off-takers to facilitate marketing; and 3) rehabilitation of existing market infrastructures towards more environmentally sustainable models which also tackle pertinent issues of hygiene and food safety, as well as strengthening of market management. Producers' organizations will successfully engage in contract farming arrangements, beneficial for all parties, thanks to a social and technical facilitation and monitoring from PAJE and its implementers. Youth, women, disabled, associations and existing or new targeted MSMEs will benefit of training courses and capacity building on entrepreneurship and specific technical skills on demand, according to their business proposals. While PAJE concentrates on agricultural processing and marketing, it will also support production, in two ways: (i) support to production through the commercial partnerships between smallholder producers and commodity buyers; and (ii) integration of on-demand support for production capacity development in the business plans of the young entrepreneurs and small and medium enterprises (including farmer organizations) targeted by the project.

Under the second component, "Improve the enabling environment for the agrifood sector", the main outcome is "Access of agricultural value chain actors to financial services improved" (957 MSMEs will have access to financial services for the first time)^[8]. This outcome will be achieved by: (i) the elaboration and adoption by financial institutions of inclusive financial products and services suitable for targeted agricultural value chain activities; (ii) the tripartite cost sharing mechanism involving contributions in an agreed proportion from the project, the beneficiaries^[9] and the participating commercial financial institutions and structured professionally for onlending to beneficiaries, (iii) facilitating access by participating financial institutions to a professionally-managed PCGF; (iv) the reinforcement of technical capacities of financial institutions to develop and manage appropriate financial services for the agricultural sector, including through SSTC with rural finance efforts supported by IFAD in West Africa. MSMEs new or existing formed by targeted beneficiaries will be supported in gaining access to credit to carry out their proposed business plans. The project implementers will support the linkages and increase dialogue between both parties and v) annual multi-stakeholder food systems policy dialogues that will focus on the wider challenges and opportunities and integrate lessons learned through the project as part of the discussion.

Component 3 will assure the administrative and financial management of the project, focusing on results, learning and transparency. It will coordinate the implementation of field activities with its technical team and implementation partners, and will ensure the Monitoring and Evaluation (M&E) system, development results monitoring and knowledge management and communication.

Costs and financing. The total cost of PAJE, over a period of six years, including provisions for unforeseen costs and price increases, is 13.341 billion CFA francs, equivalent to 20.34 million Euros, with the following financing plan: (i) IFAD: 6.59 million EUR (32.4%); (ii) Government of Congo: 0.52 million EUR (2.5%), in the form of tax exemptions and in-kind contributions (including 4 vehicles from PDPAC); (iii) Financial partner institutions (Banks and Microfinance institutions: 5.44 million EUR (26.7%)); (iv) Beneficiaries: 1.47 million EUR (7.2%). The project is designed with a financing gap of 6.32 million Euro (31.1%), which may be filled by IFAD¹² allocation, a loan from the Arab Bank for African Economic Development (BADEA) for the second half of the project, a further contribution from the private sector, or a combination of these. Since the country is in debt distress (GNIpc higher than IDA operational cut-off and therefore not eligible for DSF grants), the proposed IFAD financing lending terms will be blend. PAJE will have important synergies with the PREFOREST project which will be financed in parallel by the Green Climate Fund and implemented by FAO. PREFOREST will support smallholder producers to adopt climate-smart agriculture and agroforestry practices, while PAJE will assist these producers to develop business plans and facilitate links with banks and microfinance providers.

Benefits and economic analysis. The internal rate of economic return (IRR) of the project, based on conservative assumptions (see Annex 4), is 29.5%. This result, linked to the increase in revenues of small-scale agricultural producers and processors and MSMEs is quite satisfactory. The case for the project is further reinforced by significant social benefits: improvement of health and well-being correlated with increased incomes and improved nutrition, induced effects of capacity strengthening, which have not been quantified. The sensitivity analysis shows that these results are highly robust in the face of a cost increase of 10 or 30%, reduced benefits, delays of one, two or three years in implementation, or a 20% lower adoption rate.

Exit strategy and sustainability. The project design guarantees a good integration of the project beneficiaries in the value chain

dynamics and long-term links with actors higher up in the value chain as well as financial service providers. This will be done through the provision of access to business development and technical advisory services to young entrepreneurs in order to create a robust and sustainable pool of MSMEs that drive agrifood sector growth, partnerships with agribusinesses and other market operators will ensure market pull and the emergence of value chain services (such as value chain financing, technical assistance, etc.). The exit strategy will include a well-sequenced plan for updating and verification at appropriate stages during the project's life-cycle (verifying if assumptions made at design hold, and adjusting the exit strategy as needed).

Finally, the improvement of the overall business environment enabled by the public-private dialogue put in place, and targeted financing will ensure that this entrepreneurship can thrive in the long run.

The requirement that project beneficiaries contribute at least 10% of total financing cost of the agrifood business plans they prepared with the help of the project, and have to obtain commercial credit to trigger the project subsidy will ensure micro project promoters take responsibility and will considerably reduce the risk of non-sustainability of the innovative models established under the project. The strengthening of the capacities of small-scale agrifood producers, processors and MSME as well as of financial partner institutions, and the establishment of inclusive, long-term models for collaboration among small-scale producers and agroindustries, market operators and other service providers will yield positive impacts long after the project will have closed.

Risks and Investment Climate

PAJE will be exposed to a series of risks linked to the macroeconomic context and unfavorable investment climate, to institutional weaknesses in the public and private sector, and to the hesitant attitude of the financial institutions vis-à-vis the agrifood sector, among others. These risks are identified and mitigating measures planned as indicated in Annex 9. The project is categorized as B for the purpose of environmental and social impacts, which will be largely positive and which can be easily managed through the mitigating measures included in the SECAP plan (see Annex 5). Even if the climate categorization of PAJE is "moderate", various climate-smart agricultural production systems, such as conservation agriculture and agroforestry, will be promoted by the project, especially through its co-financing partner, the GCF-funded PREFOREST project that will be managed by FAO.

Implementation

Organizational framework. PAJE will be implemented by the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MAEP), which will also preside over the Project Steering Committee (PSC). Project management and day-to-day coordination will be assured by a Project Management Unit (PMU) based in MAEP, which will oversee the implementation of the project according to the principles of results-based management, supported by operational arrangements that respect IFAD's administrative, financial and procurement procedures. A rigorous and competitive selection will be carried out by an international firm with close monitoring by the IFAD country team to ensure qualified candidates are selected for the PMU. A request for a startup fund is planned to reduce start-up delays.

Project implementation will be supported by: (i) institutional partnerships with MAEP, with the Ministry in charge of MSME^[10] for the first component, and with the Ministry of Finance and the Central Bank for the second component; and with the Ministry of Economic Planning for investment climate reforms linked to both the first and second components; (ii) performance-based delegated management contracts with technicians and specialized public and private agencies, business development and technical support providers and local NGOs; and (iii) strategic partnerships with, among others, agroindustries willing to integrate small-scale producers and processors in their supply chains, agricultural producers, processors and marketers, platforms of youth entrepreneurs active in agriculture, Chambers of Commerce and Industry, and private sector and industry federations.

In terms of fiduciary management, the overall inherent risk of the project is "high". The 2019 CPI score for Congo is 19/100 placing the country at 165th position out of 198 countries in the world. These very low scores have been constant in the last years with a slight degradation from 2015. The last PEFA assessment of the country depicts a very worrisome situation in terms of Public Financial Management: almost 80% of the ratings range from C and D, representing the lowest rating assigned in this exercise. Very important aspects of PFM system are extremely weak at country level and rated with a D: (i) Public access to key fiscal information; (ii) Predictability in the availability of funds for commitment of expenditures (iii) Transparency, competition and complaints mechanisms in procurement (iv) Effectiveness of internal audit (v) Scope, nature and follow-up of external audit (vi) Proportion of aid that is managed by use of national procedures.

The fiduciary management risk is reduced to "moderate" through the adoption of mitigating measures in the financial management arrangements for the project (purchase of accounting software, deployment of quality management tools and recruitment of experienced personnel, mobilization of a long-term IFAD financial Management consultant to provide regular support to the PMU).

Procurement will be governed by the extant procurement laws and regulations in Congo to the extent that these are acceptable to IFAD. A procurement plan based on the Annual Workplan and Budget (AWPB) will be elaborated every year, and regularly updated. This procurement plan will specify procurement methods to be used, estimated costs, calendar, etc. A long-term IFAD procurement consultant will also be mobilized to provide support to the PMU.

Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management. Project planning will be based on the objectives and targets (for results, outputs and outcomes) specified in the present document. The project will use the Logframe (Annex 1) and the results framework as planning and monitoring tools. The activities will be planned, budgeted and implemented on the basis of the 12-month AWPB, compliant with IFAD requirements. The elaboration of AWPB will be done in a participatory way, with a results-based management approach. The AWPB will be submitted to IFAD for non-objection.

A Monitoring and Evaluation System (M&ES) will be established within the PMU, in line with IFAD and government requirements. The M&ES will fall under the overall supervision of the Monitor and Evaluation Officer and under the responsibility of the M&E assistant, who will be based in the project office in Dolisie, for data collection and analysis. The M&ES will be developed with a gender perspective in mind, and will allow the identification, monitoring and evaluation of disaggregated target groups: women, youth, disabled and indigenous people. These target groups have been identified in the logframe and will be detailed in the results

framework. All project monitoring reports will be presented with disaggregated data, including outcome surveys, in order to monitor the implementation of the project's gender strategy. The M&ES will support participatory evaluation involving different project stakeholders.

Knowledge management and communication. In order to achieve its objectives and to promote scaling up of project results after PAJE ends, the project will pay particular attention to knowledge management and communication. Concrete results and success factors of the innovative models piloted by the project – such as the long-term, inclusive partnerships between small-scale producers and agroindustries and the funding of youth entrepreneurs through cost-sharing mechanisms – will be carefully documented and communicated to key target audiences, such as the (potential) final beneficiaries (agricultural producers, processors and traders and their MSME), MFI and banks, and the Ministries engaged in investment and business climate reforms. The judicious utilization of social media and of existing platforms will help to reach youth entrepreneurs and young people looking for employment. In addition, lessons learned will be discussed systematically throughout the project duration as part of local policy dialogues focused on food system challenges and opportunities for transformation. Given the project approach on targeting youth in peri-urban areas, knowledge management will pay specific attention on experience developed on working in this area and catalyzing development of value chains linking the rural, peri-urban and urban areas.

Innovations and scaling up. PAJE envisages various innovations: (i) systematic support and truly market-driven support for the business development along the downstream part of the agrifood value chains, an innovation in comparison to previous IFAD projects that focused almost exclusively on supporting small-scale production; (ii) facilitation of long-term, inclusive off-taker partnerships between small-scale producers (and their organizations) and agro-industries, a practice that has been very successful in many African countries but that is new in the Congolese context; and (iii) establishment of inclusive public-private sector dialogue mechanisms to improve the overall enabling environment, as well as systematic engagement with and improvement of the capacity of the financial sector to provide appropriate/tailored financial products for agrifood MSMEs. The enhancement of value chain business partnerships and the engagement of the financial sector facilitated by the project will help to scale up project results in the medium to long term.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. **Le contexte politique, économique et social.** L'économie du Congo est très dépendante du pétrole, qui compte pour 78% de la valeur des exportations, et pour 74% du budget du gouvernement.^[1] La valeur ajoutée du secteur agricole (y compris forêt et pêche) s'élève à 7% du produit intérieur brut (PIB) – par rapport aux 13% en 1990 – loin derrière les 58% du PIB pour le secteur pétrolier.^[2]
2. Le Congo a traversé une grave crise économique à partir de 2014, causée par la chute des prix de pétrole et par la dépendance extrême du pays à ce secteur. Les conséquences économiques et sociales de cette crise ont durement touché la population. La récession économique a réduit le PIB de 12,01 à 11,26 milliards de USD entre 2010 et 2018, et le revenu net per capita a chuté de 2.120 à 1.640 USD, soit une baisse de 23%, sur la même période.^[3] Le chômage concerne 42% des jeunes (âgé de 15 à 29 ans), et la plupart des 180.000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année ne trouvent pas d'emploi.^[4] Ce chiffre pourrait atteindre 240.000 par an en 2025.
3. En réponse, le gouvernement a élaboré un nouveau Plan National de Développement (PND 2018-2022), qui vise l'amélioration de la gouvernance, le renforcement du capital humain et la diversification de l'économie, avec l'agriculture et l'écotourisme comme secteurs phares.
4. La population du Congo est estimée à 5,2 millions de personnes en 2018, avec un taux de croissance de 3% par an. La moitié de la population (47,7%) est âgée de moins de 20 ans. Certaines statistiques nationales^[5] démontrent qu'un pourcentage limité des jeunes actifs sont dans ou intéressés par l'agriculture, mais d'autres sources notent une recrudescence de l'intérêt des jeunes pour l'agriculture, surtout commerciale, sans doute également parce que la crise économique a réduit les autres opportunités d'emploi.
5. Cet effort de diversification économique se joue dans un contexte difficile. Malgré la signature d'un accord (« Extended Credit Facility^[6] ») avec le Fonds Monétaire International en mi-2019, la crise de liquidité perdure et le gouvernement a peu de moyens pour investir dans les secteurs-clés, y compris l'agriculture. De plus, le secteur privé est sous-développé, en raison, entre autres, du contexte politique passé du pays. Dans le rapport « Doing Business 2019 » de la Banque mondiale, le Congo était classé 180 sur 190 pays, après avoir été classé 177 en 2017.^[7]
6. Selon la Politique Nationale de l'Emploi (2012), le développement du secteur privé est entravé par le manque de diversification de l'économie, le manque de structuration des filières agricoles, l'absence d'infrastructures de base clés, l'absence de mécanismes de financement adéquats, le manque de dynamisme des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), et la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel qui n'ont pas bénéficié aux MPME. En outre, il y a une instabilité des institutions, une absence de cadre juridique et réglementaire incitatif, une formation inadéquate par-rapport à la demande du marché de l'emploi, et finalement, une absence de politique efficace de promotion du secteur privé.
7. **Les impacts sociaux et économiques de la COVID-19.** La forte dépendance des économies africaines vis-à-vis des

économies étrangères mènera aux retombées économiques négatives pour le continent, évaluées entre -4,9 et -2,1% pour 2020. Pour le Congo, l'indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 100.9 points en octobre 2020, soit une hausse de 3.0 points (3,1 pour cent) par rapport au mois de septembre. Ce même indice dépasse à présent de 5,7 points (6,0 pour cent) sa valeur enregistrée il y a un an. La valeur d'octobre, la plus haute depuis janvier 2020, correspond à la cinquième hausse mensuelle consécutive. Le solide raffermissement des prix du sucre, des produits laitiers, des céréales et des huiles végétales est à l'origine de cette dernière hausse de l'indice, alors que le sous-indice de la viande a légèrement reculé pour le deuxième mois consécutif.[\[8\]](#)

8. La situation économique du pays appelle à contribution toutes les forces et en particulier, la population jeune et dynamique, les femmes, les institutions financières locales, le secteur privé à travers la mise en place de partenariats public-privé, etc. L'amélioration du climat des affaires et la mise en place d'une gouvernance garantissant l'égalité des citoyens et la confiance des partenaires et des investisseurs est également essentielle.[\[9\]](#)
9. Le Congo dépend fortement des importations alimentaires de base pour sa sécurité alimentaire et des revenus pétroliers pour les financer. Par conséquent, la baisse du prix du pétrole, associée à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, met en évidence la nécessité d'investir dans l'agriculture et le développement des entreprises agroalimentaires à tous les niveaux économiques.
10. Comme d'autres pays du continent, le Congo a été touché par la pandémie de la COVID-19 et a dû mettre en œuvre une série de mesures pour protéger sa population tout en soutenant l'économie. Le Congo a dû fermer partiellement les frontières nationales, introduire la quarantaine obligatoire des voyageurs étrangers, et n'a pas été en mesure d'introduire des mesures sociales telles que des transferts d'argent ou des distributions de nourriture pour protéger les personnes vulnérables. Le pays avait également imposé des restrictions sur la circulation des biens et des acteurs commerciaux, mais ces dernières mesures avaient été vite relaxées pour tenter de sécuriser l'économie et l'approvisionnement alimentaire. Les taux d'intérêt et la liquidité bancaire ont été ajustés par le taux directeur ramené à 3,25% et le taux de la facilité de prêt marginal réduit à 5% (BEAC). En outre, l'impôt sur les sociétés a été réduit de 30% à 28%; et la taxe sur le chiffre d'affaires a été ramenée à 5% contre 7% pour les PME.[\[10\]](#) Mais en même temps, la réduction de la fréquence des marchés quotidiens, l'absence des structures de stockage appropriées, ont eu un grand impact sur l'approvisionnement alimentaire des villes et sur l'approvisionnement en temps opportun des produits frais du pays et ont causé d'importantes pertes de produits périssables.
11. **Situation de transition et aspects de fragilité.** Dans les dernières décennies, le Congo a subi plusieurs périodes de conflits qui ont aggravé les problèmes préexistants de la pauvreté (en majorité rurale), de l'instabilité des institutions, et du manque d'opportunités économiques pour les jeunes. Le Département du Pool a encore connu une période d'insécurité grave récemment, avant que la situation ne se calme en 2018. Selon la liste « Country and Policy Institutional Assessment » (CPIA) harmonisée[\[11\]](#) que le FIDA utilise pour évaluer la fragilité, le Congo a un score de 2.99, bien inférieur au score de 3.20 qui marque la transition vers la résilience. Suivant la stratégie du FIDA pour l'engagement dans les pays en situations fragiles[\[12\]](#), PAJE mettra un accent sur le renforcement de la capacité des petits producteurs et transformateurs vulnérables de produits agricoles et de leurs organisations, sur la création des opportunités économiques pour les jeunes, ainsi que leur inclusion dans les processus de décision. Le FIDA contribuera également au dialogue entre le gouvernement et les partenaires financiers et techniques sur les manières concrètes d'améliorer la gouvernance économique, un des trois piliers du PND 2018-2022.
12. **Pauvreté.** Suivant l'indice de développement humain du PNUD, le Congo est classé 138^{ième} avec un score de 0.608 en 2019, par-rapport au classement de 136^{ième} en 2018.[\[13\]](#) Au niveau national, bien que la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ait baissé de 51% à 41% entre 2005 et 2011, le taux d'extrême pauvreté semble avoir augmenté à partir de 2016, surtout en milieu rural, en raison de la baisse des cours du pétrole. En effet, le taux de pauvreté est passé à 40% en 2017 selon les estimations[\[14\]](#), oscillant entre son niveau élevé de 2005 et celui le plus bas de 2016 (35%). Le pays est donc encore loin d'atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD 1). La pauvreté touche davantage les populations rurales, où sept personnes sur dix sont pauvres[\[15\]](#), comparées à celles urbaines. Malgré la diminution de la pauvreté en zone urbaine en termes relatifs, les nombres absolus de pauvres présents en ville sont élevés. Brazzaville, par exemple, continue d'abriter 20% de tous les pauvres du pays selon un rapport de la Banque Mondiale (2017). Globalement, 77% des pauvres du Congo[\[16\]](#) se trouve dans les zones rurales et Brazzaville, d'où la nécessité pour le projet de cibler les zones péri-urbaines aussi bien que les zones rurales, et de renforcer les liens entre les deux.[\[17\]](#) Ceci est d'autant plus important que le projet vise en priorité les jeunes, qui sont relativement moins nombreux en zone rurale.
13. **Sécurité alimentaire et nutrition.** L'indice de la faim dans le monde classe le Congo à la 106^{ième}[\[18\]](#) place sur 117 pays en 2019. Selon les enquêtes nationales, la situation alimentaire et nutritionnelle du pays reste préoccupante en dépit de ses atouts naturels. La population croissante et la production agricole souvent limitée à la subsistance, demandent au Congo de recourir à des importations alimentaires massives – environ 600 milliards de FCFA en 2018 selon le MPSIR – pour satisfaire la demande urbaine en produits d'origine animale (viande, lait, volailles, œufs, poissons), et en produits de base comme le riz et l'oignon. Selon les résultats d'une enquête menée par le gouvernement en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en 2013, l'insécurité alimentaire affecte 14,2% des ménages au niveau national, et est plus importante en milieu rural.[\[19\]](#) Comme pour la pauvreté monétaire, le département de la Lékoumou qui se trouve dans la zone d'intervention du projet est l'un des plus touchés par l'insécurité alimentaire avec un taux de 36,9%. Le taux de prévalence de la sous-alimentation a diminué sur la période 2005-2016, passant de 40,2% en 2005 à 37,5% en 2016.[\[20\]](#) Cependant, le nombre de personnes sous-alimentées n'a cessé d'augmenter durant la même période.
14. **Développement rural et agricole.** Généralement, l'on distingue trois types de systèmes de production agricole :
 - L'agriculture de subsistance, menée principalement par des familles pauvres et vieillissantes qui cultivent 1-2 hectares

et fournissent 90% de la production nationale. Ces producteurs cultivent surtout les denrées de base comme la banane plantain, le manioc, l'arachide, le maïs, les pommes de terre, les haricots, la banane et l'igname. Les rendements de ces cultures de base sont moindres que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. Ceci est surtout dû à la mauvaise qualité des semences, la non-utilisation des engrais et l'accès limité aux technologies améliorées, comme la mécanisation. Ces fermes mettent en marchés leurs petits surplus, de façon irrégulière.

- o L'agriculture urbaine et péri-urbaine est menée principalement par de petits agriculteurs ou horticulteurs et des fermes commerciales semi-modernes, les deux orientées vers le marché urbain. Ce type d'agriculture, mieux connecté avec le marché et employant des méthodes de production innovatrices attire plus les jeunes que l'agriculture de subsistance.
 - o Les systèmes de production agro-industriels, surtout des monocultures orientées vers les marchés d'exportation ou les marchés de niche urbains. A l'exception de la canne à sucre, la production des cultures de rente traditionnelles (y compris café, cacao, huile de palme, riz) a beaucoup baissé ces dernières décennies. Quelques grands agro-industriels se sont récemment investis dans le maïs, le cacao et le palmier à huile. La demande exprimée par certains agro-industriels de développer des relations durables avec des petits producteurs dynamiques capables de produire la qualité exigée constitue une autre opportunité pour le projet.
15. Les petits producteurs agricoles constituent le tiers de la population active. Le secteur agricole (y compris la forêt) emploie 498.000 personnes – dont 65-70% sont des femmes – mais ne contribue que 5-7% du PIB.
 16. Sans doute causé en partie par le déséquilibre entre zones rurales et urbaines, le Congo a connu une urbanisation rapide ces dernières décennies, avec une migration importante des jeunes vers les villes et environ 60% de la population habitant les deux villes les plus grandes, Brazzaville et Pointe-Noire. Ces deux villes représentent également de loin les deux marchés alimentaires nationaux les plus importants.
 17. Ces tendances démographiques risquent de causer des défis majeurs pour la production alimentaire nationale, qui devrait être assurée par une population vieillissante et stagnante. Cependant, les marchés urbains en pleine croissance offrent des opportunités économiques importantes pour ceux qui se maintiennent dans – ou qui retournent dans les zones rurales et qui investissent dans l'agriculture commerciale. Etant donné la pluviosité favorable et l'abondance des terres propices à l'agriculture en zone de savanes^[21], il y a moyen d'augmenter la production alimentaire et de réduire les importations des vivres, qui étaient estimées à 600 milliards de FCFA en 2018, surtout si l'accès aux marchés est facilité par l'amélioration de l'infrastructure routière et par une meilleure organisation des chaînes de valeur agricoles.
 18. Malgré le climat d'affaires difficile^[22], les opportunités économiques pour les agriculteurs – et en particulier les jeunes – qui ont besoin des connaissances techniques et commerciales et les moyens nécessaires pour s'engager dans l'agriculture commerciale sont importantes. De plus, les jeunes en zones (péri-)urbaines auront des opportunités dans le commerce et la transformation des produits agricoles qui pourraient stimuler la production.
 19. **Politiques et stratégies de soutien à l'agriculture.** En 2013, le Congo a signé le CAADP^[23], qui est le cadre de politique africaine pour la transformation de l'agriculture, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et la prospérité pour tous. Les cibles concrètes prévoient une croissance annuelle de 6% du PIB agricole, et l'engagement d'au moins 10% des dépenses publiques pour le secteur agricole. Malgré la priorisation de l'agriculture dans le PND, le secteur ne devait recevoir que 2,3% des allocations budgétaires en 2018 et devrait seulement atteindre 3,7% en 2022, ce qui est bien inférieur au taux de 10% recommandé par l'Union Africaine pour le financement de l'agriculture.
 20. Le Congo a également élaboré un Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) dont le but est de promouvoir une croissance du secteur agricole et rural qui puisse contribuer à une réduction rapide et significative de la pauvreté, un recul de la faim, l'accroissement des revenus agricoles et non agricoles. Les priorités principales du PNIASAN ont été reconduites dans le PND 2018-2022, qui voit l'agriculture comme un secteur-phare pour la diversification économique et la génération des emplois.
 21. **La jeunesse dans les politiques, stratégies et programmes agricoles congolaises.** Selon la loi no 09-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse en République du Congo, la jeunesse est définie comme « l'ensemble des citoyens dont l'âge est compris entre 0 et 35 ans révolus^[24] ». Cependant, selon la Charte Africaine de la Commission de l'Union africaine à laquelle adhère le Congo, l'âge de la jeunesse est compris entre 15 et 35 ans. La jeunesse prend une place importante dans les politiques nationales (comme le PND 2018-2022) et les engagements internationaux du Congo. Le Congo a rejoint l'initiative de l'Union Africaine « Afrique 2063, l'Afrique que nous voulons » qui a fixé des cibles ambitieuses et pour l'agriculture – y compris le doublement de la productivité factorielle d'ici 2023 – et pour l'émergence économique et l'emploi des jeunes.
 22. Selon le document de Politique nationale de la jeunesse (2010), la jeunesse constitue la catégorie sociale la plus frappée par le chômage. La majorité des jeunes exercent dans les petits métiers peu rémunérateurs et peu valorisant du secteur informel. La deuxième enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESIC-2, 2012) au Congo précise que le taux de chômage des jeunes est de 19,5%, bien au-delà du taux global de 11,3%. Selon le Ministère en charge du Plan, 36,7% de chômeurs ont entre 20 et 24 ans et 27,7 % entre 25 et 30 ans.
 23. La politique nationale de la jeunesse porte sur quatre axes d'intervention à savoir : (i) engager la société congolaise dans une culture de la relève et de la modernité ; (ii) assurer le développement du plein potentiel des jeunes ; (iii) faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle ; (iv) développer l'amour des jeunes pour la patrie.
 24. L'axe 3 de cette politique affirme que l'entreprenariat des jeunes sous sa forme individuelle ou collective est un moteur de croissance économique et de développement social. Le secteur agroalimentaire représente donc une opportunité importante pour l'emploi de la jeunesse. Le document de politique nationale de la jeunesse précise à cet effet que le développement de l'agriculture de substitution et d'une industrie agroalimentaire permettant de limiter les importations, d'accroître et de modifier la

structure des importations devra se faire avec la participation active de la jeunesse. Cependant, les jeunes perçoivent la production commerciale agricole comme une activité à haut risque avec des défis multiples, comme le manque d'infrastructures (routes et pistes, électricité) et la non-disponibilité des services financiers adéquats. Néanmoins, les jeunes entrepreneurs dans les zones périurbaines sont assez dynamiques et innovateurs puisqu'ils s'engagent dans la fourniture des services et d'intrants, et dans le développement de nouvelles machines et de nouveaux produits alimentaires. PAJE contribuera à la mise en œuvre de cette politique à travers ses appuis à l'entrepreneuriat des jeunes et la création d'opportunités d'emploi dans le secteur agropastoral.

25. **Acteurs clés et dispositifs institutionnels.** Dans le dispositif étatique, les partenaires-clés pour le FIDA sont le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR). Pour atteindre les objectifs du PAJE sur la transformation du secteur agricole et l'engagement de la jeunesse, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel et le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique seront également des interlocuteurs importants.
26. Les organisations des petits producteurs et transformateurs agricoles, ainsi que les associations des jeunes producteurs, qui sont en général faibles et informelles ou dépendent étroitement du soutien des bailleurs, seront renforcées dans le cadre du partenariat avec le projet. En général, il y a peu d'institutions fonctionnelles régissant les différentes chaînes de valeur agricoles ce qui augmente les coûts de transaction pour tous les acteurs économiques. Les Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat sont conscientes de ces contraintes et œuvrent à faire évoluer la situation, comme certains bailleurs et ONG.^[25] La FAO a récemment accompagné le gouvernement dans la création d'une plateforme pour les jeunes entrepreneurs agricoles, qui a assisté la mission de préparation avec l'identification des contraintes à adresser par le PAJE. Cette plateforme sera un acteur majeur du projet. L'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) sera sollicité pour apporter en tant que fournisseur de service d'appui technique, l'introduction et la maîtrise des technologies de production, de post-récolte et de transformation pour le développement des chaînes de valeur. Le projet signera à cet effet une convention d'appui avec IITA basée sur les résultats.
27. Les autres acteurs-clés pour le projet seront les banques et établissements de microfinance (EMF). La plupart de ces institutions financières perçoivent l'agriculture comme un secteur à risque, et ont réduit l'exposition de leurs portefeuilles de prêts au secteur agricole à moins de 5%. En général, les services financiers (par ex. crédit, assurance) ne sont pas adaptés aux besoins de l'agriculture, ou aux jeunes entreprises « start-ups » émergentes – ce qui constitue un grand frein au développement du secteur.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

28. Le PAJE est bien aligné avec les priorités transversales du FIDA et intégrera tous les thèmes transversaux^[1], avec une attention particulière à la promotion de l'accès des jeunes ruraux, femmes et hommes, à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes.
29. **Genre et inclusion sociale.** Le Congo est classé parmi les sociétés les plus inégalitaires, ayant enregistré en 2011 un coefficient de Gini de 0,46^[2]. L'importance des inégalités et de la pauvreté renforce la marginalisation de certains groupes, tels que les femmes, les populations autochtones et les personnes en situation de handicap. Le Congo est classé 138^{ème} sur 189 pays^[3] en 2018 pour les inégalités en matière de genre. Les femmes sont confrontées à la discrimination dans de nombreux aspects de leur vie, en particulier dans les zones rurales, où elles ont des difficultés à accéder à l'éducation et à un emploi rémunéré. Elles représentent environ 70% de la main d'œuvre agricole, mais souffrent de difficultés d'accès aux moyens de production tels que la terre, les crédits et autres services financiers et la technologie. Par conséquent, leur productivité et leurs revenus demeurent plus bas que ceux des hommes. Au Congo les femmes sont victimes de violences basées sur le genre (VBG), qui atteignent des niveaux préoccupants et qui ont rendu nécessaire la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre ces violences assortie d'un plan d'action 2021-2025. Le Congo s'est doté d'une Politique Nationale Genre (PNG, 2017-2021), qui vise à atteindre l'égalité entre les sexes et l'autonomisation sociale, économique et politiques des femmes et filles au Congo. Une nouveauté dans ce contexte est aussi l'approbation d'un Programme National de Promotion du Leadership Féminin en Politique et dans la Vie Publique, pour favoriser leur accès aux prises de décision. À travers son attention au genre, le PAJE contribuera à la mise en œuvre de ces politiques en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes aux moyens de production et aux formations nécessaires pour garantir leur autonomisation.
30. D'autres inégalités sont vécues par les peuples autochtones, qui sont confrontés à un haut niveau de discrimination. Leur accès aux services publics est limité ; leurs activités économiques et de production restent totalement liées à la forêt et à l'exploitation de ses ressources, même si une minorité pratique une agriculture de subsistance. Bien que les statistiques disponibles soient incomplètes, les taux d'analphabétisme sont très élevés, ce qui augmente leur marginalisation. Enfin, les personnes en situation de handicap souffrent aussi d'une marginalisation sociale qui se traduit par des difficultés à trouver un emploi rémunérateur : elles sont plus présentes en milieu rural et semi urbain et, un tiers n'a aucun niveau d'instruction. Le projet favorisera donc l'inclusion de ces groupes cibles, à travers la mise en place d'activités appropriées qui répondent à leurs besoins spécifiques et à leurs attentes.
31. **Jeunes.** La population congolaise est caractérisée par sa jeunesse, avec près de deux personnes sur cinq qui ont moins de 15 ans, et environ 40% qui sont âgés de 15 à 35 ans selon le recensement général de la population humaine (RGPH) de 2007^[4]. Les jeunes font partie des groupes les plus touchés par le chômage, et l'informalité. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés, sans emploi, ni formation, était de 22,5% en 2017^[5]. Le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans était de 30,5% et le pourcentage des jeunes chômeurs de longue durée de 31%^[6]. On observe une disparité du taux de chômage des jeunes entre le milieu urbain (39%) et le milieu rural (11,7%)^[7]. Cette disparité est très prononcée chez les femmes, dont les taux de chômage en milieu urbain et rural sont respectivement de 41,5% et 11,8%. Pour les hommes, le taux de chômage en milieu urbain est de 36,9%, contre 11,5% en milieu rural. Les interventions en faveur des jeunes devront donc être liées aux interventions en faveur du genre, pour promouvoir une réduction des inégalités, mais aussi contribuer à l'autonomisation des

jeunes filles.

32. **Nutrition.** La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population congolaise (enfants, femmes enceintes et ménages à bas revenus). Les causes principales de la malnutrition au Congo sont la pauvreté, l'accès limité aux soins de santé, le manque d'hygiène, les pratiques inadéquates d'alimentation infantile et des jeunes enfants, la faible diversification de l'alimentation et des niveaux élevés de maladies infectieuses. La malnutrition se traduit par un faible poids à la naissance qui affecte 15% des nouveau-nés ; un retard de croissance et une maigreur pour 30% des enfants ; une insuffisance pondérale pour 16% des enfants de moins de 5 ans^[8]. En 2011, 17% des femmes en âge de procréer souffraient de malnutrition et 70% des femmes enceintes montraient des carences en fer et en acide folique.^[9] Le sexe du chef de ménage a aussi un impact sur la sécurité alimentaire : 19,3% des ménages dirigés par des femmes sont en insécurité alimentaire dont 3,1% en insécurité alimentaire sévère, contre 12,8% de ceux dirigés par des hommes.^[10] Ces données démontrent comment une augmentation des revenus des femmes pourrait avoir des effets positifs sur la nutrition des ménages; Comme ce sont les femmes qui produisent, transforment et préparent une grande partie des aliments disponibles, elles sont les garantes de la sécurité alimentaire et la nutrition du ménage. L'expérience montre que les femmes dépensent une grande partie des revenus additionnels du ménage que les hommes pour la nourriture et la santé ; en outre, toutes les activités de transformation et stockage prévues par le projet devraient avoir un impact sur la qualité nutritionnelle des aliments présents sur les marchés.
33. **Climat et Environnement.** Les scénarios établis au sujet des changements climatiques au Congo révèlent un réchauffement climatique avec une accélération en 2030, ainsi qu'une évolution spatio-temporelle des précipitations. Les probables conséquences sont (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne (plus de 2°C d'ici 2100), (ii) une instabilité des saisons pluvio-agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays (précipitations constantes dans le sud), un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourrait causer la perte de sols propices à l'agriculture. La zone côtière, le plateau des cataractes et la vallée du Niari, et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo présentent des caractéristiques de vulnérabilité. Comme indiqué dans la note SECAP (Annexe 5), les activités du PAJE s'alignent sur la stratégie FIDA pour l'adaptation au changement climatique (2018) et s'inscrivent dans l'objectif stratégique 3 «renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales», du cadre stratégique FIDA 2016-2025. Les risques liés au climat et à l'environnement, catégorisés comme « modérés » ainsi que les mesures que prendra le projet pour mitiger ces risques sont décrits dans les sections 3.I et 3.J du présent document. Le projet vise à renforcer les chaînes de valeur locales tout en soutenant des pratiques d'agriculture durable telle que l'agriculture de conservation (CA), la mise en place de systèmes agroforestiers et la gestion des ressources naturelles qui vont atténuer les effets du changement climatique et contribuer à la gestion durable des ressources naturelles.
34. PAJE intégrera une stratégie d'atténuation du changement climatique en renforçant les capacités des bénéficiaires et des institutions financières dans la sauvegarde environnementale. De plus, à travers le partenariat avec PREFOREST^[11] qui sera mis en œuvre par la FAO en mobilisant un financement du Fonds Vert pour le Climat, 9.622 ménages des petits producteurs agroforestiers seront soutenus pour adopter des méthodes de production climato-intelligentes. Une partie de ces ménages bénéficiera du soutien du PAJE pour le développement des plans d'affaires et pour la facilitation des liens avec les Institutions Financières Partenaires (Banques, Etablissements de Microfinance) et qui créera des synergies importantes entre les deux projets.

c. Justification de l'intervention du FIDA

35. Le contexte dans lequel le FIDA interviendra est caractérisé par un haut niveau de fragilité, un taux élevé de chômage des jeunes, une pauvreté persistante, et une insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le FIDA compte soutenir le Gouvernement du Congo pour accomplir son engagement pour une croissance inclusive et durable qui ne laisse personne derrière, avec un accent particulier sur la jeunesse et les femmes. Avec le soutien technique des agences des Nations Unies, le gouvernement a établi un cadre intégré de planification stratégique, le PND 2018-2022, renseigné par les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda de l'Union Africaine pour 2063. Ce cadre consiste à prioriser 3 axes : (a) le renforcement de la gouvernance ; (b) le développement du capital humain ; et (c) la diversification de l'économie.
36. En outre, le projet aidera à atteindre les Objectifs Stratégiques (SO) de la stratégie du pays du FIDA pour le Congo (COSOP), à savoir SO1 - Renforcer la capacité des petits opérateurs agricoles^[1] pour créer des liens commerciaux et intégrer des modèles de développement agro-industriels inclusifs et pour dériver des bénéfices économiques des chaînes de valeur à potentiel élevé ; SO2 - Améliorer l'accès des petits producteurs ruraux et d'autres acteurs économiques aux services financiers ; et plus indirectement, par la gestion des savoirs émanant du projet, SO3 - Améliorer l'environnement habilitant pour le développement des MPME dans le secteur agro-alimentaire. Le FIDA apportera au projet son expérience acquise pendant plus de quatre décennies en Afrique Centrale et de l'Ouest en matière de soutien à l'agriculture paysanne, de promotion des filières agricoles de base, d'appui à l'entreprenariat agropastoral des jeunes et d'accompagnement des systèmes de financement décentralisés ciblant les ruraux pauvres.

B. Enseignements tirés

37. Les projets financés par le FIDA dans le passé (Projet de Développement Rural – PRODER - 1, 2 and 3 et le Projet d'Appui au Développement des Filières – PADEF -) ont eu des impacts positifs considérables sur la productivité agricole^[1] et la sécurité alimentaire. Cependant, la commercialisation a été négligée, et il n'y a pas eu d'impacts similaires sur les revenus des paysans^[2]. De manière générale, la mise en œuvre de ces projets a permis de tirer les leçons suivantes :

- *La structure trop complexe de certains projets (10 Départements et 13 Chaînes de valeur) et l'absence totale d'investissements dans la mécanisation (récolte), dans la transformation et la commercialisation, ont réduit de manière significative la valorisation des effets de l'augmentation de production générée.* Le PAJE investit davantage en aval des filières agricoles (transformation et commercialisation)^[3] et travaille à la demande et de manière progressive sur un nombre réduit de filières porteuses en couvrant les différents maillons de la chaîne. La couverture territoriale est raisonnée car elle est basée sur les zones de concentration des cibles le long des grands axes de routiers et avec une expansion ne dépassant pas 10 km à l'intérieur pour toucher une masse critique de bénéficiaires cibles.
- *Des retards majeurs dans la mise en œuvre des projets liés au manque de prestataires de services compétents.* Le PAJE devra investir dans la formation des prestataires de services d'appui sur les thématiques clés de la démarche d'entreprise. Une attention sera portée sur la qualité de la sélection des prestataires et le développement de guides pour orienter leurs interventions.
- *Le défaut de mobilisation des contributions en numéraire de l'Etat au financement des projets est récurrent au Congo.* Aussi, le PAJE limitera l'apport du Gouvernement aux contributions en nature (bâtiments, véhicules, terrain) et aux exonérations des taxes et impôts.
- *Faible comptabilisation et valorisation des contributions en nature des bénéficiaires et du Gouvernement (travaux, bâtiments, véhicules, terrains etc.) lors de la mise en œuvre des projets.* L'équipe de pays du FIDA appuiera le projet pour mettre en place des outils permettant d'assurer systématiquement l'enregistrement et la valorisation des contributions en nature.
- *Les charges de fonctionnement et du personnel des unités de gestion des projets sont élevées dans le contexte congolais au vu des faibles niveaux de budget.* Il est donc nécessaire d'investir dans des projets dont le budget global est plus important pour réduire le poids des charges de fonctionnement. De même, compte tenu de la lenteur dans le démarrage des projets, une mobilisation des fonds de démarrage est nécessaire.
- *Les faibles capacités techniques et managériales des équipes des projets passés n'assurent pas un pilotage optimal pour atteindre les objectifs.* L'équipe de PAJE sera recrutée selon les critères de compétence les plus stricts, et à travers un processus compétitif. Les capacités de l'équipe recrutée seront renforcées à travers des formations et une assistance ad hoc ; en outre un consultant sera recruté au début du projet pour offrir un soutien technique pour la mise en place de tous les systèmes de gestion du projet et la planification du travail pour les premiers 18 mois (PPM, PTBA, préparation des manuels de gestion). De plus, le gouvernement s'est engagé à mettre en place une task-force pour assurer le suivi mensuel des projets et apporter l'appui technique à leur pilotage. Cette disposition sera renforcée par l'appui technique spécifique du FIDA en gestion financière et en passation des marchés.
- *Parmi les nombreux programmes de financement innovants essayés par le FIDA pour les petits exploitants agricoles, le plus prometteur est le financement à travers un mécanisme à coûts et risques partagés.* PAJE s'appuiera sur les enseignements positifs tirés de ce nouveau mécanisme de financement innovant, qui a été testé au Mali / FIER et INCLUSIF, Nigeria / VCDP, Kenya / KCEP-CRAL, Togo / ProMIFA, Ghana / GASIP et AFFORD, Gambie / Nema et ROOTS:
 - En terme de succès de ce nouveau mécanisme de financement, on note que les ressources prêtables sont mises en commun à partir de trois sources - le projet, les bénéficiaires ciblés et les institutions financières participantes. C'est le concept principal selon lequel chacune des trois parties (en particulier le bénéficiaire) prend un risque financier équitable dans l'investissement des petits exploitants qui est financé. La deuxième chose qui fonctionne bien, c'est que les petits agriculteurs (par exemple au Mali), ont contracté des prêts dans le cadre de ce mécanisme tripartite et ont enregistré un taux de remboursement de 100 %.
 - La principale limite de ce mécanisme réside dans l'incapacité de certains bénéficiaires à mobiliser leur contribution en temps opportun et cela dissuade les deux autres parties de verser également leurs contributions en temps opportun. Ce retard de contribution des bénéficiaires contribue au retard de financement de leurs investissements saisonniers.
 - Que peut-on mettre à l'échelle? Avec ce mécanisme tripartite, les trois parties sont en mesure de négocier un taux d'intérêt agréable (généralement bien inférieur au taux du marché) qui prend en considération la rentabilité de l'emprunteur/l'entité émettrice et la durabilité du prêteur/investisseur. La deuxième chose qui est évolutive est que davantage des prêteurs/investisseurs potentiels participent à la sélection de plans d'affaires plus rentables et s'engagent par conséquent à allouer plus de capitaux privés pour financer ces plans d'affaires.
 - PAJE déploiera ses subventions pour attirer des ressources bénéficiaires et privées à des taux d'intérêt négociés qui déclenchent un meilleur effet multiplicateur positif de plus de 100% que si les prêteurs étaient laissés à facturer un taux d'intérêt basé sur le marché, qui dans la plupart des cas est élevé et inabordable aux bénéficiaires du projet.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

38. **L'objectif du projet** Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. **L'objectif de développement** est de « *Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires* ».
39. PAJE se veut un projet sensible à la jeunesse et au genre^[1] et vise à générer des opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi à long terme, pour les jeunes dans une situation de chômage et de pauvreté, en abordant les défis spécifiques au contexte de la jeunesse rurale et péri-urbaine. Il valorisera le développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur, par des modèles inclusifs d'agri business, pour améliorer l'employabilité des jeunes et les bénéfices économiques.
40. PAJE contribuera aussi à améliorer les revenus des ménages ruraux et péri-urbains pauvres, (femmes, jeunes, hommes et personnes en situation de handicap) impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits alimentaires. Ceci permettra de renforcer les chaînes de valeurs locales, réduire la pauvreté rurale et accroître les opportunités économiques

dans le sud du Congo. Le projet encouragera et renforcera les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur et les secteurs, en favorisant l'établissement de contrats équitables entre les acteurs, y compris les organisations de producteurs.

41. La progression des gains des chaînes de valeur agricoles se traduira par une réduction des pertes post-récolte, et une augmentation de la disponibilité de produits agro-alimentaires de meilleure qualité sur les marchés nationaux et d'exportation. Ceci contribuera à une évolution positive de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. De par son partenariat avec la FAO, le FIDA communiquera les effets positifs du PAJE sur la nutrition à l'Alliance Parlementaire congolaise sur la sécurité alimentaire et la nutrition^[2].
42. PAJE est en ligne avec les orientations stratégiques nationales pour le développement agricole et les objectifs stratégiques 1 et 2 du COSOP 2019-2024 du FIDA. PAJE concourt aux objectifs de développement durable visant à réduire la pauvreté (ODD 1), promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8), bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation (ODD 9)^[3].
43. **Zone géographique d'intervention.** Le Projet interviendra dans les départements du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes^[4] et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agro-écologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et du Plateau. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière pêche et centrée sur le soutien: 1) au Centre communautaire de pêche d'Okombé (CCP - qui comprend une unité de production de glace et des chambres froides, une usine de transformation du poisson, une unité de fumage de poisson et une unité de traitement des déchets) et, 2) à deux écloseries d'alevins notamment la ferme Oyo Okondo (couvrant Tchikapika) et la ferme Etoumbi (couvrant Makoua)^[5]. Adoptant une approche commerciale, le projet se concentrera le long des corridors qui lient les deux grands centres de commercialisation et de consommation de Brazzaville et Pointe Noire, le corridor commercial de Mpouya-Ngo-Gamboma, ainsi que les bassins de production sélectionnés dans les cinq départements du Sud du pays et certains pôles d'importance commerciale ciblés dans les départements centraux.
44. Les critères qui ont concouru au ciblage géographique sont les suivants : (i) existence de grands axes d'accès au marché ; (ii) densité et dynamisme des producteurs, GIEC, leaders, présence/potential de jeunes producteurs et entrepreneurs; (iii) caractéristiques agro écologique donnant lieu à un fort potentiel de production agricole; (iv) possibilité d'accéder aux services d'appui agricoles et financiers ; (v) concentration des pauvres, en termes absolus; et (vi) concentration de jeunes installés le long des axes routiers et cherchant des opportunités de travail et de création d'activités génératrices de revenus. Les départements et les bassins de production visés sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous.

45. Tableau 1. La zone d'intervention de PAJE

N°	Départements	Bassins de production	Axes	Filières dominantes
1	Pool/Brazzaville	Kinkala ; Louingui, Boko, Brazzaville (maraîchage péri-urbain)	Kinkala-Louingui-Boko ; Kindamba-Mindouli ; Igné-Léfini	Manioc, Bananier/Plantain, Igname. Aviculture ; Maïs-Soja et maraîchage. Fruit.
2	Bouenza/Lékoumou	Madingou ; Mouyondzi ; Kayes ; Boko-Songho ; Loudima-Sibiti, Mayéyé.	Bouansa-Mouyondzi Madingou-Bouansa Kayes-Loudima Sibiti-Mayéyé	Manioc, Bananier/Plantain, Igname. Aviculture ; Maïs-Soja (Bouenza). Fruit.
3	Niari/Kouilou	Dolisie, Kimongo, Pointe-Noire (maraîchage péri-urbain)	Dolisie-Kimongo	Manioc, Bananier/Plantain, Igname et maraîchage. Fruit.
4	Plateaux/ Cuvette	Gamboma, Mpouya, Djambala Etoudi et Tchikapika	Gambona-Ngo-Mpouya	Poisson, igname, fruits

46. Les critères de choix des sites d'intervention dépendront des activités spécifiques visées et incluront, entre autres : (i) la

présence d'acteurs économiques privés intéressés à investir dans les chaînes de valeur qui intègrent les petits producteurs et transformateurs, et en particulier les jeunes ; (ii) le potentiel productif des chaînes de valeur visées ; et (iii) la démographie, les dynamiques commerciales et sociales existantes, et l'intérêt des populations. Certains de ces départements ont bénéficié de l'appui de plusieurs projets antérieurs financés par le FIDA, ce qui permettra une meilleure prise en compte des leçons apprises.

47. **Groupes cibles du projet.** Le projet ciblera directement 25 424 ménages, soit au total 127 200 membres de ménages touchés. Le groupe cible prioritaire du projet est constitué de jeunes pauvres (hommes et femmes), de femmes et des autres groupes vulnérables, qui sont des petits producteurs et entrepreneurs (actuels ou potentiels) investis dans les activités agropastorales et agroalimentaires (notamment ceux actifs dans la transformation et la commercialisation). Les bénéficiaires du projet sont à cet effet : (a) les petits producteurs agricoles et les groupes de producteurs des zones ciblées ; (b) les jeunes hommes et femmes porteurs d'initiatives économiques bancables, mais qui manquent de moyens pour démarrer leurs activités ; (c) les MPME de jeunes et des femmes opérantes dans les chaînes de valeur agroalimentaires ; (d) les groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap et les populations autochtones. Les bénéficiaires se trouveront surtout dans les zones rurales et en partie dans les zones péri-urbaines, où il y a une plus large concentration de jeunes ; ils seront constitués par 60% de jeunes hommes et femmes, entre 18 et 35 ans, 50% de femmes globalement et des personnes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap (2%) et les peuples autochtones de la Lekomou^[6] (2%), qui seront associés aux activités du projet.
48. **Stratégie de ciblage.** Pour éviter la dispersion de ses interventions et maximiser son impact, le projet interviendra sur une dizaine de zones de concentration (ZC) hébergeant des bassins de production mais aussi des facilités de services de formation, d'appui-conseil et d'accompagnement en amont et en aval de la production, ainsi que dans les zones péri-urbaines de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Dolisie. Dans ces zones, le Projet adoptera une approche de ciblage inclusive au bénéfice des groupes les plus vulnérables, notamment les petits entrepreneurs et petits producteurs, et les jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables dans les chaînes de valeurs de l'agriculture et les activités économiques connexes. Le Projet proposera une approche différenciée tenant compte des besoins, contraintes et opportunités spécifiques de chacun des groupes cibles. Le projet, en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre, veillera à ce que les mécanismes de ciblage soient consciencieusement appliqués et que les groupes cibles soient inclus dans toutes les activités. Il assurera également l'autonomisation et la participation active de tous les groupes cibles et des relations transparentes avec les autres acteurs de la chaîne de valeur.
49. La mise en œuvre du projet sera séquencée et exécutée en phases dynamiques et itératives en fonction de la demande basées sur : (i) le niveau de maturité des entreprises / agro-entreprises (jeunes déjà engagés dans des activités de transformation et de commercialisation, entreprises et agro-entreprises nécessitant une accélération, entreprises en création) ; (ii) la concentration/spécialisation géographique là où la production est disponible et selon les avantages comparatifs que présente chacun des départements pour les spéculations retenues (iii) le potentiel d'intégration et de développement de partenariats commerciaux structurés et durables (demande et marché). PAJE donnera au démarrage la priorité aux chaînes de valeur de courte maturité, sensibles à la nutrition et jugées porteuses dans lesquelles les jeunes sont actuellement actifs, et en même temps explorer les chaînes de valeur émergentes qui offrent des meilleures opportunités aux jeunes et aux femmes.
50. **Méthodes de ciblage.** Le ciblage des bénéficiaires prévoit l'adoption de méthodes d'auto-ciblage et de ciblage direct pour veiller à une sélection correcte des bénéficiaires et de leur accompagnement : (i) ciblage des jeunes et des femmes en condition de vulnérabilité dans les communautés et ZC concernant les activités d'entrepreneuriat, transformation et commercialisation ; (ii) ciblage des organisations de producteurs, des groupements et des producteurs familiaux impliqués dans la commercialisation de leurs productions ; et (iii) ciblage des ménages les plus vulnérables en fonction de critères se rapportant au profil de pauvreté et situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap, peuples autochtones). Des critères de pauvreté et vulnérabilité seront définis au démarrage du projet, et prendront en compte le niveau des revenus, le niveau de scolarisation des jeunes, et donneront une préférence aussi pour les jeunes femmes qui sont chefs de ménage. Cela devrait permettre d'éviter la capture des bénéfices du projet par les élites. Des critères d'éligibilité ont été aussi élaborés pour mieux identifier les MPME à soutenir et assurer un accompagnement adapté (voir PIM). L'application de méthodes de ciblage garantira également que les groupes vulnérables bénéficient équitablement du projet.
51. **Auto-ciblage.** L'approche d'auto-ciblage permettra aux individus, producteurs, ménages de décider eux-mêmes de devenir membre d'un groupement, participer aux activités ou demander un appui du Projet. PAJE adoptera une démarche d'auto-ciblage afin de renforcer la professionnalisation des jeunes et des femmes promoteurs de microprojets bancables, et soutenir les MPMEs et personnes ou groupes porteurs d'initiatives économiques, qui nécessitent un appui technique et un accès aux financements. Le projet permettra également aux groupes de producteurs intéressés de participer et de créer des relations commerciales justes et équitables avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur. Cela permettra d'associer les acteurs des chaînes de valeurs et les petits entrepreneurs qui se montreront intéressés à développer des opportunités et des services pouvant contribuer aux dynamiques locales de développement économique et social pro-pauvres.
52. **Ciblage direct.** Des mesures de ciblage direct seront mises en place pour assurer que les personnes et ménages vulnérables participent aux activités du projet. L'application de quotas sera accompagnée d'une ingénierie sociale pour assurer la participation active des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables (jeunes déscolarisés, jeunes femmes chefs de ménage, personnes en situation de handicap et peuples autochtones) aux prises de décisions. Les partenaires de mise en œuvre du PAJE seront sensibilisés et formés pour assurer leur participation et inclusion active dans les activités du projet. Des activités spécifiques seront prévues pour les personnes vivantes en situation de handicap, et dans le respect des peuples autochtones. Ces activités seront identifiées avec ces groupes, pour mieux répondre à leurs besoins et aspirations, et viendront leur participation exclusive.
53. **Stratégie genre et d'inclusion des jeunes.** Pour faire face aux défis liés à l'autonomisation des femmes et d'égalité de genre, PAJE appuiera la mise en œuvre d'une stratégie genre et inclusion transversale qui s'assurera de la participation des femmes et jeunes femmes tout au long des chaînes de valeur, leur autonomisation dans la gestion des activités de production et

entrepreneuriales, et le développement du leadership entrepreneurial féminin, à travers des formations ad hoc. La stratégie prendra en compte les inégalités de genre existantes dans l'accès à la terre, au crédit, aux technologies, aux intrants, à la formation, à l'information et à l'éducation, et promouvra des interventions qui assureront une réduction de ces inégalités notamment par la fixation des quotas en faveur des femmes pour l'accès aux services du projet et en introduisant les technologies qui tiennent compte des contraintes auxquelles font face les femmes spécifiquement, en terme de division sociale du travail. En plus de l'utilisation de quotas pour assurer leur participation, les femmes seront privilégiées dans l'accès aux formations et aussi aux financements, à travers des approches qui prennent en compte leurs contraintes sociales (temps) et l'accès aux ressources. Tous les partenaires de mise en œuvre du projet seront aussi sensibilisés à l'adoption de cette approche orientée au genre.

54. Les jeunes femmes et les jeunes hommes constituent le sous-groupe privilégié de PAJE. La stratégie « Jeunes » du PAJE a pour objectif de : (i) favoriser l'autonomisation économique des jeunes entre 18 et 35 ans à travers l'insertion de leurs activités dans les chaînes de valeurs ciblées afin de saisir des opportunités offertes par les métiers du secteur agricole et rural, et (ii) renforcer leur participation dans les différentes sphères professionnelles et de la société. PAJE facilitera l'accès à des emplois et à l'entrepreneuriat des jeunes par le biais d'un grand nombre d'activités de formation, d'accompagnement et d'accès aux moyens de production, aux services et compétences par leur intégration dans les chaînes de valeur. La stratégie de ciblage spécifique pour les jeunes s'alignera sur la stratégie développée par le FIDA « IFAD Action Plan Rural Youth 2019- 2021 » et sur les nouvelles lignes directrices sur le ciblage.^[7] L'inclusion des jeunes reposera sur des approches qui seront différenciées en fonction de leur niveau d'éducation et de leurs intérêts d'engagement dans le secteur rural.
55. Au démarrage du projet, des actions de sensibilisation seront menées autour des objectifs, des cibles et des opportunités offertes par le Projet, en particulier aux jeunes et aux femmes. Leurs organisations et associations, ainsi que des centres de formation agricole, seront identifiés pour y organiser des sessions spécifiques de promotion et de partage d'informations sur le projet.

D. Composantes/résultats et activités

56. Les deux composantes techniques opérationnelles du projet sont intimement liées : la première composante aidera à élaborer les plans d'affaires des MPMEs et facilitera les liens commerciaux inclusifs et durables des petits producteurs avec les agro-industriels, tandis que la deuxième composante améliorera l'environnement habilitant et mettra en place un système de financement par un mécanisme tripartite de coûts partagés.
57. En outre, des modèles tels que l'agriculture contractuelle seront mis à l'essai et contribueront au programme de dialogue du secteur privé – public, pour essayer d'améliorer l'environnement des affaires dans le pays. Cela offrira un nouveau type d'opportunités aux petits producteurs pour se connecter aux marchés et bénéficier des services de la chaîne de valeur.
58. Des investissements seront réalisés dans la rénovation des infrastructures de marché pour les rendre écologiquement durables et améliorer les conditions sanitaires et de santé publique. Ces investissements seront réalisés en parallèle avec la création/le renforcement de mécanismes de gestion participative.
59. Enfin, des actions de renforcement des capacités seront intégrées dans toutes les interventions afin de renforcer les capacités nationales et de toutes les parties prenantes pour assurer la durabilité du projet sur le long terme et construire un secteur entrepreneurial fort.
60. **Composante 1 : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs**
61. La première composante produira trois effets principaux :
- Les MPMEs dans le secteur agroalimentaire sont renforcées et opérationnelles (957 entreprises à la fin du projet)
 - L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables » (11.500 producteurs à la fin du projet).
 - La réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes, augmente l'efficacité et les capacités de manutention, et améliore la qualité des aliments commercialisés.
62. À travers cette composante, le projet se montrera sensible à la promotion de nouveaux aliments, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des options alimentaires, qui contribuent toutes à l'amélioration globale de l'état nutritionnel de la population.
63. Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes:
64. Sous composante 1.1. Soutien des MPMEs le long des chaînes de valeur agro-alimentaires
65. Le projet financera des prestataires de services pour assister les MPMEs suivant deux modalités différentes et complémentaires :
66. (i) fourniture de services de développement des affaires et de conseils techniques – qui aideront les entrepreneurs à développer des plans d'affaires compréhensifs et durables ;
67. (ii) stimulation de la collaboration entre les acteurs des différentes chaînes de valeur par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant différents acteurs du secteur privé - comme les foires commerciales et les visites professionnelles.
68. *Services de développement des plans d'affaires*

69. Les services de développement de plans d'affaires offriront des services de conseil commercial et technique aidant à transformer des idées commerciales en projets d'investissement bancables. Cette activité est directement liée à la composante 2 par laquelle les entreprises, souhaitant investir dans l'amélioration ou l'expansion, pourront accéder aux services de soutien financier.
70. Le soutien au développement de plans d'affaires assurera le conseil sur les principes de base de l'élaboration et de l'analyse des plans d'affaires, considérant en détail les éléments quantitatifs aussi bien que qualitatifs indispensables : capital d'investissement et fonds de roulement, besoins de formation, stratégie de commercialisation et de compétitivité, impacts environnementaux et sociaux. En particulier, le projet et ses partenaires s'assureront qu'une partie des plans d'affaires à financer (20%) soit de façon explicite sensible aux questions nutritionnelles (activités économiques de production utilisant des semences améliorées et de qualité, transformation des produits de base en produits enrichis, adoption des techniques et technologies de stockage qui permettent de mieux conserver les qualités nutritionnelles des aliments, etc.). Les institutions financières partenaires de la composante 2 seront étroitement associées au développement des plans d'affaires : leur personnel bénéficiera de la formation fournie par la composante 1 sur ce point, et leurs représentants feront partie du comité d'approbation des plans d'affaires finalisés.
71. La portée de ces conseils ne sera pas limitée à un seul maillon de la chaîne et sera pertinente aussi bien pour les producteurs que pour les transformateurs ou les commerçants. Le conseil générique de soutien aux affaires sera accompagné de conseils techniques spécifiques et de soutien pour la production, la transformation, la manutention et la mécanisation, comme décrit ci-dessous. L'un des éléments clés de cette démarche sera de permettre aux entreprises et groupes ou individus d'intérêt économique d'identifier leurs besoins d'investissement et leurs capacités de remboursement en fonction de leurs stratégies commerciales. Cette analyse d'investissement basée sur un plan d'affaires complet permettra de réduire les risques de financement associés aux MPMEs, et aidera à mobiliser les Institutions Financières Partenaires sous la composante 2. En outre, dans le cadre du développement de plan d'affaires les liens de la chaîne de valeur, en amont et en aval seront examinés en détail, les partenariats clés le long de la chaîne seront identifiés, et la formalisation ou la structuration de ces relations sera stimulée.
72. En outre, ces services offriront des options de base de développement des capacités de gestion d'entreprise, telles que des cours individuels ou collectifs de comptabilité financière. Ces compétences en gestion d'entreprise seront essentielles à la capacité des jeunes entrepreneurs à gérer avec succès leurs engagements financiers et leurs activités commerciales. Etant donnée la diversité des promoteurs – PME bien établies aussi bien que micro-entreprises débutantes – qui seront soutenus par le projet, il sera important de bien distinguer les différentes catégories et leurs besoins de formation. Le projet ne pourra pas fournir tous les services nécessaires, et certains services spécialisés devront être intégrés dans les plans d'affaires à être financés sous la composante 2.
73. Afin de soutenir l'entrepreneuriat existant (en particulier parmi les jeunes), des modules de formations courtes seront conçus et mis à disposition grâce à un partenariat entre le projet et un institut d'enseignement local. L'objectif sera de s'assurer que les entrepreneurs ont la confiance nécessaire et les capacités d'assurer une comptabilité de base, et puissent suivre et honorer leurs engagements financiers tout en étant en mesure de suivre leurs finances et la planification de leurs opérations. Un tel soutien au renforcement des capacités est directement lié à la capacité des entreprises à bénéficier véritablement à la fois de l'élaboration d'un plan d'affaires complet et des opportunités de financement offertes par le projet. C'est une condition préalable à la pérennité des investissements. Les jeunes femmes recevront des formations en entrepreneuriat et leadership féminin, pour qu'elles puissent renforcer leurs positions dans le contexte social, aussi dans la prise de décision au sein des MPMEs. Dans le cadre de ces formations, des modules sur l'éducation nutritionnelle seront développés et partagés lors des séances collectives, pour sensibiliser surtout les jeunes femmes enceintes et allaitantes sur les bénéfices d'une nutrition adaptée.
74. *Services de conseil technique*
75. En complément aux conseils d'affaires décrit ci-dessus, un soutien technique spécifique sera nécessaire afin de mettre à niveau les compétences existantes et la connaissance des nouvelles technologies. Sur ce point, le projet soutiendra le développement des services de conseils « de pair au pair » (peer-to-peer en anglais) menés par des paysans, des transformateurs et d'autres acteurs qui pourront démontrer les bénéfices des innovations et des solutions pour des problèmes et contraintes identifiés aux autres entrepreneurs. Une partie de ce conseil se focalisera sur la production, intégrant les pratiques et techniques d'agriculture climato-résiliente^[1], mais aussi sur la technologie et la mécanisation, ou encore sur le traitement post-récolte. Afin de stimuler cette interaction, le projet facilitera les liens entre les entrepreneurs établis et émergents des différents maillons des chaînes de valeur, par l'organisation de foires et d'autres événements, qui aideront également à améliorer la transparence, la visibilité et la confiance entre les acteurs économiques. Concernant le soutien technique à la production, le PAJE agira en partenariat avec le co-financement parallèle du Fonds Vert pour le Climat, du projet PREFOREST porté par la FAO, qui accompagnera les bénéficiaires du financement du PAJE, par la promotion des techniques culturelles durables de préservation des services écosystémiques bénéfiques à la résilience climatique des agrosystèmes exploités. Il s'agira d'un accompagnement technique continu à travers des formations pratiques sur les systèmes agroforestiers résilients au climat, par le biais des champs-écoles paysans contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un mécanisme d'échange de connaissances, d'expériences et d'apprentissage par les paires qui se traduira par des visites de terrain et des voyages d'études ainsi que des ateliers de capitalisation, sera facilité pour faire profiter aux autres localités non-couvertes par le projet PREFOREST, les bonnes pratiques et techniques culturelles climato-résilientes promues. Une convention de partenariat sera signée entre les deux projets au démarrage pour opérationnaliser cette collaboration et préciser davantage les points de synergie et de complémentarité. Du fait que le projet PREFOREST soit mis en œuvre dans six (06) districts sur les dix-huit (18) que couvre PAJE, il sera établi à travers cet convention de partenariat un mécanisme de transfert de connaissance et de partage d'expériences sur les bonnes pratiques culturelles résilientes au climat vers les départements et/ou districts non-couverts par le projet PREFOREST.
76. L'IITA, qui a développé une série de technologies, d'innovations et de pratiques d'agriculture intelligente face au climat (AIC) et d'agriculture intelligente pour la nutrition (AIN), dans les principales chaînes de valeur du Congo, interviendra pour renforcer les capacités techniques par l'introduction, la formation et la facilitation de l'accès aux semences améliorées, y compris bio-

fortifiées, l'acquisition des outillages et de petites machines agricoles de qualité pour la mécanisation, la transformation et la valeur ajoutée (planteuses, récolteuses, égreneuses, éplucheuses, machines de séchage, de mouture, poulaillers, etc.) et les procédés et des moyens de conservation des produits agricoles (bruts et transformés), qui constitue une contrainte majeure dans le développement des chaînes de valeur. En matière de production agricole et pour atténuer les effets du changement climatique, le projet fera la promotion des cultivars tolérants à la sécheresse, l'utilisation des technologies de collecte et de conservation des eaux de pluies, en particulier pour la production maraîchère. Ces technologies et pratiques contribueront à la résilience des systèmes de production face au changement climatique et au développement d'une agriculture orientée vers le marché et à la création de nouvelles opportunités d'emploi. Un accompagnement sera aussi fourni, après les formations initiales pour l'accompagnement des entrepreneurs pour l'installation et/ou modernisation des unités de transformation, y compris le choix des équipements, les protocoles de fonctionnement et d'entretien, la valeur ajoutée et la diversification des produits, telle que la farine de meilleure qualité. L'expertise veillera également à ce qu'une fois les équipements installés, un encadrement et un suivi suffisants soient fournis pour faire fonctionner les équipements efficacement et que les compétences nécessaires, en matière de contrôle de la qualité, la gestion et la maintenance des stocks, ainsi que l'exploitation et la maintenance des machines soient développées.

77. Le projet renforcera aussi les capacités des entrepreneurs dans la diversification pour offrir des produits diversifiés, de bonne qualité et riches en nutriments, par exemple des produits à base de manioc (pain, biscuits, beignets, HQCF, farine fermentée, amidon, etc.). La formation des entrepreneurs concernant la nutrition sera accompagnée d'une campagne nationale de vulgarisation sur l'importance de la nutrition, visant aussi bien les zones urbaines (Télévision) que rurales (Radio). Cette campagne de vulgarisation informera les ménages sur les méthodes pratiques pour améliorer la nutrition familiale, ce qui en même temps renforcera la demande pour les produits de bonne qualité nutritive mis au marché par les entrepreneurs soutenus par le projet. Le renforcement des capacités des entrepreneurs couvrira également la salubrité des aliments. La qualité sanitaire des produits mis en marché est un handicap majeur des produits locaux. L'amélioration des bonnes pratiques d'hygiène de transformation, mais aussi le système de contrôle des aliments des entreprises sera amélioré par un premier dispositif de « contrôle qualité » : des tests systématiquement réalisés à l'aide de matériels simples tant sur la matière première (température, acidité, densité, flore bactérienne totale) que sur les produits finis. Ce contrôle qualité, qui sera assuré aux niveaux des entrepreneurs et des producteurs, des centres de collecte permettra d'améliorer la qualité des produits. Les axes de la stratégie de nutrition du PAGE sont donnés dans le manuel de mise en œuvre (Pages 28 – 30)
78. Un mécanisme de financement sera mis en place pour fournir une assistance financière aux entrepreneurs qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences techniques ou d'améliorer les compétences techniques existantes afin d'adopter de nouvelles technologies ou d'améliorer l'utilisation des technologies actuelles. Ce soutien entraînera des opportunités d'entrepreneuriat dans le pays et la région qui donneront aux entrepreneurs la possibilité d'acquérir les compétences pratiques nécessaires à la gestion de leur entreprise.
79. Compte tenu de l'accent mis par le projet sur les jeunes dans les zones rurales et périurbaines et sur les liens ruraux-urbains, le projet facilitera les dialogues au niveau local sur les systèmes alimentaires ville-région durables et inclusifs, depuis Brazzaville et Pointe-Noire. Cela serait cohérent avec l'indication du COSOP selon laquelle la discussion sur les politiques se concentrera sur « la transformation rurale par la décentralisation et le renforcement des capacités.
80. Sous composante 1.2 Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs
81. Cette sous-composante a pour objectif l'établissement de partenariats commerciaux durables, grâce à la promotion de liens formalisés avec les fournisseurs qui garantissent des conditions commerciales équitables pour les deux parties et protègent les intérêts des petits exploitants dans le cadre d'accords contractuels.
82. Le projet soutiendra l'établissement de contrats d'achat et d'autres mécanismes stables d'approvisionnement et accompagnera tous les partenaires – petits producteurs ou grands acheteurs – pour faire face aux difficultés et atteindre des arrangements de partenariat mutuellement bénéfiques, profitables et durables. En fonction des partenaires et du contexte de chaque chaîne de valeur visée, différents types de contrats seront considérés, négociés testés et mis en œuvre^[2]. Outre des arrangements techniques et logistiques, ces contrats décriront de façon transparente tous les modus operandi, y compris les relations financières dans la chaîne de valeur et les arrangements de soutien organisationnel et technique. Le partenaire de mis en œuvre, accompagnera le processus et garantira l'élaboration et la mise en œuvre de contrats transparents et équitables. Dans le contexte de ces arrangements contractuels durables et équitables, l'appui au développement des affaires ainsi que l'assistance technique seront fournis au cas par cas, selon les besoins exprimés par les producteurs et les acheteurs concernés. En outre, le projet accompagnera les partenaires commerciaux incluant les petits producteurs pour s'assurer de la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et climatiques dans l'établissement et la mise en œuvre des contrats.
83. En développant différents modèles d'approvisionnement, le projet fournira des exemples aux autres sous-secteurs et opérateurs de la structuration et de la gestion des liens d'approvisionnement avec des petits producteurs –augmentant ainsi la matière brute disponible tout comme la production et les revenus des petits producteurs.
84. Le but principal de cette sous-composante est d'établir des modèles réussis «d'agriculture contractuelle» qui pourront être répliqués dans des contextes similaires et garantir la performance des chaînes de valeur. Ces «modèles prouvés^[3]» devraient en effet favoriser le financement et l'appui technique entre acteurs de la filière, et représenter des mécanismes pour réduire les risques et résoudre les conflits.
85. Deux chaînes de valeur (les fruits et le maïs) ont été présélectionnées pour être soutenues par la sous-composante. Leur sélection était fondée sur leur potentiel pour associer les petits producteurs, et les agro-industriels déjà engagés dans des contrats à long terme avec les petits producteurs et cherchant à les augmenter.
86. Sous composante 1.3 Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché

87. Le projet visera à soutenir les activités commerciales en finançant la réhabilitation ciblée des principales infrastructures du marché et débloquent ainsi les goulots d'étranglement et réduisent les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans les infrastructures de stockage devraient contribuer à la réduction des pertes post-récolte et par conséquent permettre l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits, et une augmentation des volumes. Des équipements de stockage adaptés et disponibles seront fournis pour réduire les pertes post-récolte (sacs PIC, options de stockage hermétique de sacs de 50 kg, silos de petite à moyenne taille). L'appui portera aussi sur la fourniture d'une expertise technique et la formation nécessaires, y compris le choix des équipements, etc. L'ITA apportera à cet effet une assistance technique dans l'amélioration des procédés et des moyens de conservation des produits agricoles.
88. Les investissements dans l'amélioration des infrastructures seront accompagnés d'un développement et du renforcement des capacités de gestion des marchés. La direction/comités de gestion des marchés s'appuiera sur les arrangements institutionnels existants en prenant en compte les responsabilités du financement de la maintenance des infrastructures et aidera à établir des mécanismes durables, à long terme, qui garantiront une utilisation et un entretien continu de l'investissement. Le projet favorisera une participation active des femmes dans les comités de gestion, où elles devront possiblement représenter 50% des membres et assumer des responsabilités. Afin que la réhabilitation de ces infrastructures de marché réponde aux normes de résilience climatique, le Projet veillera à ce qu'elles soient équipées, dans la mesure du possible, des sources d'énergie renouvelable à faible coût (énergie solaire par exemple), et dotées de système adéquat de gestion des déchets. Elles prendront également en compte les mesures d'hygiène en vigueur pour lutter contre la COVID-19 et autres maladies.
89. **Composante 2 – Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire**
90. Cette composante vise les effets suivants :
- Créer un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie ;
 - Dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs;
 - Assurer un financement adapté, ciblé et inclusif des différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues ;
 - Renforcer les capacités techniques des institutions financières pour investir dans les services financiers pour le secteur agricole.
91. L'effet attendu de cette composante est : « un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles concernées amélioré » (957 MPME ayant obtenu pour la première fois l'accès aux services financiers à la fin du projet).
92. Pour atteindre ces résultats, la composante sera structurée autour des sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1 Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire.

93. Cette composante prévoit des activités au niveau national et local et aura des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser les chaînes de valeur clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poisson) et, créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels, au niveau national, visant à améliorer l'environnement et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru.
94. Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décisions ou de changement de réglementation et de politique par deux modalités différentes et complémentaires : i) Facilitation de la création d'organes de représentation horizontaux et verticaux qui parlent au nom des différentes parties prenantes et des jeunes et qui pourront s'engager dans un dialogue sur la gouvernance de la chaîne de valeur ; ii) Facilitation d'une prise de décision participative basée sur les faits^[4].
95. L'amélioration du financement des acteurs ruraux passe, entre autres, par le développement d'une stratégie adéquate visant à contribuer au financement du secteur rural. Par ailleurs, les mesures visant à assurer un rapprochement des acteurs privés, intervenant dans les secteurs financier et agroalimentaire, contribueront à améliorer la perception du risque des partenaires financiers et à une meilleure connaissance des exigences de chaque acteur, un prérequis indispensable pour la mise en place des partenariats durables.
96. En vue de contribuer à améliorer le climat de confiance entre les secteurs financier et agroalimentaire, le projet :
97. i) Aux niveaux macro et méso, contribuera au dialogue national sur l'inclusion financière sur la base d'une étude sur la demande de services financiers par les MPME dans les filières-clés agroalimentaires et d'un plan directeur pour le développement des services financiers pour les MPME dans le secteur agroalimentaire - ainsi que d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural au Congo qui sera élaboré dans le cadre de la sous-composante 2.3^[5] ; créer un dialogue politique multisectoriel inclusif qui identifie les principales contraintes et les leçons apprises pour la transformation des systèmes alimentaires.
98. ii) Au niveau micro, appuiera l'organisation d'ateliers d'échanges entre acteurs du secteur financier et du secteur privé

(agroalimentaire) en vue de contribuer à assurer une meilleure connaissance des acteurs, de leurs activités, des risques et une meilleure compréhension des exigences des deux secteurs.

Sous-composante 2.2: Améliorer l'accès au financement des groupes cibles.

99. Cette sous-composante mettra en œuvre un mécanisme de financement adapté, ciblé et contribuera à assurer le financement d'environ 957 MPME (y compris des organisations de producteurs, collecteurs et transformateurs de produits agricoles, jeunes agripreneurs ruraux et péri-urbains), intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues par le projet. Tous ces acteurs seront impliqués dans des plans d'affaires approuvés dans le cadre de la composante 1, soit en tant que promoteur (MPME), soit en tant que participant à un partenariat commercial facilité par le projet entre acheteurs de denrées agricoles et organisations de petits producteurs. Le financement global (besoins en fonds de roulement et équipement des plans d'affaires qui seront développés avec l'aide du projet) est estimé à 10.875.000 EURO pour les 6 années du projet.

100. L'interdépendance des maillons des chaînes de valeur nécessitera un soutien idoine pour chaque maillon afin de faire fonctionner correctement le système économique qui fournira la nourriture des fermes aux tables des consommateurs. Pour cette raison, le projet soutiendra un ensemble d'investissements clés pour l'agribusiness, la production (intrants performants), la récolte et la collecte, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Le projet s'appuiera, en outre sur le système de sauvegarde environnementale et sociale des institutions financières partenaires (IFP) pour assurer la prise en compte effective des risques environnementaux, sociaux et climatiques dans les plans d'affaires financés. Pour ce faire, le projet appuiera la sensibilisation et renforcement de capacités des IFP en cas de besoin.

101. Le financement à travers un mécanisme à coûts et risques partagés.

102. Les MPME promues par le projet dans la composante 1 seront financées à travers un mécanisme à coûts et risques partagés. Ce mécanisme impliquera fortement les institutions financières partenaires (cf. sous-composante 2.3) dans le but de créer à terme une relation d'affaires durable avec les promoteurs des MPME. [6] Ce mécanisme combinera dans un plan d'affaires la contribution du projet avec celles des promoteurs et des institutions financières avec une perspective de bancarisation des segments d'activités économiques agricoles et rurales. Cette perspective placera le PAJE dans une approche de facilitation et de transition vers un financement durable des MPME. Ce schéma de financement est appelé à évoluer pour, à terme, laisser place à une relation directe entre les promoteurs et les institutions financières – qui se sont montrées prêtes à s'investir davantage dans le secteur agroalimentaire pendant la phase de préparation du projet. [7] Dans le contexte congolais où l'entrepreneuriat agricole manque d'opportunités financières, ce mécanisme contribuera à créer et à développer les liens avec le secteur financier et l'intéresser au secteur agroalimentaire dont le PAJE appuiera la compétitivité et la solvabilité.

103. Le schéma de financement sera adapté à la typologie des MPME définie dans la composante 1 avec pour objectif de financer 957 MPME selon la quantification résumée dans le tableau 1.

104. Tableau 2 : Quantification des MPME et estimation du volume de financement (en EURO)

Catégories [8]	Taille des plans d'affaires (Euro)	Coût moyen du plan d'affaires (A)	Nombre de MPME (B)	Montant (C=AxB)
· Microentreprise	· <= 3.000	1.242	258	359.000
· Petites entreprises A	· 3.000 – 8.000	5.426	430	2.592.000
· Petites entreprises B	· 8.000 – 12.000	8.347	48	445.000
· Moyennes entreprises A	· 12.000 – 50.000	25.042	189	5.257.000
· Moyennes entreprises B	· 50,000 – 100,000	62.604	32	2.223.000
	No total d'Entreprises		957	
Volume Total de financement y compris contingences				10.875.000

105. Il en résulte un plan de financement global estimé à 875.000 d'EUROS. Le tableau 2 résume la répartition de ce portefeuille selon les catégories de MPME et la clé de financement est résumé.

106. Tableau 3 : Estimation des contributions financières du PAJE et des bénéficiaires (Apport personnel et crédit IFP) y compris contingences, en EURO à travers un mécanisme à coûts et risques partagés.

Catégories	Nombre de MPME	Montant (contingence comprise)	Financement en EURO		
			mécanisme à coûts et risques partagés		
			PAJE	Bénéficiaires	
Apport personnel	Crédit IFP				
Microentreprise	258	359.000	143.000	36.000	179.000
Petite entreprise A	430	2.592.000	1.037.000	259.000	1.296.000
Petite entreprise B	48	445.000	178.000	45.000	223.000
Moyenne entreprise A	189	5.257.000	1.840.000	788.000	2.628.000
Moyenne entreprise B	32	2.223.000	778.000	333.000	1.111.000
Montant y compris contingences	957	10.875.000	3.976.000	1.462.000	5.438.000

107. La clé de financement (voir tableau ci-dessous et le PIM en annexe) distingue les investissements en fonds de roulement en fonction des différentes catégories de MPME et des tranches de financement des plans d'affaires. La clé de financement positionne en priorité la contribution du PAJE en matière d'investissements et accessoirement dans les fonds de roulement. La subvention du projet diminuera de 90 à 65% pour les investissements en partant des petits plans d'affaires (ME 1 et 2 aux coûts limités) vers ceux des PME, et, dans le sens inverse, diminuera de 35 à 10% pour les fonds de roulement. La clé de financement est assortie de plafonds permettant de limiter les risques asymétriques et le déferlement de promoteurs opportunistes.

108. La subvention de PAJE s'inscrira forcément dans un plan financier dont les sources devront être identifiées et clairement précisées dans le plan d'affaires. Par conséquent, le plan d'affaires n'est pas défini uniquement pour "capter" la subvention du projet. Le montage du plan d'affaires au cours de ce processus évaluera tous les besoins en investissement et en fonds de roulement, lesquels seront budgétisés et inscrits dans un plan de financement et un calendrier d'exécution. Dans les cas où des ressources externes (auprès des institutions financières) seraient indiquées parmi les sources de financement, le PAJE s'assurera que ces financements externes sont sécurisés avant de valider l'octroi de la subvention^[9].

109. Les modalités de financement rendront obligatoire la relation du promoteur avec les institutions financières qui seront les canaux de mise en place et d'administration de la subvention consentie par le PAJE.

110. Eligibilité à la contribution du PAJE: Le financement des plans d'affaires sera soumis à l'examen et à l'approbation d'un comité constitué à cet effet. Ce comité de validation et d'approbation, qui inclura des représentants du MAEP, du MINPMEIASAN, des IFPs et des ONGs (comme détaillée dans le PIM, Annexe 8), vérifiera l'éligibilité des requérants et s'assurera que le plan d'affaires correspond aux cibles et priorités du programme et qu'il est conforme aux règles et procédures définies y compris d'un point de vue environnemental et social.

111. L'éligibilité des requérants sera appréciée au regard d'un certain nombre de critères^[10]. Le comité de validation et d'approbation sera formé au niveau national avec une composition garantissant la participation des principales parties prenantes.^[11]

112. *Facilitation vers la couverture partielle des risques pris par les institutions financières*

113. Pour faciliter la mise en place des crédits supplémentaires, complément indispensable au financement des MPMEs, le PAJE guidera les banques/établissements de microfinance (EMF) vers un mécanisme de partage des risques pour les investissements

agro-alimentaires. Il s'agira de mettre les institutions financières (qui le souhaitent) en relation avec un fonds de garantie partielle de crédit existant[12]. Ce dispositif de couverture des risques pourra être associé au dépôt de garantie constitué par les MPMEs éligibles au financement

114. Le dispositif partenaire sera sélectionné sur une base compétitive et prospective : effet de levier financier (montant des lignes de crédit mises en place pour soutenir l'agriculture par rapport au volume de la garantie financée par le projet), expérience dans la gestion des fonds de garantie ou mécanismes similaires, modalités de gestion financière préconisées, mesures qui seront mises en place pour garantir la participation équitable des MPMEs, etc. Cette couverture partielle des risques pourra permettre aux MPMEs de bénéficier de conditions plus favorables offertes aux promoteurs soutenus par le projet.[13] S'agissant d'effet de levier adossé à la garantie, au départ, du fait du niveau d'aversion et de la fébrilité des institutions financières vis-à-vis de l'activité agricole, il sera sans doute nécessaire de suggérer une couverture entre 40-50% des préjudices financiers provoqués par les impayés. Néanmoins, lorsque les premiers contrats de prêts auront été dénoués sans trop d'impayés, l'effet de levier pourrait être progressivement augmenté.
115. Modalités opérationnelles. Le mécanisme de financement reposera sur une collaboration avec les institutions financières (banques commerciales, EMF). Celles-ci seront sélectionnées en début de projet, après évaluation d'un certain nombre de paramètres incluant la bonne gouvernance, la structure du portefeuille, l'activité et les objectifs sur les segments agricoles et ruraux, le système d'information de gestion, la conformité au regard des ratios réglementaires, etc. Par ailleurs, elles feront l'objet d'une évaluation périodique afin de s'assurer de leur capacité à délivrer, efficacement, une offre durable en services financiers en faveur des groupes cibles du projet.
116. La mise en place des financements accordera la primauté à la décision de crédit pour valider l'accord de subvention prononcé par le Comité de validation. En d'autres termes, le plan d'affaires sera jugé accepté seulement après la décision des comités de crédit des institutions financières partenaires. Le mode opératoire consistera à : (i) utiliser le canal des institutions financières partenaires pour instruire tous les décaissements (subvention et crédit) ; (ii) décaisser les tranches de financement selon la planification validée dans les plans d'affaires ; (iii) structurer le contrat de prêt en distinguant la portion frappée d'intérêts (contribution de l'institution financière) ; (iv) définir l'échéancier en tenant compte de la nature des prêts ; (v) considérer la possibilité de nantir les équipements acquis à travers la contribution du PAJE comme garantie alternative de garantie complémentaire, etc.

117. Sous-composante 2.3 Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires

118. Le secteur financier finance très peu les MPMEs agroalimentaires, d'une part à cause de la perception de risque élevé et d'autre part, car les produits et services financiers disponibles sont peu attractifs pour les clients opérant dans le secteur.
119. En dehors de la facilité de partage de risques (sous-composante 2.2), le PAJE accompagnera les IFP dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le projet financera : (i) un appui aux IFP pour mettre en œuvre des produits financiers novateurs y compris des produits financiers numériques ; (ii) la préparation d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural[14] ; (iii) la formation des IFPs au secteur agroalimentaire et au crédit à l'entreprise agricole et (iv) l'organisation des ateliers de partage de connaissances sur la finance rurale basés sur les expériences d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre soutenus par le FIDA dans le cadre de la coopération technique Sud-Sud (SSTC). Le projet prévoit également de financer la fédération, l'assainissement et le renforcement des capacités des Caisses Mutuelles d'Épargne et Crédit (CMEC) promues par les projets antérieurs du FIDA en République du Congo. Dès qu'assainies, fédérées et renforcées, les CMEC pourront durablement contribuer à assurer le financement des acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PAJE. Cet acquis sera consolidé par la restructuration des CMEC, suivi par l'agrément officiel comme institution financière conforme à la réglementation en vigueur.[15]
120. S'agissant de la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et climatiques dans les plans d'affaires, le projet s'assurera que les IFP disposent d'un système de Gestion Environnemental et Social (ESMS) [16] efficace pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts des sous-projets. Il s'agira en effet, de faire une évaluation sommaire sur l'état des ESMS des institutions financières partenaires, afin d'identifier les déficits et les besoins en renforcement de capacités qui pourraient être compensés non seulement par (i) la sensibilisation pour une prise de conscience mais également par (ii) la formation à l'évaluation et la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques ainsi que l'appui au développement des outils de screening des plans d'affaire et enfin (iii) la mise en place d'un dispositif de monitoring et de reporting au PAJE qui sera intégré dans le dispositif d'évaluation de la performance des IF partenaires.

121. **Composante 3 : Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs**

122. Cette composante assurera la gestion administrative et fiduciaire du projet en se focalisant sur les résultats et la transparence, coordonnera la mise en œuvre des activités menées sur le terrain avec l'équipe technique et les partenaires d'appui, et organisera le système de suivi-évaluation, du genre, de la gestion des savoirs et de la communication. Elle est détaillée dans les parties relatives à la mise en œuvre du Projet ainsi que dans l'annexe 8 (Manuel de Mise en Œuvre).

E. Théorie du changement

123. Le PAJE a pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer les bénéfices économiques des jeunes qui investissent et s'impliquent dans le développement du secteur agroalimentaire dans les zones d'intervention. L'analyse du contexte de la République du Congo démontre que les petits producteurs et transformateurs agricoles, et en particulier les jeunes, font face aux difficultés majeures énumérées ci-dessous qui limitent leurs possibilités de développer les activités économiques, et de les

rendre rentables à savoir :

- les producteurs manquent de motivation économique à accroître la production parce que l'écoulement de leurs produits n'est pas garanti : l'infrastructure rurale est très limitée et les coûts de transport sont élevés, l'accès aux marchés est difficile et les coûts de transaction sont souvent insoutenables;
- le manque de visibilité entre les acteurs d'une même chaîne de valeur ou de services de soutien, et leur faible organisation, rend les filières peu structurées;
- le manque de systèmes de stockage et de transport adéquats provoque d'importantes pertes post-récolte, qui contribuent à limiter la rentabilité financière tout au long de la chaîne, surtout lorsqu'il s'agit de produits périssables;
- les trois précédents défis ont été exacerbés par la pandémie de la COVID-19, qui a eu un impact négatif significatif sur les activités commerciales dans les centres urbains. Les marchés quotidiens ont dû réduire le nombre de jours ouvrables par semaine, entraînant des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, des pertes de produits et mettant en évidence l'interdépendance entre la sécurité alimentaire urbaine et l'approvisionnement rural;

124. Ces problèmes touchent particulièrement les jeunes, qui ont moins d'expérience et de possibilité d'accès aux capitaux. Ainsi, la production commerciale agricole est considérée comme une activité à haut risque et, en l'absence d'un mécanisme de soutien aux acteurs des filières agricoles et à la vulnérabilité aux aléas climatiques, l'engagement des jeunes reste très limité.

125. Les MPMEs du secteur agricole n'évoluent que peu dans le temps. Elles demeurent petites en termes de chiffre d'affaires et d'investissement, travaillent pour la grande majorité dans l'informel et sont incapables de créer des liens mutuellement bénéfiques et durables avec d'autres partenaires commerciaux au sein des chaînes de valeur. Cela est dû en grande partie aux difficultés qu'elles ont à développer des projets bancables et à accéder aux financements. Les portefeuilles de prêts dans le secteur agricole des établissements de microfinance (EMF) comptent pour moins de 5% dans leur chiffre d'affaires. Les services financiers offerts restent peu adaptés aux besoins de l'agriculture, et en particulier à ceux des jeunes « start-ups ». De manière générale, le manque de professionnalisation et l'absence de compétences spécifiques dans le financement agricole limitent la possibilité des EMF à jouer le rôle clé attendu dans le développement du secteur agricole.

126. L'analyse de ce contexte a toutefois permis d'identifier des opportunités majeures sur lesquelles le PAJE s'appuiera pour bâtir sa stratégie d'intervention : les marchés urbains sont en pleine croissance, augmentant la demande pour les produits agricoles ; l'agriculture péri-urbaine, notamment les productions à cycle court comme le maraîchage attirent les jeunes et la proximité des villes est un atout pour l'écoulement des produits ; certains agro-industriels ont montré un intérêt à développer des relations commerciales durables avec des petits producteurs et plusieurs EMF, qui ont déjà une implantation locale reconnue, sont intéressées pour s'engager davantage dans le financement des opérations agro-alimentaires pourvus qu'ils soient accompagnés.

127. En tenant compte de ces opportunités, la stratégie du PAJE a été développée sur la base de trois hypothèses :

128. (i) L'amélioration des liens commerciaux entre les différents acteurs des chaînes de valeur créera des opportunités commerciales rentables, un meilleur partage de la valeur ajoutée générée dans les filières agricoles et stimulera durablement l'augmentation de la production agricole locale ;
129. (ii) si la performance du secteur agricole est améliorée et les capacités des EMF renforcées, leurs intérêts et le niveau de leurs investissements dans le secteur agricole augmenteront. Ainsi, les EMF, pourront toucher les cibles qui sont habituellement exclues des financements tels que les jeunes, les femmes et d'autres catégories de personnes plus vulnérables ;
130. (iii) En ce qui concerne les jeunes, un accès plus facile aux capitaux, assorti d'un accompagnement de leurs start-ups, favorisera leur plus grande participation aux activités du secteur agricole, surtout dans les zones péri-urbaines. Le PAJE interviendra donc dans ces directions à travers ses deux composantes, qui sont liées entre elles.

131. Dans le but d'améliorer leur position contractuelle au sein des chaînes de valeur, le projet renforcera d'abord les capacités, tant de gestion que techniques, des petits opérateurs agricoles (les producteurs, les transformateurs, et les commerçants). PAJE accompagnera l'organisation de ces petits opérateurs en groupement ou en entreprise, pour faciliter leur accès aux marchés à travers l'établissement de relations commerciales plus stables avec les autres acteurs, y inclus les agro-industriels. Le projet promouvra enfin des activités qui pourront accroître l'intérêt des jeunes pour le secteur agricole et faciliter leur participation et leur inclusion dans les activités économiques, particulièrement à travers le soutien à la création et le développement de leurs start-ups agroalimentaires. L'appui que le projet offrira, en particulier aux jeunes femmes, à travers des formations en leadership féminin, devrait aussi permettre de stimuler le développement d'activités économiques dirigées par des femmes, favorisant leur autonomisation économique. Toutes ces activités contribueront à renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire et les activités à valeur ajoutée telles que la transformation, et à améliorer la coordination et l'efficacité de la chaîne de valeur en général.

132. Sans accès aux services financiers, en particulier au crédit, les capacités d'action et de développement de l'ensemble des producteurs, transformateurs et commerçants agricoles resteraient limitées. La deuxième composante aura donc comme objectif de développer des produits financiers appropriés pour les acteurs des filières (MPME, jeunes) et les rendre disponibles et accessibles. En considérant que les institutions de financement demeurent faibles dans le pays, le projet interviendra sur deux aspects. D'une part, il soutiendra le renforcement des institutions financières locales, leur professionnalisation et l'adaptation de leurs produits aux besoins du secteur agroalimentaire et, d'autre part, le projet aidera les acteurs individuels et les MPMEs à développer des projets bancables prenant en compte les risques socio-environnementaux et climatiques pour faciliter leur accès aux financements, en utilisant comme levier les relations commerciales contractuelles qu'ils auront établies. Pour cette dernière activité, le projet prévoit aussi le co-financement de ces projets bancables, pour mieux soutenir les bénéficiaires. Cette approche devrait permettre de réduire les risques pour les institutions financières qui s'engagent à investir dans le secteur rural, assurant leur pleine participation dans la mise en œuvre des activités du projet. Pour une meilleure prise en compte des risques socio-

environnementaux et climatiques dans les sous-projets portés par les acteurs individuels et les MPMEs, le PAJE appuiera en effet, la sensibilisation et le renforcement de capacités techniques des institutions financières. De façon transversale, le projet contribuera à faire évoluer les politiques gouvernementales pertinentes et à améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole à travers le partage des savoirs avec le gouvernement et avec les autres partenaires techniques et financiers. Outre les Ministères qui seront des partenaires clés du projet (Agriculture, Finances, Petites et Moyennes Entreprises et Jeunesse), les associations agricoles, et celles des jeunes et des femmes, participeront aussi de façon active au changement. En effet, l'inclusion de la société civile est essentielle pour permettre une appropriation de la stratégie par les bénéficiaires et pour la rendre plus efficace et durable. Les EMF, rendues professionnelles et capables d'investir dans le monde rural grâce au projet, pourront commencer à jouer leur rôle clé dans le développement rural, contribuant au financement d'activités au profit de tous les acteurs agricoles.

133. La théorie de changement de PAJE prévoit donc une intervention coordonnée entre plusieurs acteurs, qui permettra de répondre aux problèmes identifiés à la base et produire le changement escompté. L'ensemble des activités proposées devrait permettre une meilleure inclusion des jeunes et des personnes vulnérables dans les activités agricoles et le développement de mécanismes, tels que les financements, pour soutenir le secteur agricole de façon durable. Ces objectifs directs auront pour effet l'augmentation de la professionnalisation et employabilité des jeunes, contribuant à une amélioration de leurs conditions de vie et une augmentation de leurs revenus (le schéma de la théorie de changement est donné en annexe 2).

F. Cohérence, appropriation et partenariats

134. Cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). En visant à améliorer les revenus des ménages ruraux et péri-urbains pauvres ainsi que des jeunes entrepreneurs (homme et femmes) impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits alimentaires, le projet contribuera directement à l'atteinte de plusieurs ODD, notamment l'ODD 1 (Pas de Pauvreté), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure)^[1].

135. Cohérence avec les priorités nationales et appropriation par le pays. Pour faire face à la crise économique qui sévit dans le pays depuis 2015, le PND 2018-2022 repose sur trois piliers-clés : (a) les ressources humaines, mettant l'accent sur le développement, le déploiement effectif et la préservation du capital humain; (b) la transformation économique, par les secteurs agriculture, tourisme et industrie, tous propulsés par l'investissement du secteur privé et, (c) les éléments transversaux, comme le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la qualité de l'infrastructure et des services sociaux.

136. Le gouvernement a reconnu le secteur agricole comme une source de croissance essentielle, avec un potentiel fort pour créer des emplois et des richesses et réduire la pauvreté. La stratégie de développement agricole du gouvernement est basée sur (i) une approche intégrée vis-à-vis des chaînes de valeur ; (ii) un soutien du secteur privé par le Gouvernement; et (iii) un renforcement des capacités institutionnelles^[2]. Ainsi, les objectifs et les activités du projet sont en parfaite harmonie avec les priorités gouvernementales. De plus, l'engagement actif du MAEP dans la mission de revue du COSOP de juillet 20 et dans la mission de préparation d'octobre-novembre 2019 – y compris des discussions stratégiques répétées avec le Ministre et ses cadres et l'implication active des fonctionnaires dans les visites de terrain – a permis de garantir un alignement strict avec la politique gouvernementale.

137. Cohérence avec les politiques et priorités collectives du FIDA. Le projet est aligné sur le Cadre Stratégique 2016-2025 du FIDA, le COSOP 2020-2025 pour le pays récemment approuvé, et les politiques du FIDA concernant les jeunes, le genre, climat/environnement, le secteur privé, la finance rurale et la sécurité alimentaire/nutrition. Les activités, les arrangements de mise en œuvre et le système de suivi-évaluation suivent les Politiques de Ciblage et d'égalité des sexes, et sont alignées sur les approches contenues dans le Cadre pour la promotion de l'égalité des sexes dans les opérations d'investissement du FIDA. Le projet est également conforme à la Stratégie du FIDA sur le Développement des Partenariats avec le Secteur Privé, à la Politique sur la Finance Rurale et les outils de décision associés.

138. Harmonisation et partenariats. Le FIDA continuera à être un membre actif du Groupe de Résultats du Secteur Agricole établi sous le « Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF) », qui est co-présidé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et la FAO^[3]. En plus du MAEP, le projet collaborera aussi avec les autres ministères concernés, notamment le Ministère du Plan, le Ministère pour les Petites et Moyennes Entreprises et le Secteur Informel, le Ministère du Commerce, le Ministère de la Promotion de la Femme, et le Ministère de la Santé. Les Chambres de Commerce et d'Industrie, surtout celle de Pointe-Noire, seront également des partenaires de choix pour la mise en œuvre du PAJE.

139. Des synergies seront également développées sur les plans thématiques et aux niveaux des territoires d'intervention avec les investissements de développement rural d'autres bailleurs. Le document du projet a été partagé avec le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le programme du FIDA a été présenté à la dernière retraite de l'UNCT en novembre 2020. Pour les collaborations prévues, l'on peut citer le Projet de Développement Intégré des Chaînes de Valeur Agricoles au Congo (PRODIVAC) financé par la BAD qui fera des investissements complémentaires dans le développement de la finance rurale et dans la réhabilitation des pistes agricoles, entre autres ; le Projet de Développement Agricole au Congo (PDAC) soutenu par la Banque Mondiale qui apportera des investissements complémentaires en infrastructure rurale et dans le développement et le soutien des plans d'affaires des entrepreneurs agricoles^[4] ; le Projet d'Appui à la Diversification Economique au Congo (PADEC), également financé par la Banque mondiale dans les études filières et le développement des services de soutien, entre autres et le projet de Développement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales financé par l'Union Européenne, avec lequel un partenariat est envisagé, pour l'amélioration du climat d'affaires pour l'investissement dans la production et la transformation agricole^[5].

140. En dehors de sa collaboration régulière avec la FAO et le PAM dans le cadre de l'UNSDCF, un partenariat spécifique sera établi dans le cadre des organisations du Système des Nations Unies basées à Rome (RBA) et pour lequel un protocole de

collaboration est en cours de formalisation, pour le développement de la filière manioc avec l'appui de la coopération chinoise. Ce partenariat bénéficie déjà d'un Don de Coopération technique et triangulaire Sud-Sud (SSTC). D'autres synergies se mettront en place avec la FAO dans le cadre du projet en cours de préparation de la FAO intitulé « Accélérer la professionnalisation et la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole au Congo. » Ce projet vise les Départements du Pool, Plateaux, Cuvette, Bouenza et Niari (chevauchant avec 4 des 5 Départements du PAJE).

141. Des partenariats seront aussi envisagés avec des acteurs travaillant dans le pays avec les groupes plus vulnérables, tels que les autochtones et les personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le PAJE se connectera avec les projets actifs dans la Lékoumou qui ciblent les autochtones (Banque Mondiale, PAM), et travaillera avec les associations membres de « ADAC HANDICAP CONGO », pour identifier les activités les plus appropriées pour assurer l'inclusion et contribuer à l'autonomisation des personnes en situation de handicap. Le projet cherchera également à collaborer avec l'UNICEF pour la campagne de vulgarisation sur la nutrition prévue dans la sous-composante 1.1.
142. Le PAJE collaborera également avec le secteur privé actif dans l'agriculture et avec la société civile, y compris des associations de transformateurs, des organisations paysannes, et des groupements de femmes, entre autres.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

143. Le COSTAB a été préparé en FCFA et en EURO, pour profiter de la stabilité du taux d'échange entre ces deux monnaies.
144. Le coût total de PAJE s'élèvera à 13,341 milliards de FCFA, équivalent à 20,34 millions d'Euros, y compris les provisions pour imprévus physiques et hausses de prix. Les coûts de base sont de 18,42 millions d'euros (90,56% des coûts totaux). Les provisions pour imprévus sont respectivement de 0,04 millions d'euros pour les imprévus physiques et de 1,88 millions d'euros pour les imprévus financiers (9,44% des coûts totaux pour tous les imprévus). Les coûts d'investissements et récurrents sont estimés respectivement à 18,55 millions d'euros et 1,79 millions d'euros représentant 91,2 % et 8,8 % du coût total du projet.
145. Les coûts par composante se décomposent comme suit : i) 4,97 millions d'euros pour la Composante 1 : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs, correspondant à 24,4% des coûts totaux ; ii) 12,34 millions d'euros pour la Composante 2 : Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire, correspondant à 60,7% des coûts totaux ; et iii) 3,03 millions d'euros pour la Composante 3 : Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs, correspondant à 14,9% des coûts totaux.

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

146. Le coût de PAJE s'élèvera à 20,34 millions d'euros (13.341 milliards de FCFA) qui seront financés par : i) le FIDA pour 6,59 millions d'euros (4.321 milliards de FCFA) sous forme de prêts; ii) un « déficit de financement » (financing gap) pour un montant de 6,32 millions d'euros (4.148 milliards de FCFA) ; iii) un financement du secteur financier de 5,44 millions d'euros (3.567 milliards de FCFA) ; iv) les bénéficiaires pour un montant de 1,47 millions d'euros (967 millions de FCFA); et v) le Gouvernement pour un montant de 0,52 millions d'euros (339 millions de FCFA) sous forme d'exonération de taxes et la contribution de quatre véhicules de PD-PAC. Le « déficit de financement » de 6,32 millions d'EUR pourrait être comblé par (i) l'allocation du FIDA-12, (ii) par un prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) ou un autre bailleur de fonds pour la deuxième moitié du projet^[11] (iii) par une contribution additionnelle de la part du secteur privé, ou par une combinaison de ceux-ci. Le pays étant en situation de surendettement (RNB par habitant supérieur au seuil opérationnel de l'IDA et donc non éligible aux dons du CSD), les conditions de prêt proposées par le FIDA seront mixtes. Le PAJE augmentera l'impact de son action par le co-financement parallèle d'un projet FAO/Fonds Vert pour le Climat, PREFOREST, qui se focalisera sur le soutien des petits producteurs agroforestiers. Ces derniers bénéficieront du soutien du PAJE pour le développement des plans d'affaires et pour la facilitation des entrées avec le secteur financier.

c. Décaissements

147. Les catégories principales de décaissement du projet seront l'assistance technique et les subventions fournies aux bénéficiaires à travers les IFPs (Banques et EMF). Sur la base des leçons apprises des projets antérieurs, afin d'éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des IFPs et des prestataires de services devra être faite en priorité au démarrage du projet avec le soutien du FIDA. Les fonds FIPS seront utilisés entre autres pour un démarrage plus rapide des activités du projet, y inclus le recrutement du personnel clé du projet, l'organisation de l'atelier de démarrage, la préparation des conventions, la finalisation du PIM et la mise en place du système de gestion comptable du projet. Les coûts récurrents s'élèvent à 8,8% du financement du FIDA à la conception. Sur la base des leçons apprises des projets en cours et des projets passés, l'UGP ainsi que le FIDA par le biais des supervisions et des audits, devront s'assurer que ce taux ne dépasse pas le seuil de 15% pendant la mise en œuvre.
148. Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en francs CFA géré par l'UGP. Des comptes opérationnels en monnaie locale seront ouverts au niveau de l'UGP et de l'antenne pour couvrir les coûts de gestion. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services, tandis que les flux de fonds aux IFPs seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances, préalablement approuvés par le FIDA. Le renforcement des capacités et l'assistance technique, en matière de gestion des conventions et contrats, devront être assurés dans le cadre du projet, avec l'implication du bureau pays FIDA.

149. Les décaissements des ressources financières du projet se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, une fois que l'accord de financement entrera en vigueur, et que les conditions de premier décaissement auront été remplies.

d. Résumé des avantages et analyse économique

150. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales de promotion de l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes, femmes et groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeurs agroalimentaires. Quinze modèles financiers ont été développés pour une analyse qui couvre à la fois la première et la deuxième composante.

151. Sur la base de l'objectif, du cadre de résultats et de la structure des composantes, le projet devrait générer des bénéfices de nature différente. Ces avantages sont notamment les suivants : (i) augmentation des revenus des MPMes; (ii) promotion de l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes, femmes et groupes vulnérables; (iii) augmentation des actifs par le biais du crédit ; (iv) l'emploi généré par l'expansion des activités agricoles et non-agricoles, y compris le travail indépendant ; (v) prise de décision plus équilibrée dans les domaines domestique et social - au sein du foyer et de la communauté, 60% du nombre total de bénéficiaires seront des jeunes et 50% des femmes.

152. Les principaux bénéficiaires des projets sont : (i) les microentreprises; (ii) les petites entreprises A; (iii) les petites entreprises B, qui dans le présent cas sont des Organisations Paysannes (OP); (iv) les moyennes entreprises A ; (v) les moyennes entreprises B ; et autres ménages bénéficiaires (formation, capacitation, partenariats commerciaux, etc.)

153. Les résultats de l'analyse financière résumée dans le tableau 3 suivant démontrent que tous les modèles considérés sont rentables.

154. Tableau 4. Résumé des résultats de l'analyse financière

Modèles	TRI (financier)	VAN (@14%, '000 FCFA)	VAN (@14%, EUR)	VAN (@14%, EUR), par ménage	B/C	
Collecteur	47%	1,939	2,956	1,478	1.0	
Moringa	15%	222	338	169	1.1	
Mais	48%	192	292	292	1.0	
Manioc et cultures associées	67%	558	851	851	1.4	
Ananas	26%	276	420	420	1.1	
Papaye	24%	317	483	483	1.1	
Banane	17%	124	189	189	1.1	
Transport de produits agricoles	68%	23,174	35,326	11,775	1.4	
Provenderie	63%	24,122	36,772	6,129	1.2	
Centre de collecte	63%	54,342	82,838	13,806	1.0	
Transformation de jus de gingembre	30%	24,126	36,777	3,343	1.2	
Transformation de jus de mangue	26%	18,221	27,776	2,525	1.1	
Transformation du manioc en farine	38%	62,330	95,015	5,589	1.2	

Transformation du manioc en chikangue	35%	57,525	87,690	5,158	1.1	
Transformation du manioc en gari	35%	60,725	92,568	5,445	1.2	

155. La période d'analyse est de 20 ans pour tenir compte du phasage des interventions proposées. Les avantages économiques des modèles de MPMEs ont été regroupés en fonction du nombre prévu de MPMEs qui seront soutenues par le projet.

156. Les résultats de l'analyse économique démontrent que le projet est rentable, bien que la totalité des bénéfices du Projet n'ait pas pu être pris en compte. Sur la base des hypothèses faites, la valeur actuelle nette (VAN) est de 29,074 milliards de FCFA, ce qui correspond à 44,32 millions d'euros. Le taux de retour économique est de 29,5%.

157. Ce résultat est satisfaisant, d'autant plus que certains avantages du projet n'ont pu être pris en compte. Les avantages non quantifiés dans l'analyse financière et économique comprennent les bénéfices liés à la mise à niveau des marchés et à la valorisation des produits dérivés des unités de transformation, au développement des agro-industriels et aux activités d'une grande partie des bénéficiaires qui n'obtiendront pas de subvention du projet.

158. Les résultats ont été soumis à un test de variations des avantages et des coûts et à divers retards dans la réalisation des avantages. Une analyse de sensibilité démontre que les résultats résistent à une augmentation des coûts (de 10%, 20% et 30%), une baisse des bénéfices (de 10%, 20% et 30%), un retard dans la mise en œuvre des activités d'un à trois ans, une baisse ou une augmentation du taux d'adoption. Un retard de trois ans dans la génération de prestations par rapport au scénario de base réduirait le TRIE à 18,5 %, ce qui est nettement supérieur au taux d'actualisation. Le projet saura également résister à un cas simultané de réduction des bénéfices et d'augmentation des coûts de 30%, avec un TRIE de 19,7%.

e. Stratégie de retrait et durabilité

159. La stratégie de sortie du PAJE est fondée sur la construction de partenariats avec un large éventail d'acteurs publics et privés au Congo. Le projet garantira la durabilité de ses investissements par quatre moyens principaux : (i) renforcement des capacités des jeunes producteurs, transformateurs et entrepreneurs agricoles pour élaborer des projets d'investissement bancables ; (ii) facilitation des partenariats entre agro-industriels et petits producteurs/transformatateurs et entre promoteurs agricoles et le secteur financier ; (iii) financement des activités des promoteurs agricoles par un mécanisme à coûts partagés (fonds propres ; subvention du projet ; crédit commercial). Le plafonnement de la subvention du projet à 50% est un effet de levier important pour l'engagement du secteur financier, qui sera pérenne.

160. L'accent mis sur l'amélioration de la capacité des promoteurs agricoles de développer des plans d'affaires bancables les aidera non seulement dans le cadre du PAJE, mais aussi pour leurs futurs projets. La mise en relation avec les EMF et autres IFPs aura aussi un impact à long terme.

161. Pour beaucoup de petits producteurs et d'Organisations de Producteurs (OP), les partenariats avec les agro-industriels privés (« contract farming ») ont été essentiels pour améliorer leurs performances économiques. Il est fort probable que les partenariats facilités par le projet continueront après sa clôture, et les différents modèles pilotés par le PAJE constitueront des exemples qui seront suivis par les autres acteurs du secteur.

162. Le mécanisme de financement à coût partagé tripartite (promoteur-projet-crédit commercial) a bien fonctionné dans beaucoup de projets du FIDA. Il garantit le sérieux des promoteurs agricoles, et crée des liens durables avec le secteur financier qui porteront leurs fruits également à long terme.

163. Le renforcement des capacités des IFPs à s'investir dans le secteur agricole et le pilotage des nouveaux outils et produits financiers aura un impact à long terme. L'étude sur la demande de crédit permettra également d'affiner la stratégie de sortie du projet.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

164. Tous les risques ont été répertoriés de façon compréhensive en Annexe 9, Cadre d'Analyse Intégré des Risques (CIR). Le présent résumé se focalise sur les risques catégorisés « Haut » (H), soit par leur probabilité, soit par leur impact.

165. Il y a sept principaux risques auxquels le projet devrait faire face : (i) le risque d'une réduction des prix de pétrole, et/ou le non-respect des conditions de la « Extended Credit Facility » du FMI, qui pourrait compromettre la capacité du pays à faire fonctionner les institutions gouvernementales clés ; (ii) le risque que le climat d'affaires défavorable persiste et freine l'investissement privé dans le secteur agro-alimentaire ; (iii) le risque que les Etablissements de Microfinance (EMF) et les banques congolaises continuent à éviter le secteur agro-alimentaire ; (iv) le risque de ne pas savoir mobiliser des prestataires de services valables pour la mise en œuvre du projet ; (v) le risque que la crise liée au Covid-19 puisse entraîner de graves perturbations des chaînes d'approvisionnement agricoles et halieutiques au Congo ; (vi) le risque de la capture des bénéfices du

projet par les élites, et/ou de l'exclusion des groupes vulnérables (y compris les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les handicapés) et (vii) le risque de la faible capacité nationale à piloter le projet et en assurer les résultats.

166. Le premier risque concernant le manque de financement des institutions gouvernementales a été mitigé en évitant de demander des contreparties en espèces de la part du gouvernement et en mobilisant les acteurs non-gouvernementaux autant que possible pour la mise en œuvre.
167. Le deuxième risque, concernant le climat d'affaires peu propice, sera mitigé par le maintien d'un dialogue de politique actif avec le gouvernement, travaillant de concert avec les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur, comme la BAD, la Banque mondiale et la FAO.
168. Le troisième risque, que les EMF et banques congolaises refusent de financer les plans d'affaires agroalimentaires développés avec l'assistance du projet, sera mitigé par l'association étroite des IFPs aux activités de la composante 1 (voire paragraphe 60), par le dialogue avec ces IFPs prévu sous la composante 2 et par la collaboration rapprochée avec la BAD, qui vient d'approuver le Projet de Développement intégré des Chaînes de Valeur Agricoles au Congo (PRODIVAC), projet qui a un volet important sur la finance rurale.
169. Le quatrième risque, manque de qualité des prestataires de services, a été mitigé par la pré-identification des prestataires performants^[1], et sera davantage réduit par la rédaction de termes de référence contraignants. Il sera également réduit par les investissements en cours de la BAD et de la Banque mondiale dans l'amélioration de la qualité des institutions de formation pratique, entre autres^[2]. De plus, le projet respectera les contrats de performance annuels avec les prestataires de service, à travers le système de suivi-évaluation et les missions d'appui et de supervision.
170. Le cinquième risque lié aux impacts de la pandémie du Covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sera mitigé à travers le monitoring constant du fonctionnement des marchés alimentaires, des mesures prévues par le Gouvernement et par la proposition de mesures concrètes pour résoudre les goulots d'étranglements constatés – mesures concrètes qui seront inspirées principalement par les suggestions des différents interlocuteurs et partenaires du projet. Pour éviter les contraintes d'accès aux intrants de qualité et aux services de production, normalement fournis par les importateurs, le projet essaiera de s'appuyer le plus possible sur les fournisseurs nationaux, qui devraient pouvoir assurer la livraison des intrants et produits essentiels.
171. Le sixième risque d'exclusion des groupes vulnérables des bénéficiaires du projet, a été mitigé par l'inclusion d'une stratégie de ciblage proactive et par l'identification des activités spécifiquement choisies pour bénéficier aux groupes vulnérables. De plus, le projet réduira le risque de capture des bénéficiaires par les élites en formant les instances et acteurs concernés sur les principes et les critères du ciblage et en veillant à leur application à travers le suivi du mécanisme de gestion des plaintes, les dispositifs d'appui, le système de suivi-évaluation et les missions d'appui et de supervision.
172. Enfin, le septième risque porte sur la faible capacité nationale de mise en œuvre du projet, reflétée par la faible capacité de pilotage et de mise en œuvre de l'unité de coordination et des prestataires de services locaux, la mauvaise gouvernance, le non-respect des procédures et enfin la faible capacité de suivi et d'appui par le Ministère de tutelle. Ce risque sera atténué par la sélection rigoureuse et compétitive de l'équipe de projet, l'assistance technique internationale au démarrage et de manière ciblée l'accompagnement technique du FIDA et le renforcement des capacités en gestion financière, passation des marchés et suivi-évaluation et la mise en place d'une task-force au niveau de ministère de tutelle pour établir une situation mensuelle des progrès réalisés.
173. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé élevé à la conception. En effet, les indicateurs globaux de la gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques restent très faibles^[1]. Ce risque sera atténué par un ensemble de mesures qui permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement. Les éléments d'atténuation seront assurés par : (i) l'apport d'Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching), (ii) l'installation d'un logiciel comptable fonctionnel permettant le suivi régulier des dépenses du projet et la préparation automatisée des principaux rapports financiers, suivi du budget, et des DRF (iii) le suivi conjoint et rapproché du Gouvernement (Ministère en charge de l'agriculture et Ministère des Finances) et du FIDA ; (iv) l'audit interne du PAJE assuré par un cabinet externe; (v) les audits annuels externes qui couvriront également la mise en œuvre des conventions avec les prestataires (vi) le suivi et le contrôle des finances publiques assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le planning annuel de leurs activités (vii) les mesures de contrôle de performance des partenaires d'implémentation du projet qui seront détaillées dans chaque convention, et soumis à l'audit. Le risque en matière de gestion financière mitigé par ces mesures est estimé substantiel.

I. Catégorie environnementale et sociale

174. Le PAJE ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs sur les plans environnemental et social. Il contribuera plutôt au renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et des populations face aux changements climatiques, à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, à la diversification des revenus. Le PAJE viendra renforcer la résilience des populations les plus vulnérables et des écosystèmes qui en soutiennent l'économie - face aux effets du changement climatique. Sur le plan environnemental, l'identification des sites d'interventions du PAJE permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée sur une aire protégée ou sur un site Ramsar.
175. Les risques environnementaux identifiés seront atténués à travers des actions visant à promouvoir (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et des engrais chimiques sur les bassins de production et périmètres maraichers; (iii) le respect des normes environnementales dans le développement des

chaînes de valeur ciblées, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles sur les bassins de production qui se traduira par des investissements sur la gestion durable des forêts communautaires, la lutte antiérosive et le développement de l'agroforesterie, la lutte contre les feux de brousse et les inondations. Ces actions seront menées en partenariat avec le projet PREFOREST porté par la FAO et aussi à travers les mécanismes de sauvegarde environnementale et sociale des IFP.

176. Sur le plan social, le PAJE contribuera : (i) au renforcement de structures de gestion inclusive des femmes et des jeunes, à (ii) l'appui à l'installation de jeunes dans les chaînes de valeur agroalimentaires avec l'appui conseil des structures techniques partenaires et à (iii) la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants et l'intégration des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19 dans la mise en œuvre des activités du projet.
177. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le PAJE soit classé dans la **catégorie B**.

J. Classification du risque climatique

178. Dans les régions d'intervention du PAJE, les populations rurales et en zones semi-urbaines dépendent fortement de l'agriculture pluviale d'où leur grande vulnérabilité aux éventuels effets des perturbations climatiques sur l'agriculture et les autres activités dépendant de l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, la modélisation des impacts du changement climatique au Congo démontre qu'il n'y a pas de risque accru de sécheresse.
179. Bien que le secteur agricole congolais soit relativement moins vulnérable aux risques climatiques comparés à celui des pays sahéliens et d'Afrique australe, l'adaptation aux changements climatiques figure en bonne place dans les priorités nationales exprimées dans la Contribution Nationale Prévue Déterminées (CPDN, 2015).
180. Le PAJE – surtout à travers le Fonds Vert du Climat, qui financera le projet PREFOREST piloté par la FAO et les IFPs cherchera à accroître la résilience climatique et environnementale à travers l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, une meilleure gestion de l'eau, la promotion de la gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, la promotion de modes de gestion durable des ressources naturelles et d'utilisation de variétés à cycle court et climato-résilientes, l'accès à l'information climatique, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques principalement axées sur la gestion durable des terres et des ressources hydriques et le respect des normes de construction adaptées au climat et la mise en place de dispositifs d'alerte et de gestion des inondations dans les bassins de production à travers le partenariat avec les institutions nationales en charge.
181. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions directes du PAJE seront menées de manière à éviter au maximum les émissions de gaz à effet de serre par la promotion de meilleures techniques de stockage et de conditionnement des produits agricoles et de la pêche. Le PREFOREST permettra également de réduire les émissions de CO₂ (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (intervention dans les bas-fonds), et d'autre part, une accumulation de carbone dans les sols et dans les zones forestières régénérées sur les terres de sous-bassins versants (gestion durable des forêts communautaires, création de plantations d'arbres fruitiers, agroforesterie et associations entre plantations d'arbres fruitiers et cultures annuelles). Le PAJE intégrera ainsi les risques climatiques dans sa conception, en particulier dans la mise en œuvre des sous-projets et proposera des solutions pour contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales. Par conséquent, **le PAJE est considéré comme ayant un risque climatique modéré**.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

182. Comme convenu avec le gouvernement, une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera établie pour le PAJE au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). L'UGP aura un siège au sein du MAEP à Brazzaville, et une antenne de terrain à Dolisie. Les deux parties de l'UGP seront logées dans les bâtiments du MAEP construits par les projets antérieurs (PADEF, pour l'antenne à Dolisie) ou en cours (PDPAC, pour le siège à Brazzaville), réduisant ainsi les frais de gestion du projet. Le PAJE récupérera également des véhicules financés par ces deux projets.
183. Le pilotage stratégique et la supervision du programme seront assurés par un Comité national de Pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère en charge de l'agriculture et co-présidé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de l'Agriculture (CCIAM). Les membres du CNP seront recrutés parmi les parties prenantes clés pour la mise en œuvre du PAJE, notamment un représentant du Ministère en Charge des PME, des représentants des autorités départementales concernées et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, Maison Agropastorale du Congo et autres institutions faitières, organisations des producteurs, secteur privé, etc.). Le CNP se réunira deux fois par an. Le CNP sera chargé de l'examen et de la validation : (i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA); (ii) des orientations stratégiques au regard des priorités politiques nationales; et (iii) d'un dialogue citoyen inclusif au niveau national et local.
184. L'UGP collaborera avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP pour le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet, et avec les Directions Départementales dans les six Départements concernés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités^[1]. Au démarrage, l'UGP bénéficiera d'une assistance technique dédiée pour la préparation des documents techniques clés de mise en œuvre (ToR des études spécifiques, dossier d'appel d'offre). Cette assistance technique

apportera également un appui à l'équipe du projet sous forme de coaching.

185. Les rôles de suivi-évaluation seront intégrés dans la gestion du projet (TDR du spécialiste en suivi-évaluation et ceux des autres personnels) du projet. Cette approche servira à garantir que le suivi-évaluation sera utilisé comme un outil de gestion par tout le personnel de l'UGP, et pas seulement du rapportage. Le système de suivi-évaluation sera aligné avec les exigences du MAEP et celles du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) du FIDA. Les indicateurs pertinents ont été détaillés dans le Cadre Logique du PAJE, et quantifiés autant que possible. Les indicateurs se réfèrent aux différents niveaux (produits, résultats et effets) et comprennent des indicateurs standards du FIDA ainsi que ceux spécifiques au projet. Ils sont alignés avec la théorie du changement et démontrent les liens logiques entre les résultats aux niveaux différents.
186. L'UGP sera aussi en charge de la communication et de la gestion des savoirs. La communication sera primordiale, pour la mobilisation des partenaires, petits producteurs et agro-industriels (Composante 1), ou les EMF et les Banques (Composante 2). L'approche de communication sera focalisée sur la promotion de la transparence et la construction de relations de confiance entre les secteurs agricole et financier, et entre les acteurs concernés. La gestion des savoirs sera essentielle pour démontrer la réussite des partenariats publics-privés et privés-privés facilités par le projet, et pour convaincre et mobiliser d'autres acteurs à suivre les modèles élaborés par le projet. Compte tenu de l'approche du projet qui vise à cibler les jeunes dans les zones périurbaines, la gestion des connaissances accordera une attention particulière à l'expérience acquise en travaillant dans ce domaine et en catalysant le développement de chaînes de valeur reliant les zones urbaines et rurales. Dans ce cadre, l'UGP cherchera également à maintenir un dialogue actif avec les autres initiatives agricoles financées par les bailleurs, comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

187. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de procédures du projet. Les dispositifs de gestion s'appuieront sur une organisation administrative, financière et comptable animée par un service doté de personnel qualifié.
188. Le dispositif de gestion décrit dans le manuel de procédures clarifiera les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les agents de l'équipe administrative et financière. Au démarrage du projet, il sera mis en place un outil de gestion opérationnel et en adéquation avec : (i) le cadre comptable réglementaire du SYSCOHADA ; (ii) les procédures du FIDA en matière de gestion des projets ; (iii) les procédures nationales relatives à la passation des marchés et à la gestion du personnel. Le manuel contiendra les supports de gestion nécessaires à la mise en œuvre.
189. La gestion financière du PAJE reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers :
- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
 - Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources ;
 - Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité ; et
 - Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés.
190. Une évaluation du système de gestion financière proposé a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Globalement, le risque inhérent de gestion financière du projet est jugé élevé à la conception. En effet, les indicateurs globaux de la gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques restent très faibles. Le score IPC 2019 du Congo est de 19/100, ce qui place le pays à la 165e position sur 198 pays dans le monde. Ces scores très bas ont été constants ces dernières années avec une légère dégradation à partir de 2015. La dernière évaluation PEFA du pays dépeint une situation très préoccupante en termes de gestion des finances publiques: près de 80% des notations font rage de C et D, ce qui représente la note la plus basse attribuée dans cet exercice. Les aspects très importants du système de GFP sont extrêmement faibles au niveau des pays et notés D: (i) accès du public aux informations budgétaires clés; (ii) prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses (iii) transparence, concurrence et mécanismes de réclamation dans la passation des marchés (iv) Efficacité de l'audit interne (v) portée, nature et suivi de l'audit externe (vi) proportion de l'aide qui est géré au moyen de procédures nationales. Ce risque sera atténué à un niveau "modéré" par un ensemble de mesures qui permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement. Les éléments d'atténuation seront assurés par: (i) Une Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching), (ii) un suivi conjoint du Gouvernement (Ministère en charge de l'agriculture et Ministère des Finances) et du FIDA ; (iii) un audit interne du PAJE ; (iv) des audits annuels externes et (v) le suivi et le contrôle des finances publiques assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le planning annuel de leurs activités.
191. Concernant particulièrement les audits annuels, les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard 6 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.
192. Dispositions relatives aux décaissements. Les décaissements des ressources financières du projet se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA une fois que l'accord de financement entrera en vigueur, et que les conditions de premier

décaissement seront remplies. Il est prévu que le 1er décaissement intervienne au plus tard dans les quatre mois suivant la signature de l'accord de financement.

193. Les méthodes de décaissement ci-après seront appliquées pour le décaissement des ressources du projet par le FIDA: (i) la méthode de paiement direct, (ii) la méthode du compte désigné; (iii) et la méthode de remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour le paiement des contrats au titre des catégories de dépenses liées aux travaux, biens et services. La méthode du compte désigné sera utilisée pour le financement des dépenses courantes, de fonctionnement et autres activités du projet.
194. Il sera ouvert un compte désigné destiné à recevoir les ressources du prêt FIDA. Le compte libellé en francs CFA sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière agréée par le Ministère des finances. Ce compte sera mouvementé selon le principe de la double signature (Coordonnateur du Projet et RAF). Un compte d'opérations sera également ouvert à Brazzaville. Il sera alimenté par des avances de fonds qui prendront en charge les dépenses de fonctionnement et celles liées aux activités prévues sur une période. Des petites caisses seront ouvertes au niveau du siège de l'UCP et de l'antenne de Dolisie. Le PAJE s'assurera que les contrats avec les partenaires seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet.
195. En effet, les comptes et les rapports de l'État manquent de transparence, en particulier en ce qui concerne la comptabilisation et la gestion des importantes recettes pétrolières. Cette situation globale du pays constitue un risque majeur pour la gestion financière des projets.
196. **Passation des marchés.** Une analyse du contexte général, de la performance du système national des marchés publics et de la compatibilité a été faite au cours de la préparation du projet, basée sur (i) le Code des marchés publics du Congo du 20 mai 2009 ; (ii) les conclusions de l'étude comparative sur l'efficacité et la concordance des procédures de passation des marchés publics du Congo et celles de la BAD, et (iii) les conclusions du rapport PEFA de juin 2014 dans le cadre de mesure de la performance dans la gestion des finances publiques du Congo (Indicateur PI-19).
197. La réforme approfondie du système de passation des marchés opérée en République du Congo depuis le 20 mai 2009 a permis l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, d'une série de textes d'application et la mise en place d'institutions et d'organismes conformes aux normes internationales. A cela s'ajoute, la mise à disposition des acteurs de la commande publique avec l'appui de la banque mondiale, de l'essentiel des documents types utilisés dans la passation des marchés directement accessibles au site de l'ARMP (armp-rdc.org). Au vu de ce qui précède, les travaux et fournitures ainsi que les services de consultants nécessaires au projet et financés sur ses ressources seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur en République du Congo, pour autant que les dispositions dudit code soient compatibles avec celles du FIDA en la matière. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PAJE seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, les méthodes d'appel d'offres seront généralement utilisées et, dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible.
198. Au démarrage du projet, l'Unité de gestion actualisera le Plan de Passation des Marchés (PPM) des 18 premiers mois et le soumettra au Bureau du FIDA, pour approbation. Le PPM précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Les PPM des années successives seront intégrées au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Ce plan spécifiera les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Le processus de passation des marchés sera géré par le Responsable de la passation des marchés du Projet^[1]. La gestion des marchés sera assurée de la manière suivante : (i) la gestion administrative et juridique par le consultant en passation des marchés ; (ii) la gestion financière par le RAF et (iii) la gestion technique par les responsables techniques des composantes du projet. D'une façon générale, le Coordonnateur du projet est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés.
199. La mise en œuvre des activités de passation des marchés du PAJE se fera en parfaite conformité avec les dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des atteintes sexuelles. De même, la passation des marchés du PAJE sera alignée avec la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et la corruption. Pour une bonne mise en œuvre, tous les outils disponibles devront être utilisés: NOTUS, Suivi de Contrats, PPM. Le personnel du projet et les membres de la commission de passation des marchés bénéficieront d'une formation technique obligatoire sur la passation des marchés, sur l'éthique, et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption.
200. La corruption demeure un problème dans le secteur public en République du Congo. En 2019, le pays a obtenu un score de 19 sur 100 par rapport à l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International et est classé 165ème sur 180 Pays. Conscient de ce risque, PAJE appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence à travers: (i) l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des MPMEs et des jeunes ruraux pour la mise en œuvre des plans d'affaires des partenariats productifs; (ii) le dispositif de suivi du respect par les MPMEs de leurs statuts et règlements intérieurs, notamment en ce qui concerne le renouvellement des organes élus et la tenue des comptes; et (iii) le respect strict des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés basé sur un suivi régulier par le FIDA et mobilisation d'assistance technique.
201. **Engagement et retour d'information du groupe cible du projet**^[2]. Comme le PAJE est un projet novateur au Congo qui pilote des mécanismes de soutien des MPMEs nouveaux pour le pays, et surtout pour le secteur agroalimentaire, l'engagement des groupes-cibles et le retour d'information avec toutes les parties prenantes sera d'une importance capitale pour la réussite du projet. Ceci est d'autant plus vrai que le Congo est dans une situation de fragilité et il sera important d'améliorer le retour de l'information pour renforcer la résilience du pays. De ce fait, la recherche de l'engagement et du retour d'information des

groupes-cibles ne constituera pas une activité à part, mais sera intégré dans toutes les activités menées par le projet. Par exemple, dans la sous-composante 1.3, réhabilitation des infrastructures de marchés, les priorités (par ex. structures de stockage) seront établies par les acteurs des marchés, et aucun investissement ne sera fait sans leur accord préalable, et leur implication dans la gestion après réhabilitation. Pour la sous-composante 2.1, le projet dépendra étroitement du retour d'information des MPMes et de la participation de leurs associations et institutions faïtières afin de pouvoir nourrir le dialogue avec les pouvoirs publics sur les améliorations nécessaires dans l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire.

202. L'UGP exigera de tous les consultants et autres prestataires de services qui travailleront directement avec les bénéficiaires du projet la recherche d'un retour d'informations et le rapportage des résultats, y compris pour les différentes catégories des groupes-cibles clés (jeunes, femmes, groupes vulnérables), le cas échéant. L'UGP fera également des sondages réguliers pour avoir une vue indépendante sur ce point, en utilisant les téléphones mobiles des agri-preneurs comme le canal privilégié de communication. La multiplicité des liens qui seront créés par le PAJE pour la recherche de retour d'information des groupes-cibles aidera à éviter tout accaparement éventuel des bénéfices du projet par les élites.
203. La recherche de l'engagement des groupes vulnérables, marginalisés et défavorisés se fera en mettant un accent particulier sur le retour d'information donné par ce groupe de bénéficiaires du projet, et en associant les Associations qui ont été consultées pendant la phase de préparation du projet.
204. Le retour reçu et, le cas échéant, les changements prévus dans les activités du projet en réponse aux commentaires reçus, sera non seulement restitué aux bénéficiaires, mais aussi partagé avec le CNP du projet. La restitution aux bénéficiaires sera faite principalement par les consultants et autres prestataires de services qui travailleront directement avec les bénéficiaires du projet. De plus, l'UGP fera des retours d'information par moyens électroniques, et en utilisant la plateforme de jeunes agripreneurs animée par la FAO à Brazzaville, qui sera également un partenaire important dans l'engagement avec les groupes-cibles du projet. Les réunions de consultation tenues avec cette plateforme pendant la phase de préparation du projet ont beaucoup inspiré la conception du projet.
205. Le retour des bénéficiaires du projet sera aussi activement recherché pendant les études des effets du projet, à la revue à mi-parcours et à son achèvement. En outre, il y aura des ateliers d'auto-évaluation qui compléteront les études et les enquêtes d'effets pour obtenir une évaluation participative et des informations qualitatives sur l'avancement du projet et la prise de décision pour son amélioration.
206. Plusieurs indicateurs relatifs aux retours d'information des groupes-cibles des projets ont été ajoutés au cadre logique, y compris le « Pourcentage de ménages satisfaits des services soutenus par le projet » et le « Pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par des projets ».
207. **Processus de traitement des plaintes.** Le PAJE mettra en place, en cohérence avec les procédures du FIDA, un mécanisme pour la réception des plaintes en vue de faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées en relation à la mise en œuvre du projet. La procédure permettra aux plaignants concernés d'obtenir une réponse équitable et en temps opportun à leurs préoccupations, par le biais d'un processus indépendant. Le PAJE disposera des capacités pour agir de manière proactive avec les parties touchées pour le règlement des plaintes, faire en sorte que la procédure de réception des plaintes réponde aux attentes et fonctionne de manière efficace, et tenir à jour les dossiers concernant toutes les plaintes et leur règlement.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

208. Planification. La durée du projet est prévue pour une période de six ans. La planification sera basée sur les objectifs et les cibles (en termes de résultats, de produits et d'effets) définis dans le présent document. Le Projet utilisera le cadre logique (CL) et le cadre de mesure des résultats (CMR) en complément comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du PTBA de 12 mois, répondant aux normes du FIDA. Le PTBA comprendra : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées ; (ii) une description détaillée des activités prévues dans l'année, les groupes à cibler, les modalités de mise en œuvre, les indicateurs de suivi des réalisations, les responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un PPM. Le PTBA sera préparé par l'UGP en consultation avec les parties prenantes avant d'être validé par le CNP. L'élaboration des PTBA sera participative dans le cadre d'une approche de gestion axée sur les résultats (GAR). Le PTBA du programme sera soumis au FIDA pour non-objection. Le projet discutera avec les institutions financières impliquées, les liens à établir y compris les échanges d'informations permettant d'assurer le suivi du portefeuille de crédit. Par exemple, les données de performance sur les entreprises et la gestion financière peuvent apporter des informations importantes au S&E du projet. Ces aspects devront être reflétés dans les conventions/contrats avec les partenaires.
209. Suivi-évaluation. Un Système de Suivi et Evaluation (SSE) sera mis en place au sein de l'UGP conformément aux exigences du FIDA et du gouvernement. Le SSE sera sous la Supervision du Coordonnateur du projet et conduit et sous la responsabilité - du responsable du Suivi et Evaluation (RSE), avec l'appui de l'agronome- assistant/e SE qui sera basé dans l'antenne pour la collecte et l'analyse des données. De cette façon, le SSE sera connecté avec l'opérationnel, par le biais d'une équipe pouvant directement faire la promotion de la gestion axée sur les résultats (GAR).
210. Le SSE du PAJE sera développé sur une perspective de genre et jeunes et aidera à identifier, suivre et évaluer les groupes ciblés désagrégés par catégories: femmes, jeunes, hommes, personnes en situation de handicap et peuples autochtones. Ces cibles seront définies dans le cadre logique et détaillées dans le tableau des bénéficiaires. De plus, toutes les études à réaliser devront être présentées avec données désagrégées, comprenant les enquêtes d'effets visant à comprendre correctement l'intégration de la stratégie de genre dans la mise en œuvre du projet. Le SSE mesurera deux niveaux d'indicateurs sur les

produits/résultats et les effets. Ces données seront choisies sur une base d'indicateurs répondant aux besoins du Projet et de ses partenaires, dont le FIDA pour que les indicateurs de base SMRO soient inclus afin de faciliter le rapportage. Les effets du projet seront mesurés à travers des enquêtes organisées pendant la mise en œuvre du projet : il y aura une étude de référence de base, une enquête à mi-parcours et une dernière à l'achèvement du projet. Pour le renseignement des indicateurs de base, ces études seront conduites selon la méthodologie spécifique prévue par le FIDA.

211. Le SSE devra être un outil efficace fournissant l'information nécessaire en temps opportun et générant des données utiles à la conduite du Projet. Il devra assurer : (i) la collecte, la consolidation et le contrôle de qualité des données ; (ii) l'analyse des données, (iii) la production des rapports ; (iv) le suivi des activités sur site ; (v) l'information des parties prenantes. Le SSE devra enfin être informatisé, pour assurer une meilleure consolidation et analyse des données.
212. Au démarrage du projet, un consultant international sera recruté pour aider le projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du projet, dont une introduction est décrite dans le manuel de mise en œuvre (annexe 8 du DCP) détaillant les procédures et les outils, et incluant la liste des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur concernant les livrables associés au SE seront spécifiées dans une clause spécifique figurant dans les contrats et conventions.
213. **Formation au SSE.** Pendant la première année du projet des séances de formation en SE seront organisées pour l'équipe du projet et de la cellule d'appui ainsi qu'aux partenaires de la mise en œuvre. Des séances de renforcement seront aussi prévues. La participation à des formations spécialisées et à la carte sera privilégiée. Un/e consultant/e spécialiste appuiera au démarrage à la mise en place du système et au renforcement des capacités pour assurer une autonomie. Un atelier de démarrage servira aussi à présenter le système et son fonctionnement.
214. Le SSE appuiera aussi des instances d'évaluation participative avec différentes parties prenantes du projet, y compris les bénéficiaires avec la représentation de tous les groupes ciblés du PAJE.
215. Le SSE sera étroitement connecté aux activités de gestion de savoir et communication, depuis que les résultats enregistrés au niveau de la cellule de SE serviront à informer les autres activités.
216. **Gestion des Savoirs et Communication.** Afin d'atteindre ses objectifs, et de promouvoir la mise à l'échelle de ses résultats à l'achèvement du PAJE, le projet prêtera une attention particulière à la gestion des savoirs et à la communication. Au démarrage du projet, l'équipe, assistée par un consultant, développera sa stratégie de communication et de gestion des savoirs qui sera révisée à mi-parcours. Cette stratégie sera complétée par un plan d'action connecté aux activités de suivi-évaluation, et aussi bien aux activités à mettre en œuvre par le projet. Ce plan sera orienté d'abord envers les bénéficiaires et les communautés, pour les rendre informées des activités et résultats du projet, et ensuite il sera mis en place pour assurer qu'au niveau aussi bien national qu'international le projet est connu, reconnu et apprécié.
217. Le projet assurera la création d'un site, dans lequel seront reportés les informations sur ses activités, les communications et les résultats du projet; il utilisera de manière judicieuse les réseaux sociaux, qui devraient permettre d'atteindre un public plus large. L'utilisation des plateformes existantes, en particulier celle liées aux jeunes aidera à atteindre davantage les jeunes entrepreneurs et chercheurs d'emploi.
218. Les résultats concrets et les facteurs de succès des modèles innovateurs pilotés par le projet – comme les partenariats inclusifs et durables entre petits producteurs et agro-industriels et le financement des jeunes entrepreneurs agricoles par des mécanismes à coûts partagés – seront assidument documentés et communiqués auprès des audiences cibles clés, comme les bénéficiaires finaux potentiels (producteurs, transformateurs et commerçants agricoles et leurs MPMEs), les établissements de Microfinance et les Banques, et les Ministères engagés dans les réformes du climat d'affaires et d'investissement. La participation des bénéficiaires du projet aux échanges avec d'autres jeunes entrepreneurs, permettront le partage d'expérience qui sera d'abord utile à l'amélioration de leurs activités ; ces échanges seront documentés et permettront aussi l'identification des stratégies plus performantes pour une meilleure capitalisation.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

219. Le PAJE envisage plusieurs innovations : (i) le soutien systématique des parties en aval des filières agricoles, une innovation par-rapport aux projets antérieurs qui se sont focalisés quasi exclusivement sur l'appui aux cultures des petits producteurs ; (ii) la facilitation des partenariats inclusifs et durables entre les petits producteurs et les acheteurs agro-industriels, pratique très réussie dans beaucoup de pays africains mais peu utilisée au Congo ; et (iii) l'engagement systématique avec le secteur financier et le renforcement des capacités techniques des institutions financières à fournir des produits financiers appropriés pour le financement de l'agriculture. Les partenariats privés-petits producteurs et la transformation du secteur financier facilités par le projet aideront à mettre à l'échelle ses résultats à moyen terme.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

220. **Préparation pour la mise en œuvre et démarrage rapide du projet.** PAJE capitalisera sur l'expérience du PD-PAC et anticipera l'exécution des activités de pré-démarrage pour accélérer sa mise en œuvre grâce à l'utilisation du mécanisme de fond de démarrage permettant d'exécuter certaines activités clés avant le remplissage des conditions de déblocage de l'avance initiale. Les activités qui seront ainsi mises en œuvre à travers ce mécanisme sont : (i) le recrutement du personnel de projet, (ii) la mise en place du système de SSE et l'élaboration de son manuel de mise en œuvre, (iii) la réalisation des études de base et de référence, (iv) la préparation du manuel de gestion administrative, financière et comptable et la mise en place du système

de gestion des ressources financières, y compris l'acquisition du logiciel de gestion comptable, (v) la finalisation du manuel de mise en œuvre, (vi) la mobilisation d'une assistance technique au démarrage pour la préparation des conventions avec les partenaires, les termes de références des activités clés (choix des sites de production/aménagement, régulation foncière, études d'aménagement, travaux d'aménagement, contrôle des travaux et dossiers d'appels d'offre des premiers investissements) et (vii) l'organisation de l'atelier de démarrage et de planification du projet avec les bénéficiaires et les partenaires, incluant l'appui technique à sa facilitation. Le budget de ces activités est précisé à l'Appendice 11.

221. L'atelier de démarrage aura pour but de permettre aux bénéficiaires et partenaires du projet (groupes cibles et leurs organisations, autorités, services techniques, opérateurs potentiels de mise en œuvre du projet) d'internaliser la théorie de changement du projet, son approche d'intervention et d'être informés sur les innovations apportées par le projet et en particulier les modalités d'accès aux appuis offerts pour l'entrepreneuriat rural des jeunes. Cette occasion sera saisie pour communiquer sur les résultats des interventions du FIDA au Congo ainsi que leurs contributions aux politiques et stratégies sectorielles de l'Etat.

222. **La supervision** du Projet sera réalisée directement par le FIDA, au moins une fois par an, conjointement avec le MAEP. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet. Des missions d'appui pourront être effectuées par le FIDA en fonction de la nécessité. Les rapports de supervision respecteront le format défini dans le système ORMS informatisé du FIDA et disponible en ligne, qui facilitera la mise à jour des données et informations sur l'état d'avancement du projet. La première mission de supervision sera essentiellement consacrée à l'appui au projet pour lever les éventuelles contraintes rencontrées pour démarrer les investissements initiaux et finaliser la mise en place de son dispositif de mise en œuvre.

223. **Une revue à mi-parcours** sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue s'appuiera sur les résultats des enquêtes spécifiques d'effets préalables, les données du SSE et l'exécution financière du projet (exécution des coûts par-rapport aux réalisations) et les visites de terrain/échanges avec les bénéficiaires et acteurs clés pour émettre des recommandations relatives aux mesures et dispositions à prendre pour les années restantes de mise en œuvre, visant à consolider ou à réorienter le cas échéant la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du projet. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés en conséquence. Le Gouvernement préparera les termes de référence de cette revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

224. **La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture** sera organisée au premier semestre de l'année 6. Elle sera soutenue par une évaluation finale interne des effets du projet, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), d'études spécifiques et de l'analyse des données du SSE qui alimenteront la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement. Un atelier d'achèvement permettra de partager l'évaluation du Projet avec toutes les parties prenantes. Le Rapport final de la Mission de Revue d'Achèvement devra être transmis au FIDA au plus tard six mois après l'achèvement du Projet (avant la date de clôture).

Notes de bas de page

Executive summary

[1] World Bank data for 2019: total population 5,380,508; of which rural 32.627%, rural land area 338,427 km²

[2] World Bank 2018, Economic situation of the Republic of Congo

[3] World Bank 2019, Congo, country at a glance

[4] Food imports accounted for nearly 0.5 billion USD in 2019, or around one fifth of total imports, see <https://globaledege.msu.edu/countries/republic-of-congo/tradestats>

[5] As required by IFAD's "Action Plan Rural Youth 2019-2021" and new targeting guidelines (see pp. 20-22).

[6] As detailed in Table 1 on page 19.

[7] In the absence of a genuine financial sector market due to market failures, there is no trusted mechanism to support conducting fair pricing (aka, fair market-based interest rates). Therefore, interest rates will have to be negotiated between the principal parties – PFIs, beneficiaries and other members of the value chain stakeholder platform.

[8] These investments will mainly focus on processing and marketing.

[9] The beneficiaries are a mixture of MSMEs and smallholder farmers. The smallholder farmers receive support for production and productivity enhancement and the MSMEs are linked to source produce from targeted farmers. This is the value chain approach in which a market (MSMEs) is identified for IFAD's targeted smallholders (youths and women in particular)

[10] Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel

Contexte national

[1] Banque mondiale 2018. Situation Economique De La République Du Congo.

- [2] Banque mondiale 2019. Congo, country at a glance.
- [3] Voire COSOP, Annexe 10.
- [4] En 2015, selon le Plan National de Développement 2018-2022
- [5] République du Congo 2015. Enquête Sur La Transition Vers La Vie Active (ETVA).
- [6] IMF Country Report No. 19/244, accessed on 29 July 2019 at: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/07/23/Republic-of-Congo-Staff-Report-Press-Release-Staff-Report-Debt-Sustainability-Analysis-and-48522>
- [7]<https://www.doingbusiness.org/en/reports/global-reports/doing-business-2019>
- [8]<http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>
- [9] African Union (September 2020), Comprehensive report on “Socioeconomic impact of COVID-19 on Africa: An opportunity to build more endogenous and resilient emerging economies”, p. 144
- [10] African Union, Comprehensive report on “Socioeconomic impact of COVID-19 on Africa: An opportunity to build more endogenous and resilient emerging economies”, p.159, September 2020
- [11] Cette liste, qui combine les évaluations de fragilité faites par la Banque africaine de Développement et la Banque mondiale, est disponible au <http://pubdocs.worldbank.org/en/892921532529834051/FCSList-FY19-Final.pdf>
- [12] Voir les documents du FIDA "Strategy for engagement in countries with fragile situations" de décembre 2016 et le Programme spécial pour les pays en situation fragile (Engagement 35 du FIDA 11).
- [13]<http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf>
- [14] Banque Africaine de Développement- BAD. 2018. République du Congo : Document de Stratégie Pays 2018-2022. Département Économie Pays- ECCE, Direction Générale Afrique Centrale, RDGC. Novembre 2018.
- [15] D'après un rapport du PNUD, 2015
- [16] Banque mondiale 2017. Republic of Congo Poverty Assessment Report Education, Jobs and Social Protection for a Sustainable Reduction of Poverty.
- [17] Sur l'importance de renforcer ces liens, voir également IFAD 2018 Rural- urban linkages and food systems in sub-Saharan Africa: The rural dimension. <https://www.ifad.org/documents/38714170/39135332/Rural-urban+linkages+and+food+systems+in+sub-Saharan+Africa.pdf/f5801ff5-2fb8-4b0d-ae77-976aa3e116d3?eloutlink=imf2ifad>
- [18] Global Hunger Index Report 2019
- [19] Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV), 2014
- [20] FAO and ECA. 2018. Regional Overview of Food Security and Nutrition. Addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition. Accra. 116 pp.
- [21] La précipitation annuelle moyenne est de 1.200 mm. Il n'y a que 2% des 10 millions d'hectares de terres arables hors forêt qui sont actuellement cultivées.
- [22] Voir analyse détaillée dans le COSOP
- [23] « Comprehensive Africa Agriculture Development Programme », voir <https://www.nepad.org/nepad-oncontinent/comprehensive-africa-agriculture-development-programme-caadp-congo>.
- [24] Toutefois, la tranche d'âge de 0 à 10 ans est considérée comme étant la petite enfance.
- [25] Par exemple, la Commission européenne et l'ONG ESSOR.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

- [1] Ces aspects sont traités en plus de détail dans l'Annexe 5 du DCP (Climat et environnement) et dans le Document Technique 2, Pauvreté, ciblage et aspects genre (y compris jeunes).
- [2] Banque Mondiale, 2011
- [3] Indice d'inégalité de genre, UNDP 2018
- [4] Il n'y a pas eu de recensement systématique plus récent, mais ces tendances sont confirmées par les projections récentes.
- [5] BAD. 2018
- [6] D'après l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), réalisée en 2015 par la Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (DGFQE) avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et du BIT,

[7] INS et BIT, 2015

[8] Enquête par grappes à indicateurs multiples du Congo (MICS5 Congo 2014-2015)

[9] Enquête Démographique et de Santé du Congo, EDSC-II 2011

[10] AGSAV, 2014

[11] Le « Project to reduce greenhouse gas emissions from forests in five departments in the Republic of Congo » (PREFOREST) apportera son appui pour la mise en œuvre des méthodes de production climato-intelligentes de certaines cibles du PAJE. Les modalités de collaboration seront définies dans le cadre d'une convention de partenariat avec PAJE et les PTBA des deux projets refléterons les activités cofinancées.

Justification de l'intervention du FIDA

[1] C'est-à-dire les petits producteurs agricoles et leurs organisations, ainsi que les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) actifs dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

Enseignements tirés

[1] Les augmentations des rendements étaient de 217 pourcent, 200 pourcent, 67 pourcent, 37.5 pourcent et 25 pourcent pour l'igname, le soja, le manioc, la banane et le maïs, respectivement.

[2] « La structure trop complexe du projet (10 Départements et 13 Chaines de valeur) et l'absence totale d'investissements dans la mécanisation (de la récolte) et dans la transformation et la commercialisation, a réduit de manière importante la pertinence des augmentations de production générées par le projet. » (Rapport d'Achèvement du PADEF).

[3] Il faut toutefois noter qu'en milieu rural, les acteurs investis dans la transformation et la commercialisation sont en majorité investis dans la production et les plans d'affaires des bénéficiaires intégrerons nécessairement l'aspect production pour répondre à la demande sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

[1] Cependant PAJE n'est pas un projet transformation genre

[2] <http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1208172/>

[3] De plus, le PAJE contribuera également de façon plus modeste à trois autres ODD, à savoir éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité genre (ODD 5), et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).

[4] Voir cartes de ciblage pp. 5-6 du PIM

[5] Il est important de noter que PD-PAC s'achève le 30 juin 2021 et que la pérennité de ces investissements repose, dans une large mesure, sur l'accompagnement des business plans de ces trois entités (mise en place d'un management privé professionnel suivant leurs business plans et contrôle par une organisation interprofessionnelle - pour le PCC - qui est en cours de création).

[6] La présence des populations autochtones, principalement concentrées dans la Lékoumou (11.456 sur 15.210 au total dans la zone du projet) où la forêt occupe plus de 80% du territoire fera l'objet d'un ciblage spécifique qui prendra en compte les demandes et besoins des populations en termes d'appui.

[7] Voir en détail dans l'Annexe 8, Manuel de Mise en Œuvre du Projet (PIM).

Composantes/résultats et activités

[1] Ceci surtout dans le co-financement parallèle du Fonds Vert du Climat pour le projet PREFOREST, qui est plus orienté vers l'amont tandis que le PAJE se focalise sur l'aval des chaînes de valeur agricoles.

[2] Les contenus des différents contrats seront définis avec les parties prenantes pendant la mise en œuvre, en préservant les intérêts des bénéficiaires.

[3] En général, on peut avoir 5 types de contrats ou modèles d'agriculture contractuelle : (i) le **modèle informel** où les petites entreprises passent des contrats de production saisonniers simples et informels avec des petits producteurs ; (ii) le **modèle intermédiaire** dans lequel l'acheteur sous-traite avec un intermédiaire (collecteur, courtier ou organisation paysanne) qui passe de manière formelle ou informelle des contrats avec les producteurs (combinaison des modèles centralisés/ informels) ; (iii) le **modèle multipartite** qui peut se présenter sous forme d'accords entre des exploitations agricoles et une entreprise, complétés par des accords avec des fournisseurs de services tiers (p.ex. vulgarisation, formation, crédits, intrants ou logistique) ; (iv) le **modèle centralisé** dans lequel l'implication des acheteurs peut aller de la fourniture minimale d'intrants (p.ex. des variétés spécifiques) au contrôle de la majeure partie de la production (p.ex. de la préparation du sol à la récolte) et, (v) le **modèle de la plantation nucleus** dans lequel les acheteurs s'approvisionnent auprès des exploitations/ plantations propres et aussi auprès des producteurs sous-traitants. Le modèle de la plantation nucleus nécessite de l'acheteur des investissements importants dans la terre, les machines, le personnel et la gestion.

[4] En dehors des inputs locaux, le FIDA fera également entrer en lice des contributions pertinentes des Nations Unies, comme celles du Comité sur la Sécurité Alimentaire (CFS) et de la Décennie des NU sur l'agriculture familiale (UNDF).

[5] Le guide méthodologique prendra également en compte la résilience aux changements climatiques. Les aspects de ce guide qui sont liés à la production agricole, par ex. l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, seront informés par l'expérience du partenaire de cofinancement du PAJE, le Fonds Vert du Climat, de par son projet PREFOREST, qui sera mis en œuvre par la FAO.

[6] Les IFPs de la composante 2 sont également associées aux activités de la composante 1, développement des plans d'affaires des MPMEs, comme indiqué dans le paragraphe 60.

[7] Comme l'avait confirmé le PDG de la MUCODEC, la plus grande mutuelle de microfinance au Congo, durant un entretien tenu en juillet 2019.

[8] Les différentes catégories de petites et moyennes entreprises sont expliquées et des exemples de chacune des catégories sont fournis dans le PIM, Annexe 8.

[9] Voir comité de validation et d'approbation, instance chargée de l'examen et de l'approbation des plans d'affaires

[10] Ces critères seront détaillés dans le manuel de mise en œuvre du projet. A titre indicatif les requérants devront : (i) avoir au moins 18 ans ; (ii) exercer ou envisager d'exercer son activité principale en amont ou en aval du secteur agricole et dans les sous-secteurs connexes ; (iii) résider et exercer l'activité objet de la demande dans la zone-cible du projet ; (iv) être disposé à se conformer aux exigences du PAJE dans le processus d'instruction et de mise en œuvre des plans d'affaires ; (v) avoir un compte dans une institution financière agréée ou être disponible à y ouvrir un compte ; (vi) ne pas avoir un financement en cours pour le même projet économique.

[11] Ce comité comprendrait : (i) le spécialiste agribusiness de l'UGP du PAJE ; (ii) un représentant de la faïtière nationale des femmes ; (iii) un représentant du réseau national des jeunes agriculteurs/ruraux ; (iv) un représentant de la fédération nationale des OP ; (v) un représentant des institutions financières ; (vi) un représentant du secteur privé ; (vii) un représentant du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

[12] Une option serait de s'associer au mécanisme de garantie prévu par le Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricoles au Congo (PRODIVAC) de la Banque Africaine de Développement, qui vient d'être approuvé

[13] Cette bonification pourrait agir sur les taux d'intérêts pratiqués, les garanties et autres conditions imposées aux promoteurs, ou une combinaison de ces facteurs.

[14] Le guide méthodologique prendra également en compte la résilience aux changements climatiques des chaînes agroalimentaires. Les aspects de cette guide liée à la production agricole, par ex. par l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, seront informés par l'expérience du partenaire de cofinancement du PAJE, le Fonds Vert du Climat, de par son projet PREFOREST, qui sera mis en œuvre par la FAO.

[15] Cette activité dépendra étroitement de la volonté des CMEC à se fédérer pour pouvoir aspirer à la certification par le Ministère des Finances selon les règles COBAC, volonté sans laquelle toute activité de renforcement sera sans objet. Cette volonté sera vérifiée et confirmée pendant la première année du projet.

Cohérence, appropriation et partenariats

[1] De plus, le PAJE contribuera également de façon plus modeste à trois autres ODD, à savoir éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité genre (ODD 5), et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).

[2] PND 2018-2022.

[3] Les autres agences de l'ONU qui sont membres du Groupe de Résultats du Secteur Agricole de l'UNDAF – en dehors du FIDA et la FAO – sont le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

[4] Ces projets couvriront principalement les corridors entre les grands pôles de commercialisation de Brazzaville et Pointe Noire, et les zones de production dans les départements des Plateaux, du Pool, de la Bouenza, de la Cuvette et du Niari.

[5] Le besoin urgent des réformes des politiques d'investissement, y compris dans le secteur agricole, est apparent de la position basse du Congo dans le « Doing Business Ranking » de la SFI, et a été soulevé plusieurs fois dans les discussions de la mission de revue du COSOP avec le MAEP, le Ministère du Plan et le Ministère des PMEs.

Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

[1] Les discussions avec la BADEA et des autres bailleurs de fonds pour un co-financement potentiel se poursuivent. L'allocation du FIDA12 est prévue pour la période de 2022-2024 et sera disponible avant la mi-parcours du PAJE.

Risques du projet et mesures d'atténuation

[1] Comme ESSOR, voir la description dans le PIM (Annexe 8)

[2] PAJE prendra avantage des progrès réalisés pour participer au dialogue en cours.

Gestion et coordination du projet

[1] Une fois que le PTBA de PAJE est validé par le Ministère de tutelle, les actions prévues sont intégrées dans les engagements des directions départementales du Ministère de l'agriculture qui contribuent au suivi et à l'appui technique de la mise en œuvre des activités du projet selon leurs missions régaliennes.

Passation des marchés

[1] Compte tenu du faible nombre de marché à passer par le projet, le responsable de la passation des marchés aura un contrat de consultant basé sur la charge de travail et sa durée de mobilisation.

[2] Voir le Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes <https://webapps.ifad.org/members/eb/128/docs/french/EB-2019-128-R-13.pdf> pour plus de détails.



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<p>Portée 25424 ménages ruraux et péri-urbains, dont 60% de jeunes, et 50% de femmes, seront associés aux activités de développement agricole du projet. Entre les bénéficiaires on compte aussi 2% de autochtones et 2% de personnes vivant en situation de handicap.</p>	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Semestrielle	UGP	L'application de méthodes de ciblage explicites garantit que les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées et autochtones) bénéficient équitablement du projet. La taille de ménage considéré est de 5 personnes. Bonne capacité de mise en oeuvre.
	Hommes	0	5000	12712				
	Femmes	0	5000	12712				
	Jeunes	0	6000	15254				
	Personnes autochtones	0	200	500				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	10000	25424				
	Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Semestrielle	UGP	
	Personnes vivant en condition de handicap	0	200	500				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	Semestrielle	UGP	
	Ménages	0	10000	25424				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	Semestrielle	UGP	
	Membres des ménages	0	50000	127200				
	Pourcentage de ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP	
	Ménages	0	40	80				
	Males	0	40	80				
	Females	0	40	80				
Indigenous people	0	40	80					
Personnes vivant en condition de handicap	0	40	80					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif du projet Amélioration des conditions de vie et des revenus des population pauvres rurales et péri-urbains dans les zones du projet	Augmentation des revenus des jeunes dans leurs activités commerciales agroalimentaires (%)				Enquêtes de référence et finale	Année 1 et 6	UGP	Bonne capacité de mise en œuvre. Les activités des jeunes financés sont rentables.
	Totale	0	10	20				
	Females	0	10	20				
	Young	0	10	20				
	Indigenous people	0	10	20				
	Personnes vivant en condition de handicap	0	10	20				
Objectif de développement Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes et groupes vulnérables dans les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeurs agroalimentaires	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP	La mise en œuvre du programme de réformes y compris sur l'agriculture se poursuit comme prévu. Les entreprises financés sont bancables et rentables.
	Nombre d'entreprises		287	765				
	Pourcentage d'entreprises	0	30	80				
	2.2.1 Emplois nouveaux créés				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP	
	Bénéficiaire du travail - hommes		500	1825				
	Emplois nouveaux		1000	3650				
	Bénéficiaire du travail - femmes		500	1825				
	Bénéficiaire du travail - personnes autochtones		20	50				
	Bénéficiaire du travail - jeunes		600	2190				
	Emplois nouveaux créés							
	Personnes vivant avec handicap		20	50	Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP	
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet							
	Membres des ménages		44520	101760				
	Ménages (%)		35	80				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages (nombre)		8900	20340				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet							
	Membres des ménages		38160	95400				
	Ménages (%)		30	75				
	Ménages (nombre)		7627	19068				
Effet direct Les chaînes d'approvisionnement agricoles sont renforcées	Volume commercialisés dans les nouveaux partenariats agroindustriels- petits producteurs				(SSE) comptabilité des entreprises et des groupements	Annuelle, à partir de l'année précédant la RMP	UGP et opérateurs	Disponibilité des acteurs agroalimentaires à s'engager dans des relations formelles.
	Volume commercialisé (kg)	0						
	Nombre des relations commerciales tissées entre acteurs agroalimentaires ayant participé dans les foires agroalimentaires				SSE et Rapport d'activités projet	Mi-Parcours et finale	UGP et opérateurs	
	Relations commerciales	0	150	315				
	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés				Enquêtes d'effets (COI)	Début, mi-Parcours et finale	UGP et opérateurs	
	Nombre d'organisations de producteurs	0	57	115				
	Pourcentage d'organisations de producteurs	0	57	115				
	Pourcentage d'organisations de producteurs de population autochtone	0	50	80				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)				Enquêtes d'effets (COI)	Année 1, 3 et 6	UGP et opérateurs	
	Ménages (nombre)	0	800	2000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Prestations de service conseil affaires et technique de qualité rendues aux MPME	Nombre de plans d'affaires approuvés viables après 3 ans				SSE et Rapport d'activités projet	Semestrielle, à partir de l'année 3	UGP et Opérateurs	Bonne performance des prestataires de service
	Nombre de plans d'affaires	0	454	957				
	Males	0	227	478				
	Females	0	228	479				
	Indigenous people	0	6	20				
	Personnes vivant dans une situation de handicap	0	6	20				
	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Hommes	0	529	1058				
	Femmes	0	528	1057				
	Personnes autochtones	0	22	42				
	Jeunes	0	635	1269				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	1057	2115				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE et Rapport d'activités projet	Mi-Parcours et finale	UGP et opérateurs	
	Personnes vivant en condition de handicap	0	22	42				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE et Rapport d'activités projet	Semestriel	UGP et Opérateurs	
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	57	115				
	Femmes occupent des postes de direction	0	20	45				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE et rapports d'activités du projet	Annuelle a partir de l'année 2	UGP et opérateurs	
	Hommes	0	500	1150				
	Femmes	0	500	1150				
	Ménages	0	1000	2300				
	Personnes autochtones	0	20	46				
	Jeunes	0	600	1380				
	Nombre de plans d'affaire adressant des problématiques nutritionnelles				SSE et rapports d'activités du projet	Annuelle et a partir de l'année 3	UGP et opérateurs	
Nombre de plan d'affaire	0	354	651					
Produit Établissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre petits producteurs et opérateurs agro industriels	Nombre de nouveaux partenariats commerciaux conclus				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	Disponibilité des acteurs agroalimentaires à s'engager dans des relations formelles
	Partenariats conclus	0	3	7				
	Nombre de partenariats commerciaux fournissant des services financiers au producteurs				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Partenariats incluant des services financiers	0	3	7				
Produit Des marchés sont réhabilités et bien gérés	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	Règlement permettant la prise en main de la gestion des marchés par les acteurs économiques
	Nombre total d'installations	0	4	8				
	Plans de gestion des infrastructures des marchés mis en place par les acteurs des marchés				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Plans de gestion des infrastructures	0	4	8				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Effet direct L'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire est amélioré	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-parcours et finale	UGP et Opérateurs	R. Les banques et EMF congolaises continuent d'éviter le financement de l'agro-industrie H, La gouvernance des prêts agro-agroalimentaires s'améliore au fur et à mesure que les efforts globaux de réforme progressent
	Ménages	0	20	40				
	Ménages dirigés par une femme							
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP et opérateurs	
	Nombre	0	1	3				
	Pourcentage de ménages déclarant qu'ils peuvent influencer les décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par des projets				Enquêtes de Effets (COI)	Mi-Parcours et finale	UGP et opérateurs	
	Ménages	0	5	20				
	Males	0	5	20				
	Females	0	5	20				
	Indigenous people	0	5	20				
Personnes vivant en situation de handicap	0	5	20					
Young	0	5	20					
Produit Les acteurs économiques et sociaux sont représentés et participent activement au dialogue politique et aux organismes nationaux	Nombre d'organes locaux professionnels de représentation créés ou dynamisés				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Organes de représentation	0	8	18				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité				
Produit La facilitation et la mise en relation des bénéficiaires du projet avec les acteurs financiers est assurée	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs				
	Nombre total d'accès aux services financiers										
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne								0	177	325
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne								0	212	391
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne								0	177	326
	Personnes autochtones-accès services financiers dans les zones rur.-épargne								0	8	13
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit								0	177	326
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit								0	177	325
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit								0	212	391
	Personnes autochtones-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit								0	12	25
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne								0	479	957

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	479	957				
	Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Personnes vivant en condition de handicap	0	40	80				
Produit Capacités techniques des institutions financières renforcées pour développer et gérer des services appropriés pour le secteur agroalimentaire	1.1.6 Prestataires de services financiers soutenus dans la mise en place de stratégies de desserte, et de services et produits financiers dans les zones rurales				SSE et Rapport d'activités projet	Annuel	UGP et opérateurs	
	Prestataires de services	0	4	12				
	Nombre de groupes partenaires soutenues pour gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat				SSE et rapports d'activités du projet	Annuelle	UGP et opérateurs	
	Institutions financières	0	4	12				



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 2 : Théorie du changement

IMPACT

Amélioration des conditions de vie et des revenus des population pauvres rurales et péri-urbains dans les zones du projet

EFFETS

Promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes et groupes vulnérables dans les activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeurs agroalimentaires

STRATÉGIE

+ Participation au dialogue politique (Agri-entrepreneurs, Jeunes, Femmes)

Renforcer les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires et les collaborations entre les acteurs

Soutien du développement des MPME tout au long de la chaîne de valeur agricole et pêche

Établissement et opérationnalisation de partenariats commerciaux entre producteurs et opérateurs agro-industriels

Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché

Acteurs Clés du changement

Public :

Agriculture, Finance, PME, Jeunesse, Femme
Chambres de commerce

Finance :

Banques et microfinance

Secteur Privé :

Plateformes des jeunes entrepreneurs
Associations d'intérêt économique
Associations des femmes
Agroindustriels clés

Donors:

PTF: BAD, BM, FAO, PAM, UE

Hypothèses de base

L'amélioration des liens commerciaux stimule la production locale agricole
La meilleure performance du secteur agroalimentaire convaincra les EMF et les Banques à y investir
Le financement et accompagnement de start-ups augmentera la participation des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agricole

Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire, y compris l'accès aux services financiers

Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire

Améliorer l'accès aux services financiers des groupes cibles à travers des produits financiers plus adaptés adoption de mécanismes d'appui adaptés

Renforcer des capacités des EMF et banques partenaires à gérer de nouveaux produits financiers pour le secteur agroalimentaire

+ Participation au dialogue politique (Finances, PME)

CONSÉQUENCES

Producteurs et productrices peu motivés à accroître la production

Faible productivité et professionnalisation, avec exclusion des CVAs existantes

Chaînes de valeur non structurées, défaillance des maillons intermédiaires

Importantes pertes post récolte

Jeunes en zones péri-urbaines en chômage

Difficultés d'accès aux crédits pour les MPME agroalimentaires, jeunes et femmes

PROBLÈMES

Difficultés d'accès aux marchés et cout élevé des transactions

Charge de travail excessive et manque de capitaux et formation des femmes rurales

Méconnaissance entre les acteurs des chaînes de valeur

Manque de systèmes de stockage et transport

Secteur agricole considéré trop à risque par les jeunes

EMF et Banques peu engagées dans le financement agricole



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 3 : Coût du projet et financement : tableaux détaillés des coûts

A. Introduction

1. Cet appendice présente l'estimation des coûts de PAJE, réalisée avec le programme Costab, basé sur les hypothèses et les objectifs des activités de PAJE élaborées lors de la mission de formulation. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée prévisionnelle d'exécution du projet, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des taxes et des devises dans les coûts totaux. La deuxième partie récapitule les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.

2. Le coût total de PAJE s'élèvera à 13,341 milliards de FCFA, équivalent à 20,34 millions d'euros, y compris les provisions pour les imprévus physiques et pour les hausses des prix. Les coûts de base sont de 18,42 millions d'euros. Les provisions pour les imprévus sont respectivement de 0,04 millions d'euros pour les imprévus physiques et de 1,88 millions d'euros pour les imprévus financiers. Les coûts d'investissements et récurrents sont estimés respectivement à 18,55 millions d'euros et 1,79 millions d'euros représentant 91,2 % et 8,8 % du coût total du projet.

3. Les tableaux des coûts détaillés des différentes composantes et sous-composantes du projet sont joints au présent document.

B. Hypothèses de calcul des coûts

4. **Période du projet.** Le projet démarrera en 2022 et sa durée sera de six ans. La date de clôture est juin 2028 et la date d'achèvement décembre 2027.

5. **L'inflation.** Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à couvrir les effets de l'inflation au niveau national et international. Elles sont calculées par le Costab sur la base des prévisions de l'inflation au niveau national et international. Le taux d'inflation retenu est de 3% pour la monnaie locale, sur la base de l'estimation du taux d'inflation au Congo selon les données du FMI, et de 2% pour la devise étrangère, sur la base du taux d'inflation des économies avancées, qui se situe à 1,9%. Ces taux d'inflation ont été utilisés sur la durée du projet, car il est difficile de faire des projections précises.

6. **Taux de change.** Le taux de change pour le calcul du coût de revient a été fixé à 1,00 EUR : FCFA 656,0, ce taux de change est fixe par rapport à l'euro. Ce taux de change a été appliqué constant pour toute la durée du projet.

7. **Coûts unitaires.** L'estimation des coûts est essentiellement basée sur les coûts des projets précédents et en cours financés par le FIDA au Congo (le PADEF et le PDPAC). Les coûts du projet sont présentés à la fois en FCFA et en US\$. Les coûts estimés englobent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes directes. Les coûts estimés sont indicatifs et devront être considérés comme des enveloppes financières par composante, sous-composante et activité. Même lorsque des quantités et des coûts unitaires sont précisés dans les tableaux des coûts détaillés, c'est le montant global prévu pour l'activité qui est à considérer. La planification détaillée des activités se fera à l'exécution du projet, notamment en réponse aux demandes exprimées par les groupes cibles.

8. **Les provisions pour imprévus physiques** : sont destinées à corriger d'éventuelles erreurs sur les quantités et/ou les méthodes de mise en œuvre du projet. Exprimés généralement en pourcentage du coût de base, elles sont le plus souvent appliquées pour les travaux d'infrastructures dont le coût est susceptible de déviation par rapport au coût de base en raison d'éventuelles difficultés dans l'exécution du Project. Sur la base de l'expérience des autres projets FIDA dans le pays et d'autres projets en cours d'exécution, les provisions pour imprévus physiques ont été estimées à 5% du coût de base des travaux de génie civil et pour la catégorie équipement et matériels.

9. **Impôts et taxes.** Les taxes sont prises en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) est basée sur les régimes fiscal et douanier du pays. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 18%, s'applique aux catégories travaux génie civil. Pour les biens importés le pourcentage global des taxes et droits sont estimés à 28%, équipement et matériel, et véhicules. En effet, en plus de la TVA, des taxes additionnelles ont été prises en compte notamment : les droits et taxes à l'importation, redevance douanière etc.

10. **Catégories de dépenses et de décaissements.** Les catégories de dépenses utilisées sont conformes à la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA sur la normalisation des catégories de dépenses. Les mêmes catégories ont été générées pour les catégories de décaissement. Les catégories de dépenses sont présentées dans le tableau 1, y compris les hypothèses fiscales, les taux de change moyens et les éventualités matérielles.

Tableau 1. Catégories de dépenses

	Imprévus financiers	Imprévus physiques (%)	Taxes (%)	Devises étrangères (%)
Travaux Génie Civil	Standard	5%	18%	25%
Equipements et matériels	Standard	5%	28%	60%
Véhicules	Standard	0%	28%	60%
Assistance technique et Consultants	Standard	0%	0%	30%
Formation, Atelier, Séminaire et Mission	Standard	0%	0%	25%
Subventions et crédits	Standard	0%	0%	25%
Salaires et indemnités	Standard	0%	0%	0%
Coûts de fonctionnement	Standard	0%	0%	25%

11. **Structure du projet.** Le Projet a trois composantes, comme suit :

1. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs
 - i. Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout au long des chaînes de valeur agricoles et pêche DT1_1
 - ii. Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs DT1_2
 - iii. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché DT1_3
2. Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire

- i. Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire DT2_1
 - ii. Améliorer l'accès au financement des groupes cibles DT2_2
 - iii. Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires DT2_3
3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs
 - i. Coordination et gestion du projet DT3_1
 - ii. Suivi-évaluation et gestion des savoirs DT 3_2

C. Coûts du projet

12. **Coûts par composante.** Les coûts de base par composante se décomposent comme suit : i) 4,97 millions d'euros pour la Composante 1 : Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs, correspondant à 24,4% des coûts totaux ; ii) 12,34 millions d'euros pour la Composante 2 : Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire, correspondant à 60,7% des coûts totaux ; et iii) 3,03 millions d'euros pour la Composante 3 : Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs, correspondant à 14,9% des coûts totaux. Le tableau ci-dessous présente la répartition détaillée du coût du projet par composante et sous-composante.

Tableau 2 : Coûts du projet par composante

République du Congo Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) Components Project Cost Summary		(Local Million)			(EUR Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs									
Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires		1,332	614	1,947	2.03	0.94	2.97	32	16
Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs		348	194	542	0.53	0.30	0.83	36	4
Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché		305	132	438	0.47	0.20	0.67	30	4
Subtotal		1,985	941	2,926	3.03	1.43	4.46	32	24
B. Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire									
Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire		481	194	675	0.73	0.30	1.03	29	6
Améliorer l'accès au financement des groupes cibles		4,822	1,608	6,430	7.35	2.45	9.80	25	53
Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires		145	57	201	0.22	0.09	0.31	28	2
Subtotal		5,448	1,859	7,307	8.31	2.83	11.14	25	60
C. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs									
Coordination et gestion du Projet		1,326	232	1,558	2.02	0.35	2.37	15	13
Suivi-évaluation et gestion des savoirs		225	65	290	0.34	0.10	0.44	22	2
Subtotal		1,551	297	1,848	2.36	0.45	2.82	16	15
Total BASELINE COSTS									
		8,985	3,097	12,081	13.70	4.72	18.42	26	100
Physical Contingencies		15	11	26	0.02	0.02	0.04	44	-
Price Contingencies		997	237	1,234	1.52	0.36	1.88	19	10
Total PROJECT COSTS		9,996	3,345	13,341	15.24	5.10	20.34	25	110

13. **Plan de financement.** Le coût de PAJE s'élèvera 20,34 millions d'euros (13,341 milliards de FCFA) qui seront financés par : i) le FIDA pour 6,59 millions d'euros (4,321 milliards de FCFA) sous forme de prêts; ii) un *financing gap* pour un montant de 6,32 millions d'euros (4,148 milliards de FCFA) ; iii) un financement du secteur financier de 5,44 millions d'euros (3,567 milliards de FCFA) ; iv) les bénéficiaires pour 1,47 millions d'euros (967 millions de FCFA); et v) le Gouvernement pour un montant de 0,52 millions d'euros (339 millions de FCFA) sous forme d'exonération des taxes et la contribution de quatre véhicules de PDPAC. Le « déficit de financement /*financing gap* » de 6,32 million d'EUR pourrait être rempli par l'allocation du FIDA-12, par un prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) pour la deuxième moitié du projet, par une contribution additionnelle de la part du secteur privé, ou par une combinaison de ceux-ci. Le pays étant en situation de surendettement (RNBP supérieur au seuil opérationnel de l'IDA et donc non éligible aux dons du CSD), les conditions de prêt proposées par le FIDA seront mixtes.

Tableau 3: Plan de financement du projet par composante

République du Congo
Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE)
Components by Financiers

	(EUR Million)														
	FIDA		GOV-Congo		Secteur				Bénéficiaires		Total		Local		Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	financiere	Financing gap	Amount	%	Amount	%	For. Exch.	(Excl. Taxes)			
A. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs															
Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout au long des chaînes de valeur agr	2.11	64.4	0.05	1.5	-	-	1.12	34.1	-	-	3.28	16.1	1.01	2.22	0.05
Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs	0.18	19.5	0.05	5.3	-	-	0.69	75.1	-	-	0.92	4.5	0.32	0.55	0.05
Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché	0.29	37.7	0.10	12.8	-	-	0.37	47.9	0.01	1.6	0.77	3.8	0.23	0.44	0.10
Subtotal	2.58	52.0	0.20	4.0	-	-	2.18	43.8	0.01	0.2	4.97	24.4	1.56	3.21	0.20
B. Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire															
Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et c	0.63	56.3	0.00	-	-	-	0.49	43.7	-	-	1.12	5.5	0.31	0.80	-
Améliorer l'accès au financement des groupes cibles	1.36	12.5	0.00	-	5.44	50.0	2.62	24.1	1.46	13.4	10.89	53.5	2.65	8.24	-
Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires	0.19	56.9	-	-	-	-	0.14	43.1	-	-	0.34	1.6	0.09	0.24	-
Subtotal	2.18	17.7	0.00	-	5.44	44.1	3.25	26.4	1.46	11.8	12.34	60.7	3.05	9.29	-
C. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs															
Coordination et gestion du Projet	1.34	52.8	0.32	12.5	-	-	0.88	34.8	-	-	2.54	12.5	0.38	2.05	0.11
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	0.48	98.0	0.00	0.2	-	-	0.01	1.8	-	-	0.49	2.4	0.11	0.38	0.00
Subtotal	1.82	60.1	0.32	10.5	-	-	0.89	29.5	-	-	3.03	14.9	0.49	2.43	0.11
Total PROJECT COSTS	6.59	32.4	0.52	2.5	5.44	26.7	6.32	31.1	1.47	7.2	20.34	100.0	5.10	14.93	0.31

Tableau 4: Catégories de dépense par financier

République du Congo

Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PA)

(EUR Million)

Expenditure Accounts by Financiers

	FIDA		GOV-Congo		Secteur financiere				Financing gap		Bénéficiaires		Total		Local		Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	For. Exch.	(Excl. Taxes)	
I. Investment Costs																	
A. Travaux Geni Civil	0.18	40.4	0.08	18.0	-	-	0.18	41.6	-	-	0.43	2.1	0.11	0.25	0.08		
B. Equipements et matériels	0.13	26.8	0.34	67.6	-	-	0.03	5.6	-	-	0.50	2.5	0.27	0.10	0.13		
C. Véhicules	0.06	16.6	0.10	28.0	-	-	0.20	55.4	-	-	0.36	1.7	0.21	0.04	0.10		
D. Assistance technique et Consultant	3.49	63.1	0.00	-	-	-	2.03	36.7	0.01	0.2	5.53	27.2	1.56	3.97	-		
E. Formation, Atelier, Seminaire et Mission	0.45	54.5	0.00	-	-	-	0.37	45.5	-	-	0.82	4.1	0.18	0.65	-		
F. Contribution Subvention Credit	1.39	12.7	0.00	-	5.44	49.9	2.62	24.0	1.46	13.4	10.90	53.6	2.65	8.25	-		
Total Investment Costs	5.69	30.7	0.52	2.8	5.44	29.3	5.43	29.3	1.47	7.9	18.55	91.2	4.98	13.26	0.31		
II. Recurrent Costs																	
A. SALAIRES ET INDEMNITES	0.66	50.4	-	-	-	-	0.65	49.6	-	-	1.30	6.4	-	1.30	-		
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	0.24	48.9	0.00	-	-	-	0.25	51.1	-	-	0.48	2.4	0.12	0.37	-		
Total Recurrent Costs	0.89	50.0	0.00	-	-	-	0.89	50.0	-	-	1.79	8.8	0.12	1.67	-		
Total PROJECT COSTS	6.59	32.4	0.52	2.5	5.44	26.7	6.32	31.1	1.47	7.2	20.34	100.0	5.10	14.93	0.31		

Tableau 5: Coûts par composante et par années

République du Congo

Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE)

Project Components by Year – Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (Local Million)							Totals Including Contingencies (EUR Million)						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
A. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs														
Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires	213	396	612	493	301	136	2,152	0.33	0.60	0.93	0.75	0.46	0.21	3.28
Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs	57	104	106	109	112	115	604	0.09	0.16	0.16	0.17	0.17	0.18	0.92
Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché	-	112	113	122	131	25	504	-	0.17	0.17	0.19	0.20	0.04	0.77
Subtotal	271	612	832	725	545	276	3,259	0.41	0.93	1.27	1.10	0.83	0.42	4.97
B. Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire														
Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire	334	89	91	80	79	58	732	0.51	0.14	0.14	0.12	0.12	0.09	1.12
Améliorer l'accès au financement des groupes cibles	2	1,400	2,461	2,529	748	-	7,141	0.00	2.13	3.75	3.86	1.14	-	10.89
Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires	38	87	49	11	-	35	220	0.06	0.13	0.07	0.02	-	0.05	0.34
Subtotal	374	1,576	2,601	2,620	827	93	8,093	0.57	2.40	3.97	3.99	1.26	0.14	12.34
C. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs														
Coordination et gestion du Projet	584	217	224	220	212	210	1,668	0.89	0.33	0.34	0.34	0.32	0.32	2.54
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	100	18	17	79	13	95	321	0.15	0.03	0.03	0.12	0.02	0.14	0.49
Subtotal	684	235	240	300	226	304	1,989	1.04	0.36	0.37	0.46	0.34	0.46	3.03
Total PROJECT COSTS	1,329	2,423	3,674	3,644	1,598	673	13,341	2.03	3.69	5.60	5.56	2.44	1.03	20.34



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 4 : Analyse économique et financière

I. Introduction

1. La présente annexe présente l'analyse économique et financière (AEF) du Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) en République du Congo. L'approche méthodologique de l'AEF suit les principes directeurs de Gittinger (1982)¹ et Belli et al (2001)². Elle est conforme aux récentes lignes directrices publiées par le FIDA³ et la Banque mondiale sur les analyses économiques et financières. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages/revenus du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est basée sur : i) les données d'autres projets du FIDA au Congo (PADEF et PDPAC), ii) les données primaires collectées en Octobre 2019 auprès des producteurs, des partenaires et des parties prenantes des filières ciblées, mis à jour en octobre et novembre 2020 et iii) les données collectées auprès des projets d'autres partenaires techniques et financiers au Congo (FAO, Banque Mondiale et BAD). L'analyse prend en compte l'ensemble des coûts du projet et les avantages économiques estimés pour les principaux bénéficiaires directs du projet.

3. L'analyse financière montre que les activités ciblées sont saines. L'analyse économique montre également que le projet est économiquement viable. Compte tenu des hypothèses actuelles, le taux de rentabilité économique (TRIE) pour l'ensemble du projet est de 29,5% et la valeur actualisée nette (VAN) est de 44,32 millions d'euros.

4. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales de promotion de l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes, femmes et groupes vulnérable dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeurs agroalimentaires. Quinze modèles financiers ont été développés pour une analyse qui couvre à la fois la première et la deuxième composante.

II. Les bénéfices et les bénéficiaires

5. Sur la base de l'objectif, du cadre de résultats et de la structure des composantes, le projet devrait générer des bénéfices de nature différente. Ces avantages sont notamment les suivants : (i) augmentation des revenus des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) ; (ii) promouvoir l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes, femmes et groupes vulnérables ; (iii) augmentation des actifs par le biais du crédit ; (iv) l'emploi généré par l'expansion des activités agricoles et non agricoles, y compris le travail indépendant ; (v) une prise de décision plus équilibrée dans les domaines domestique et social - au sein du foyer et de la communauté, 60 % du nombre total de bénéficiaires seront des jeunes et 50 % des femmes.

¹ Gittinger, P. 1982. *Economic Analysis of Agricultural Projects*.

² Belli, P., J.R. Anderson, H.N. Barnum, J.A. Dixon, and J-P. Tan. 2001. *Economic Analysis of Investment Operations: Analytical Tools and Practical Applications*. WBI Development Studies. World Bank Institute. Washington, DC: World Bank.

³ IFAD. 2015. *Economic and Financial Analysis of Rural Investment Projects, Basic Concepts and Rationale*.

6. Les principaux bénéficiaires des projets sont : (i) les microentreprises; (ii) les petites entreprises A; (iii) les petites entreprises B, qui dans le présent cas sont des Organisations Paysannes (OP); (iv) les moyennes entreprises A; (iv) les moyennes entreprises B; et autres ménages bénéficiaires (formation, capacitation, partenariats commerciaux, etc.)

7. La population cible a été estimée à environ 25 424 ménages (HH), ventilés comme suit : (i) 9 124 ménages bénéficieront de l'accès à crédit ; (ii) 16 300 ménages bénéficieront de la formation, la capacitation, des partenariats commerciaux, etc. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'agrégation des bénéficiaires des différentes interventions pendant la durée du projet qui a été utilisé dans l'analyse économique.

Tableau 1. Nombre de bénéficiaires ciblés – ciblage et phasage

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Micro-entreprises	Moyenne personne/entreprise							
Collecteur avec tricycle	2	-	104	180	180	52	-	516
	<i>Sub total micro-entreprise</i>	-	104	180	180	52	-	516
Petites-entreprises A	Moyenne personne/entreprise							
Moringa	4	-	340	600	600	180	-	1,720
	<i>Sub total petites-entreprises A</i>	-	340	600	600	180	-	1,720
Petites-entreprises B / Organisation Paysanne	Moyenne personne/entreprise							
Mais	100	-	-	200	200	100	-	500
Manioc et cultures associées	100	-	300	500	500	100	-	1,400
Ananas	100	-	300	400	400	100	-	1,200
Papaye	100	-	200	400	400	100	-	1,100
Banane	100	-	100	200	200	100	-	600
	<i>Sub total petites-entreprises B</i>	-	900	1,700	1,700	500	-	4,800
Moyenne entreprises A	Moyenne personne/entreprise							
Transport de produits agricoles	8	-	80	120	120	40	-	360
Provenderie	8	-	40	64	64	24	-	192
Centre de collecte de produits	8	-	80	96	96	48	-	320
Transformation de jus de gingembre	8	-	64	96	96	64	-	320
Transformation de jus de mangue	8	-	64	96	96	64	-	320
	<i>Sub total moyenne-entreprises A</i>	-	328	472	472	240	-	1,512
Moyenne entreprises B	Moyenne personne/entreprise							
Transformation du manioc en farine	18	-	36	54	54	18	-	162
Transformation du manioc en chikwanque	18	-	54	90	54	18	-	216
Transformation du manioc en gari	18	-	36	54	90	18	-	198
	<i>Sub total moyenne-entreprises B</i>	-	126	198	198	54	-	576
Total des ménages bénéficié par les MPEMs		-	1,798	3,150	3,150	1,026	-	9,124
	Autres ménages bénéficiaires (formation, capacitation, partenariat commerciaux, etc.)							16,300
	Total des ménages bénéficié par PAJE							25,424

8. Il y aura différents types d'interventions selon la taille de l'entreprise concernée. La première est la **Micro-Entreprise** avec une moyenne d'environ 1.252 euros d'investissement initial et un financement de 10% du bénéficiaire, suivi d'une contribution de 40% du FIDA et de 50% du secteur financier en moyenne. La deuxième est la **Petite Entreprise A** avec un investissement initial moyen d'environ 5.426 euros, la troisième est la **Petite Entreprise B** avec un investissement de 8.347 euros, toutes deux avec la même contribution financière que la première. Le quatrième type d'intervention concerne les **Entreprises Moyennes A** avec un investissement initial de 25.042 euros et une contribution de 15 % des bénéficiaires, suivie de 35 % du FIDA et de 50 % du secteur financier en moyenne. Et la dernière catégorie concerne les **Entreprises Moyennes B** avec un investissement de 62.604 euros et la même contribution financière tripartite que celle pour les Entreprises moyennes A.

Table 2. Types de modelés et phasage

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Micro- entreprises	unité							
Collecteur avec tricycle	entreprise	-	52	90	90	26	-	258
Sub total micro-entreprise	entreprise							258
Petites- entreprises A								
Moninga	entreprise	-	85	150	150	45	-	430
Sub total petites- entreprises A	entreprise							430
Petites- entreprises B / Organisation Paysanne								
Mais	entreprise/OP	-	-	2	2	1	-	5
Manioc et cultures associées	entreprise/OP	-	3	5	5	1	-	14
Ananas	entreprise/OP	-	3	4	4	1	-	12
Papaye	entreprise/OP	-	2	4	4	1	-	11
Banane	entreprise/OP	-	1	2	2	1	-	6
Sub total petites- entreprises B	entreprise/OP	-	9	17	17	5	-	48
Moyenne en entreprises A								
Transport de produits agricoles	entreprise	-	10	15	15	5	-	45
Proverderie	entreprise	-	5	8	8	3	-	24
Centre de collecte de produits	entreprise	-	10	12	12	6	-	40
Transformation de jus de gingembre	entreprise	-	8	12	12	8	-	40
Transformation de jus de manque	entreprise	-	8	12	12	8	-	40
Sub total moyenne- entreprises A	entreprise	-	41	59	59	30	-	189
Moyenne en entreprises B								
Transformation du manioc en farine	entreprise	-	2	3	3	1	-	9
Transformation du manioc en chikwanque	entreprise	-	3	5	3	1	-	12
Transformation du manioc en qari	entreprise	-	2	3	5	1	-	11
Sub total moyenne- entreprises B	entreprise	-	7	11	11	3	-	32

9. Une des contraintes soulignées par les entrepreneurs rencontrés au cours de la mission de conception est la charge élevée des taxes et impôts, souvent alourdie par une parafiscalité difficilement maîtrisable.⁴ Les sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation, et de vente de produits agricoles, ainsi que leurs Unions, selon les dispositions qui les régissent, les coopératives d'approvisionnement, les caisses mutuelles de crédit agricole, les Groupements d'intérêts Économiques et les centres de gestion agréés sont théoriquement exonérés des taxes – raison pour laquelle maintes entreprises ont adopté ces statuts. Quoiqu'il en soit, les entreprises se retrouvent dans un environnement réglementaire et fiscal très pénalisant pour leurs activités. Les modèles proposés tiennent compte de la charge des impôts et taxes des entreprises pour représenter la réalité difficile du terrain.

10. Les impacts de certaines activités du projet n'ont pas pu être quantifiées mais seront néanmoins importants. Par exemple, la réhabilitation des marchés qui constituent un moyen important de facilitation de la commercialisation et *in fine* un levier pour l'augmentation de la production. La mise à niveau des marchés facilitera, sans nul doute, l'écoulement des produits des bénéficiaires du projet que sont les MPME centres de collecte et les unités de transformation de manioc. Elle interviendra également à améliorer l'état sanitaire des produits commercialisés, ce qui constitue des bénéfices non monétaires à court terme d'ordre sanitaires et nutritionnels des populations. Fondamentalement, l'on estime que chaque 1 dollar EU investi en nutrition a un retour sur investissement de 18 dollars EU (Source : Unicef). Enfin, elle améliorera les revenus des commerçants par une réduction des pertes des produits périssables et la création d'un cadre propice pour une bonne conservation des produits pour une période plus longue.

⁴ Problème majeur qui a emmené le gouvernement à faire de l'amélioration de la gouvernance un des piliers-clés du Plan National de Développement 2018-2022, et sur lequel un dialogue intensif avec les PTF est en cours.

III. Analyse financière

11. L'analyse financière du Projet PAJE est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec projet » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans projet ». Elle vise à évaluer l'impact des investissements en réhabilitation des marchés existants, financement des Micro, Petit et Moyenne Entreprises (MPMEs), et de l'adoption des nouvelles pratiques proposées par le projet sur la situation financière des parties prenantes. Un taux d'actualisation de 14% est utilisé, le taux d'intérêt moyen sur les emprunts de moyen terme (une année) au niveau des EMF au Congo.

12. En fonction de l'objectif, du cadre de résultats et de la structure des composantes, on s'attend à ce que le projet génère des avantages de natures différentes. De tels avantages comprennent : (i) renforcer les chaînes d'approvisionnement des marchés nationaux et les collaborations entre les acteurs ; (ii) améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire ; (iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

13. Les dépenses d'investissement et d'exploitation ainsi que les recettes ont été calculées pour la situation avec et sans projet. Ensuite, les marges ont été calculées dans la situation sans projet et dans la situation avec projet en retranchant des recettes, les dépenses, année par année.

14. Les marges additionnelles ont été calculées pour chaque année, en retranchant les marges de la « situation avec projet » des marges de la « situation sans projet ». La valeur actuelle nette (VAN), le ratio bénéfice-coût et le taux de rentabilité interne (TRI) ont été calculés sur les marges additionnelles de chaque modèle.

1. Méthodologie et hypothèses

15. **Prix financiers.** L'information sur les prix (intrants, prix du marché, prix au producteur, etc.) a été obtenue au cours d'entretiens avec les producteurs et les commerçants pendant la dernière mission. Tous les modèles sont exprimés en prix constants 2020. L'analyse s'appuie sur les données primaires recueillies par l'équipe de préparation lors de la dernière mission à la fin de 2019. Des hypothèses et des paramètres modérés ont été appliqués afin d'éviter une surestimation des performances et de fournir des résultats réalistes.

Modèles financiers pour les Micro, Petites et Moyennes entreprises (MPMEs)

16. Le **premier modèle représente un exemple d'une microentreprise, un collecteur**. Ces acteurs ont pour fonction de collecter les produits des producteurs pour les acheminer aux centres de collecte et de commercialisation et/ou aux unités de transformations de manioc. Dans la situation sans projet, ils ont une faible capacité commerciale car leurs disponibilités financières sont très limitées et ils n'ont pas de moyen de transport. L'investissement initial proposé d'environ 1,2 millions de FCFA sert pour acheter un tricycle motorisé. Il est prévu que les capacités de collecte soient multipliées par environ 7,5. Le personnel engagé pour gérer cette micro entreprise est composé de deux personnes. Le modèle est très sensible aux fluctuations des prix des intrants pour la transportation, par exemple les fruits, le manioc et le maïs, représente environ 88 % des coûts opérationnels. Le rapport bénéfice/coût est légèrement supérieur à un. Le modèle présente un taux de rendement interne de 47 % et une valeur actualisée nette de 1,94 millions de FCFA.

17. Le **deuxième modèle concerne un transformateur du moringa**, un exemple d'un **Petite Entreprise A**. Pour le modèle de la transformation du moringa (graine en huile essentielle et feuille en poudre, deux produits très recherchés au Congo), la situation avant le projet a considéré une petite unité de transformation utilisant une machine à faible capacité de transformation et de rendement. Avec le projet, la capacité des machines double et l'entrepreneur augmente sa production de 200 et 300% pour la production de la poudre et de l'huile respectivement et met en place une stratégie commerciale pour l'écoulement de ses produits. L'investissement initial pour équiper l'unité est estimé à 4,3 millions de FCA. Avec les nouveaux équipements, elle passera de 200 kg à 400 kg par an pour la feuille en poudre, et de 50 litres à 200 litres par an pour l'huile. Le personnel engagé pour gérer cette petite entreprise est composé de trois opérateurs et un jeune manager. Le rapport bénéfice/coût est égal à un. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 15 % et une valeur actualisée nette de 221 542 FCFA.

18. Le **troisième modèle montre un Petite Entreprise B**, qui est une organisation de producteurs, chacun d'entre elles comptant en moyenne 100 petits exploitants. L'idée est que grâce à ce type d'organisation, les producteurs bénéficieront conjointement des économies d'échelle pour l'achat des intrants et pour la vente de leurs produits, et du crédit. Pour réaliser l'agrégation de ces petits agriculteurs, des modèles d'une moyenne d'un hectare ont été développés pour chaque type de culture. Ci-dessous, nous passerons en revue chaque modèle en plus de détail.

19. Pour les cinq modèles de production, une représentation des conditions initiales a été modélisée pour la situation sans projet d'une part et, d'autre part, les avantages liés aux apports du projet ont été modélisés dans la situation avec projet. Les budgets de culture ont été élaborés sur une dizaine d'années pour montrer l'évolution graduelle des rendements par l'amélioration progressive de la maîtrise technique. Les modèles prennent en compte les pertes post-récolte ainsi que le coût de la main-d'œuvre, salariée ou familiale :

- ❖ **le modèle de la production de maïs** est peu rentable en situation traditionnelle car les rendements sont faibles (Au maximum 1.400 kg/ha en culture pure). Dans la situation avec projet, grâce à un crédit de campagne permettant l'acquisition d'intrants et un appui technique performant, les producteurs pourront augmenter les rendements jusqu'à environ 3.500 kg/ha⁵. Ils pourront également cultiver de plus grandes superficies passant ainsi en moyenne d'un hectare à deux hectares. L'analyse n'a considéré qu'un cycle de production de maïs sur une parcelle sur deux, pour respecter l'alternance des cultures. Le rapport bénéfice/coût est un peu plus élevé qu'un. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 48 % et une valeur actualisée nette de 191 667 FCFA.
- ❖ **le modèle de production de manioc**. Dans la situation sans projet, les producteurs cultivent le manioc et des cultures associées, le maïs et l'arachide, sur 1 hectare avec un rendement de 10 tonnes par an et une perte d'environ 15%. Ces producteurs transforment directement sur le champ et de manière traditionnelle le manioc frais en cossettes de manioc. Pour la vente, ils envoient leurs produits dans les villes par petites quantités. Dans la situation avec projet, les producteurs ayant des garanties d'achat du manioc frais pourront se spécialiser dans la production agricole et augmenter leur superficie cultivée jusqu'à 2 hectares, tout en améliorant leur rendement jusqu'à 17

⁵ Estimation conservatrice. Les petits producteurs travaillant pour l'entreprise SARIS-Congo atteignent déjà 4.000 kg/ha.

tonnes par ha⁶ grâce à l'utilisation des boutures améliorés et de bonnes pratiques agricoles. Grâce à l'Unité de transformation du manioc et le réseau de collecteurs, ils vendront la production directement bord champs et aux périodes les plus favorables (12-14 mois après plantation). Ce modèle est très rentable parce que, en comparaison avec la situation de base où les producteurs ont une surface limitée à 1 hectare, passant une grande partie de leur temps à la transformation artisanale et la commercialisation à petite échelle de leurs produits, avec le projet, grâce à la garantie d'achat du manioc frais, ils peuvent produire sur une plus grande superficie (2 hectares). Le rapport bénéfice/coût est de 1,45. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 67% et une valeur actualisée nette de 558 248 FCA.

- ❖ **le modelé de production d'ananas.** L'analyse de la production d'ananas considère la culture d'ananas sur un demi-hectare avec un rendement de 10 et 11 tonnes respectivement dans la situation sans et avec projet. Dans le cadre du projet, le producteur pourrait améliorer sa production et réduire les pertes post-récoltes de 50 à 30% grâce à la garantie d'achat et à l'utilisation de rejets d'ananas et d'autres intrants améliorés. Le rapport bénéfice/coût est de 1,13. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 26% et une valeur actualisée nette de 275 646 FCA.
- ❖ **le modèle de production de papaye.** De même que dans le modèle de l'ananas, le modèle de la papaye a été défini sur une superficie d'un demi-hectare avec des hypothèses d'augmentation des rendements de 10 à 12 tonnes dans la situation avec projet. Les pertes poste-récolte baissent de 50 à 30% dans la situation avec projet. Le rapport bénéfice/coût est de 1,14. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 24% et une valeur actualisée nette de 317 113 FCA.
- ❖ **le modèle de production de banane.**⁷ L'analyse a porté sur des producteurs situés autour des centres de collecte dans des zones à forte potentialité de production pour la culture de banane. Les producteurs du modèle comparativement au modèle sans projet ont une garantie d'écoulement facile de leur production. Il en résultera une diminution des pertes post-récolte de 45 à 30% ainsi qu'un accroissement des rendements grâce à l'accès au financement pour la campagne agricole et de meilleures pratiques agricoles. La pratique sans projet est peu rentable car la production reste en culture traditionnelle avec l'utilisation d'intrants non améliorés. En plus, dans la situation sans projet, les pertes sont assez importantes, liées à la nature périssable des produits ou à leur qualité. Le rapport bénéfice/coût est légèrement supérieure à un. Ce modèle montre un taux de rendement interne de 17% et une valeur actualisée nette (VAN) de 123 822 FCA.

20. Cinq modèles ont été développés pour l'avant-dernier type d'entreprise, **Moyenne Entreprises A** :

- ❖ Le modèle représente **un transporteur**, classé comme un type de moyenne entreprise pour les Moyennes Entreprises A. Pour l'écoulement des produits des centres de collecte vers les grandes villes, le projet appuiera l'établissement de partenariats commerciaux durables entre transporteurs et centres de collecte et unités de transformation de manioc. Les transporteurs, au lieu de suivre les pratiques traditionnelles, qui consistent à se rendre dans les zones de production pendant plusieurs jours sur des pistes mal

⁶ Estimation conservatrice. Certains producteurs atteignent déjà plus de 18.5 tonnes /ha.

⁷ Modèle-type choisi pour évaluer les bénéfices économiques et financières des centres de collectes (microentreprises d'agrégation multiproduits). Dans la réalité, une multitude de produits sera collectée.

entretenu pour trouver des clients et des produits à transporter, se rendront directement au siège de ces petites entreprises situées le long des axes routiers et pourront remplir très rapidement leur camion. Ils pourront ainsi améliorer l'usage du camion tout en diminuant les coûts d'entretien et accroître leur chiffre d'affaires par un plus grand nombre de voyages. Dans l'étude économique ce nombre passe de 1 à 2 voyages par semaine. L'investissement initial est le coût du camion, soit environ 15 millions de FCFA. Le rapport coûts/bénéfices est égal à 1,40. Le taux de rendement interne est égal à 68% et la VAN est de 23 millions de FCFA.

- ❖ **Provenderie.** Dans la situation traditionnelle, les provenderies ont une faible capacité de production d'aliment car les petites unités ne peuvent pas garantir leurs approvisionnements en maïs sur le marché local. Avec le projet on considère des unités avec des équipements adaptés et un partenariat avec des producteurs pour l'approvisionnement en maïs. Ainsi, ces unités pourront avoir une augmentation de leur production de près du double par rapport à la situation traditionnelle. L'investissement initial est pour acheter principalement la machine de transportation, soit environ 12 millions de FCFA. Le rapport coûts/bénéfices est égal à 1,18. Le taux de rendement interne est égal à 63% et la VAN est de 24 millions de FCFA.
- ❖ **Centres de collecte et de Commercialisation.** Le projet propose de promouvoir des petites entreprises dotées d'infrastructures et d'équipements adaptés pour collecter et stocker de manière sécurisée une gamme et une quantité importante de produits avec un objectif d'expédier chaque semaine 2 camions de 20T de produits vers les centres urbains du pays au bout de 6 ans d'activité. Comparativement à la situation sans projet, ces nouveaux centres de collecte et de commercialisation augmentent leur capacité de plus de 10 fois, tout en réduisant les pertes de 15 à 8% grâce à une plus grande disponibilité de produits, des conditions de stockage améliorées et de qualité grâce aux partenariats avec des « turn over » très rapides pour expédier les produits. Cela impliquera un appui financier pour le Fond de roulement de l'Entreprise. L'investissement initial est pour le complexe du centre de collecte plus équipements, environ 25 millions de FCFA. Le rapport coûts/bénéfices est égal à 1,03. Le taux de rendement interne est égal à 63% et la VAN est de 54 millions de FCFA.
- ❖ Un **petit transformateur de jus de gingembre**, avec une capacité de 1 500 litres évoluant à 3 500 litres/mois en plein développement. L'investissement initial proposé est d'environ 25 millions FCFA pour équiper l'usine de transformation totalement. Le personnel engagé pour gérer cette entreprise est composé d'un manager et de onze opérateurs. Le rapport bénéfice/coût est de 1,18. Le modèle présente un taux de rendement interne de 30 % et une valeur actualisée nette de 24 millions de FCFA.
- ❖ Un **petit transformateur de jus de mangue**, avec une capacité de 3 000 litres évoluant à 7 000 litres/mois en plein développement. L'investissement initial proposé est d'environ 25 millions FCFA pour équiper l'usine de transformation totalement. Le personnel engagé pour gérer cette entreprise est composé d'un manager et de onze opérateurs. Le rapport bénéfice/coût est de 1,12. Le modèle présente un taux de rendement interne de 26 % et une valeur actualisée nette de 18 millions de FCFA.

21. La dernière catégorie d'entreprise est la **Moyenne Enterprise B**. Trois modèles ont été développés pour ce type d'entreprise. Tous liés à la transformation du manioc :

- ❖ **Unités de transformation de manioc.** Le projet compte soutenir la création des unités de transformation semi-industrielle de manioc en farine, gari ou chikwangue sous la forme de petites entreprises agroalimentaires rurales. Ces entreprises seront équipées d'une infrastructure de production et d'équipements adaptés pour la transformation d'environ 1.500 tonnes de tubercules par an dans les années de croisière (environ 4T/jour). Ces entreprises devront sécuriser leurs approvisionnements en passant des contrats avec des collecteurs et si possible directement avec des producteurs de manioc. La situation avec projet est comparée à une situation sans projet avec des petites unités de transformation de manioc de bien plus faibles capacités et n'ayant que de faibles moyens financiers pour acheter la matière première. Le nombre de personnel engagé pour gérer toute l'unité sont dix-sept opérateurs et un manager.
- **Pour l'unité de transformation de farine,** le rapport bénéfice/coût est de 1,17. Le modèle présente un taux de rendement interne de 38 % et une valeur actualisée nette de 62 millions de FCFA.
 - **Pour l'unité de transformation de chikwangue,** le rapport bénéfice/coût est de 1,15. Le modèle présente un taux de rendement interne de 35 % et une valeur actualisée nette de 57 millions de FCFA.
 - **Pour l'unité de transformation de gari,** le rapport bénéfice/coût est de 1,20. Le modèle présente un taux de rendement interne de 35 % et une valeur actualisée nette de 60 millions de FCFA.

Tableau 3. Résultats financiers

Modèles	TRI (financier)	VAN (@14%, '000 FCFA)	VAN (@14%, EUR)	VAN (@14%, EUR), par ménage	B/C
Collecteur	47%	1,939	2,956	1,478	1.0
Moringa	15%	222	338	169	1.1
Mais	48%	192	292	292	1.0
Manioc et cultures associées	67%	558	851	851	1.4
Ananas	26%	276	420	420	1.1
Papaye	24%	317	483	483	1.1
Banane	17%	124	189	189	1.1
Transport de produits agricoles	68%	23,174	35,326	11,775	1.4
Provenderie	63%	24,122	36,772	6,129	1.2
Centre de collecte	63%	54,342	82,838	13,806	1.0
Transformation de jus de gingembre	30%	24,126	36,777	3,343	1.2
Transformation de jus de mangue	26%	18,221	27,776	2,525	1.1
Transformation du manioc en farine	38%	62,330	95,015	5,589	1.2
Transformation du manioc en chikwangue	35%	57,525	87,690	5,158	1.1
Transformation du manioc en gari	35%	60,725	92,568	5,445	1.2

IV. Analyse économique

Méthodologie et hypothèses

22. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation avec projet et sans projet, le résultat imputable au projet correspondant au bénéfice net additionnel. Cette analyse évalue la rentabilité du projet du point de vue de la collectivité dans son ensemble.

23. Pour l'analyse économique, un taux d'actualisation de 6% a été utilisé, correspondant à une estimation des projections du taux de croissance à long terme dans les pays en développement selon la formule de Ramsey. L'analyse économique a été conduite sur une période de 20 ans.

24. Les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les prévisions de hausses de prix, les subventions et tous les autres transferts. Les facteurs de conversion utilisés par catégorie de produits sont résumés ci-dessous. L'analyse a estimé le taux de change économique de référence à 582,8 FCFA pour 1 USD, sur la base de données d'exportation et d'importation. Le taux de change le taux de change de référence pour l'euro est égal à 656 FCFA pour 1 EURO.

Table 4. Facteurs de conversion

Facteurs de Conversion	Prix financier	Prix économique	Facteur de conversion
Taux de change	583	660	1.1
Importations: carburant	595	500	0.8
Importations: véhicules	25,000,000	19,183,217	0.8
Importations: équipement	595	500	0.8
Importations: intrants agricoles	700	624	0.9
Main d'œuvre	2,500	1,860	0.7
Substitution aux importations: maïs et autres	250	236	0.9
Exportations: moringa (et autres biens exportables)	100	113	1.1
Non-échangeables avec TVA	100	85	0.8
Non-échangeable sans TVA	100	100	1.0

25. Après la conversion des prix financiers en prix économiques, les bénéfices additionnels des activités modélisées ont été agrégés en prenant en compte le nombre de bénéficiaires (qui auront accès au crédit) visés par activité ainsi que le phasage des investissements planifiés dans le Costab. En effet, l'analyse s'est limitée aux bénéficiaires qui recevront la subvention du projet.

26. L'agrégation est faite au niveau de l'activité mais le nombre de ménages par activité est présenté dans le tableau de ciblage.

Table 5. Phasage des interventions : Nombre de bénéficiaires de crédit

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Micro- entreprises								
Collecteur avec tricycle	entreprise	0	52	90	90	26	0	258
Sous total microentreprise								258
Petites entreprises A								
Moringa	entreprise	0	85	150	150	45	0	430
Sous total petites entreprises A								430
Petites- entreprises B / Organisation Paysanne								
Maïs	entreprise/OP	0	0	2	2	1	0	5
Manioc et cultures associées	entreprise/OP	0	3	5	5	1	0	14
Ananas	entreprise/OP	0	3	4	4	1	0	12
Papaye	entreprise/OP	0	2	4	4	1	0	11
Banane	entreprise/OP	0	1	2	2	1	0	6
Sous total petites- entreprises B								48
Moyennes entreprises A								
Transport de produits agricoles	entreprise	0	10	15	15	5	0	45
Provenderie	entreprise	0	5	8	8	3	0	24
Centre de collecte de produits	entreprise	0	10	12	12	6	0	40
Transformation de jus de gingembre	entreprise	0	8	12	12	8	0	40
Transformation de jus de mangue	entreprise	0	8	12	12	8	0	40
Sous total moyennes- entreprises A								189
Moyennes entreprises B								
Transformation du manioc en farine	entreprise	0	2	3	3	1	0	9
Transformation du manioc en chikwangue	entreprise	0	3	5	3	1	0	12
Transformation du manioc en gari	entreprise	0	2	3	5	1	0	11
Sous total moyenne- entreprises B								32

27. **Le taux d'adoption** pris en compte pour l'agrégation est de 60%. Pour les micros et petites entreprises A et B, et les moyennes entreprises A et B, le taux est de 60%.

Coûts et bénéfices économiques

28. Afin d'évaluer la rentabilité du Projet dans son ensemble, les coûts économiques du projet non inclus dans les modèles d'activités ont également été pris en compte. Le logiciel Costab a été utilisé pour enlever les coûts du projet inclus dans les modèles et les transformer en coûts économiques. Enfin, des coûts additionnels ont été rajoutés après la fermeture du projet pour le suivi des activités.

Résultats économiques et analyse de sensibilité

29. La période d'analyse est de 20 ans pour tenir compte du phasage des interventions proposées. Les avantages économiques des modèles de MPMÉs ont été regroupés en fonction du nombre prévu de micro, petites et moyennes entreprises qui seront soutenues par le projet.

30. Les résultats de l'analyse économique montrent que le projet est rentable, bien que la totalité des bénéfices du Projet n'ait pas pu être pris en compte. Sur la base des hypothèses faites, la valeur actuelle nette (VAN) est de 29,074 milliards de FCFA, ce qui correspond à 44,32 millions d'Euros. Le taux de retour économique est de 29,5%.

31. Ce résultat est satisfaisant, d'autant plus que certains avantages du projet n'ont pu être pris en compte. Les avantages non quantifiés dans l'analyse financière et économique comprennent les bénéfices liés à la mise à niveau des marchés et à la valorisation des produits dérivés des unités de transformation, au développement des agro-industriels et aux activités d'une grande partie des bénéficiaires qui n'obtiendront pas de subvention du projet.

Figure 1. Résultats économiques

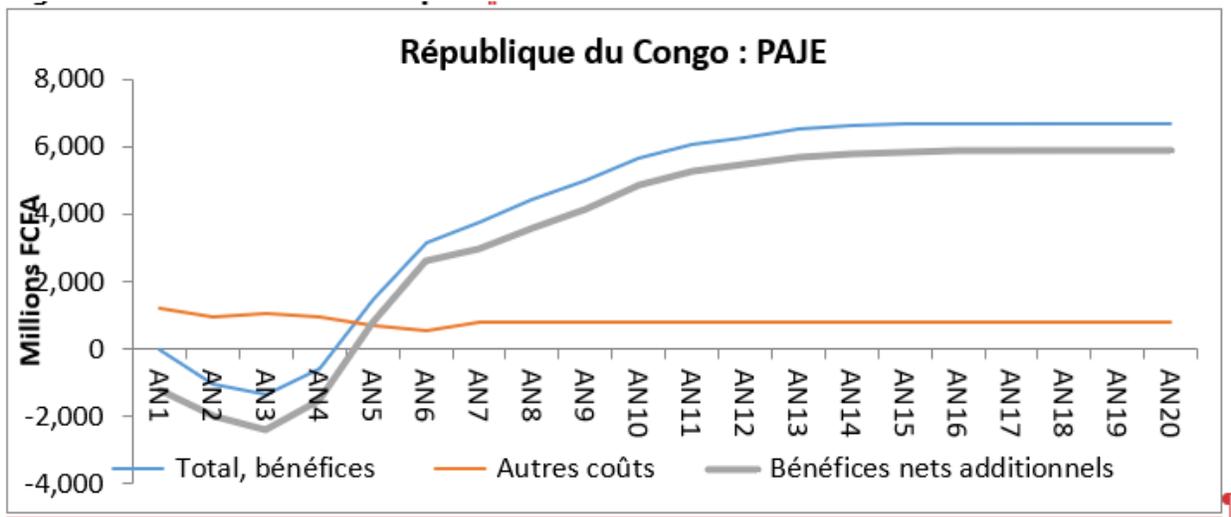


Tableau 6. Résumé des analyses d'économique

Millions de FCFA	Collecteur	Moringa	Maïs	Manioc et cultures associées	Ananas	Papaye	Banane	Transport de produits agricoles	Provenderie	Centre de collecte	Transf. de jus de quinquembre	Transf. de jus de manque	Transf. du manioc en farine	Transf. du manioc en chikanque	Transf. du manioc en qari	Autres ménages bénéficiaires (formation, capacitation, partenariat, commerces, etc.)	Total, bénéfices additionnels	Total, bénéfices	Autres coûts	Bénéfices nets additionnels	
																	Millions de FCFA				
AN1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	1,212	(1,212)	
AN2	23	199	-	23	111	118	74	47	45	70	125	130	43	62	41	-	(1,064)	(1,064)	930	(1,994)	
AN3	16	298	2	96	106	194	128	28	63	40	184	195	62	86	57	63	(1,346)	(1,346)	1,071	(2,418)	
AN4	26	148	10	211	39	105	85	50	45	207	156	174	53	9	88	187	(586)	(586)	964	(1,550)	
AN5	97	348	23	300	115	167	36	181	22	421	27	49	8	80	10	268	1,463	1,463	708	755	
AN6	140	736	29	342	149	222	124	247	63	562	183	160	67	185	53	108	3,155	3,155	561	2,593	
AN7	139	784	39	347	130	167	108	185	34	624	262	238	102	261	63	289	3,771	3,771	817	2,954	
AN8	144	763	44	344	152	139	103	150	12	715	311	286	131	300	98	712	4,407	4,407	817	3,590	
AN9	152	776	49	334	157	175	119	164	9	813	333	308	142	325	140	979	4,975	4,975	817	4,158	
AN10	192	990	50	336	148	173	130	254	44	884	339	314	151	338	231	1,094	5,667	5,667	817	4,850	
AN11	211	1,099	51	332	146	156	126	309	68	912	342	317	156	346	315	1,189	6,075	6,075	817	5,258	
AN12	212	1,118	48	306	172	180	126	316	72	920	343	318	159	350	332	1,306	6,279	6,279	817	5,462	
AN13	212	1,129	46	281	204	244	139	316	74	925	348	322	160	351	334	1,414	6,500	6,500	817	5,683	
AN14	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,482	6,623	6,623	817	5,806	
AN15	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,517	6,658	6,658	817	5,841	
AN16	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,537	6,679	6,679	817	5,861	
AN17	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,547	6,688	6,688	817	5,871	
AN18	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,549	6,690	6,690	817	5,873	
AN19	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,549	6,690	6,690	817	5,873	
AN20	212	1,132	45	276	211	263	151	316	75	927	356	331	161	352	335	1,549	6,690	6,690	817	5,873	
VAN @6%(C/A)		29,074,272,031																			
VAN @6%(USD)		49,887,220																			
VAN @6%(EUR)		44,320,537																			
EIRR		29.5%																			

32. Les résultats ont été soumis à un test de variations des avantages et des coûts et à divers retards dans la réalisation des avantages. Une analyse de sensibilité montre que les résultats sont robustes à une augmentation des coûts (de 10%, 20% et 30%), une baisse des bénéfices (de 10%, 20% et 30%), un retard dans la mise en œuvre des activités d'un, deux ou trois ans, une baisse du taux d'adoption et aussi d'augmentation des taux d'adoption. Un retard de trois ans dans la génération de prestations par rapport au scénario de base réduirait le TRIE à 18,5 %, ce qui est nettement supérieur au taux d'actualisation. Le projet saura également résister à un cas simultané de réduction de bénéfices et d'augmentation des coûts de 30%, avec un TRIE de 19,7%. Tous les scénarios montrent des résultats robustes dans tous les scénarios hypothétiques, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital.

Tableau 7 : Analyse de sensibilité

	$\Delta\%$	Lien avec la matrice des risques	VAN (6%) (millions de FCFA)	TRIE
Scénario de base			29,074	29,5%
Coûts +	10%	Problèmes sécuritaires, inflation	28,083	28,1%
Coûts +	20%		27,092	26,7%
Coûts +	30%		26,100	25,5%
Revenus -	10%	Scénario faisant baisser les revenus (prix) agricoles	25,176	27,9%
Revenus -	20%		21,277	26,1%
Revenus -	30%		17,378	24,0%
Bénéfices retardés d'1 an		Retard dans le démarrage du projet, problème sécuritaire	24,900	25,8%
Bénéfices retardés de 2 ans			20,961	22,5%
Bénéfices retardés de 3 ans			16,254	18,5%
Taux d'adoption -	10%	Risque d'échec (mauvaise performance, matériels et intrants non adaptés)	17,212	24,0%
Taux d'adoption -	20%		12,358	20,8%
Taux d'adoption +	10%		24,937	25,9%
Taux d'adoption +	20%		29,791	27,7%
Augmentation des Coûts et Réduction des Revenus -	30%	Problèmes sécuritaires, inflation et baisse des revenus (prix) agricoles	14,404	19,7%

Externalités du projet

33. L'analyse économique n'a pas pris en compte l'impact environnemental du projet car la note SECAP a estimé l'impact négligeable pour 2 raisons principales : i) l'impact sur la diversité biologique sera limité car le projet se concentrera sur la zone de savane du Congo, n'aura donc aucun impact sur la forêt tropicale humide; ii) le soutien à l'agriculture de conservation et à l'agroforesterie, ainsi que la réduction des pertes des denrées agricoles, atténueront tout impact possible sur les émissions de CO2.



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 5 : Note de revue de l'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)

1. Introduction

1. La note SECAP¹ permet au projet PAJE de mieux intégrer les considérations sociales, environnementales et climatiques dès l'étape de formulation. La note inclut des informations concernant les aspects socio-économiques liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au genre, ainsi que les aspects portant sur l'environnement et les changements climatiques. Suite à l'évaluation des risques, la note propose des mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du projet. Les données du rapport ont été saisies lors des visites de terrains et des consultations auprès des parties prenantes.

2. Le Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) a pour objectif de soutenir les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) pour renforcer les chaînes de valeurs locales, réduire la pauvreté rurale et accroître les opportunités économiques dans le sud du Congo. Le projet vise à améliorer les revenus des ménages ruraux et péri-urbains pauvres ainsi que des jeunes entrepreneurs (homme et femmes) impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits alimentaires. L'accroissement des performances des chaînes de valeur agricole se reflète en une réduction des pertes post-récolte, une amélioration de l'approvisionnement des marchés nationaux et d'exportation ainsi qu'une évolution concernant la sécurité alimentaire nationale.

3. Le Projet couvrira prioritairement les corridors des grands centres de commercialisation de Brazzaville et Pointe Noire, et les bassins de production sélectionnés dans cinq départements, à savoir les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou et de la Lékoumou. Appelées aussi le grenier du Congo, ces régions sont riches en potentiel agricole et présentent de bonnes conditions agro-écologiques – environ 67% de la production totale de manioc, grosse production de fruits et de légumes. Les critères de choix des sites d'intervention dépendront des activités spécifiques visées et incluront, entre autres : (i) la présence des acteurs économiques privés intéressés à mettre en place des chaînes de valeurs qui intègrent les petits producteurs et transformateurs, et en particulier les jeunes ; (ii) le potentiel productif des chaînes de valeurs visées ; et (iii) la démographie, les dynamiques commerciales et sociales existantes, et l'intérêt des populations.

4. Plusieurs projets FIDA ont été mis en œuvre auparavant dans ces mêmes régions ce qui permet d'effectuer une meilleure mise en œuvre du projet grâce aux leçons apprises. Au niveau de chaque région, le Projet ciblera les ménages pauvres, en mettant l'accent sur les jeunes (60% des bénéficiaires), les femmes (60% des bénéficiaires).

2. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

2.1 Évaluation socio-économique et nutritionnelle

5. Géographie. La République du Congo est un pays d'Afrique centrale situé de part et d'autre de l'équateur. Le Congo partage ses frontières avec le Gabon à l'ouest, le Cameroun au nord-ouest, la République Centrafricaine au nord, la République Démocratique du Congo à l'Est de laquelle il est séparé, en partie, par le fleuve Oubangui et le Congo – deuxième fleuve du monde par le débit moyen après l'Amazonie. Au sud, le Congo est frontalier avec la province

¹ SECAP: Note de revue de la Procédure d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique

de Cabinda (Angola). Au sud-ouest, le Congo s'étend de 170 km sur l'Océan Atlantique. Le pays couvre une superficie de 342 000 km² et s'étend sur 1500 km du nord au sud et 425 km d'est en ouest. Sa position géographique et son relief déterminent un climat chaud et humide avec des variantes équatoriales au Nord et tropicales au Sud. Les températures en moyenne oscillent entre 24 °C et 28 °C au cours de l'année.

6. Le pays est partagé en départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers et villages. Le territoire est ainsi structuré en 12 départements, 6 communes, 52 communautés urbaines, 23 arrondissements et 86 districts administratifs.

Situation de la pauvreté

7. Pour l'indice de développement humain du PNUD, le Congo est classé 138^{ième} avec un score de 0.608 en 2019, par rapport au classement de 136^{ième} en 2018.² Au niveau national, bien que la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté ait baissé de 51 % à 41 % entre 2005 et 2011, le taux d'extrême pauvreté semble avoir augmenté à partir de 2016 surtout en milieu rural en raison de la baisse des cours du pétrole. En effet, le taux de pauvreté est passé à 40% en 2017 selon les estimations³, oscillant entre son niveau élevé de 2005 et celui le plus bas de 2016 (35%). La pauvreté touche davantage les populations rurales, où sept personnes sur dix sont pauvres⁴, comparées à celles urbaines. Malgré la diminution de la pauvreté en zone urbaine en termes relatifs, les nombres absolus de pauvres présents en ville sont élevés. Le pays est donc encore loin d'atteindre les ODD 1 et 2. Brazzaville, par exemple, continue d'abriter 20% de tous les pauvres du pays selon un rapport de la Banque Mondiale (2017). Globalement, 77% des pauvres du Congo⁵ se trouve dans les zones rurales et Brazzaville, d'où la nécessité pour le projet de cibler les zones péri-urbaines aussi bien que les zones rurales, et de renforcer les liens entre les deux.⁶ Ceci est d'autant plus important que le projet vise en priorité les jeunes, qui sont relativement moins nombreux en zone rurale.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

8. L'indice de la faim dans le monde classe le Congo à la 106^{ème}⁷ place sur 117 pays en 2019. Le score a ainsi diminué de plus du quart entre 2000 et 2019 passant de 37 à 31 respectivement.

9. Selon les enquêtes nationales, la situation alimentaire et nutritionnelle du pays reste préoccupante en dépit de ses atouts naturels. Le taux de prévalence de la sous-alimentation a diminué sur la période 2005-2016, passant de 40,2% en 2005 à 39,2% en 2012 avant d'atteindre 37,5% en 2016⁸. Cependant, le nombre de personnes sous-alimentées n'a cessé

² <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf>

³ Banque Africaine de Développement- BAD. 2018. République du Congo : Document de Stratégie Pays 2018-2022. Département Économie Pays- ECCE, Direction Générale Afrique Centrale, RDGC. Novembre 2018.

⁴ D'après un rapport du PNUD, 2015

⁵ Banque mondiale 2017. Republic of Congo Poverty Assessment Report Education, Jobs and Social Protection for a Sustainable Reduction of Poverty.

⁶ Sur l'importance de renforcer ces liens, voir également IFAD 2018 Rural- urban linkages and food systems in sub-Saharan Africa: The rural dimension. <https://www.ifad.org/documents/38714170/39135332/Rural-urban+linkages+and+food+systems+in+sub-Saharan+Africa.pdf/f5801ff5-2fb8-4b0d-ae77-976aa3e116d3?eloutlink=imf2ifad>

⁷ Global Hunger Index Report 2019

⁸ FAO and ECA. 2018. Regional Overview of Food Security and Nutrition. Addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition. Accra. 116 pp.

d'augmenter durant la même période. Avec 1,5 millions de personnes sous-alimentées en 2004-2006, ce nombre est passé à 2,1 millions de personnes sous-alimentées en 2016-2018⁹. Sur l'insécurité alimentaire, qu'elle soit modérée ou grave, il existe peu de données actualisées (ou sont disponibles même si elles existaient) aussi bien au niveau national que départemental. Selon les résultats de l'enquête réalisée par le PAM en 2009 sur l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire affecte 10% des ménages au niveau national¹⁰. La même enquête révèle une insécurité alimentaire plus importante en milieu rural (17%) qu'en milieu urbain (5%) représenté par Brazzaville et Pointe-Noire. Comme pour la pauvreté monétaire, le département Lékoumou qui se trouve dans la zone d'intervention du projet est l'un des plus touchés par l'insécurité alimentaire avec un taux de 29,3%.

10. Quant à la malnutrition, elle a entraîné 8 939 décès en 2015 et les couches les plus vulnérables sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes, selon le dernier rapport national volontaire du Congo¹¹. Les données les plus actualisées sur les indicateurs de nutrition, telles que la malnutrition chronique et la malnutrition aigüe, peuvent être tirées de l'Enquête MICS 2014-2015.

11. La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population congolaise (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge et ménages à bas revenus). Elle se traduit par un faible poids à la naissance qui affecte 15% des nouveau-nés ; un retard de croissance et une maigreur pour 30% des enfants ; une insuffisance pondérale pour 16% des enfants de moins de 5 ans et une insuffisance en fer et acide folique pour 70% des mères enceintes. En définitive, les principaux problèmes nutritionnels du Congo sont liés à la malnutrition protéino-énergétique, auxquels se greffent des carences spécifiques en nutriments (fer, vitamine A, iode).

Genre et Jeunes

12. Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,7% selon le Recensement –RGPH– de 2007). Les femmes adultes représentent 28,6 % de la population totale¹². Le sexe du chef de ménage a une incidence certaine sur le niveau de consommation. Dans les ménages dirigés par une femme (environ un tiers des ménages), le niveau de consommation est réduit d'environ 14%¹³.

13. Bien qu'il existe une stratégie nationale de promotion de l'égalité entre les sexes, les inégalités entre hommes et femmes continuent d'exister à différents niveaux (terre, crédit, intrants, éducation, santé et représentativité dans les instances de décision). Selon le rapport sur le Profil Genre de la République du Congo publié par l'UE en 2017, les femmes et les filles ont moins accès aux informations et aux ressources, elles subissent plus de violence sexiste

⁹ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2019. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques*. Rome, FAO.

¹⁰ https://www.undp.org/content/dam/congo/docs/Publications/OMD_Rapport%20version%20preliminaire_V290813_V2.pdf

¹¹ République du Congo. 2019. Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD. Rapport National 2019.

et leurs droits humains sont souvent violés¹⁴. Selon le rapport sur l'état de la population mondiale 2019, le pourcentage de mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans a été de 27% sur la période 2006-2017 au Congo.

14. L'une des conséquences des mariages précoces ou forcés est la déscolarisation, en particulier pour les filles, aussi bien au niveau du cycle primaire que secondaire. Au primaire, la proportion des enfants déscolarisés est de 14%, mais elle dépasse les 20% dans les départements de Kouilou, Lékoumou, Bouenza et Pool¹⁵ (départements se situant dans la zone d'intervention du projet). Selon le rapport de l'UNICEF 2018, la déscolarisation des filles est plus accentuée au secondaire (58% concernées) qu'au primaire (moins de la moitié des effectifs). La répartition géographique montre des proportions élevées de déscolarisation des filles au secondaire dans certains départements de la zone d'intervention du projet. En effet, le pourcentage de filles dans la population totale en âge d'aller à l'école secondaire mais hors de l'école est de 66,1% à Bouenza, 65,3% à Niari, 61,2% à Lékoumou, 59,3% à Kouilou et 52,7% à Kouilou.

15. Quant aux violences basées sur le genre, 59% de femmes et de filles âgées d'au moins 15 ans ont été victimes de violences sexuelles en 2016 (ce taux était de 53% en 2017)¹⁶. En outre, l'accès des femmes aux ressources productives, telle que la terre, reste limité. Elles n'ont accès qu'à moins d'un tiers des terres cultivées ; celles qui leurs sont confiées étant souvent localisées dans la périphérie du village et de moindre valeur¹⁷.

16. S'agissant de l'inclusion financière, il existe un écart entre les hommes et les femmes. En effet, la proportion d'hommes disposant d'un compte dans une institution financière formelle est de 19,2% et celle des femmes de 14,2%¹⁸. Le taux d'alphabétisation est un peu plus élevé pour les hommes (86%) que les femmes (73%) en 2011 ; il en est de même pour le taux de scolarisation net au primaire qui est de 95% pour les garçons contre seulement 87% pour les filles. Les disparités entre le taux de scolarisation des femmes par rapport à celui des hommes sont importantes au lycée (38%) et encore plus au niveau de l'université (18 %).

17. Dans le domaine du travail, les femmes sont davantage dans le secteur informel que les hommes. En moyenne, 92,9% des femmes âgées de 15-29 ans travaillaient dans le secteur informel entre 2014 et 2015, contre 85,7% pour les hommes de la même tranche d'âge¹⁹. L'économie souterraine occupait près de 65,1% de la population en âge de travailler, d'après l'enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC) de 2009, et elle représentait 20,07% du PIB selon un rapport sur la contribution du secteur informel au PIB en 2016.

18. Les femmes représentent seulement le tiers des entreprises enregistrées dans le secteur du commerce et des petites et moyennes entreprises, ce qui illustre leur prédominance dans le secteur informel. Par ailleurs, les femmes gagnent moins que les hommes dans le secteur formel. En moyenne, la rémunération mensuelle des femmes est de

¹⁴ Nilsson, M. 2017. Profil Genre République du Congo : Analyse de la situation des filles et des femmes en République du Congo. The European Union's programme for the Republic of Congo.

¹⁵ UNICEF. 2018. Analyse de la situation des enfants et des adolescents en République du Congo, 152 pages.

¹⁶ République du Congo. 2019. Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD. Rapport National 2019.

¹⁷ Nilsson, M. 2017

¹⁸ Banque Mondiale. 2017

¹⁹ République du Congo. 2019.

60 000 FCFA, alors que celle des hommes est plus de deux fois plus élevée avec 119 000 FCFA ; ces différences se confirment au regard des valeurs médianes²⁰.

19. Quant à la présence des femmes dans les instances de décision, quelques résultats positifs ont été obtenus durant ces dernières années. Entre 2012 et 2017, la proportion de sièges occupés par les femmes est passée de 8,76% à 11,5% à l'Assemblée Nationale ; de 19,4% à 22,9% au Sénat ; de 15,7% à 21,24% dans les conseils municipaux et départementaux²¹.

20. En milieu rural, les femmes sont au cœur de la sécurité alimentaire des ménages, car ayant la responsabilité de nourrir la famille et d'assurer le bien-être des enfants. Dans la prise en charge des besoins alimentaires, les responsabilités entre les hommes et les femmes sur les champs des ménages, sont établis en fonction des zones agro-écologiques. Dans les forêts, les femmes se chargent de l'essartage (nettoyage des sous-bois) et les hommes de l'abattage des grands arbres et du brulis. Toutes les tâches après brulis sont sous la responsabilité des femmes. Cependant, peu de femmes sont impliquées dans la prise de décision dans le secteur forestier au Congo, même si un quota de 30% a été introduit suite à la réponse gouvernementale sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement²². Dans les savanes, les femmes sont au centre de toutes les tâches depuis le défrichement jusqu'à la récolte. Étant donné le cycle très long du manioc (au moins 12 mois), la femme pratique toujours des cultures associées sur le même champ, de l'arachide, du maïs et même de la banane y trouve quelquefois sa place en plus des abords immédiats des habitations.

21. La population congolaise est caractérisée par sa jeunesse, avec près de deux personnes sur cinq qui ont moins de 15 ans, environ 40% est âgé entre 15 à 35 ans selon le recensement RGPH de 2007. L'examen des caractéristiques familiales des jeunes, montre que 30% proviennent soit de ménages pauvres (24,5%) soit de ménages très pauvres (10,5%), environ 16,8% appartiennent à des ménages aisés, les 48% restants vivant dans les ménages se situant dans la moyenne nationale. Le Congo figure parmi les pays africains ayant un fort taux de scolarisation – autour de 80% pour les enfants de 6 à 12 ans. Les jeunes filles sont autant scolarisées par rapport aux garçons, avec des taux de fréquentation à l'école primaire respectivement de 86% et 85% et en école secondaire de 40% et 38%²³. Le taux de scolarisation est plus élevé en milieu urbain (85%) qu'en milieu rural (78%). Malgré les taux de scolarisation élevé, les résultats de l'enquête ETVA du BIT²⁴ montrent que 17% des jeunes ne sont plus dans le système éducatif et n'ont pu atteindre aucun niveau d'éducation.

22. Les jeunes font partie des groupes les plus touchés par le chômage, et l'informalité. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés, sans emploi, ni formation, était de 22,5% en 2017²⁵. Le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans était de 30,5% et le pourcentage des jeunes chômeurs de longue durée de 31%²⁶. En effet, selon les résultats de l'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC) en 2009, les jeunes de 15 à 29

²⁰ Banque Mondiale. 2017.

²¹ République du Congo. 2019.

²² Nilsson, M. 2017

²³ Unicef, 2014

²⁴ D'après l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), réalisée en 2015 par la Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (DGFQE) avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et du BIT

²⁵ BAD. 2018

²⁶ D'après l'enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), réalisée en 2015 par la Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (DGFQE) avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et du BIT,

ans sont plus touchés par le chômage que les personnes âgées de 50ans ou plus (respectivement 25% contre 5,4%) tandis que les personnes âgées de 30 à 49 ans occupent une position intermédiaire (12,7%)²⁷. On observe comme l'indique la Figure 4, une disparité du taux de chômage des jeunes entre le milieu urbain (39%) et le milieu rural (11,7%)²⁸. Cette disparité est très prononcée chez les femmes, dont les taux de chômage en milieu urbain et rural sont respectivement de 41,5% et 11,8%. Pour les hommes, le taux de chômage dans le milieu urbain est de 36,9%, contre 11,5% dans le milieu rural. La prise en compte du niveau d'instruction met en évidence que le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique (48,8%) est deux fois plus élevé que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (22,5%)²⁹. L'accès des jeunes à l'emploi salarié formel est limité et ceux de la tranche d'âge 15-29 ans sont plus susceptibles d'être employés par un ménage (15%) ou par une PME (12%)³⁰.

23. Les résultats de l'ETVA 2015 montrent que, parmi les 417 720 jeunes en emploi, 53,1 % travaillent en tant que travailleurs indépendants. Cette proportion est de 64,2 % chez les femmes et 53,1 % chez les hommes. Les salariés représentent 30,2 % de l'ensemble des travailleurs. L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir que 33,8 pour cent des jeunes employés ont un niveau secondaire général contre seulement 6,4 pour cent qui ont un niveau secondaire technique.

24. La formation, le développement des compétences et la création d'emploi pour les jeunes sont rares dans le secteur agricole. Le secteur agricole de la République du Congo est en proie à une grave pénurie de compétences qui a des répercussions négatives sur la compétitivité du secteur. Cette pénurie découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants : (a) la médiocre qualité et le manque de ressources des centres de formation qui dispensent des cours ne présentant guère d'intérêt pour le marché ; (b) l'absence d'un cadre de formation professionnelle pour l'agriculture, élaboré en collaboration avec le secteur privé ; (c) les difficultés que rencontrent les élèves pour accéder à des programmes de stages convenus avec le secteur privé; et (d) l'absence d'information sur les possibilités commerciales offertes par le secteur agricole, en particulier pour les jeunes.

25. De plus, on observe un désintéressement des jeunes aux travaux champêtres à cause de la pénibilité qui les caractérise. En sus, à cause des charges familiales qu'ils doivent supporter, plusieurs jeunes ruraux préfèrent travailler comme ouvrier ou manœuvre dans les divers chantiers pour gagner quotidiennement de l'argent afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

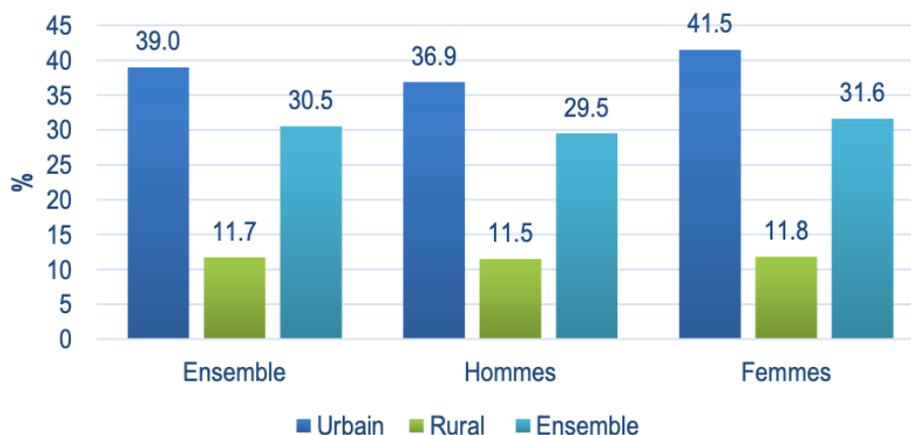
Figure 1: Taux de chômage des jeunes (18-29) selon le milieu de résidence, 2015

²⁷ EESIC, 2009

²⁸ INS et BIT, 2015

²⁹ EINS et BIT, 2015

³⁰ Banque Mondiale. 2017.



SOURCE : Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), réalisée en 2015, par la Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (DGFQE) avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et du BIT

Groupes marginalisés

26. Parmi la population congolaise figure des minorités autochtones, notamment les Baaka ou Mbendjole au Nord, les Twa au Centre et les Babongo au Sud, qui représentent le groupe le plus marginalisé du pays. D'après le dernier recensement (RGPH, 2007), ces populations sont estimées à 43 378 individus et elles font près de 1,2% de la population globale. Elles sont principalement concentrées dans trois départements qui renferment près de 76% de leurs effectifs: la Likouala, la Lékoumou et la Sangha avec respectivement des effectifs de 13 476, 11 456 et 7 885 autochtones. Dans la zone d'intervention, la population d'autochtone représente 15210 dont 11 456 dans la Lékoumou où la forêt occupe plus 80% du territoire.

27. Il est ressorti de différentes sources que les autochtones sont les plus touchés par le phénomène de la pauvreté, en plus d'être marginalisés quant à l'accès au marché du travail et aux services sociaux de base en matière de santé et d'éducation. Près de 9 autochtones sur 10 sont pauvres et leur taux de pauvreté monétaire est plus de deux fois supérieur à celui du reste de la population ; ils travaillent à leur propre compte (77%) ou sont employés par un ménage (21%)³¹. Selon la même source, les populations autochtones sont moins rémunérées puisqu'elles gagnent en moyenne 10 000 FCFA par mois ; alors que les autres groupes reçoivent près de 50 000 FCFA par mois. Cet écart de rémunération pourrait s'expliquer par le faible niveau de scolarisation des autochtones. Partant des données d'enquête de l'ECOM 2011, le taux net d'inscription en primaire et le taux d'inscription à l'école secondaire sont de de 46% et 2,6% pour les autochtones, contre 89% et 59% respectivement pour les Bantous.

28. Selon la répartition géographique, Lékoumou est le département de la zone d'intervention du projet comptant le plus d'autochtones. Ce département fait également partie de ceux qui affichent les plus faibles pourcentages d'enfants enregistrés à l'état civil ; montrant une certaine corrélation entre l'importance de la communauté autochtone et l'enregistrement des enfants à l'état civil³². En 2007, les données montraient que les autochtones étaient concentrées dans les régions de Likouala (13476), Lékoumou (11456) et

³¹ Banque Mondiale. 2017

³² UNICEF. 2018

Sangha (7881). Ces derniers sont fortement dépendant des ressources naturelles ligneux et non-ligneux dont leur dégradation a un impact significatif sur leur moyen d'existence.

29. Les personnes en situation de handicap représentent 1,4% de la population congolaise d'après le recensement de 2007 (RGPH). Comme pour les autochtones, elles font partie des groupes les plus marginalisés au Congo. Les personnes en situation de handicap connaissent un taux de chômage plus élevé que le reste de la population, avec 10 points de pourcentage en plus, et elles dépendent plus des activités non agricoles représentant 35% de leurs revenus que celles agricoles (l'agriculture ne correspond qu'à 8% de leurs revenus).

30. Pour réduire la marginalisation des autochtones, la Loi sur la Promotion et Protection des droits de la population autochtone en République du Congo a été adoptée en 2011 et des projets et programmes de filets sociaux, tel que le projet LISUNGI, ont été mis en place. Grâce à ce projet, des transferts monétaires sont effectués en faveur des populations pauvres et vulnérables. En plus des mécanismes de transferts monétaires non contributifs, le Gouvernement a instauré la gratuité des soins de santé pour certains groupes vulnérables (dont les autochtones, les personnes en situation de handicap, celles vivant avec le VIH, les femmes enceintes, etc.)³³. Cependant, ces groupes minoritaires sont toujours victimes de discrimination et elles ne sont pas impliquées dans la gestion des ressources forestières.

Possibles impacts sociaux du PAJE

31. La mise en œuvre du PAJE sera confrontée à des risques et impacts sociaux négatifs comme par exemple l'augmentation de la violence ou des discriminations sexistes, l'augmentation de la pratique du travail des enfants ou encore l'accaparement des bénéficiaires du Programme par les élites locales. Pour atténuer ces risques et impacts sociaux, le PAJE va cibler de manière générale les ruraux pauvres, mais en priorité les femmes, les jeunes, les populations autochtones/groupes marginalisés (représentant moins de 1% de la zone d'intervention du PAJE) et les personnes en situation d'handicape, ayant un niveau de formation souvent faible, un accès limité à du capital productif, aux technologies améliorées, aux marchés et à des services d'appui technique ou financiers. Le PAJE accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes à l'amélioration de leur accès à des connaissances et des actifs productifs afin de faciliter leurs activités économiques et augmenter leurs revenus.

32. De plus, l'accès aux marchés et le développement des échanges commerciaux des localités ciblées pourra éventuellement augmenter certains risques sociaux liés aux mouvements de personnes et des biens notamment les risques sécuritaires et de propagation du VIH/SIDA et/ou de l'épidémie de COVID. Le projet appuiera la sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une collaboration sera explorée avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.

33. En effet, les impacts sociaux et économiques du COVID-19 sont perceptibles et se traduisent entre autres par l'augmentation du prix des produits alimentaires. L'indice des prix estimé par la FAO en octobre 2020, est en moyenne à 100.9 points, soit une hausse de 3.0 points (3,1 pour cent) par rapport au mois de septembre. Pour atténuer ces risques sanitaires,

³³ République du Congo. 2019.

l'implication de la population jeune et dynamique, les femmes, les institutions financières locales et le secteur privé est essentielle à travers la mise en place de partenariats public-privé. Dépendant fortement des importations alimentaires de base pour sa sécurité alimentaire grâce aux revenus pétroliers, la baisse des prix du pétrole, associée à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, met en évidence la nécessité du Congo d'investir dans l'agriculture et le développement des entreprises agroalimentaires à tous les niveaux économiques.

34. Pour ce qui est des impacts sanitaires, le PAJE collaborera avec les autorités congolaises responsables de la santé publique et respectera les orientations et bonnes pratiques promues par le pays et l'OMS dans la mise en œuvre de ses activités sur le terrain.

35. Les activités du PAJE auront des impacts positifs liés à (i) l'augmentation durable des revenus des ménages ruraux (des femmes et jeunes en particulier); (ii) la création d'emplois autour des chaînes de valeur agricoles, la promotion des moyen et microentreprises et échanges commerciaux de produits agricoles; (iii) les nouvelles perspectives économiques et sociales autour des chaînes de valeurs ciblées (iv) l'amélioration de la santé nutritionnelle en particulier des enfants,

36. La problématique foncière et le leadership Féminin pourrait se révéler préoccupante et source de potentiels conflits pour l'accès, la possession et la concurrence sur les terres agricoles spécialement dans les bas-fonds et les périmètres maraichers surtout pour les femmes et les jeunes intervenant en amont des chaînes de valeurs ciblées notamment dans la production. Le PAJE veillera à l'intégration des mesures de prévention spécifique des conflits dans le mécanisme de gestion des plaintes qui sera établi. Il contribuera en effet : (i) au renforcement de structures de gestion inclusives des femmes et des jeunes, et (ii) l'appui à l'installation de jeunes.

37. En effet, le PAJE mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA décrit plus bas pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique. La procédure permettra aux plaignants concernés d'obtenir une réponse équitable et en temps opportun à leurs préoccupations, par le biais d'un processus indépendant. Le PAJE disposera des capacités pour agir de manière proactive avec les parties touchées pour le règlement des plaintes, faire en sorte que la procédure de réception des plaintes réponde aux attentes et fonctionne de manière efficace, et tenir à jour les dossiers concernant toutes les plaintes et leur règlement.

2.2 Contexte environnemental et climatique : tendances et implications

Évaluation environnementale

38. Le Congo présente un relief modéré avec des altitudes très faibles. Les plaines sont représentées par la plaine côtière, la vallée du Niari et la cuvette Congolaise. Au Nord et au centre du pays se trouvent les plateaux Oubanguiens et Sangha ; au nord-ouest ceux de Bakukuya, Djambala, Ngo-Nsah et Mbé et au sud les plateaux Bembé et Dondo. Richement doté en forêts tropicales, il dispose aussi de vastes terres arables actuellement largement

Kouilou³⁵. Parmi les causes directes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières figurent la production et la consommation non durable de bois énergie, la pratique non durable de l'agriculture Source: CNIAF and FAO (2019) itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière non durable et même illégale, et le développement urbain. Afin de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine naturel, l'État a créé des aires protégées. Le Congo compte 17 aires protégées réparties sur une superficie totale de 4,350418 millions d'hectares et qui correspond à 13,2% du territoire national³⁶.

43. Le projet vise à renforcer les chaînes de valeur locales en apportant un appui-conseil technique et financier direct aux MPME et bénéficiaires en soutenant les investissements dans l'agri business, la production (intrants performants), la collecte, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Indirectement, le PAJE soutiendra les pratiques d'agriculture durable telle que l'agriculture de conservation (CA), la mise en place de système agro-forestier et la gestion des ressources naturelles à travers les initiatives portées par les jeunes entrepreneurs. Ainsi, le co-financement parallèle du Fonds Vert pour le Climat (FVC) porté par la FAO et le mécanisme de sauvegarde environnementale et sociale des institutions financières partenaires permettra au PAJE de renforcer la gestion durable des ressources naturelles qui sera à la base des productions agricoles en contribuant à la promotion de bonnes pratiques agro-environnementales dans les bassins de production, à la protection et la régénération du couvert végétal, et à l'atténuation de l'érosion dans les bassins de production et des périmètres maraîchers.

44. Grâce à l'attention apportée aux questions de nutrition, les actions du PAJE dans le domaine de la gestion durable des sols et de l'eau contribueront à améliorer la production et la diversité alimentaire des ménages ruraux bénéficiaires à travers les différentes filières et chaînes de valeur ciblées. Le PAJE contribuera également à améliorer les conditions d'exploitation des bas-fonds et des périmètres maraichers en améliorant les modalités de gestion de l'eau de surface et de la fertilité des sols. L'identification des sites d'interventions du PAJE dans les cinq régions de Pool, Bouenza, Lekoumou, Niari et Kouilou permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée disposant d'une réglementation nationale ou internationale (Réserve de faune, Réserve forestière, Parc Naturel, Parc National et Réserve de Biosphère).

45. Les principaux risques environnementaux du PAJE sont essentiellement liés à la mise en œuvre des sous-projets des MPME et concernent : i) les incendies volontaires pour défricher les parcelles, ii) l'usage accru de produits phytosanitaires surtout dans les périmètres maraichers en zone péri-urbaine, aura des impacts de potentiels sur les sols et les ressources en eau, et la santé des populations (iii) l'intensification des techniques agricoles entraînera de potentiels impacts, notamment en termes de démultiplication des pratiques déjà existantes de dégradation du milieu et des ressources naturelles, (iv) contamination des produits lors de la manutention post-récolte (contamination à l'aflatoxine par exemple) et les inondations provoquées par le débordement des cours d'eau

³⁵ https://www.greenclimate.fund/documents/20182/893456/18040_-_Implementation_of_the_Congo_s_Nationally_Determined_Contribution__NDC_in_the_land_use_and_forestry_sector.pdf/fd303f28-0e7f-4c41-8d26-06ad33bb53e5

³⁶ République du Congo. 2017. Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture commerciale (PADAC) : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale. Rapport final, Mars 2017.

46. Pour prévenir ces risques, les mesures d'atténuation suivantes sont proposées en amont des chaînes de valeurs : (i) le développement de l'agroforesterie et de la filière fruitière permettraient de limiter la croissance des mauvaises herbes et réduire indirectement les incendies volontaires, (ii) la sensibilisation des bénéficiaires, afin de prouver l'avantage des pratiques agro-écologiques d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires, les techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, la rotation/association des cultures); (iii) intégration des critères de l'examen environnemental dans les plans d'affaires des MPME suivant les directives environnementales et sociales des institutions financières partenaires et directives environnementales de réhabilitation des infrastructures de marche et la construction de chambres froides dans certaines localités ciblées pour la conservation des produits périssables notamment les poissons et les fruits, (iv) le renforcement de capacités des institutions financières partenaires du PAJE pour la prise en compte effective des préoccupations environnementales dans les plans d'affaires des bénéficiaires. Ainsi, tous les sous-projets portés par les jeunes entrepreneurs seront examinés sous l'angle du respect des préoccupations environnementales, sociales et climatiques.

47. Cet examen sera destiné à vérifier les problèmes potentiels de sauvegarde environnementale et sociale en évaluant les impacts potentiels qui pourraient faire l'objet d'un nouveau plan de gestion environnemental et social (PGES) spécifique en identifiant les mesures d'atténuation appropriées. Les propositions de sous-projets avec seulement des impacts négatifs mineurs ou sans impact négatif n'auront pas besoin d'un examen séparé (ou PGES). Les exemples de formulaires d'examen environnemental et climatique des sous-projets sont proposés en annexe et pourraient être revus et adaptés.

Tendances et impacts du climat

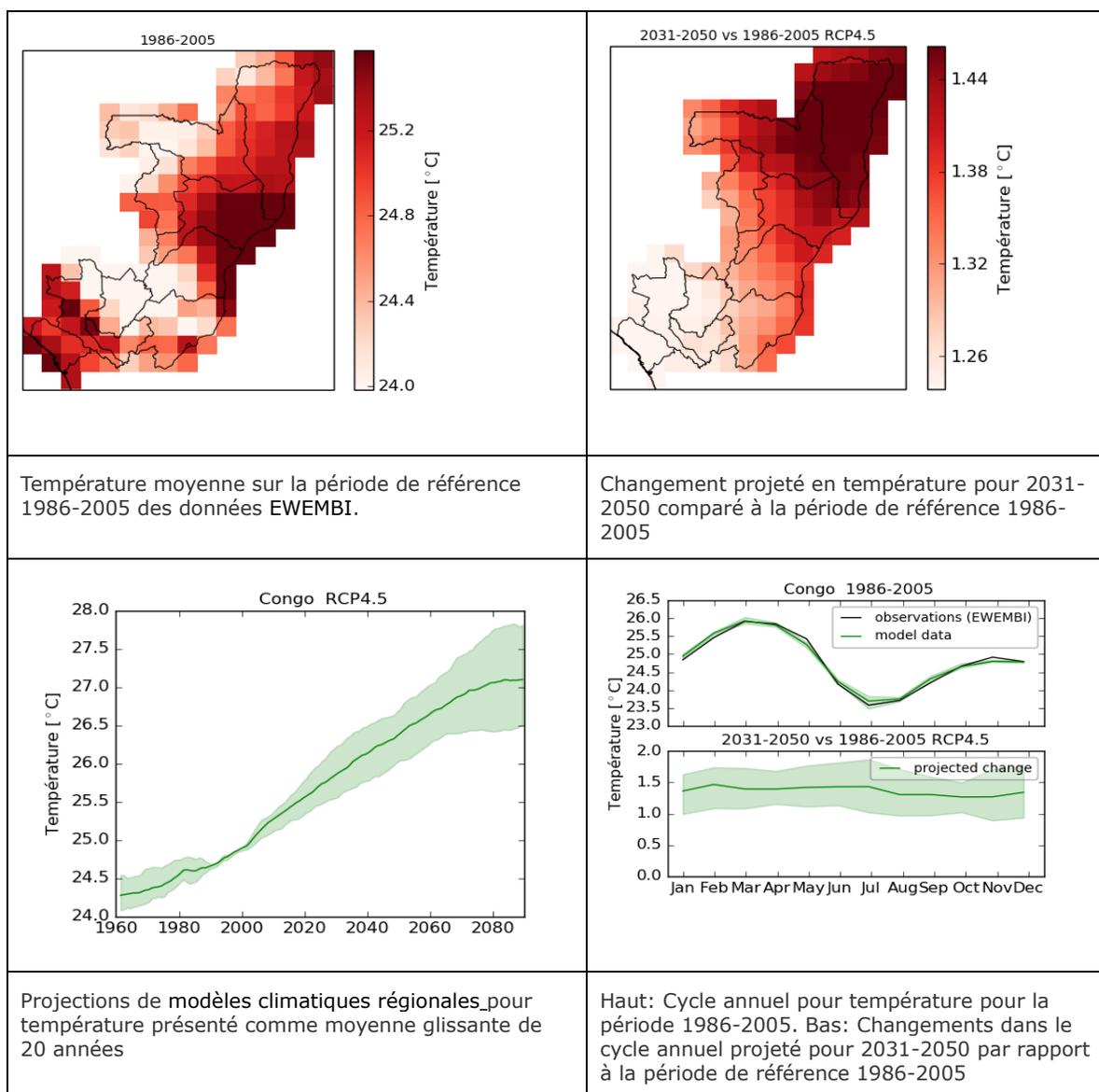
48. Le Congo présente un climat chaud et humide. On y distingue deux saisons de pluies et deux saisons sèches : une grande saison de pluies entre octobre et décembre et une petite entre avril et mai d'une part et une grande saison sèche entre juin et août et une petite entre janvier et mars d'autre part. Le sud-ouest a un climat tropical humide caractérisée par une saison sèche de trois mois (juin à août) tandis que la partie centrale du pays a une position intermédiaire avec un climat subéquatorial.

49. La distribution des précipitations annuelles varie entre 1300mm en moyenne dans les vallées et plus de 1800mm sur les massifs montagneux et plateaux. La variabilité interannuelle des précipitations paraît peu modérée, cependant des variabilités intra-saisonnières importantes sont attendues surtout au printemps boréal (CORUS, 2005). Avec son caractère équatorial et sa faible amplitude thermique, le Congo ne reste pas à l'abri du réchauffement climatique global. Ces dernières années, la température moyenne a augmenté de l'ordre de 0,6°C et environ 0,8°C dans les grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe-Noire) avec une évolution en hausse des minimas.

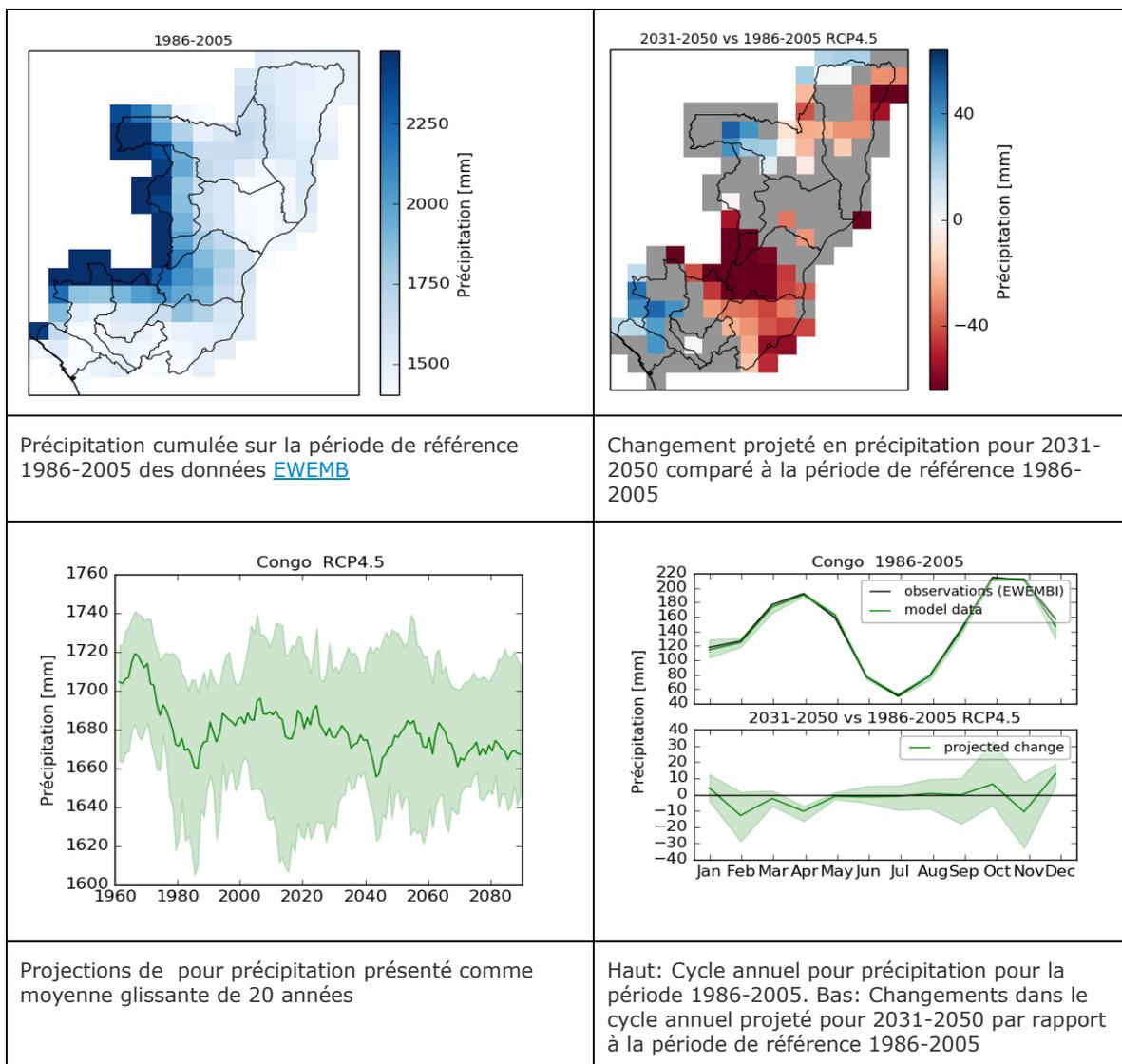
50. Les scénarios établis au sujet des changements climatiques au Congo révèlent un réchauffement climatique avec une accélération en 2030, ainsi qu'une évolution spatiotemporelle des précipitations. Les probables résultats attendus du changement climatique en République du Congo sont (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne (plus de 2°C d'ici 2100), (ii) instabilité des saisons pluviaux-agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays (précipitations constantes dans le sud), un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation

du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourrait causer la perte de sols propices à l'agriculture. La zone côtière, le plateau des cataractes et la vallée du Niari, et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo présentent des caractéristiques de vulnérabilité.

51. En effet, les régimes de température et précipitation montrent, à travers les modèles climatiques nationaux et régionaux, une tendance à l'aggravation. Par exemple, les projections climatiques de température suivant les modèles régionaux montrent les résultats suivants :



52. Les projections climatiques de précipitations au Congo suivant les modèles régionaux montrent les résultats suivants :



53. En matière d'adaptation aux changements climatiques, le pays a clairement défini ses priorités dans sa CPDN de 2015 qui se résument à :

- La protection des populations à travers une approche préventive de la gestion des risques, notamment dans les zones les plus menacées,
- La protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques, à travers une approche d'adaptation ancrée dans la protection des écosystèmes ;
- La protection des systèmes productifs sensibles aux changements climatiques, comme l'agriculture par la restauration des écosystèmes et le renforcement de leur résilience, la lutte contre la dégradation des sols et des forêts, et la prévention des inondations.
- La protection des systèmes des infrastructures à fort risque. La ressource en eau étant l'un des facteurs limitant du développement de l'agriculture.

54. Les risques climatiques potentiels associés au PAJE et ses bénéficiaires peuvent se résumer en :

- Gestion des ressources en eaux : Même si les variations pluviométriques montrent une tendance relativement stable dans la zone du projet selon les prévisions antérieures, l'augmentation de la température occasionnera un déficit hydrique accru dû à l'augmentation de l'évapotranspiration qui pourraient entraver la production et la viabilité de certaines chaînes de valeurs ciblées. Paradoxalement, les événements pluviométriques extrêmes sont aussi susceptibles d'occasionner les inondations saisonnières en zones urbaines, péri-urbaines et rurales. Préservation du couvert végétal pour une meilleure résilience climatique. Le PAJE appuiera le renforcement des chaînes de valeur locales prioritairement en aval (transformation et commercialisation). Grâce au partenariat avec le PREFOREST mis en œuvre par la FAO et financé par le Fonds vert climat et les institutions financières partenaires, le PAJE soutiendra les pratiques d'agriculture durable telle que l'agriculture de conservation (CA), mise en place de système agro-forestier et la gestion des ressources naturelles en soutenant des actions de gestion durable et communautaire des forêts existantes, de développement de l'agroforesterie et de création de plantations d'arbres fruitiers permettant ainsi de protéger et régénérer le couvert forestier et d'engager les communautés dans des stratégies locales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Cette approche sera cruciale pour atténuer les phénomènes de dégradation des terres agricoles (érosion des terres en amont, envasement des basses terres) et garantir la durabilité des ressources en eau.
- Agriculture climato-résiliente. Dans le cadre du même partenariat avec la FAO et les IFPs une attention particulière sera portée à l'intensification raisonnée des techniques agricoles par la mise en œuvre de techniques agro-écologiques dans les zones de production et des périmètres maraichers, de gestion durable de la fertilité des sols, d'agroforesterie dans les sous-bassins versants et de gestion durable des eaux et des sols permettra d'augmenter la productivité, de renforcer les capacités d'adaptation aux chocs climatiques de l'agriculture et de contribuer à la mise en œuvre des priorités d'adaptation du secteur de l'agriculture aux changements climatiques définis par le gouvernement de la république du Congo. L'augmentation des températures favorisera le développement des ravageurs et des maladies qui sera atténué par la mise en œuvre de techniques de valorisation des rotations/associations des cultures, d'utilisation raisonnée de pesticides et la promotion des biopesticides.

Emission de gaz à effet de serre. Les interventions proposées par le PAJE seront menées de manière à éviter au maximum les émissions gaz à effet de serre. Ainsi, un focus sera mis sur le meilleur stockage et conditionnement des produits agricoles et de pêche, ce qui contribuera à réduire les émissions de GES. Avec le PREFOREST, le PAJE contribuera d'une part une réduction de l'émission de CO₂ à travers la réduction des feux de brousse et des défrichements d'une part et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols dans les zones de forêt gérées par les communautés de manière durable, les zones de développement de l'agroforesterie et la création de plantations d'arbres fruitiers dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants. Le PREFOREST contribuera, en effet directement à réduire sur l'ensemble ses zones d'intervention, les émissions de carbone de 0,82 million de tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂ eq) par an, 6,06 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur la période de huit ans de mise en œuvre du projet ou 16,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur 20 ans de sa durée de vie.

Synthèse des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le PAJE prendra en compte les problèmes liés aux changements climatiques en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction des problématiques des sites d'intervention. Les principales activités d'adaptation qui seront promues par le PAJE et le PREFORST se résumeront à :

- la gestion durable des écosystèmes forestiers et la préservation du couvert végétal dans les bassins de production afin de conserver les services écosystémiques (cycle de l'eau) bénéfiques à la résilience climatique des agrosystèmes exploités ;
- le renforcement des capacités des institutions financières nationales en matière d'investissement vert dans les secteurs de l'agroforesterie qui passera par le développement de partenariats stratégiques avec les institutions de microcrédit et de méso-crédit afin d'augmenter l'offre nationale de crédit pour les initiatives d'agroforesterie résilientes au climat menées par les bénéficiaires ;
- la formation des institutions financières nationales à l'élaboration de critères d'investissement responsables spécifiques aux secteurs de l'agroforesterie résilients au climat et améliorer leur capacité à comprendre et à gérer les risques ;
- Développement et mise en œuvre de plans d'affaires pour les bénéficiaires dans les écosystèmes de savane, établissement, test et diffusion des modèles innovants d'agroforesterie et de foresterie résilients au climat adaptés localement ;
- La formation pratique sur les systèmes agroforestiers résilients au climat par le biais des champs-écoles paysans, restauration des parcelles de pépinière pour fournir des plants et des gaules aux bénéficiaires pour les systèmes agroforestiers et forestiers, sensibilisation aux systèmes agroforestiers et forestiers résilients au climat.
- L'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière avec un accent particulier sur le financement rural pour les secteurs de l'agroforesterie promouvant la résilience aux changements climatiques
- La lutte contre les feux de brousse et des inondations fluviales.

55. En outre, les impacts environnementaux et les risques associés au développement de l'aquaculture se résument en la conversion des zones humides et le défrichement de la végétation/des habitats, un mauvais emplacement des bassins aquacoles, modification dans le système hydrologique, l'introduction d'espèces exotiques et envahissantes et des impacts sur la santé humaine et animale. Pour ce qui est de la pêche, la modification des écosystèmes aquatiques due aux produits chimiques, les événements climatiques extrêmes liés à l'augmentation de la température, la salinité et l'acidité des eaux, et les modifications dans le régime climatique ont des impacts importants sur les activités de pêche. Le PAJE accordera une importance à la mitigation de ces impacts potentiels à travers une série d'actions intégrées dans le plan de gestion environnementale. Il s'agira entre autres de promouvoir le choix des technologies adaptées localement où la pisciculture peut être pratiquée sans altérer de manière significative les écosystèmes locaux, d'éviter les interventions dans les zones humides et d'importance particulières notamment les mangroves, promouvoir la conservation de la biodiversité le respect des normes à travers la sensibilisation et la formations des communautés bénéficiaires. S'agissant de pêche, le PAJE renforcement de capacités des acteurs pour les chaînes de valeur de pêche durable et moins consommatrices de l'énergie.

2.3 Profil des groupes cibles

56. Le groupe cible prioritaire du projet est constitué de petits producteurs et entrepreneurs vulnérables- mettant l'accent sur les jeunes et les femmes - impliqués dans les métiers liés à l'agroalimentaire dans les chaînes de valeur agroalimentaires. La population de la zone d'intervention est estimée à près de 3 millions de personnes (50% hommes - femmes), la population âgée de moins de 30 ans représente près de 50 % de la population totale. La taille des ménages est en moyenne de 5 personnes.

57. Les interventions du PAJE bénéficieront directement à environ 25 424 ménages dans les différents segments le long des chaînes de valeur agro-alimentaires ciblées (commerçants, détaillants, grossistes, transformateurs de produits agroalimentaires, producteurs), avec un total de 99 000 bénéficiaires indirects. Le projet vise à atteindre 50% de participation des femmes, actrices incontournables des filières autant dans la production que dans la transformation. Le programme s'intéressera aussi aux jeunes (objectif fixé à 60%) en tant que forces vives et catégories à risque en situation de sous-emploi ou de chômage.

58. Le ciblage se base sur l'existant soit les groupes, groupements, coopératives, jeunes entrepreneurs, petits producteurs, GIEC qui pratiquent d'ores et déjà l'activité, des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement sur un projet lié à l'employabilité ou la formation des jeunes en lien avec le secteur agricole: production, transformation, collecte et commercialisation. L'objectif étant de leur permettre de se concentrer sur leurs activités et créer des alliances avec les autres maillons de la chaîne afin d'améliorer la qualité des produits. Les jeunes entreprises ou privés dans la transformation, ceux chargés de la collecte et distribution vers les centres de collecte et les privés.

59. Le projet envisage de promouvoir et faciliter la mise en place d'alliances entre producteurs et entreprises privés, entre producteurs et groupements avec la mise en place de centre de concentration de produits agricoles (plateforme multifonctionnelle agricole pour agréger la production collectée dans différents champs et axe de production, stocker dans des conditions plus adaptés et hygiéniques par rapport aux pratiques initiales, vendus à des prix peu variables et facilitant le transport de « gros » vers les centres urbains et facilitant la collectes des statistiques des produits agricoles et des flux de transports agricole).

3. Analyse institutionnelle

60. Au niveau national, la gestion environnementale relève du Ministère de l'Économie Forestière du Développement Durable et de l'Environnement (MEFDDE) qui a pour mission, entre autres, l'application de la politique environnementale. Au niveau décentralisé, ce sont les Directions Départementales de l'Environnement (DDE) qui sont responsables de l'application de la politique environnementale. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) est responsable, entre autres, de la prévention des pollutions, la préservation du cadre de vie et de la conservation des écosystèmes naturels. La DGE assure la conduite de la procédure d'étude d'impact. Au niveau régional, la DGE dispose de Directions Départementales de l'Environnement (DDE) qui sont chargées de veiller à l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'environnement, faire appliquer les lois et règlements en matière d'environnement, et participer à la mise en œuvre des plans d'urgences.

61. L'Inspection Générale de l'Environnement, créée en Mai 2013, est l'organe technique qui assiste le Ministre en charge de l'environnement, dans l'évaluation et le contrôle de l'application des politiques du point de vue technique, administratif, juridique, financier et matériel. L'Inspection Générale de l'Environnement comprend trois sections : (i) Préservation des Écosystèmes Naturels ; (ii) Installations Classées ; (iii) Affaires Administratives, Juridiques et Financières.

62. Sur le plan de la politique environnementale, les principaux documents sont :

- Le Nouveau PND (2018-2022)
- Le Plan de Convergence de la COMIFAC 2015-2025-

- Le Plan Stratégique Congo Émergent « Chemin d’Avenir »,
- La politique forestière (2014-2025),
- La Stratégie Nationale de Développement Durable de la République du Congo
- La Programme National d’Investissement Agricole (PNIA)

63. En signant l’Accord de Paris et la soumission de contribution au niveau national, le Congo compte réduire les émissions de gaz à effet de serre par une mise en œuvre des politiques et plans d'action dans le secteur des forêts et des ressources énergétiques. L'objectif national à long terme est de réduire de 48% les émissions de gaz à effet de serre d'un scénario de référence pour l'année cible (2025) et de 55% pour l'année cible 2035. Les principaux objectifs sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'énergie et l'utilisation des terres pour les mesures d'atténuation et d'adaptation.

64. Sur le plan législatif et réglementaire, le Congo a souscrit à la dynamique internationale visant à gérer durablement l’environnement en signant et en ratifiant les accords multilatéraux sur l’environnement :

- Convention Africaine sur l’interdiction de l’importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontière de pareils déchets produits en Afrique - 1985.
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone - 1994 ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone - 1994.
- Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - 1995
- Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique - 1995
- Convention sur les changements climatiques - 1996;
- Convention Internationale pour la protection des végétaux - 2004;
- Convention de Rotterdam de 1988 sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l’objet d’un commerce international (Rotterdam, 1998) - 2005;
- Convention de Stockholm de 2001 sur les Polluants Organiques Persistants - 2006
- Convention de Bale de 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Adhésion - 2006
- Protocole de Kyoto relatif à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - 2006 ;
- Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) - 2006
- Convention africaine sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles révisée, à Maputo - 2013 ;

65. Sur le plan social, le pays a ratifié l’essentiel des conventions internationales portant sur les droits humains. Concernant la discrimination à l’égard des femmes et des filles, le pays a ratifié la Convention des Nations Unies pour l’élimination de toutes formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), le Protocole africain des droits de l’homme et des peuples, et adopté la Politique Genre de la Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC). A cela s’ajoute la Convention relative aux droits de l’Enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant. Pour les populations autochtones, une Loi sur

la Promotion et Protection des droits de la population autochtone en République du Congo a été adoptée en 2011.

4. Catégorie environnementale et sociale

66. Le PAJE ne devrait pas avoir d'impacts négatifs significatifs sur les plans environnemental et social. Il contribuera plutôt au renforcement de la résilience des systèmes de production agricole et des populations face aux changements climatiques, à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, à la diversification des revenus. Le PAJE viendra renforcer la résilience des populations les plus vulnérables et des écosystèmes qui en soutiennent l'économie - face aux effets du changement climatique. Sur le plan environnemental, l'identification des sites d'interventions du PAJE permet de confirmer qu'aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée ou dans un site Ramsar.

67. Les risques environnementaux identifiés précédemment seront atténués à travers les actions visant à promouvoir (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et des engrais chimiques sur les bassins de production et périmètres maraichers; (iii) le respect des normes environnementales dans le développement des chaînes de valeur ciblées, et (iv) des investissements sur la gestion durable des forêts communautaires, la lutte antiérosive et le développement de l'agroforesterie.

68. Sur le plan social, les principaux risques sont liés au travail des enfants, la contamination aux VIH/SIDA et au COVID-19, l'accès à la terre agricoles des jeunes et des femmes notamment dans les zones de production et des périmètres maraichers. S'agissant des conflits fonciers, leur règlement sera intégré dans le mécanisme de gestion des plaintes qui sera mis en place par le PAJE. Le PAJE contribuera, en outre : (i) au renforcement de structures de gestion inclusives des femmes et des jeunes, et (ii) l'appui à l'installation de jeunes avec l'appui conseil des organisations de producteurs agricoles et d'autres structures techniques partenaires et (iii) la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants dans la mise en œuvre des activités du projet et le respect des mesures barrières relatives à la pandémie de COVID-19. Au vu de l'évolution de la pandémie de la COVID-19, l'approche du PAJE se pliera aux recommandations émises par les autorités en charge des ripostes nationales avec lesquelles l'UGP restera en contact permanent. Le coordinateur de l'UGP aura la possibilité d'amender tous les contrats de partenariats et de prestations pour tenir compte de restrictions pouvant impacter sur la manière de mettre en œuvre les activités

69. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le PAJE soit classé dans la **catégorie B**.

5. Catégorie de risque climatique

70. Dans les régions d'intervention du PAJE, les populations rurales et en zones semi-urbaines ont un système de production reposant sur les filières retenues (manioc, maïs, fruits), les cultures annuelles sur les terres de sous-bassins versants environnants et l'exploitation des produits forestiers non ligneux (en occurrence les peuples autochtones), d'où leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques au regard des impacts attendus sur l'agriculture et les autres activités dépendant de l'exploitation des ressources naturelles.

71. Le secteur agricole congolais est relativement moins vulnérable aux changements climatiques comparés à celui des pays sahéliens et d’Afrique australe. Le PAJE en partenariat avec le PREFOREST du FVC et s’appuyant sur le system de sauvegarde environnementale et social des institutions financières partenaires , cherchera à accroître la résilience climatique et environnementale à travers des interventions permettant au développement de l’agroforesterie, une meilleure gestion de l’eau, la promotion de la gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, la promotion de modes de gestion durable des ressources naturelles et d’utilisation de variétés à cycles courts et climato-résilientes, l’accès à l’information climatique, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d’adaptation aux changements climatiques principalement axées sur la gestion durable des terres et des ressources hydriques et le respect des normes de construction adaptée au climat.

72. Pour la contribution à la réduction de l’émission de gaz à effet de serre, les interventions directes du PAJE seront menées de manière à éviter au maximum les émissions gaz à effet de serre en mettant un accent sur l’amélioration des conditions de stockage et conditionnement des produits agricoles et de pêche. Le PREFOREST permettra de réduire les émissions de CO2 (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (intervention dans le bas-fonds), et d’autre part une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l’accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones forestières régénérées sur les terres de sous-bassins versants (gestion durable des forêts communautaires, création de plantations d’arbres fruitiers, agroforesterie et associations entre plantations d’arbres fruitiers et cultures annuelles). Le PAJE intègre ainsi les risques climatiques dans sa conception en particulier dans la mise en œuvre des plans d’affaire et des contrats commerciaux et propose des solutions pour contribuer au renforcement de la résilience des communautés rurales. Par conséquent, le PAJE peut être considéré comme ayant un **risque climatique modéré**.

6. Gestion des griefs

73. Le PAJE établira un processus d’engagement communautaire et fournira un accès à l’information sur une base régulière. Afin de réduire les conflits, le PAJE utilisera le mécanisme de réclamation mis en place par le FIDA, qui comprend une procédure de réclamation pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des réclamations concernant le non-respect présumé des politiques environnementales et sociales du FIDA ainsi que aspects des procédures d’évaluation sociale, environnementale et climatique dans le contexte des projets appuyés par le FIDA. La procédure permet aux plaignants touchés de voir leurs préoccupations résolues de manière équitable et rapide grâce à un processus indépendant. Bien que le FIDA traite normalement les risques potentiels principalement grâce à son processus amélioré d’AQ / AQ et au moyen d’un appui à l’exécution des projets, il reste déterminé à: i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes ; (ii) veiller à ce que la procédure de plainte soit réactive et fonctionne efficacement ; et iii) tenir des registres de toutes les plaintes et de leurs résolutions. De plus, le Cadre stratégique du FIDA appelle à faire en sorte que les projets et programmes favorisent l’utilisation durable des ressources naturelles, renforcent la résilience au changement climatique et reposent sur l’appropriation par les femmes et les hommes ruraux eux-mêmes afin d’atteindre la durabilité. En plus du mécanisme de réclamation du FIDA, d’autres mécanismes existants formels et/ou informels seront explorés et rendus opérationnels au niveau du projet.

74. Les projets et programmes appuyés par le FIDA y compris le financement de d'autres partenaires, sont conçus de manière participative, en tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes. Le FIDA exige que les projets soient exécutés conformément à ses politiques, normes et garanties. Il appartiendra à l'UGP du projet, sous le contrôle du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient correctement informées du mécanisme de réclamation. Ce mécanisme sera mis à disposition par les ministères techniques déconcentrés en partenariat avec les collectivités locales et territoriales. Des exemplaires du manuel du mécanisme de règlement des griefs seront mis à disposition au niveau des villages. Il sera également affiché sur le site Web du projet et sur le site Web de l'entité d'exécution (FIDA). Les procédures de dépôt de la plainte sont disponibles sur le site du FIDA

75. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA se conformer aux politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP. Les plaintes doivent concerner uniquement des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du projet - elles sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.

76. **Critères d'éligibilité selon le mécanisme de réclamation du FIDA.** Pour déposer une plainte pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales du FIDA et des aspects obligatoires de son SECAP, le FIDA examinera uniquement les plaintes répondant aux critères suivants:

- Les plaignants affirment que le FIDA n'a pas appliqué ses politiques sociales et environnementales et / ou les dispositions obligatoires énoncées dans le SECAP ;
- Les plaignants affirment qu'ils ont été ou seront affectés par la non-application par le FIDA de ces politiques.
- Les plaintes doivent être déposées par au moins deux personnes, toutes deux ressortissantes du pays concerné et / ou vivant dans la zone du projet. Les réclamations de sites étrangers ou les réclamations anonymes ne seront pas prises en compte.
- Les plaintes doivent concerner des projets / programmes en cours de conception ou de mise en œuvre. Les plaintes concernant des projets clôturés, ou ceux qui sont décaissés à plus de 95%, ne seront pas prises en considération.

77. **Le processus selon le mécanisme de réclamation du FIDA.** Les plaignants doivent d'abord porter l'affaire à l'attention du gouvernement ou de l'organisation non gouvernementale responsable de la planification ou de l'exécution du projet ou du programme (agence d'exécution du ministère de l'Agriculture et ministère de l'Économie et des Finances et Agence de protection de l'environnement qui ont la responsabilité pour superviser les travaux sur le terrain. Si l'agence d'exécution ne répond pas de manière adéquate, la question peut être portée à l'attention du FIDA. La question peut être portée directement devant le FIDA si les plaignants estiment qu'ils pourraient faire l'objet de représailles s'ils directement à l'agence chef de file.

78. La Division régionale du FIDA examinera la plainte et, si nécessaire, prendra contact avec le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'économie et des finances, l'Agence de

protection de l'environnement relevant du Ministère de l'environnement pour décider si les plaintes sont justifiées. Si les plaignants demandent que leur identité soit protégée, le FIDA ne divulguera pas ces informations au Ministère de l'agriculture ou à quiconque au sein du gouvernement. Si la plainte n'est pas justifiée, la division régionale en informera les plaignants par écrit. Si la Division régionale estime que la plainte est justifiée et qu'il existe des preuves d'un préjudice réel ou probable du fait du non-respect par le FIDA de ses politiques et procédures, le FIDA prendra des mesures. Cela peut consister à apporter des modifications au projet / programme, ou à exiger que le gouvernement respecte ses obligations en vertu de l'Accord de financement. La réponse du FIDA se concentrera sur la mise en conformité du projet / programme et aucun dédommagement financier ne sera disponible ou payé en réponse à de telles plaintes. Les plaignants seront informés de l'issue de la question par la division régionale.

79. Dans tous les cas, si les plaignants ne sont pas d'accord avec la réponse du FIDA, ils peuvent adresser une demande à SECAPcomplaints@ifad.org et demander qu'un examen impartial soit effectué par le Bureau du Vice-Président. Le bureau du vice-président décidera des mesures à prendre pour examiner ces plaintes, y compris, si nécessaire, engager des experts externes pour examiner la question. Les plaignants seront informés des résultats de l'examen. Le IFAD inclura dans son rapport annuel une liste des plaintes reçues et un résumé des mesures prises pour y remédier.

80. **Comment déposer une plainte.** Une plainte relative au non-respect des politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires de son SECAP peut être soumise de l'une des manières suivantes :

- Téléchargez le formulaire de plainte (Word) sur le site Web du FIDA : <https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>
- Envoyez un e-mail à SECAPcomplaints@ifad.org

81. En outre, le PAJE utilisera autant que possible tous les mécanismes de recours disponibles, y compris : les associations (y compris les associations / organisations d'agriculteurs) et établira un mécanisme de recours au niveau de l'unité de gestion du projet tenant compte des réalités socio-culturelles du pays ainsi que les responsabilités associées. Une distinction sera clairement faite entre les procédures utilisées pour les populations locales et celles des peuples autochtones. Le mécanisme prendra en compte des attributs culturels spécifiques ainsi que des mécanismes traditionnels pour soulever et résoudre les problèmes pour s'assurer que les préoccupations de groupes très différents et les sous-groupes sont reçues et adressées. Pour ce faire, une évaluation des mécanismes existants sera faite au démarrage par l'unité de gestion du projet. Les sous-projets soutenus par les institutions financières partenaires établiront également leur mécanisme de recours incluant l'enregistrement et le traitement des plaintes.

Consentement libre, préalable

82. Le consentement libre et préalable des communautés locales en particulier des populations autochtones est nécessaire parce que la forêt et les ressources naturelles (eau,

terre) et leur exploitation ont une grande qualité environnementale et impact social sur la vie des habitants des forêts. Il impacte sur la disponibilité des ressources et change la façon dont la forêt est gérée. L'objectif du FPIC est d'assurer que si le projet a lieu, les ressources sont partagées équitablement et que les ressources sont gérées manière équitable et durable. Formaliser le processus de consentement: Cela peut être fait à la fois légalement sur papier si nécessaire, mais aussi par le biais d'une procédure appropriée. Une cérémonie pour marquer que l'accord est de satisfaction mutuelle.

83. L'esquisse du plan de consentement suivant sera revu et finalisé lors du démarrage du projet.

Plan du FPIC et mise en œuvre

84. Le consentement préalable, surtout de la population autochtone dans la zone du projet sera recherché dans la mise en œuvre des différentes composantes du PAJE. L'esquisse du plan de consentement préalable suivant sera affinée au démarrage du projet et mis en œuvre. Il s'agira entre autres de la revue du plan de mise en œuvre du CLIP lors de l'atelier de démarrage du projet, de conduire une évaluation socioculturelle et du foncier, identifier les institutions décisionnelles et les représentants, mener une consultation menant au CLIP sur le projet / composant / activités spécifiques proposé, formaliser l'accord de consentement sous forme écrite ou sous d'autres formes convenues par les communautés, évaluer la mise en œuvre du CLIP lors de missions de supervision conjointes.

QUOI ?	QUI ?	QUAND?
Produire une évaluation socio- culturelle socioculturel et sur le foncier comprenant les droits des usagers, lois traditionnelles, les modes de vies et les systèmes de gouvernance et l'utilisation de l'espace	UGP, l'équipe social, la population autochtone , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain	Au début de la mise en œuvre
Identifier les preneurs de décision pour les inclure dans les fora de discussion sur le foncier et les droits des usagers	UGP, l'équipe social, la population autochtone, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain et définition des rôles et responsabilités avec formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos	Au début de la mise en œuvre avant que les activités ne démarrent
Conduire une consultation sur l'inclusion dans les différentes composantes du projet (droit à la propriété, occupation des terres et gestion des ressources)	UGP, l'équipe social, la population autochtone, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain, inclusion des femmes et des Jeunes et cartographies des ressources formalisation et cérémonie coutumière , photos et vidéos	Au début de la mise en œuvre des activités
Formaliser le FPIC	Les différents acteurs du projets et documentation et enregistrement incluant les mécanismes de plaintes	Moment opportun suite aux négociations

6. Recommendations

85. Le tableau suivant résume les recommandations proposées par sous-composante, le budget estimatif ainsi que les responsables et la périodicité du suivi.

Produits attendus	Recommandations pour atténuer les impacts	Budget estimatif USD	Responsable du suivi	Périodicité du suivi
Composante 1 : Renforcement des chaînes d’approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs				
Activité transversale aux 3 sous-composantes	Promouvoir l’agriculture de conservation climato-résiliente – (i) perturbation mécanique des sols minimale (ii) couverture organique des sols permanents (iii) diversification des espèces cultivées	Intégré dans le cadre des contrats de prestataires de services	Cofinancement parallèle FVC non géré par l’UGP	Continu
	Promouvoir des cultures et variétés climato-résilientes et à haute valeur nutritive	Intégré dans le cadre des contrats de prestataires de services	UGP et prestataires de service	Continu
	Renforcement des capacités sur le processus de conservation et transformation afin de réduire les pertes et réduire la pollution	Intégré dans le cadre des contrats de prestataires de services	UGP et prestataires de service	Continu
Sous-composante 1.1: Soutien des MPMEs existantes et émergentes tout au long de la chaîne de valeur agricole et pêche	Renforcement des capacités des principaux acteurs avec la Chambre de Commerce en appui pour (i) agriculture durable, (ii) constitution de plans d’affaire (iii) production bio et / ou utilisation responsable dans utilisation des intrants chimiques (lutte intégrée peste)	Intégré dans le cadre des contrats de prestataires de services et Co-financement parallèle FVC	UGP, prestataires de service et (Cofinancement parallèle FVC non géré par l’UGP)	Continu
	Sensibiliser à la prise de conscience de l’importance d’intégrer la gestion environnementale et sociale dans les plans d’affaire agricoles et alimentaires.	Intégré dans le cadre des contrats de prestataires de services	UGP et prestataires de service	Continu
	Encourager la mise en place de système agro-forestier plus résilient et gestion durable des vergers d’arbres fruitiers	Appui environnemental social intégré dans les contrats de prestataires de service	UGP et prestataires de service et (Cofinancement parallèle FVC non géré par l’UGP)	Continu
Sous-composante 1.2 : Partenariats commerciaux entre operateurs agro-industriels et producteurs	Prendre en compte des considérations environnementale, sociales et climatiques dans l’établissement des contrats commerciaux entre les producteurs et les agro-industries	Sensibilisation des opérateurs sur les avantages de la prise en compte des environnement et accompagnement technique a d’adoption des pratiques résilient aux climat	UGP et prestataires de service et (Cofinancement parallèle FVC non géré par l’UGP)	Continu

Sous-composante 1.3 réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché	Equiper les infrastructures avec des sources d'énergie renouvelable (énergie solaire par exemple), accessibles aux personnes handicapées et dotées de système adéquat de gestion des déchets.	A prendre en compte dans le budget des infrastructures	UGP et prestataires de service	Continu
	Réaliser un screening environnemental et social pour les projets de construction d'infrastructure de marche (centres de concentration, centres de transformation, centre de stockage et de froids)	A prendre en compte dans le budget des infrastructures et dans les contrats de prestataires de service	UGP et prestataires de service	Supervision annuel
Composante 2 : Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire				
Sous-composante 2.2 : Améliorer l'accès aux services financiers des groupes cibles.	Importance de la non-discrimination des groupes marginalisés	Expertise technique environnementale et sociale (10 jours) à intégrer dans la préparation et l'exécution de l'atelier	UGP et prestataire de service	Continu
Sous-composante 2.3: Renforcer les capacités techniques des principaux acteurs.	Renforcement des principaux acteurs (secteur financier) pour établir les lignes directrices pour les investissements dans l'agriculture durable et la sauvegarde environnementale et sociale	Formation institution financières sur de critères d'investissement responsable	(Cofinancement parallèle FVC non géré par l'UGP)	Continu

7. Etudes complémentaires

86. Aucune étude complémentaire n'est prévue.

8. Suivi-évaluation

87. Sur la base des modalités de suivi-évaluation du FIDA et du gouvernement, l'Unité de Gestion de Projet sera le principal acteur responsable. Le projet vérifiera tout au long des opérations l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et le respect de la réglementation nationale dans le domaine de la protection environnementale et sociale. Le responsable suivi évaluation sera chargé de vérifier la conformité des mesures proposées avec les normes environnementales et sociales définies au niveau national. Les activités du projet feront l'objet d'une vérification environnemental établie par des indicateurs de suivi. Les interventions du projet contribueront au renforcement de la chaine des valeurs locales tout en soutenant l'agriculture durable et la préservation des ressources naturelles à travers à un modèle de suivi-évaluation performant.

Annexe a : Questionnaire de screening environnemental et aspects sociaux des sous-projets

Guiding questions for environment and social screening	Yes/no	Comments/explanation
--	--------	----------------------

Category B - the following may have some adverse environmental and/or social implications, which can be readily remedied.		
Location		
Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (Guidance statements 1, 2 and 12)		
Natural resource management		
Do the project activities include rangeland and livestock development? (Guidance statement 6)		
Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (Guidance statement 4)		
Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (Guidance statement 4)		
Do the project activities include natural resource-based value chain development? (Guidance statements 1, 6 and 12)		
Do the project activities include watershed management or rehabilitation?		
Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (Guidance statements 1 and 5)		
Infrastructure		
Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium dam subprojects (capacity < 3 million m ³)? (Guidance statements 7 and 8)		
Does the project include small and microenterprise development subprojects? (Guidance statements 12 and 13)		

Does the project include the development of agro-processing facilities?(Guidance statements 2, 6 and 12)		
Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (Guidance statement 10)		
Social		
Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (Guidance statement 9)		
Would the project result in physical resettlement of 20 people or less, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (Guidance statement 13)?		
Would the project result in short-term public health and safety concerns? (Guidance statement 14)		
Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (Guidance statement 13)		
Rural finance		
Does the project support any of the above (Question 23 to Question 37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (Guidance statement 12)		

Annexe b : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique des sous projets

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?			La plupart des bénéficiaires du programme que e soit au Benin et au Togo vivent dans des milieux ruraux et dépendent essentiellement des ressources naturelles et pratiquent l'agriculture familiale essentiellement pluviale
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?			Les deux pays connaissent des événements climatiques par le passe essentiellement marques par des inondations récurrentes
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?			Les activités du programme pourraient être potentiellement impactées par les évènements climatiques extrêmes
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?			Le programme prévoit des aménagements de 100 ha hydro-agricoles a maitrise totale et partielle d'eau donc demeure tributaire en grande partie de l'agriculture pluviale susceptible d'être affectés par la variabilité climatiques
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaines de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?			La phase de production sera la plus touchée par les aléas climatiques
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?			Le Programme intègre diverses mesures de résilience climatique en appuyant la maitrise partielle ou totale des eaux de surface dans le cadre d'irrigation de sites de moins de 100ha déjà exploités par les agriculteurs familiaux, pour faire face aux évolutions climatiques liés à la diminution de la pluviométrie, à perturbations du rythme des précipitations, aux épisodes de sécheresse et aux inondations.
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillés pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?			Les études de faisabilité techniques y compris les EIES ainsi que les études de référence offrent des opportunités à l'analyse détaillée des risques climatiques

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PAJE

Le plan de gestion environnemental et social a été élaboré avec la contribution d'un large éventail de parties prenantes consultées lors de la mission de préparation du PAJE. Les mesures d'atténuation recommandées s'appliquent aux zones d'interventions du projet. Ce plan sera mis à la disposition de tout le personnel du projet, des institutions participantes et des autres principaux représentants des parties prenantes et sera revue lors du démarrage du projet. Ce plan tient compte du projet PREFOREST finance par le Fonds Vert Climat et piloté par la FAO, du partenariats commerciaux entre les producteurs et des agro-industriels et aussi du financement des plans d'affaires par les institutions financières partenaires (IFPs)

Les tableaux ci-dessous présentent les différentes composantes du PGES. Pour chacun des impacts globaux potentiels identifiés, les plans indiquent une cote d'importance et l'étendue / prévalence (géographique) de chaque impact, recommandent des mesures d'atténuation, identifient qui est responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, comment la mise en œuvre peut être vérifiée, et à quelle fréquence.

Il s'agit de :

- Registre des principales mesures de gestion et de suivi pour le développement agricole
- Plan de gestion environnemental
- Plan de Gestion Sociale
- Plan de suivi environnemental et social

En outre, les sous-projets portés par les bénéficiaires seront examinés sous l'angle du respect des préoccupations environnementales, sociales et climatiques suivant les grilles d'analyse présentées dans la note SECAP et conformément au standard 8 des directives du SECAP applicable aux institutions financières

Cet examen qui sera conduite par les institutions financières partenaires du projet est destiné à vérifier les problèmes potentiels de sauvegarde environnementale et sociale en évaluant les impacts potentiels et, par le biais d'un nouveau plan de gestion environnemental et social (PGES) spécifique à chaque sous-projet, en identifiant les mesures d'atténuation appropriées. Les propositions de sous-projets avec seulement des impacts négatifs mineurs ou sans impact négatif n'auront pas besoin d'un examen séparé (ou PGES). Le PAJE en effet, renforcement les capacités opérationnelles des institutions financières pour screening des sous projets et l'affinage des critères.

Tableau 1 : Plan de gestion environnemental et principales mesures de gestion et de suivi pour le développement agricole

Aspect / Impact	Mesure de mitigation proposée	Indicateurs de suivi	Moyen de vérification	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Budget estimatif (USD)
Possible dégradation des sols et du couvert végétal dû à l'intensification de la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> Introduire des cultures mixtes / interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Changement subi par le couvert végétal Nombre de types de cultures promues 	Rapport d'activité du projet et des IF	UGP et prestataire de service en partenariat avec PREFOREST	20000
Pollution des eaux et des sols dues aux pesticides et aux engrais	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former les bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques. 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence du suivi régulier de la qualité de l'eau 	Rapport d'activité du projet et des IFs	UGP en partenariat avec les service national en charge de la qualité de l'eau	10000
Perte de biodiversité, feux de brousse / agriculture sur brûlis	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les cultures dans l'écosystème sensibles et décourager les cultures sur brûlis Éviter des interventions dans les zones de migration connus d'espèces protégées, en voie de disparition ou rares et maintenir un corridor de migration de la faune connu 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs ayant reçu une formation sur la préparation et la gestion durables des terres et des zones humides 	Rapport d'activité du projet et des IF	UGP, avec appui des services techniques déconcentrés de l'environnement et fournisseurs de service et UGP PREFOREST	30000
Création d'effluents et de déchets liés à la transformation des produits agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former les entrepreneurs aux procédures de gestion, de revalorisation et d'élimination des déchets respectueuses de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'unités de compostage installées 	Rapport d'activités du projet	UGP et prestataire de service	20000
Pollution de l'eau et sol par l'utilisation accrues des pesticides et engrais chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à réduire l'utilisation d'engrais inorganiques au profit des engrais organiques biodégradables Former les jeunes aux applications agrochimiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs qui utilisent du fumier organique au lieu d'engrais inorganiques Nombre de jeunes engagés dans une entreprise intégrée 	Rapport d'atelier de formation Rapport d'activités	UGP, avec appui des services techniques en charge, PREFOREST	30000

	durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement	d'application de produits agrochimiques et de pesticides			
Dégradation et élimination des zones humides (en particulier des mangroves)	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter l'enlèvement et le drainage des mangroves pour la culture maraîchère • Eviter l'aquaculture dans la zone de mangrove 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déclin des zones humides 	Résultat 'd'enquête Rapport d'activités	UGP, avec appui des services techniques déconcentrés service, UGP PREFOREST	25000
Érosion et glissement de terrain / coulée de boue du aux techniques de culture non adapté	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les zones à risque potentielles d'érosion et de glissement et sensibiliser aux pratiques agronomiques durable (labour de contour, les terrasses et les digues dans les zones de pente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs dans les zones sujettes à l'érosion / aux glissements de terrain adoptant des pratiques agronomiques saines et durables 	Rapport d'activité du projet	UGP, avec appui des services techniques déconcentrés et fournisseurs de service, PREFOREST	35000
Inondations saisonnière provenant des rivières, saturation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le partenariat avec l'Agence météorologique pour améliorer leur capacité à générer des prévisions pluviométriques extrêmes et à diffuser des informations climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agro-entrepreneurs recevant des informations climatiques 	Rapport d'activités du service météorologique Bulletin d'information produits et diffusée	UGP et service météorologique	20000
Prolifération des déchets agrochimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement et l'utilisation de variétés de cultures locales améliorées et résilientes pour réduire la résistance aux ravageurs et l'utilisation de produits agrochimiques • Former les jeunes à l'application durable des produits agrochimiques dans le cadre de la chaîne de valeur • Encourager l'utilisation d'engrais organiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs utilisant des variétés de cultures locales améliorées et résilientes • Nombre de jeunes formés et engagés dans la gestion intégrée des pesticides et des produits agrochimiques dans le cadre de la chaîne de valeur • Nombre de fournisseurs agrochimiques formés et certifiés des engrais organiques 	Rapport d'activités du projet	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	15000
Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des technologies adaptées localement • Former les communautés et aux aquaculteurs au respect des normes aquacoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie durable déployé • Nombre d'aquaculteurs formés 	Rapport d'atelier de formation Rapport d'activité du des sous-projets	UGP, service techniques, promoteurs de sous projets aquacoles	15000

Période sèche et augmentation de l'activité des tempêtes et du vent	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'utilisation des connaissances traditionnelles en matière de prévision grâce à un retour d'information régulier des agriculteurs • Dispenser une formation et des intrants agricoles en temps utile pour aider les agriculteurs à ajuster et adapter leurs méthodes et leur calendrier de plantation et de récolte 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication régulière de prévisions agro-climatiques émises par l'Agence météorologique • Nombre d'agriculteurs recevant et utilisant des informations climatiques 	Bulletin météorologique publiés Rapport d'activités du projet	UGP, avec appui des services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services PREFOREST	10000
Émissions de GES due aux activités du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Séquestration du carbone par des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et agroforestiers. • Sensibiliser les populations à éviter l'ouverture de nouvelles forêts vierges et de zones humides de mangroves • Encourager l'utilisation d'énergie propre dans les activités de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de population sensibilise • Nombre d'unités de traitement utilisant de l'énergie durable • CO2 évité et évalué par EX-ACT 	Rapport d'activités du projet Résultat de calcul de carbone évité	UGP et PREFOREST	30000

Tableau 2 : Plan de Gestion Sociale

Aspect / Impact	Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Moyen de vérification	Responsable de la mise en œuvre et du suivi	Budget estimatif (USD)
Inégalité entre les sexes et ciblage	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et encourager la participation active des femmes au projet au moins 40% Impliquer les organisations de femmes et les groupes de défense des droits pour mobiliser les femmes à participer aux activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes et de jeunes participant au PAJE (à partir du registre du projet) 	Rapport de mise œuvre du projet et des sous projets	UGP	10000
Violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former la partie prenante pour adresser et mitiger la violence sexiste et sur l'exploitation et abus sexuels des femmes et intégrer les violences faites au femme dans les mécanismes de plainte 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre plainte reçues sur les violence faites aux femmes 	Rapport d'activités du projet	UGP	15000
Exclusion sociale des femmes et des jeunes en accès limité à la terre	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer activement les femmes et les jeunes dans toutes les composantes et niveaux de prise de décision du projet; Veiller à ce que l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes soit une condition préalable à la sélection / participation de la communauté et de financement des sous projets 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes et de femmes participants aux activités du projet Nombre de sous-projets des femmes finances 	Rapport d'activités du projet	UGP, services techniques déconcentrés et décentralisés, fournisseurs de services	10000
Gestion des attentes	<ul style="list-style-type: none"> Rendre explicite et sans ambiguïté les objectifs projet (si possible les traduits dans les langues locales) Maintenir une gestion solide des connaissances et une diffusion de l'information pour tenir tout le monde au courant de l'évolution des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Document du projet et manuel de mise en œuvre du projet accessible à toutes les parties prenant impliquées Ressources de gestion des connaissances et de communication traduits en langue locale 	Rapport d'activités du projet	UGP	10000
Conditions de travail dangereuses et insalubres	<ul style="list-style-type: none"> Incorporer les directives environnementales et sociales dans les contrats avec les prestataires de services et assurer la conformité; Sensibiliser les bénéficiaires du projet et leurs communautés sur les normes de santé et de sécurité, aux droits des 'enfant pour éviter le travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Directives de l'entrepreneur disponible Nombre de réunions communautaires organisées pour la sensibilisation. 	Rapport d'activités du projet	UGP, services techniques en charge	15000

Capture d'élite	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'examen détaillé des propositions de business plan sur la viabilité, les conflits d'intérêts et la corruption. Assurer le respect rigoureux des critères objectifs de sélection des sous-projets 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de business plans viables sélectionnés Formulaires de sélection des sous projets remplis et disponible 	Rapport d'activités des Ifs Formulaire de sélection des sous projets	UGP et Institution financières partenaires	15000
Possible apparition de conflits fonciers dus aux activités du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'intégration des questions foncières dans les mécanismes de règlement de conflits mis en place par le projet qui soient accessible à toutes les parties prenantes Développer et mettre en œuvre un plan de consentement préalable des bénéficiaires en particulier les peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits fonciers rapportés et réglés FPIC mis en œuvre 	Rapport d'activités du projet	UGP et prestataire de service y compris les IFP	20000
Nuisances sanitaires dues aux pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les bénéficiaires par une assistance technique et des formations aux risques, à la manipulation, et à l'utilisation des produits phytosanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs formés à la l'utilisation des produits phytosanitaires 	Rapport de séance de formation	UGP et prestataire de service financiers	15000
Maladies d'origine hydrique, VIH/SIDA et COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation les communautés bénéficiaires et la populations sur la prévention du VIH/SIDA et le respect des mesures barrières suivant les directive nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes sensibilisées sur les mesures de prévention du VIH et du COVID-19 	Rapport d'activités du projet Rapport de service de santé	UGP et prestataire de service financiers	30000



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

République du Congo
Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE)
Premier programme de travail et budget annuel (PTBA premiers 18 mois)

Composante 1.1 Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout au long des chaînes de va

A. Mise en place du groupe multi-institutionnel en charge de l'élaboration du business plan et du support technique

1. Promotion de agripreneurs MPMEs

Développement de curriculas adaptés et sur mesure /b Convention avec structure d'incubation

Préparation et suivi des plan d'affaires des MPMEs

2. Formation pour les jeunes et entrepreneurs (comptabilité élémentaire, etc.) MoU

Consultant national pour la conception du cours

Formation - comptabilité élémentaire - cours

3. Knowledge sharing facility/ Dispositif de partage des connaissances

Formations techniques spécifiques à la demande

4. Appui à la consolidation et viabilité des agro-MPME de transformation

Appui à la préparation et au suivi de sous-projets d'équipement

B. Partenariat pour la mise en oeuvre

1. Facilitation de l'ingénierie sociale

Animateurs (8 pers.)

Expert Socio-economiste

Expert Entreprenariat rural

Coordonnateur de la prestation

Audit externe

Base arrière

2. Véhicules et fonctionnement

Moto-terrain

Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires

C. Formation sur le développement de plans d'affaires pour le personnel du projet et les partenaires (formation RuralInvest)

1. Événements de formation en ligne RuralInvest (RIV)

RIV formation - honoraires des formateurs /c

2. Ateliers de suivi de RuralInvest

RIV atelier de suivi pour les formateurs- honoraires des formateurs /d

3. Soutien à l'encadrement en ligne de RuralInvest

RIV coaching en ligne des formateurs atelier de suivi pour les formateurs- honoraires des formateurs /e

Total composante 1.1

Composante 1.2 Partenariats commerciaux entre operateurs agro-industriels et producteurs

A. Partenariat avec une ONG pour surveiller le processus

1. Facilitation de l'ingénierie sociale

Animateurs (5 pers.)

Expert Socio-economiste

Expert Entreprenariat rural

Coordonnateur de la prestation

Audit externe

Base arrière

2. Véhicules et fonctionnement

Moto-terrain

Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires

Fonctionnement de véhicules, motos et bureaux des prestataires

B. Accompagnement d'un consultant expert en développement de l'agriculture contractuelle inclusive

Consultant

Total composante 1.2

Composante 1.3. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché

A. L'amélioration et la réhabilitation des marchés

Etudes de faisabilité

Travaux de réhabilitation les petits marchés existants

Travaux de réhabilitation les marchés moyens existants

Equipements pour les marchés existants (installation de l'eau courante, balances, mobiliers, panneaux indicateurs, matériel pour cantines, etc.)

Surveillance et contrôle permanent des travaux de réhabilitation (bureau de contrôle)

Contribution des bénéficiaires

B. Appui au fonctionnement des services des marchés

Dispositif de supervision conjointe et encadrement technique entretien

Consultant national en gestion de marchés /a

Total composante 1.3

TOTAL COMPOSANTE 1

Composante 2.1. Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publi

A. Supports pour la communication sur la composante

C. Faciliter le fonctionnement d'organes de représentation horizontaux et verticaux qui parlent au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, et peuvent s'enga

Réunions locales de 3 groupes /a

D. Création et animation d'un groupe technique interministériel multisectoriel dédié à l'amélioration de l'environnement propice au développement de l'agro-industrie

Forum pour Ministères, institutions financières, représentant des différents groupes /c

Consultant international développement institutionnel et politiques publiques /e

Consultant international développement institutionnel et politiques publiques /g

Étude sur la demande des services financiers par les MPME agroalimentaires /i

Plan directeur pour le développement des services financiers pour les MPME agroalimentaires /j

Plan d'action spécifique pour institution financières partenaires /k

Total composante 2.1

Composante 2.2. Améliorer l'accès au financement des groupes cibles

A. Appuyer le financement des groupes cibles

Evaluer/sélectionner les Institutions financières partenaires (banques/EMF).

Evaluer la mise en œuvre du mécanisme de financement.

B. Financement des activités

1. Financement des plans d'affaires des MPMEs

Micro-entreprises

Petites entreprises A

Petites entreprises B /c

Moyennes entreprises A

Moyennes entreprises B

2. Dépôts de garanties auprès des institutions financières partenaires

Dépôts de garantie pour couverture partielle du risque de credit

Total composante 2.2

Composante 2.3. Renforcement de la capacité des Institutions Financières Partenaires

A. Appuyer le renforcement de capacités techniques des Institutions financières partenaires

Appuyer les Institutions financières partenaires à mettre à jour les outils et manuels et dispositif de gestion de risque - consultant national
Appuyer les Institutions financières partenaires à mettre à jour les outils et manuels et dispositif de gestion de risque - consultant international
Elaborer un guide méthodologique sur le crédit agroalimentaire
Formation du personnel sur l'analyse des plans d'affaires
Formation du personnel sur les nouveaux produits et dispositif de gestion de risque développés
Developpement des thèmes sur l'importance de la non-discrimination des groupes marginalisés /a
Appuyer les Institutions financières partenaires à élaborer leurs plans de formation (pour le financement du secteur agroalimentaire)
Appuyer les Institutions financières partenaires à élaborer leurs plans d'affaires (pour le financement du secteur agroalimentaire)

B. Federer et certifier les CMEC /b

Appuyer l'assainissement de la situation financière des CMEC
Réaliser un diagnostic approfondi des CMEC
Appuyer la structuration organisationnelle des CMEC
Appuyer l'agrément des CMEC
Appuyer le renforcement du système de gestion (et contrôle) des CMEC
Fournir un appui en subventions (fonctionnement/équipement) aux CMEC

Total composante 2.3

TOTAL COMPOSANTE 2

Composante 3.1. Coordination et gestion du Projet

A. Activités d'appui au processus de démarrage FIPS

1. Consultants

Finalisation du Manuel de mise en œuvre du projet (PIM)
Assistance technique au démarrage (préparation des conventionns avec les partenaires, TDR, DAO, etc.)
Elaboration du Manuel de gestion financière et mise en place du système de gestion
Système de gestion financière

2. Ateliers

Préparation et organisation de l'atelier de démarrage

3. Mise en place du dispositif de gestion financière et comptable FIPS

Adquisition et paramétrage du logiciel de gestion financière et comptable

B. Unité de coordination du projet (UCP)

Recrutement du personnel (UCP et antennes) /a

Prestataire de service /b

Véhicules Land Cruiser 4x4

Véhicules Pick-up

Equipements informatiques et de communication

Mobilier de bureau

Equipements salle de réunion

Audit

Consultant en passation de marché

Achat et mise en place du logiciel spécialisé de gestion

Groupe Electrogène

C. Antenne de Dolisie

Véhicule Land Cruiser 4x4
Véhicules Pick-up
Réhabilitation des bureaux
Equipements informatiques et de communication
Mobilier de bureau
Equipements salle de réunion
Groupe électrogène

A. Frais de personnel

1. Personnel Unité de Coordination du Projet (UCP)

Coordonnateur du Projet / inclusion sociale et développement institutionnel /c
Responsable administratif et financier /d
Comptable
Passation des marchés consultant
Expert en entrepreneuriat et chaînes de valeur agricole
Suivi et évaluation
Chauffeur

2. Antenne /e

Chef d'antenne/ inclusion sociale et développement institutionnel
Agro-business / S&E expert
Chauffeurs

B. Fonctionnement

1. Unité de Coordination du Projet (Brazzaville)

Entretien et fonctionnement véhicules UCP /f
Mission de facilitation /g
Fonctionnement UCP (eau, électricité, téléphone, internet, etc.)
Location bureaux coordination Brazzaville /h
Entretien bâtiment
Fournitures et consommables divers

2. Antenne du projet (Dolisie)

Entretien et fonctionnement véhicules, Antenne /i
Mission de facilitation /j
Fonctionnement Antenne (eau, électricité, téléphone, internet, etc.)
Location bureau Antenne /k
Entretien bâtiment
Fournitures et consommables divers

3. Autres charges

Assurance maladie UCP et antenne

Total composante 3.1

Composante 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs

A. Dispositifs de suivi-évaluation

Ordinateur (RSE et assistant/e)
Imprimante
Tablets/smartphones

B. Renforcement de capacités et appui

Assistance technique pour la mise en place du suivi-évaluation/ FIPS /a
Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires en suivi-évaluation

C. Mise en place du dispositif de suivi-évaluation/ FIPS

Mise en place d'une BD informatisée pour le S&E

D. Ateliers et missions de suivi

1. Ateliers

Atelier de revue/validation du CL et vulgarisation des outils SE

Ateliers/réunions élaboration du PTBA

2. Missions

Missions de supervision et de suivi avec FIDA

E. Enquêtes et études

Etude de référence / FIPS

F. Gestion des savoirs et Communication

Elaboration de la stratégie de gestion de savoirs et communication (GSC)

Renforcement de capacités du personnel de projet et des partenaires sur la GSC

Mise en place de la stratégie de gestion des savoirs et communication GS (Edition des fiches techniques, de bonnes pratiques, posters, communication et reunions)

A. Fonctionnement pour le SE

1. Fonctionnement SE/UCP/ Consommables

2. Indemnité mensuelle de déplacement Terrain /c

Total composante 3.2

TOTAL COMPOSANTE 3

PTBA Congo PAJE premiers 18 mois April 2021_va.xlsx

Unite	Quantities		Unit Cost (Local)	Unit Cost (EUR)	FCFA			EUR		
	2021	2022			2021	2022	Total	2021	2022	Total
leur agroalimentaires										
Curricula	2	2	5,000,000	7,622	10 000 000	10 000 000	20 000 000	15 244	15 244	30 488
Plan d'affaire	-	127	349,500	533	-	44 211 750	44 211 750	-	67 425	67 425
Pers.mois	2	-	2,999,875	4,573	5 999 750	-	5 999 750	9 146	-	9 146
cours	6	3	728,125	1,110	4 368 750	2 184 375	6 553 125	6 660	3 330	9 990
Forfait	-	0.1	104,960,000	160,000	-	10 496 000	10 496 000	-	16 000	16 000
Sous-projet	6	4	500,000	762	3 000 000	2 000 000	5 000 000	4 572	3 048	7 620
Pers.mois	48	48	300,000	457	14 400 000	14 400 000	28 800 000	21 936	21 936	43 872
Pers.mois	6	6	400,000	610	2 400 000	2 400 000	4 800 000	3 660	3 660	7 320
Pers.mois	6	6	400,000	610	2 400 000	2 400 000	4 800 000	3 660	3 660	7 320
Pers.mois	1	2	550,000	838	550 000	825 000	1 375 000	838	1 257	2 095
Pers.mois	2	-	3,000,000	4,573	6 000 000	-	6 000 000	9 146	-	9 146
Forfait	2	1	1,000,000	1,524	2 000 000	1 000 000	3 000 000	3 048	1 524	4 572
Nombre	8	-	1,200,000	1,829	9 600 000	-	9 600 000	14 632	-	14 632
Nombre	6	6	1,500,000	2,287	9 000 000	9 000 000	18 000 000	13 722	13 722	27 444
Forfait	1	-	48,187,136	73,456	48 187 136	-	48 187 136	73 456	-	73 456
Forfait	-	1	31,759,584	48,414	-	31 759 584	31 759 584	-	48 414	48 414
Forfait	1	-	30,116,960	45,910	30 116 960	-	30 116 960	45 910	-	45 910
					148 022 596	130 676 709	278 699 305	225 630	199 220	424 850
Pers.mois	30	30	300,000	457	9 000 000	9 000 000	18 000 000	13 710	13 710	27 420
Pers.mois	6	6	400,000	610	2 400 000	2 400 000	4 800 000	3 660	3 660	7 320
Pers.mois	6	6	400,000	610	2 400 000	2 400 000	4 800 000	3 660	3 660	7 320
Pers.mois	1	1	550,000	838	550 000	550 000	1 100 000	838	838	1 676
Pers.mois	2	-	3,000,000	4,573	6 000 000	-	6 000 000	9 146	-	9 146

PTBA Congo PAJE premiers 18 mois April 2021_va.xlsx

Forfait	2	1	1,000,000	1,524	2 000 000	1 000 000	3 000 000	3 048	1 524	4 572
Nombre	5	-	1,200,000	1,829	6 000 000	-	6 000 000	9 145	-	9 145
Nombre	6	-	1,500,000	2,287	9 000 000	-	9 000 000	13 722	-	13 722
Nombre	-	6	1,500,000	2,287	-	9 000 000	9 000 000	-	13 722	13 722
Pers.mois	6	6	3,000,000	4,573	18 000 000	18 000 000	36 000 000	27 438	27 438	54 876
					55 350 000	42 350 000	97 700 000	84 367	64 552	148 919

Marché	-	2	2,738,144	4,174	-	5 476 288	5 476 288	-	8 348	8 348
Marché	-	1	19,165,040	29,215	-	9 582 520	9 582 520	-	14 608	14 608
Marché	-	1	41,068,224	62,604	-	20 534 112	20 534 112	-	31 302	31 302
Lot/Marché	-	1	5,475,632	8,347	-	5 475 632	5 475 632	-	8 347	8 347
Marché	-	1	2,500,000	3,811	-	2 500 000	2 500 000	-	3 811	3 811
Marché	-	1	903,312	1,377	-	903 312	903 312	-	1 377	1 377
Marché	-	1	2,915,000	4,444	-	2 915 000	2 915 000	-	4 444	4 444
Pers.sem	-	7	875,000	1,334	-	6 125 000	6 125 000	-	9 338	9 338
					-	53 511 864	53 511 864	-	81 575	81 575
					203 372 596	226 538 573	429 911 169	309 997	345 346	655 343

liques et du cadre réglementaire

Forfait	1	1	3,000,000	4,573	3 000 000	3 000 000	6 000 000	4 573	4 573	9 146
ager dans un dialogue sur la gouvernance de la chaîne de valeur:										
Réunion	6	3	1,500,000	2,287	9 000 000	4 500 000	13 500 000	13 722	6 861	20 583
forum	2	1	5,250,000	8,003	10 500 000	5 250 000	15 750 000	16 006	8 003	24 009
Pers.mois	2	2	5,250,000	8,003	10 500 000	10 500 000	21 000 000	16 006	16 006	32 012
voyage	2	2	4,490,000	6,845	8 980 000	8 980 000	17 960 000	13 690	13 690	27 380
Étude	1	-	191,653,024	292,154	191 653 024	-	191 653 024	292 154	-	292 154
Plan	1	-	87,450,000	133,308	87 450 000	-	87 450 000	133 308	-	133 308
Plan	-	1	5,830,000	8,887	-	5 830 000	5 830 000	-	8 887	8 887
					309 083 024	30 560 000	339 643 024	471 164	46 586	517 750

Pers.jour	5	5	200,000	305	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 525	1 525	3 050
Pers.jour	5		200,000	305	1 000 000	-	1 000 000	1 525	-	1 525

Enterprise	-	16	821,312	1,252	-	13 140 992	13 140 992	-	20 032	20 032
Enterprise	-	25	3,559,456	5,426	-	88 986 400	88 986 400	-	135 650	135 650
Enterprise	-	2	5,475,632	8,347	-	10 951 264	10 951 264	-	16 694	16 694
Enterprise	-	19	16,427,552	25,042	-	312 123 488	312 123 488	-	475 798	475 798
Enterprise	-	4	41,068,224	62,604	-	143 738 784	143 738 784	-	219 114	219 114

PTBA Congo PAJE premiers 18 mois April 2021_va.xlsx

Forfait	-	0.2	1,430,736,000	2,181,000	-	286 147 200	286 147 200	-	436 200	436 200
					-	855 088 128	855 088 128	-	1 303 488	1 303 488
Pers.mois	2	2	2,915,000	4,444	5 830 000	5 830 000	11 660 000	8 888	8 888	17 776
Pers.mois	2	2	4,664,000	7,110	9 328 000	9 328 000	18 656 000	14 220	14 220	28 440
Pers.mois	-	1	2,915,000	4,444	-	2 915 000	2 915 000	-	4 444	4 444
Pers.mois	1	1	2,915,000	4,444	2 915 000	2 915 000	5 830 000	4 444	4 444	8 888
Pers.mois	1	1	2,915,000	4,444	2 915 000	2 915 000	5 830 000	4 444	4 444	8 888
PM	-	-								
Pers.mois	1	1	2,915,000	4,444	2 915 000	2 915 000	5 830 000	4 444	4 444	8 888
Pers.mois	1	1	2,915,000	4,444	2 915 000	2 915 000	5 830 000	4 444	4 444	8 888
Pers.mois	-	2	2,915,000	4,444	-	5 830 000	5 830 000	-	8 888	8 888
Pers.mois	1	-	6,600,000	10,061	6 600 000	-	6 600 000	10 061	-	10 061
Pers.mois	-	2	2,915,000	4,444	-	5 830 000	5 830 000	-	8 888	8 888
Pers.mois	-	1	2,915,000	4,444	-	2 915 000	2 915 000	-	4 444	4 444
Forfait	-	1	15,000,000	22,866	-	7 500 000	7 500 000	-	11 433	11 433
Forfait	-	1	16,500,000	25,152	-	8 250 000	8 250 000	-	12 576	12 576
					33 418 000	60 058 000	93 476 000	50 945	91 557	142 502
					342 501 024	945 706 128	1 288 207 152	522 109	1 441 631	1 963 740
Forfait	1	-	8,745,000	13,331	8 745 000	-	8 745 000	13 331	-	13 331
Forfait	1	-	40,810,000	62,210	40 810 000	-	40 810 000	62 210	-	62 210
Forfait	1	-	17,490,000	26,662	17 490 000	-	17 490 000	26 662	-	26 662
Forfait	1	-	6,996,000	10,665	6 996 000	-	6 996 000	10 665	-	10 665
Forfait	1	-	46,640,000	71,098	46 640 000	-	46 640 000	71 098	-	71 098
Forfait	1	-	29,150,000	44,436	29 150 000	-	29 150 000	44 436	-	44 436
Par recrutement	11	-	400,000	610	4 400 000	-	4 400 000	6 710	-	6 710
Forfait	1	-	10,000,000	15,244	10 000 000	-	10 000 000	15 244	-	15 244
Nombre	1	-	46,544,512	70,952	46 544 512	-	46 544 512	70 952	-	70 952
Nombre	1	-	42,000,000	64,024	42 000 000	-	42 000 000	64 024	-	64 024
Lot	4	-	1,500,000	2,287	6 000 000	-	6 000 000	9 148	-	9 148
Lot	4	-	800,000	1,220	3 200 000	-	3 200 000	4 880	-	4 880
Nombre	1	-	3,000,000	4,573	3 000 000	-	3 000 000	4 573	-	4 573
Forfait	1	1	10,000,000	15,244	10 000 000	10 000 000	20 000 000	15 244	15 244	30 488
Mois	3	1	6,000,000	9,146	18 000 000	6 000 000	24 000 000	27 438	9 146	36 584
Nombre	1	-	22,000,000	33,537	22 000 000	-	22 000 000	33 537	-	33 537
Nombre	1	-	5,000,000	7,622	5 000 000	-	5 000 000	7 622	-	7 622

PTBA Congo PAJE premiers 18 mois April 2021_va.xlsx

Nombre	1	-	46,544,512	70,952	46 544 512	-	46 544 512	70 952	-	70 952
Nombre	1	-	42,000,000	64,024	42 000 000	-	42 000 000	64 024	-	64 024
Forfait	1	-	3,000,000	4,573	3 000 000	-	3 000 000	4 573	-	4 573
Lot	3	-	1,500,000	2,287	4 500 000	-	4 500 000	6 861	-	6 861
Lot	3	-	800,000	1,220	2 400 000	-	2 400 000	3 660	-	3 660
Nombre	1	-	2,000,000	3,049	2 000 000	-	2 000 000	3 049	-	3 049
Nombre	1	-	2,500,000	3,811	2 500 000	-	2 500 000	3 811	-	3 811
Personne/mois	9	6	2,000,000	3,049	18 000 000	12 000 000	30 000 000	27 441	18 294	45 735
Personne/mois	9	6	1,400,000	2,134	12 600 000	8 400 000	21 000 000	19 206	12 804	32 010
Personne/mois	9	6	960,000	1,463	8 640 000	5 760 000	14 400 000	13 167	8 778	21 945
Personne/mois	9	6	1,200,000	1,829	10 800 000	7 200 000	18 000 000	16 461	10 974	27 435
Personne/mois	9	6	1,700,000	2,591	15 300 000	10 200 000	25 500 000	23 319	15 546	38 865
Personne/mois	9	6	1,400,000	2,134	12 600 000	8 400 000	21 000 000	19 206	12 804	32 010
Personne/mois	18	12	250,000	381	4 500 000	3 000 000	7 500 000	6 858	4 572	11 430
Personne/mois	6	6	1,600,000	2,439	9 600 000	9 600 000	19 200 000	14 634	14 634	29 268
Personne/mois	6	6	1,500,000	2,287	9 000 000	9 000 000	18 000 000	13 722	13 722	27 444
Personne/mois	9	6	250,000	381	2 250 000	1 500 000	3 750 000	3 429	2 286	5 715
Forfait par véhicule	2	1	5,000,000	7,622	10 000 000	5 000 000	15 000 000	15 244	7 622	22 866
Forfait Mensuel	2	1	250,000	381	500 000	250 000	750 000	762	381	1 143
Forfait	1	1	6,000,000	9,146	6 000 000	3 000 000	9 000 000	9 146	4 573	13 719
Mois	12	6								
Forfait	1	1	2,000,000	3,049	2 000 000	1 000 000	3 000 000	3 049	1 525	4 574
Forfait	1	1	2,500,000	3,811	2 500 000	1 250 000	3 750 000	3 811	1 906	5 717
Forfait par véhicule	1	1	6,000,000	9,146	6 000 000	3 000 000	9 000 000	9 146	4 573	13 719
Forfait Mensuel	12	6	250,000	381	3 000 000	1 500 000	4 500 000	4 572	2 286	6 858
Forfait	1	1	3,500,000	5,335	3 500 000	1 750 000	5 250 000	5 335	2 668	8 003
Mois	12	6								
Forfait	1	1	2,000,000	3,049	2 000 000	1 000 000	3 000 000	3 049	1 525	4 574
Forfait	1	1	2,000,000	3,049	2 000 000	1 000 000	3 000 000	3 049	1 525	4 574
Forfait	1	1	7,500,000	11,433	7 500 000	3 750 000	11 250 000	11 433	5 717	17 150
					571 210 024	113 560 000	684 770 024	870 743	173 102	1 043 845
Nombre	2	-	820,400	1,251	1 640 800	-	1 640 800	2 502	-	2 502
Nombre	1	-	234,400	357	234 400	-	234 400	357	-	357
Nombre	2	-	175,800	268	351 600	-	351 600	536	-	536
Nombre	5	-	3,516,000	5,360	17 580 000	-	17 580 000	26 800	-	26 800
Forfait	0.6	0.3	11,720,000	17,866	7 032 000	3 516 000	10 548 000	10 720	5 360	16 079

PTBA Congo PAJE premiers 18 mois April 2021_va.xlsx

Forfait	1	-	25,000,000	38,110	25 000 000	-	25 000 000	38 110	-	38 110
Forfait	1	-	3,000,000	4,573	3 000 000	-	3 000 000	4 573	-	4 573
Forfait	1	-	2,340,000	3,567	2 340 000	-	2 340 000	3 567	-	3 567
Forfait	1	1	5,139,000	7,834	5 139 000	2 569 500	7 708 500	7 834	3 917	11 751
Nombre	1	-	29,300,000	44,665	29 300 000	-	29 300 000	44 665	-	44 665
Forfait	1	-	4,000,000	6,098	4 000 000	-	4 000 000	6 098	-	6 098
session	1	1	1,500,000	2,287	1 500 000	1 500 000	3 000 000	2 287	2 287	4 574
Forfait	0.1	0.2	1,000,000	1,524	100 000	200 000	300 000	152	305	457
mois	12	6	58,600	89	703 200	351 600	1 054 800	1 068	534	1 602
jour.mois	40	20	45,000	69	1 800 000	900 000	2 700 000	2 760	1 380	4 140
					99 721 000	9 037 100	108 758 100	152 029	13 783	165 812
					670931024	122 597 100	793 528 124	1 022 772	186 885	1 209 657



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Procurement Plan - Consulting

Congo

Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE)

Project ID: 2000002678

Approved by: Mamadou SOW

Prepared by:

Total Amount

EUR	LCU	
0.00	841 449 304.00	Plan
0.00	0.00	Actual

Version	1.0	9-Dec-20	Basic Data								EOI Shortlist Procedure						Proposal		
AWPB/Component Ref	No	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (EUR)	Amount (LCU)	Plan vs. Actual	Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date	Submission of RFP/RCQ	No-objection Date
Coordination, Gestion et Suivi-évaluation																			
	001/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'audit des comptes du projet pour les exercices 2021 et 2022	FIDA	Brazzaville + Dolisie	Plan Actual	Yes	Prior Review	QCBS		20 000 000.00 -	Plan Actual	10-Nov-21	17-Nov-21	19-Nov-21	10-Dec-21	24-Dec-21	31-Dec-21	4-Jan-22	11-Jan-22
	003/SC/21	Recrutement d'un expert international en passation des marchés pour l'appui au PAJE pour 4 mois	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	ICS		24 000 000.00 -	Plan Actual	5-Jun-21	12-Jun-21	14-Jun-21	5-Jul-21	19-Jul-21	26-Jul-21	30-Jul-21	6-Aug-21
	004/SC/21	Choix d'un cabinet international pour le recrutement du personnel du projet	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	CQS		19 678 710.00 -	Plan Actual	28-Feb-21	7-Mar-21	9-Mar-21	30-Mar-21	13-Apr-21	20-Apr-21	11-Oct-21	18-Oct-21
	005/SC/21	Choix de cabinets cabinets/bureaux pour les études de references du PAJE	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	QCBS		32 141 893.00 -	Plan Actual	30-Apr-21	7-May-21	9-May-21	30-May-21	13-Jun-21	20-Jun-21	24-Jun-21	1-Jul-21
	006/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'élaboration du manuel de gestion administrative, financière, comptable et de passation des marchés du PAJE et mise en place du système de gestion	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	QBS		17 710 839.00 -	Plan Actual	30-Apr-21	7-May-21	9-May-21	30-May-21	13-Jun-21	20-Jun-21	20-Oct-21	27-Oct-21
	007/SC/21	Choix d'une Assistance Technique d'appui au démarrage	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	QCBS		36 077 635.00 -	Plan Actual	30-Mar-21	6-Apr-21	8-Apr-21	29-Apr-21	13-May-21	20-May-21	24-May-21	31-May-21
	008/SC/21	Choix d'un expert pour la finalisation du manuel de mise en œuvre du projet (PIM)	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	ICS		7 871 484.00 -	Plan Actual	12-Apr-21	19-Apr-21	21-Apr-21	12-May-21	26-May-21	2-Jun-21	6-Jun-21	13-Jun-21
	009/SC/21	Choix d'un expert international d'appui à la gestion financière du projet	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	ICS		6 996 000.00 -	Plan Actual	23-Apr-21	30-Apr-21	2-May-21	23-May-21	6-Jun-21	13-Jun-21	17-Jun-21	24-Jun-21
	010/SC/21	Choix d'un expert pour la mise en place du système de suivi-évaluation et de la Base de Données (logiciel) de S&E	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	Yes	Prior Review	QCBS		39 357 420.00 -	Plan Actual	20-Nov-21	27-Nov-21	29-Nov-21	20-Dec-21	3-Jan-22	10-Jan-22	14-Jan-22	21-Jan-22
	011/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'élaboration de la stratégie de gestion des savoirs plus communication et renforcement des capacités du personnel du projet et des partenaires	FIDA	Dolisie	Plan Actual	Yes	Prior Review	CQS		7 000 000.00 -	Plan Actual	3-Jan-22	10-Jan-22	12-Jan-22	2-Feb-22	16-Feb-22	23-Feb-22	27-Feb-22	6-Mar-22
Composante 1: Soutien des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) existantes et émergentes tout																			
	009/SC/21	Conventions avec les structures d'incubation pour le développement de curriculas adaptés et sur mesure en 2021	FIDA	Brazzaville	Plan Actual	No	Prior Review	SSS		10 000 000.00 -	Plan Actual		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28-May-21	4-Jun-21

Procurement Plan - Consulting

Congo

Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE)

Project ID: 20000002678

Approved by: Mamadou SOW

Prepared by:

Selection Methods

QCBS: Quality and Cost-Based Selection
 QBS: Quality-Based Selection
 CQS: Selection by Consultants' Qualifications
 LCS: Least-Cost Selection
 FBS Fixed Budget Selection
 ICS: Individual Consultants Selection
 SSS: Sole Source Selection

Version 1.0 9-Dec-20			Process		Evaluation				Contract Award & Signature						
AWPB/Component Ref	No	Description*	RFP/RCQ Launch Date	Proposal submission deadline	Submission of TER	No-objection Date	Submission of CER	No-objection Date	Plan vs. Actual	Issue of NOITA&Standstill	Negotiations completed	Submission of Draft Contract and MoN	No-objection Date	Date Contract Award	Date Contract Signature
		Coordination, Gestion et													
	001/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'audit des comptes du projet pour les exercices 2021 et 2022	13-Jan-22	27-Feb-22	13-Mar-22	20-Mar-22	3-Apr-22	10-Apr-22	Plan	22-Apr-22	13-May-22	17-May-22	24-May-22	26-May-22	2-Jun-22
									Actual						
	003/SC/21	Recrutement d'un expert international en passation des marchés pour l'appui au PAJE pour 4 mois	8-Aug-21	29-Aug-21	12-Sep-21	19-Sep-21	N/A	N/A	Plan	1-Oct-21	15-Oct-21	19-Oct-21	26-Oct-21	28-Oct-21	4-Nov-21
									Actual						
	004/SC/21	Choix d'un cabinet international pour le recrutement du personnel du projet	20-Oct-21	10-Nov-21	24-Nov-21	1-Dec-21	N/A	N/A	Plan	13-Dec-21	27-Dec-21	31-Dec-21	7-Jan-22	9-Jan-22	16-Jan-22
									Actual						
	005/SC/21	Choix de cabinets cabinets/bureaux pour les études de references du PAJE	3-Jul-21	17-Aug-21	31-Aug-21	7-Sep-21	21-Sep-21	28-Sep-21	Plan	10-Oct-21	31-Oct-21	4-Nov-21	11-Nov-21	13-Nov-21	20-Nov-21
									Actual						
	006/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'élaboration du manuel de gestion administrative, financière, comptable et de passation des marchés du PAJE et mise en place du système de gestion	29-Oct-21	13-Dec-21	27-Dec-21	3-Jan-22	N/A	N/A	Plan	15-Jan-22	5-Feb-22	9-Feb-22	16-Feb-22	18-Feb-22	25-Feb-22
									Actual						
	007/SC/21	Choix d'une Assistance Technique d'appui au démarrage	2-Jun-21	17-Jul-21	31-Jul-21	7-Aug-21	21-Aug-21	28-Aug-21	Plan	9-Sep-21	30-Sep-21	4-Oct-21	11-Oct-21	13-Oct-21	20-Oct-21
									Actual						
	008/SC/21	Choix d'un expert pour la finalisation du manuel de mise en œuvre du projet (PIM)	15-Jun-21	6-Jul-21	20-Jul-21	27-Jul-21	N/A	N/A	Plan	8-Aug-21	22-Aug-21	26-Aug-21	2-Sep-21	4-Sep-21	11-Sep-21
									Actual						
	009/SC/21	Choix d'un expert international d'appui à la gestion financière du projet	26-Jun-21	17-Jul-21	31-Jul-21	7-Aug-21	N/A	N/A	Plan	19-Aug-21	2-Sep-21	6-Sep-21	13-Sep-21	15-Sep-21	22-Sep-21
									Actual						
	010/SC/21	Choix d'un expert pour la mise en place du système de suivi-évaluation et de la Base de Données (logiciel) de S&E	23-Jan-22	9-Mar-22	23-Mar-22	30-Mar-22	13-Apr-22	20-Apr-22	Plan	2-May-22	23-May-22	27-May-22	3-Jun-22	5-Jun-22	12-Jun-22
									Actual						
	011/SC/21	Choix d'un cabinet/bureau pour l'élaboration de la stratégie de gestion des savoirs plus communication et renforcement des capacités du personnel du projet et des partenaires	8-Mar-22	29-Mar-22	12-Apr-22	19-Apr-22	N/A	N/A	Plan	1-May-22	15-May-22	19-May-22	26-May-22	28-May-22	4-Jun-22
									Actual						
	009/SC/21	Composante 1: Soutien des Micro Conventions avec les structures d'incubation pour le développement de curriculas adaptés et sur mesure en 2021	6-Jun-21	6-Jul-21	N/A	N/A	20-Jul-21	27-Jul-21	Plan	N/A	17-Aug-21	21-Aug-21	28-Aug-21	30-Aug-21	6-Sep-21
									Actual						



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

République du Congo

**Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat
(PAJE)**

Manuel de Mise en Œuvre (Annexe 8 du DCP)

Table des matières

PARTIE A - STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE, JEUNES ET NUTRITION	4
STRATEGIE DE CIBLAGE	4
CIBLAGE GEOGRAPHIQUE.	5
GROUPES CIBLES.....	9
METHODES DE CIBLAGE	12
STRATÉGIE GENRE	17
CONTEXTE.....	17
STRATÉGIE JEUNES	21
INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES AUTOCHTONES	25
INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	28
MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR SOUTENIR LES STRATEGIES DE CIBLAGE	28
STRATÉGIE NUTRITION	29
PART B : DESCRIPTION DETAILLEE DES COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN OUVRE	32
SOUS COMPOSANTE 1.1. SOUTIEN DES MPME TOUT AU LONG DES CHAINES DE VALEUR AGROALIMENTAIRES .	33
SOUS COMPOSANTE 1.2 PARTENARIATS COMMERCIAUX ENTRE OPERATEURS AGRO-INDUSTRIELS ET PRODUCTEURS	39
SOUS COMPOSANTE 1.3 REHABILITATION ET AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ	42
BUREAU D'ETUDES - LES TRAVAUX PHYSIQUES LIES A LA REHABILITATION ET AUX AMELIORATIONS SERONT SOUS-TRAITES SUIVANT LES PROCESSUS PERTINENTS A DES BUREAUX D'ETUDES. COMPOSANTE 2 – AMELIORER L'ENVIRONNEMENT HABITANT POUR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE	45
SOUS-COMPOSANTE 2.1 STIMULER ET SOUTENIR LA CROISSANCE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE GRACE A DES AMELIORATIONS CIBLEES DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE.	45
SOUS-COMPOSANTE 2.2 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT DES GROUPES CIBLES.	49
SOUS-COMPOSANTE 2.3: RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES INSTITUTIONS FINANCIERES PARTENAIRES	55
PLANNING DES ACTIVITES- PHASAGE	61
PARTIE C : GOUVERNANCE ET PROCEDURES DU PROJET	66
ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	66
LE COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	67
UNITE DE GESTION DU PROJET	67
SYSTEME DE SUIVI INFORMATISE (SSI)	75
LES ORGANES DE PASSATION DES MARCHES	80
EXAMEN PAR LE FIDA DES DECISIONS RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES	82
APPENDICE 1 : STRATEGIE DE COMMUNICATION	90
APPENDICE 2- BREVE PRESENTATION DU CONTEXTE	96
APPENDICE 3- TERMES DE REFERENCE- ETUDE DE REFERENCE SOCIO-ECONOMIQUE	100

Partie A - Stratégie de ciblage, genre, jeunes et nutrition

Introduction

La présente section du Manuel de mise en œuvre décrit la stratégie de ciblage de PAJE, son approche et méthodes. Elle offre également, une description détaillée des différents groupes cibles qui donnera une ligne directrice pour l'inclusion sociale de ces groupes dans les différentes activités du projet.

Conformément à la politique de ciblage du FIDA et aux politiques du gouvernement visant l'appui, l'inclusion sociale et économique des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes, la stratégie de ciblage du PAJE se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités pour les groupes cibles. Elle s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales pour le développement agricole, et le COSOP 2019-2024 et concourt aux objectifs de développement durables visant à réduire la pauvreté (ODD 1), promouvoir le travail décent et la croissance économique (ODD 8) et bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation (ODD 9)¹. La stratégie de ciblage du PAJE s'inscrit dans la révision des lignes directrices opérationnelles pour le ciblage du FIDA de septembre 2019.

STRATEGIE DE CIBLAGE

La stratégie de ciblage du PAJE prend en compte plusieurs aspects : 1) le contexte national concernant les disparités sociales et la pauvreté ainsi que la vulnérabilité des ménages ; 2) la création d'emplois favorisant l'entrepreneuriat surtout rural et en partie péri-urbain des jeunes et des femmes et leur intégration dans les chaînes de valeur principaux ; 3) les principaux corridors commerciaux, la stabilisation des prix des produits agricoles des petits producteurs et l'amélioration des conditions de vente. Elle permettra aux activités de PAJE de contribuer à la réduction de l'inactivité et à l'exode rural des jeunes par des actions à caractère économique répondant à leurs intérêts, en leur offrant la possibilité de pratiquer une agriculture plus performante, participer aux différents maillons de la chaîne de valeur susceptibles de leur procurer une qualité de vie supérieure à celle qu'ils ont actuellement. Le ciblage favorisera le développement des compétences de la main-d'œuvre pour l'accès du secteur privé au personnel qualifié et l'employabilité des jeunes. Le soutien aux partenariats avec les acteurs des différentes chaînes de valeur entraînera une émulation durable du secteur agricole.

Le ciblage de l'intervention du FIDA se fera en deux étapes : (i) Ciblage géographique autour des corridors commerciaux, zones péri-urbaines et pôles de production ; (ii) Ciblage des jeunes femmes, MPMEs et agripreneurs, producteurs, et personnes en situation de vulnérabilité (handicapés et peuples autochtones) avec des mesures d'auto-ciblage et ciblage direct pour une participation inclusive au projet. Les investissements du Projet seront basés sur un approche territoriale et commerciale qui demande une concentration d'activités².

¹ De plus, le PAJE contribuera également de façon plus modeste à trois autres ODD, à savoir éliminer la faim (ODD 2), promouvoir l'égalité genre (ODD 5), et lutter contre les changements climatiques (ODD 13).

² Les produits agricoles doivent être transportés sur plus de 100 km avant d'arriver sur les deux principaux marchés urbains du pays Brazzaville et Pointe-Noire

Ciblage géographique.

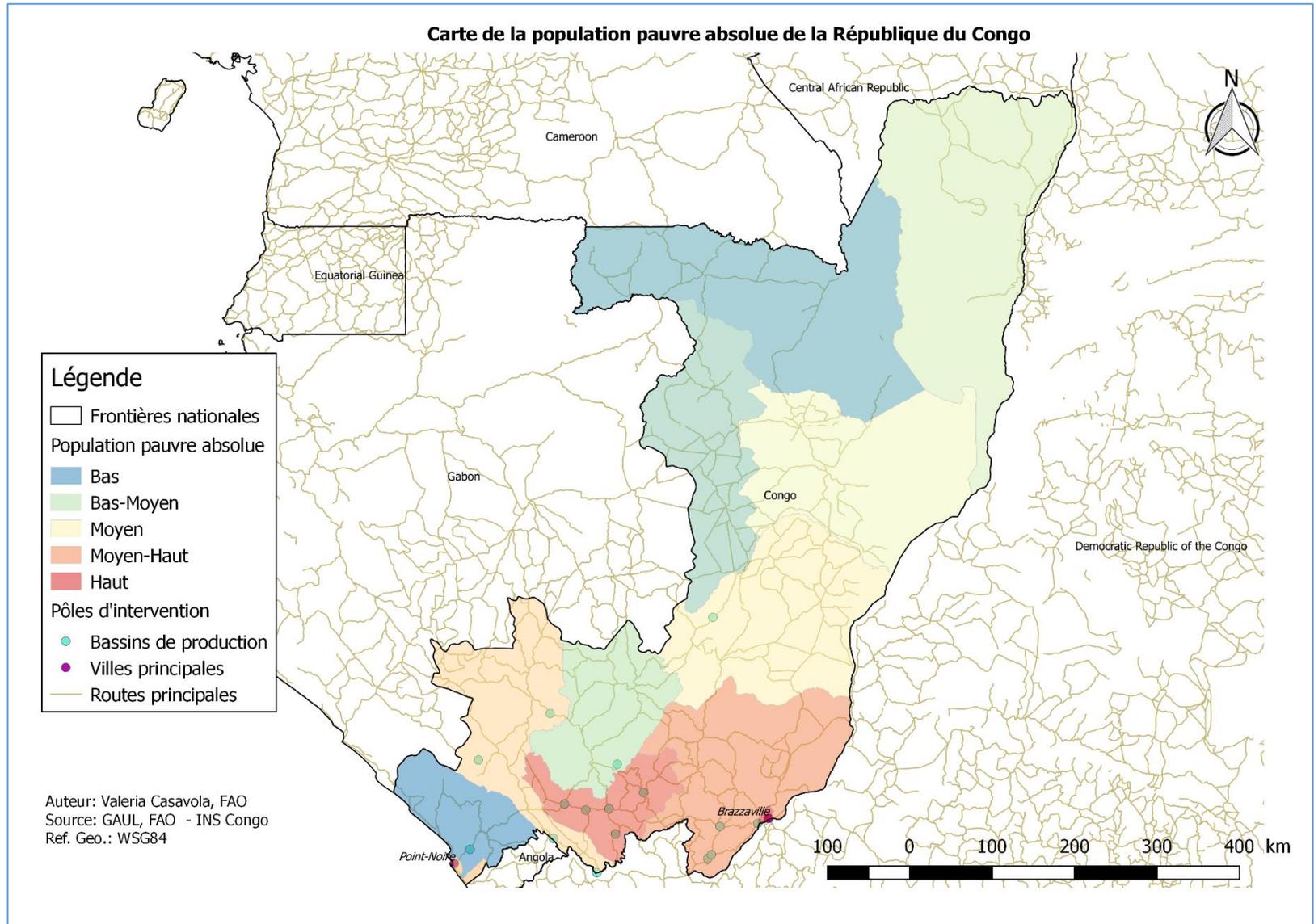
La mission a validé comme zone d'intervention les cinq départements du Sud Congo déjà identifiés pendant la mission de juillet 2019.

La zone d'intervention du Projet couvre les principaux pôles de production agricole dans les zones de Savanes ; elle concerne les départements de Niari, Bouenza, Lékoumou, Plateaux et le Pool pour sa partie sud ainsi qu'à l'exception des cultures légumières produites principalement en zone péri urbaine, où se concentrent les jeunes transformateurs de fruits et légumes. Elle prend aussi en compte les zones le long des corridors principaux qui lient les grands centres de commercialisation et consommation – Brazzaville -Point Noire et Mpouya-Ngo-Gamboma – ainsi qu'une partie de la région de Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis de PD-PAC.

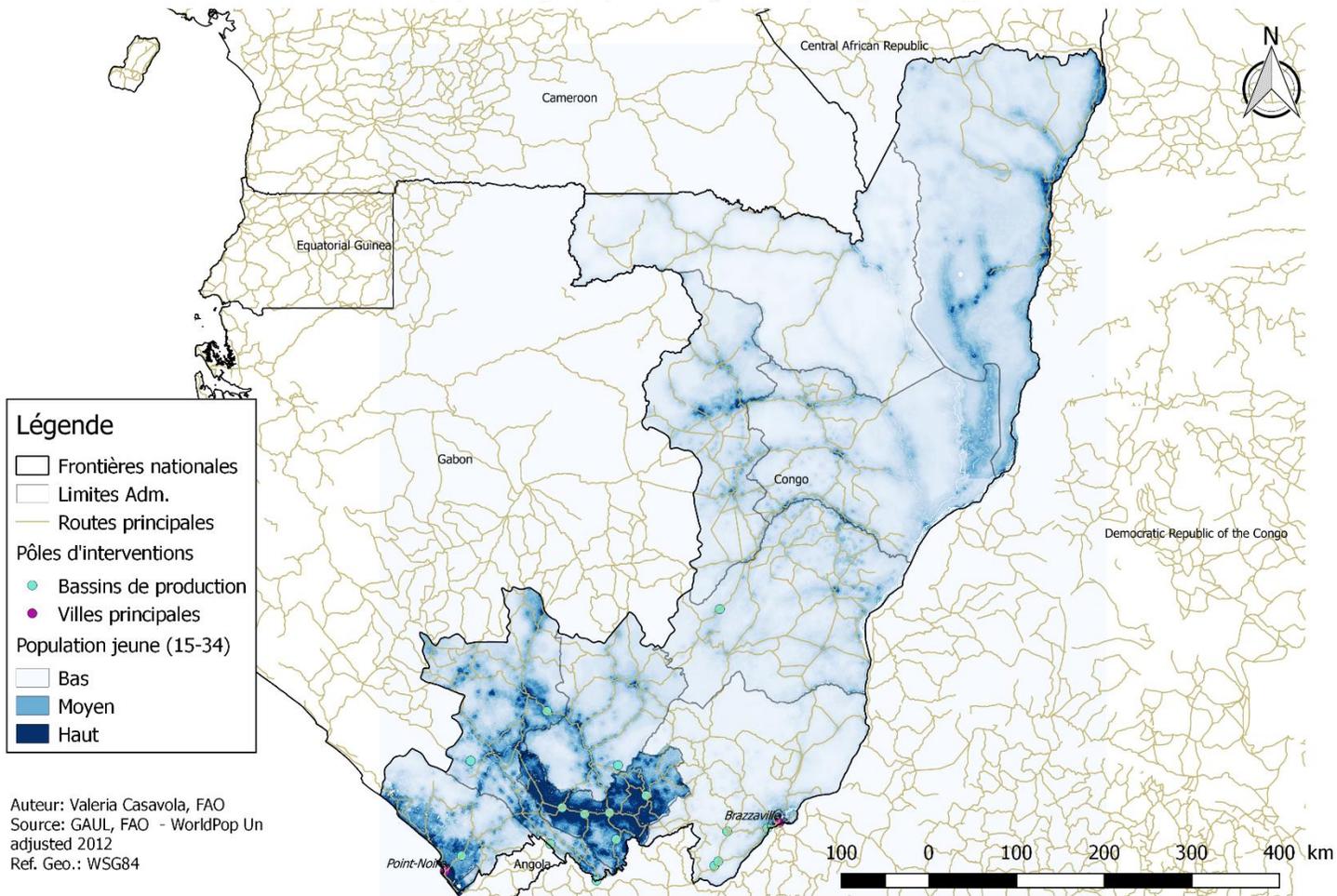
Appelé aussi le grenier du Congo, ces régions sont riches en potentiel agricole – 67% de la production totale de manioc, grande production de fruits et légumes. La population de la zone d'intervention est estimée à près de 3 millions de personnes (50% hommes – femmes), la population âgée de moins de 35 ans représente près de 50 % de la population totale.

Les critères qui ont concouru au ciblage sont les suivants : (i) existence de grands axes d'accès au marché ; (ii) densité et dynamisme des producteurs, GIEC, leaders, présence/potentiel de jeunes producteurs et entrepreneurs ;(iii) caractéristiques agro écologique des lieux qui privilégie un fort potentiel de production agricole; (iv) possibilité d'accéder aux services d'appui agricoles et financiers ; (v) la concentration des pauvres, en termes absolus ; et (vi) la concentration de jeunes migrants des zones rurales en cherchant des opportunités de travail et de développement d'activités génératrices de revenus.

Cartes pour le ciblage



Carte de la population jeune (15-34 ans) de la République du Congo



Les bassins de production identifiés sont les plus peuplés (environ 51% de la population du pays) soit 2,725,453 personnes selon les données statistiques de l'Institut National des statistiques (ISN) 2011, 35% sont des ménages ruraux soit 965,287 personnes. Les estimations de population dans la zone d'intervention ont été affinées par le croisement des données sur la base des cartes³ (voir cartes ci-dessous). Ces estimations ont été faites dans les axes et bassins de production visées : (i) péri-urbain de Brazzaville et de Pointe-Noire ; (ii) axes N1 de Pointe-Noire à Brazzaville ; (iii) axes secondaires de la Bouenza et de la Lekoumou où des pôles de production ont été identifiés et ; (iv) axe Ngo- Djambala, Mpouya et Gambona. Ces calculs ont été effectués en prenant en compte les points urbains, estimés à 1500 personnes/km² et sur 5km de long des routes, soit un total de 185, 092 personnes.

Les interventions seront concentrées dans ces bassins de production et les localités offrant un potentiel agricole et une population élevée, et où le dynamisme est fort et des alliances avec le secteur privé sont existantes et possibles. Le projet travaillera à faciliter le cheminement des productions des Bassins de production vers les différents corridors de circulation des produits agricoles vers les grands centres (Brazzaville et Pointe Noire) et éventuellement les pays frontaliers selon les intérêts des opérateurs privés.

Plusieurs projets FIDA ont été mis en œuvre dans ces mêmes régions ce qui permettra d'effectuer une meilleure prise en compte des leçons apprises⁴. Le tableau suivant présente les principaux bassins de productions et les filières identifiées.

Tableau 1 Bassins production au niveau des pôles d'intervention de PAJE

Pôles d'intervention	Bassins de production	Axes	Filières
Plateaux/Pool	Ngo, Gamboma, Djambala, Mpouya Kinkala ; Louingui, Boko	Ngo-Gamboma; Ngo-Djambala. Ngo-Mpouya Kinkala-Louingui-Boko ; Igné-Léfini	Manioc, Bananier/Plantain, Igname. Aviculture ; Maïs-Soja et maraîchage. Pisciculture, Fruit.
Bouenza/Lékoumou	Madingou; Mouyondzi; Kayes ; Boko-Songho ; Loudima-Sibiti, Mayéyé.	Bouansa- Mouyondzi ; Madingou-Bouansa ; Kayes-Loudima Sibiti-Mayéyé.	Manioc, Bananier/Plantain, Igname. Aviculture ; Maïs-Soja (Bouenza). Pisciculture, Fruit.
Niari/Kouilou	Dolisie, Kimongo, Pointe-Noire	Dolisie-Kimongo	Manioc, Bananier/Plantain, Igname et maraîchage. Pisciculture, Fruit.
Plateaux/ Cuvette	Gamboma, Mpouya, Djambala Etoudi et Tchikapika	Gambona-Ngo- Mpouya	Poisson, igname, fruits

³ Les calculs ont été fait avec l'utilisation de données de télédétection : Les unités sont le nombre de personnes par pixel avec les totaux des pays ajustés pour correspondre aux estimations officielles de la population des Nations Unies (préparées par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, Révision 2012 des perspectives de la population mondiale), NASA's SocioEconomic Data (SEDAC), The Global Administrative Unit Layer (FAO) croisé et comparés avec données des statistiques officielles du pays, INS Congo.

⁴ Les principales leçons tirées des projets précédents considérant l'intégration de l'égalité des sexes sont : (i) une absence de données sur les bénéficiaires individuels ; (ii) état du sexe des bénéficiaires mais aucune information sur l'âge ni le rôle que les acteurs jouent dans les groupements auxquelles ils appartiennent ; (iii) absence de politique de genre ; (iv) aucune activité spécifique pour promouvoir la responsabilisation des groupes vulnérables. A l'examen des listes des bénéficiaires, on constate qu'il y a toutefois un équilibre dans les proportions d'hommes, de femmes et de jeunes et une évolution du capital social et humain des bénéficiaires notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. (Rapport d'achèvement PADEF)

Groupes cibles

Dès son démarrage, le projet mettra en œuvre une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'augmenter la masse critique d'impact, d'identifier les enjeux spécifiques des chaînes de valeur pour atteindre les jeunes ruraux pauvres, les petits producteurs et mettre en place des opportunités socio-économiques répondant aux marchés agroalimentaires leur permettant d'exercer des activités économiques rémunératrices tout en leur garantissant un revenu décent dans les chaînes de valeur.

Les groupes cibles du projet comprendront : (a) les petits producteurs agricoles et les groupes de producteurs des zones cibles; (b) les jeunes, hommes et femmes, porteurs d'initiatives entrepreneuriales, mais n'ayant pas les moyens pour les réaliser ; (c) les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de jeunes et des femmes des chaînes de valeur dans l'industrie agroalimentaire; (d) les groupes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap et les populations autochtones. Le projet touchera directement environ 25.424 ménages ruraux et péri-urbains (dont 60% de jeunes hommes et femmes, entre 18 et 35 ans, et 50% de femmes globalement) et donc environs 127.200 bénéficiaires; y compris les personnes vulnérables, notamment les handicapés (2%) et les peuples autochtones de la Lekoumou⁵ (2%), qui seront associés aux activités du projet. Le tableau suivant décrit, compte et désagrège les types de bénéficiaires, leurs ménages et familles respectifs, selon les activités du projet.

⁵ La présence des populations autochtones, principalement concentrées dans la Lékoumou (11.456 sur 15.210 au total dans la zone du projet) où la forêt occupe plus de 80% du territoire fera l'objet d'un ciblage spécifique qui prendra en compte les demandes et besoins des populations en termes d'appui.

Tableau 2 Bénéficiaires de PAJE

Calcul population :autours de routes(5km) et zones péri-urbaines*	185,092	personnes
axes Pointe-Noire-Brazzaville (zones péri-urbaines et route N1)		
Ngo- Djambala, Mpouya et Gambona		
Bouenza-Lekomou		
*Limite péri-urbain estimé à 1500 personnes*km2		

Tableau : Suivi et estimation des bénéficiaires														
Composantes/activités	unité	taille finale	Proportion					Total ciblé (ménages)	Total personnes directement ciblées	Total ciblé (population)	mode de calcul/mesure et observations	ciblé ménages SS doublon	ciblé personnes SS doublon	Total population ciblé
			hommes	femmes	dont jeunes	handicapés	autochtones							
Composante 1														
Partenariats commerciaux	nb.producteurs	11,500	5750	5750	6900	230	Lekomou 345	11500	11500	57500	1 personne/menage	11,500	11,500	57,500
micro-entreprises	nb. entreprise	258	258	258	310	10		516	516	2580	'	516	516	2,600
petites- entreprises A	nb. entreprise	430	860	860	1032	34		1720	1720	8600	'	1,720	1,720	8,600
OP bancarisées/petites entreprises B	nb. entreprise	48	2400	2400	2880	96		4800	4800	24000	'	960	960	4,800
Moyenne entreprises A	nb. entreprise	189	756	756	907	30		1512	1512	7560	'	1,512	1,512	7,600
Moyenne entreprises B	nb. entreprise	32	288	288	346	12		576	576	2880	'	576	576	2,900
Formations et capacitations	nb. Personnes	2115	1058	1058	1269	42		2115	2115	10575	'			
Creation d'emplois	nb. Personnes	3650	730	730	876	29		1460	1460	7299	'			
Rehabilitation petits marchés/centres de collecte	nb.persones.comemrcants	180	90	90	108	4		180	180	900	'	180	180	900
Rehabilitation petits marchés/centres de collecte	nb.persones.detaillants	60	24	30	36	2	2	60	60	300	'	60	60	300
Rehabilitation petits marchés/centres de collecte	nb.persones.clients/usagers	8400	4200	4200	5040	168	168	8400	8400	42000	'	8,400	8,400	42,000
Total (sans doublon)			13300	13,300	15,900	500	500					25,424	25,424	127,200
Composante 2														
Personnes/entreprises qui ont eu access au credit	nb	957									1 personne/menage			

Maîtrise d'hypothèse	
femmes	50%
Jeunes	60%
handicapé/ peuples autochtones	2%
personnes/ménage	5

Personnes/Micro entreprises	2
Personnes/Petite entreprises A	4
OP bancarisées /petits entreprise	100
Personnes/Moyenne entreprises A	8
Personnes/Moyen entreprises B	18
Personnes/moyenne marché*commerçant	20000
Personnes/petit marché- centre de collecte*commerçant	8000
Doublon usagers des marchés-centres de collecte et bénéficiaires	30%
BP approuvés et financier	50%
doublons OP/partenariat commerciaux avec producteurs	20%
Estimation de la création d'emploi	40%

METHODES DE CIBLAGE

Le ciblage des bénéficiaires prévoit l'adoption de méthodes d'auto-ciblage et de ciblage direct pour veiller à une sélection adaptée des bénéficiaires et de leur accompagnement: (i) ciblage des ruraux pauvres, en particulier des jeunes et des femmes, porteurs d'initiatives entrepreneuriales dans les zones ciblées concernant les activités tout au long des chaînes de valeur, la production, la transformation et la commercialisation ; (ii) ciblage des producteurs vulnérables, des groupements de producteurs et des producteurs familiaux impliqués dans la commercialisation de leurs productions ; et (iii) ciblage des ménages les plus vulnérables (personnes en situation de handicap et peuples autochtones) en fonction des opportunités entrepreneuriales et productives. Des critères d'éligibilité ont été élaborés pour mieux identifier les propositions pour le développement de micro et petites entreprises à soutenir ainsi que d'assurer un accompagnement adapté. L'application de méthodes de ciblage garantira également que les personnes les plus vulnérables, tels que les jeunes pauvres et déscolarisés, et les jeunes femmes chefs des ménages, et les groupes vulnérables (personnes handicapées, autochtones) bénéficient équitablement du projet.

Auto-ciblage

Le Projet accordera une attention particulière aux femmes et aux jeunes à travers le rehaussement de leur savoir et savoir-faire en entrepreneuriat à travers leur participation aux activités de production, transformation et commercialisation des produits agricoles.

L'approche d'auto-ciblage permet aux individus, organisations de producteurs et groupes d'intérêt économique, de décider eux-mêmes de participer aux activités ou demander un appui du Projet. PAJE adoptera une démarche d'auto-ciblage afin de renforcer l'intérêt porté à l'agriculture et la professionnalisation des jeunes et de femmes promoteurs de projets bancables, et soutenir les MPMEs qui nécessitent d'appui technique et aux financements. Le projet permettra également aux groupes de petits producteurs intéressés de participer et de créer des relations commerciales avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur. Cela permettra d'associer les acteurs des chaînes de valeurs et les petits entrepreneurs qui se montreront intéressés à développer des opportunités et des services pouvant contribuer aux dynamiques locales de développement économique et social pro-pauvres.

Le ciblage du projet s'appuiera sur les atouts et spécificités de chaque groupe cible (désagrégés par sexe et classes d'âge), ainsi que les faiblesses leur permettant de saisir les opportunités offertes pour accéder efficacement et durablement au marché.

Critères d'identification et sélection des MPMEs

Sur la base des définitions officielles du Gouvernement du Congo, et des groupes ou individus d'intérêt économiques identifiés pendant la mission de formulation, une description et des critères de sélection des MPMEs seront établis pour garantir, d'une part, le respect des objectifs (%de femmes, jeunes et personnes vulnérables) et, d'autre part, que ces groupes et entreprises directement bénéficiaires soient effectivement partie des groupes cibles du FIDA pour éviter la « capture de l'élite ». Cela ne signifie pas que chaque groupe ou entreprise devra avoir les pourcentages de personnes de chaque groupe cible, mais que le projet devra veiller à ce que ces pourcentages (quotas) soient globalement respectés. Il devra s'assurer qu'au moins plus de 70% de ses membres des Moyens entreprises et la totalité des membres des petits ou micro et des groupes soient effectivement des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité.

Il est difficile de prédéterminer la répartition des avantages et des ressources sur la base de l'emplacement exact ou de la classification du bénéficiaire (en tant que périurbain ou rural), mais elle peut être estimée en termes de part en pourcentage de chaque type de catégorie de bénéficiaires, en supposant que cela sera proportionnelle aux ressources mis à disposition par le projet. Cependant, une telle évaluation sera très approximative car l'activité entrepreneuriale ne sera pas nécessairement proportionnelle à l'effectif de la population. Pour éviter que le projet ne devienne plus périurbain que rural, les mesures suivantes seront prises :

- Des critères discriminatoires seront mis en place pour garantir que les bénéficiaires des zones rurales soient prioritaires pour les financements des petites entreprises qui ont un lien fort avec la production et que les projets collectifs présentés par les coopératives rurales ou les unions de groupes soient privilégiés pour le financement des entreprises de taille moyenne. Il convient de noter que les entreprises de taille moyenne ont des besoins de financement plus importants en raison de leurs besoins d'investissement plus important par rapport aux entreprises artisanales/familiales. Il faut toutefois noter que le projet ciblera 221 entreprises de taille moyenne contre 736 microentreprises.
- Comme PAJE est une intervention axée sur la demande, il est difficile de fixer des quotas sur la représentation géographique dans les zones ciblées. Cependant, le projet privilégiera et densifiera le soutien aux activités économiques et aux propositions de projets entrepreneuriaux dans les zones rurales où il existe un bon potentiel de production des cultures sélectionnées afin d'intégrer la production dans la chaîne de valeur à travers l'appui à la transformation, l'emballage, le stockage et la commercialisation dans les zones de production. Il est raisonnable de s'attendre à ce que de nombreuses entreprises de transformation et de post-récolte soient basées dans les zones périurbaines, tandis que les entreprises de production, qui ont tendance à être plus intensives en main-d'œuvre, seront principalement dans les zones rurales.
- Les synergies avec PRODIVAC et PDAC créeront les conditions pour l'émergence de propositions de plan d'affaires des zones rurales nouvellement désenclavées où la transformation et les autres activités post-récolte seront plus faciles et plus rentables puisque la matière première sera disponible et les infrastructures routières mises en place faciliteront la connectivité et attireront les acheteurs.
- Le projet assurera également le suivi de la sensibilisation en milieu rural (données de sensibilisation désagrégées pour le rural/périurbain), ce qui permettra de prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Enfin, il convient de noter que la plupart des acheteurs et transformateurs de produits alimentaires ont leur attachement familial dans les communautés rurales où ils opèrent. Cet attachement est un facteur clé qui assure leur approvisionnement continu en matière première.

Tableau 3. Caractérisation des différents types de MPME pour l'identification et sélection, et type d'appui

Type d'entreprise/ association	Caractéristiques et définition	Type d'appui
Associations, groupements de femmes et des jeunes, Organisations de producteurs qui ont une activité génératrice de revenus ou qui ont des idées et propositions à faire	Fonctions similaires à une entreprise sous une définition juridique différente	
Micro- entreprise	<ul style="list-style-type: none"> -emploi <9 salariés/ moyen de 2 salariés -Chiffre d'affaires annuel <25 millions CFA -tendance à être des entreprises familiales - Travail généralement artisanal 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de plans d'affaire, accompagnement technique - Formation entrepreneuriale
Petite entreprise	<ul style="list-style-type: none"> -entre 10 et 20 salariés/ moyen à 6 salariés -Chiffre d'affaires annuel entre 25 millions CFA et 100 millions CFA -Elles dépassent les limites des familles et offrent un emploi rémunéré aux autres membres de la communauté - Elles ont une meilleure résistance aux chocs économiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation technique spécifique - Appui au financement
Moyenne entreprise	<ul style="list-style-type: none"> -entre 20 et 50 100 salariés/ moyen à 15 - Chiffre d'affaires annuel entre 100 millions CFA et 250 millions CFA -Parmi les plus importantes opportunités d'emploi offertes aux plus pauvres et aux sans-terre 	
Moyenne/Grande entreprise	<ul style="list-style-type: none"> -Entre 20 et 50 100 salariés/ moyen a 15 -Entre 250 millions et 2 milliards CFA 	-Etablissement de partenariats commerciaux

Ciblage direct

Des mesures de ciblage direct seront mises en place pour assurer que les personnes et ménages vulnérables participent aux activités du projet. L'application de quotas sera accompagnée d'une ingénierie sociale pour assurer la participation active des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables (personnes en condition de handicap et peuples autochtones) aux prises de décisions. Des critères de vulnérabilité et de pauvreté seront établis au démarrage du projet, pour assurer que les jeunes les plus vulnérables (ayant faibles

revenues, un manque de scolarisation, femmes chefs des ménages) soient bénéficiaires du projet. Cela permettra d'éviter la capture de l'élite.

Le tableau suivant résume la stratégie de ciblage en lien avec les différentes activités de PAJE

Tableau 4 Stratégie de ciblage directe des activités et nombre de bénéficiaires touchés

Bénéficiaires/ groupes ciblés	Activités/ investissements
	Ciblage directe
Femmes	-quotas de participation aux différentes instances de décision, notamment foires et dans les organes de représentation horizontaux et verticaux (40%) - quotas pour la participation aux échanges et voyages entrepreneuriales (50%) -Quota de participation des MPMEs (50%) - Quota pour la participation des femmes dans les Organisation de Producteurs qui feront des contrats commerciaux (50%)
Organisations de Producteurs et associations dans le secteur agroalimentaire	- quotas de participation aux différentes instances de décision, notamment foires et dans les organes de représentation horizontaux et verticaux (10%)
Les jeunes	-quotas de participation aux différentes instances de décision, notamment dans les foires commerciales (40%) - quotas pour la participation en échanges et visites professionnelles (60%) -Quota de participation des MPMEs (60%) - Quota pour la participation des jeunes dans les Organisation de Producteurs qui feront des contrats commerciaux (40%)
Les ménages et personnes ruraux plus vulnérables, personnes en situation de handicap et peuples autochtones	-quotas de participation aux différentes instances de décision, (2 pour chaque %) - quotas pour la participation en échanges visites (2 pour chaque %) -Quota de participation des MPMEs pour les handicapés (2%)

Tableau 5. Checklist ciblage, stratégie du FIDA

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible- les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage ?	Oui, les groupes-cibles du PAJE comprennent les ruraux et péri-urbains pauvres et vulnérables dont particulièrement les jeunes, femmes, peuples autochtones et personnes en situation d'handicap ; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production et financement et ont un accès irrégulier aux marchés.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Une analyse des contraintes et difficultés des sous-groupes cibles a été conduite, et est détaillée dans les stratégies de genre, jeunes et autres groupes de personnes vulnérables. Le projet a une attention particulière pour les jeunes et les femmes, et prévoit la mise en place d'activités adaptées à leurs besoins.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui, la mission de conception a organisé des rencontres et visites de terrain avec les possibles bénéficiaires du projet. Cela a permis d'écouter et mieux comprendre leurs aspirations et contraintes, et de proposer dans le projet des activités qui puissent répondre aux besoins exprimés par les différents groupes cibles.

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après:</p>	
<p>4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Le PAJE sera mis en œuvre dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou, du Plateaux. Les départements du Sud, appelées aussi le grenier du Congo, ce sont des régions hébergeant des populations rurales importantes, sont riches en potentiel agricole et présentent de bonnes conditions agro-écologiques. Les critères qui ont concouru au ciblage géographique sont les suivants : (i) existence de grands axes d'accès au marché ; (ii) densité et dynamisme des producteurs, GIEC, leaders, présence/potentiel de jeunes producteurs et entrepreneurs ; (iii) caractéristiques agro écologique donnant lieu à un fort potentiel de production agricole; (iv) possibilité d'accéder aux services d'appui agricoles et financiers ; (v) la concentration des pauvres, en termes absolus ; et (vi) la concentration de jeunes migrants des zones rurales cherchant des opportunités de travail et de génération création d'activités génératrices de revenus.</p>
<p>4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Programme. L'utilisation du système de quotas (au moins 50 % de femmes et 60 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Programme), et 2% pour les peuples autochtones et personnes handicapés renforcera ces critères.</p>
<p>4.3. Auto-ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles</p>	<p>PAJE adoptera une démarche d'auto-ciblage afin de renforcer la professionnalisation des jeunes et des femmes promotrices de microprojets bancables, et soutenir les MPMEs et personnes ou groupes porteurs d'initiatives économiques, qui nécessitent d'appui technique et d'accès aux financements. Le projet permettra également aux groupes de producteurs intéressés de participer et de créer des relations commerciales justes et équitables avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur.</p>
<p>4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir</p>	<p>Dès son lancement, le PAJE organisera des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du projet, ses cibles et son mode opératoire, avec l'objectif de susciter l'intérêt de possibles bénéficiaires et garantir une haute participation aux activités. Ces campagnes seront adressées surtout aux femmes et aux jeunes. Plusieurs activités prévoient aussi le renforcement en capacités des différents groupes pour leur permettre de faire entendre leurs voix et augmenter leur rôle dans les prises de décision. Par exemple, le renforcement des capacités en formations pour les jeunes et femmes entrepreneurs, accompagnement et facilitation pour la participation active dans le dialogue politique et accompagnement et renforcement des organisations de producteurs pour le développement de partenariats commerciaux équitables.</p>
<p>4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités</p>	<p>Le Projet prévoit plusieurs mesures pour renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires aux questions du ciblage de la pauvreté, de l'équité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il participera au dialogue politique sur ces questions et s'attachera également à Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.</p>
<p>4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques</p>	<p>La conception et la mise en œuvre du projet repose sur une approche participative et inclusive. Il y aura des activités qui cibleront les plus vulnérables et qui seront plus subventionnées.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
contraignantes, etc.)	
4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services	Le PAJE pourra déjà compter sur le coordinateur et le responsable d'antenne qui seront spécialistes en inclusion sociale. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats doivent être guidés entre autres par leur sensibilité au ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect de la stratégie du projet.
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?	Oui, dans la Section S&E du PIM précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Les indicateurs du système de suivi-évaluation seront ventilés selon le genre et l'âge; le suivi sera fait par le RSE avec l'assistante de SE et aussi par le responsable d'antenne spécialiste. Les questions de genre et la pauvreté seront intégrées dans les études prévues au démarrage du Programme, seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Programme.

STRATÉGIE GENRE

Contexte

Au Congo, ils existent beaucoup d'inégalités entre hommes et femmes dans l'accès à la terre, au crédit, aux technologies, aux intrants, à la formation, à l'information et à l'éducation, aux soins de santé et dans leur représentativité dans les instances de décision. Selon le rapport sur le Profil Genre de la République du Congo publié par l'UE en 2017, les femmes et les filles ont moins accès aux informations et aux ressources, elles subissent plus de violence basée sur le genre et leurs droits humains sont souvent violés⁶. Selon le rapport sur l'état de la population mondiale 2019, le pourcentage de mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans a été de 27% sur la période 2006-2017 au Congo.

Dans le domaine du travail, les femmes sont davantage dans le secteur informel que les hommes. En moyenne, 92,9% des femmes âgées de 15-29 ans travaillaient dans le secteur informel entre 2014 et 2015, contre 85,7% pour les hommes de la même tranche d'âge⁷. L'économie souterraine occupait près de 65,1% de la population en âge de travailler, d'après l'enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (EESIC) de 2009, et elle représentait 20,07% du PIB selon un rapport sur la contribution du secteur informel au PIB en 2016.

Dans les zones péri-urbaines, les femmes et les groupes de femmes dominant le commerce de détail sur le marché du frais et les jeunes femmes et hommes sont de plus en plus impliqués dans des activités de transformation alimentaire simples, comme la production de jus de fruits frais. Plus spécifiquement, les légumes, à cause du foncier, ont des superficies exploitables en zone urbaine très réduites ce qui limite la réalisation d'activités à l'échelle entrepreneuriale.

La présence des femmes dans les instances de gouvernance est beaucoup plus timide. Cela se justifie par la position qu'occupe la femme au sein de la société congolaise traditionnelle. Par contre, la place qu'elles occupent dans la prise en charge des champs communautaires,

⁶ Nilsson, M. 2017. Profil Genre République du Congo : Analyse de la situation des filles et des femmes en République du Congo.

The European Union's programme for the Republic of Congo.

⁷ République du Congo. 2019.

leur dynamisme dans les activités agricoles montrent qu'elles sont très impliquées et contribuent fortement à la réussite desdites activités (surtout dans la transformation du manioc où elles sont les plus présentes) et ce tout au long de la chaîne.

Recommandations stratégiques

Au démarrage du PAJE, sous la supervision du responsable suivi-évaluation, qui sera aussi le point focal genre du projet, une stratégie genre sera développée. La stratégie de ciblage prendra en compte les leçons tirées des projets précédents considérant l'intégration de l'égalité des sexes. Les rapports de supervision et d'achèvement relèvent : (i) une absence de données sur les bénéficiaires individuels ; (ii) un état du sexe des bénéficiaires mais aucune information sur l'âge ni le rôle que les acteurs jouent dans les groupements auxquels ils appartiennent; (iii) une absence de politique de genre; (iv) aucune activité spécifique pour promouvoir la responsabilisation des groupes vulnérables. Pour réduire les inégalités de genre, le projet devra s'engager dans : (i) l'amélioration substantielle de la qualité des produits et rendements sur les champs, (ii) le positionnement en tant qu'entrepreneures rurales particulièrement impliquées dans la transformation des produits agricoles pour le marché ; (iii) l'augmentation de leur représentativité dans les instances décisionnelles.

La stratégie genre du projet inclura : 1) une analyse des défis vécus par les femmes et jeunes filles dans les filières ciblées ; 2) l'identification des opportunités que ces femmes ont dans les contextes ruraux; 3) la définition des activités qui de façon spécifiques cibleront les femmes. La mise en œuvre de la stratégie genre du projet s'appuiera sur la démarche suivante: (i) formation des membres de l'équipe et des partenaires d'exécution à l'application de cette stratégie ; (ii) mise en œuvre d'activités du projet en prenant en compte les besoins et intérêts des femmes, et en fonction de leur âge ; (iii) utilisation de quotas pour assurer leur participation aux activités du projet ; (iv) utilisation d'indicateurs de suivi et de désagrégation des activités par sexe.

La stratégie genre se veut participative et inclusive et vise à assurer aux femmes, en particulière les plus jeunes, un accès équitable aux ressources et aux services du Projet dont elles ont besoin pour améliorer leur qualité de vie. Le but de la stratégie sera enfin d'assurer la participation des femmes et jeunes femmes tout au long de la chaîne de valeur, leur passage de productrices à entrepreneures, et le développement du leadership féminin dans les organes décisionnels. La gestion des savoirs et les mécanismes de suivi-évaluation permettront de documenter les résultats désagrégés par sexe et tranche d'âge.

Partenaires techniques et financiers

Tous les partenaires techniques et financiers du projet devront assurer la promotion des aspects genre au sein de leur projets/ programmes, et seront formés sur l'application correcte de la stratégie genre du projet. Le PAJE en outre entrera en contact avec tous les acteurs actifs au Congo qui soutiennent des projets visant à l'autonomisation des femmes autour des activités économiques (ILO, UNDP, PAM), pour essayer de coordonner les activités, mais aussi échanger des bonnes pratiques. Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement sera un interlocuteur important pour le projet, surtout dans ses activités de soutien à une participation majeure des femmes aux activités entrepreneuriales et aux instances de décision.

Checklist des mesures opérationnelles équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le DCP contient – et la mise en œuvre du Projet est basée – sur des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>Oui, le DCP du PAJE inclut une analyse des disparités entre hommes et femmes et les contraintes qu'elles vivent surtout dans le milieu rural. Au début du projet il est prévu de développer une stratégie genre qui assurera de mieux identifier les activités qui devront cibler les femmes et les modalités de leur mise en œuvre. Les risques qui puissent limiter la participation des femmes sont traités et des mesures de mitigation sont proposées, pour assurer leur meilleure intégration.</p>
<p>2. Le DCP contient-et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p>	
<p>2.1. Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, le Projet reconnaît les difficultés majeures rencontrés par les femmes dans l'accès aux facteurs de production, et facilitera leur accès aux terres, aux formations et dans la gestion des infrastructures rurales. Le Projet appuie en particulière l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus à travers des appuis à la création/développement de microentreprises. Des formations en leadership féminine devraient aussi promouvoir leur rôle au niveau des groupements et de l'ensemble de la communauté.</p>
<p>2.2 Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>Dans le ciblage des groupements de producteurs, le projet assurera qu'il y a une grande participation des femmes, et stimulera leur présence dans les postes de direction. Les femmes devront être aussi présentes dans les comités de gestion des infrastructures prévues par le projet. Aussi dans les activités de dialogue politique, la participation des femmes sera fortement stimulée, à travers des activités qui vont prévoir leur inclusion.</p>
<p>2.3 Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>Le PAJE n'interviendra pas dans la provision d'équipements pour la production agricole, mais à travers les financements octroyés aux femmes porteuses de projet entrepreneuriaux, elles pourront acquérir les équipements nécessaires à faciliter leur travailler et le rendre certainement plus rentable. La réduction de la charge de travail des femmes.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>La section ciblage du DCP inclut des informations sur le nombre de femmes qui seront ciblées (50%) et dans des autres sections du DCP il est inclus un ciblage spécifique pour le genre, et les appuis à apporter par le Projet sont déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous- groupes, inclues les femmes.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées</p>	<p>Le DCP décrit quelques éléments clés de la stratégie genre, Une attention particulière sera accordée pour veiller à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des différentes activités dans les différentes sous-composantes, surtout en utilisant des quotas.</p>
<p>5. Le DCP décrit et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéficiaires du Projet.</p>	<p>Le projet prévoit l'adoption de quota pour assurer une participation d'au moins 50% des femmes aux activités.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre</p>	<p>Au niveau de l'UGP, le responsable S&E sera aussi le point focale genre du projet, qui assurera que la stratégie genre soit adoptée dans tous les activités, et soit partagée avec les partenaires de mise en œuvre.</p>
<p>5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation</p>	<p>Le projet prévoit des formations en leadership féminine pour améliorer leur autonomisation, qui devrait encourager une leur majeure participation dans les instances de décision. Il y aura aussi un système de quota qui prévoit leur participation.</p>
<p>5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution,...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes</p>	<p>La dimension genre sera également introduite dans les critères de sélection du personnel du projet, et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. L'évaluation des membres de l'équipe prendra aussi en compte leur respect des critères de ciblage et de la stratégie genre du projet. Les candidatures féminines seront aussi promues dans le processus de recrutement de l'équipe du projet.</p>
<p>5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.</p>	<p>PAJE adoptera une approche de discrimination positive à l'égard des femmes, en particulière les plus jeunes, et la promouvra dans la mise en œuvre des activités. La stratégie genre sera partagée avec les prestataires et partenaires de mise en œuvre, pour assurer que les femmes soient incluses dans toutes les activités.</p>
<p>5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le Gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique</p>	<p>Le projet s'aligne aux orientations stratégiques nationales, particulièrement par rapport à la Stratégie d'Autonomisation Economique de la Femme. Le Ministère de la Promotion de la Femme sera aussi impliqué dans les activités qui ciblent particulièrement les femmes, et sera informé des résultats que le projet aura en termes de leur autonomisation. Cela permettra au PRECIS, surtout à travers de l'ATN Sociologue, de participer au dialogue politique. Les activités de formation interactive sur le genre seront directes aussi à des représentantes nationales pour permettre le transfert de cette méthodologie et son éventuelle répliation.</p>
<p>6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du projet prévoient la ventilation des données selon sexe et âge. Dans le cadre logique, la ventilation selon le sexe des indicateurs d'effets permettra de comprendre aussi le niveau d'autonomisation des femmes (emplois créés pour les femmes, femmes qui utilisent les services financiers, etc..). Enfin, les études des effets du projet incluront toujours à une analyse de la participation des femmes et des bénéfices qu'elles ont tirés de la participation au projet.</p>

STRATÉGIE JEUNES

Contexte

Les jeunes femmes et les jeunes hommes constituent le sous-groupe privilégié de PAJE; ils ont été consultés dans le processus de formulation et seront associés à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du Projet. La stratégie visera l'inclusion des jeunes hommes et femmes âgées de 15 à 35 ans au niveau des différentes spéculations et activités le long de la chaîne de valeur.

La stratégie « Jeunes » du PAJE a pour objectif de : (i) favoriser l'autonomisation économique des jeunes entre 18 et 35 ans à travers l'insertion de leurs activités dans les chaînes de valeurs ciblées afin de saisir des opportunités offertes par les métiers du secteur agricole et rural, et (ii) renforcer leur participation dans les différentes sphères professionnelles et de la société.

La très grande majorité des jeunes entrepreneurs œuvrant dans le secteur agricole le long de la chaîne de valeur agricole ne se connaissent pas et ne sont donc pas constitués en réseau au niveau national. Néanmoins, il existe des groupes ou associations plutôt isolés les uns des autres (et pas encore répertoriés) de jeunes évoluant dans différentes activités agricoles ou offrant des services d'appui, notamment ceux relatifs aux technologies de l'information et de communication (TIC). Il a d'ailleurs été observé que les villes de Pointe-Noire et de Brazzaville présentent une dynamique particulière de jeunes (dont une frange de jeunes femmes) évoluant dans des projets de développement des solutions TIC pour l'agriculture. La transformation, la logistique, le transport et la commercialisation sont également les maillons qui offrent des niches d'intervention et d'emplois aux jeunes mais restent inexploitées.

La population congolaise est caractérisée par sa jeunesse, avec près de deux personnes sur cinq qui ont moins de 15 ans, environ 40% est âgé entre 15 à 35 ans selon le recensement RGPH de 2007. L'examen des caractéristiques familiales des jeunes démontre que 34,5% proviennent soit de ménages pauvres (24,5%), soit de ménages très pauvres (10,5%), environ 16,8% appartiennent à des ménages aisés, les 48% restants vivant dans les ménages se situant dans la moyenne nationale. Le Congo figure parmi les pays africains ayant un fort taux de scolarisation, autour de 80% pour les enfants de 6 à 12 ans. Le taux de scolarisation est plus élevé en milieu urbain (85%) qu'en milieu rural (78%). Pour fréquenter les écoles secondaires, les jeunes se rendent dans les villes. C'est le premier pas vers l'exode rural qui amènera successivement les jeunes vers les villes soit pour continuer les études, soit pour rechercher un emploi.

Les jeunes filles sont autant scolarisées que les garçons, avec des taux de fréquentation à l'école primaire respectivement de 86% et 85% et à l'école secondaire de 40% et 38%. Malgré les taux de scolarisation élevés, les résultats de l'enquête ETVA du BIT montrent que 17% des jeunes ne sont plus dans le système éducatif et n'ont pas atteint un niveau d'éducation.

Les jeunes font partie des groupes les plus touchés par le chômage, et l'informalité. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans non scolarisés, sans emploi, ni formation, était de 22,5% en 2017. Le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans était de 30,5% et le pourcentage des jeunes chômeurs de longue durée de 31%. On observe une disparité du taux de chômage des jeunes entre le milieu urbain (39%) et le milieu rural (11,7%). Cette disparité est très prononcée chez les femmes, dont les taux de chômage en milieu urbain et rural sont respectivement de 41,5% et 11,8%. Pour les hommes, le taux de chômage en milieu urbain est de 36,9%, contre 11,5% en milieu rural. La prise en compte du niveau d'instruction met

en évidence que le taux de chômage des jeunes ayant un niveau secondaire technique (48,8%) est deux fois plus élevé que celui des jeunes ayant un niveau secondaire général (22,5%). L'accès des jeunes à l'emploi salarié formel est limité et ceux de la tranche d'âge 15-29 ans sont plus susceptibles d'être employés par un ménage (15%) ou par une PME (12%).

Les résultats de l'ETVA 2015 démontrent que, parmi les 417 720 jeunes en emploi, 53,1 % travaillent en tant que travailleurs indépendants. Cette proportion est de 64,2 % chez les femmes et 53,1 % chez les hommes. Les salariés représentent 30,2 % de l'ensemble des travailleurs. L'analyse selon le niveau d'instruction fait ressortir que 33,8 % des jeunes employés ont un niveau secondaire général contre seulement 6,4 % qui ont un niveau secondaire technique. Les résultats montrent que, à partir du moment où les jeunes se rendent sur le marché du travail après leurs études, ils ont besoin de presque un an avant d'obtenir leur premier emploi ; pour les jeunes femmes cette période dure plus longtemps. Le principal obstacle dans la recherche de l'emploi des jeunes demeure le manque de parrainage. Ainsi, la plupart d'entre eux (72,0 pour cent) ont recours à leurs familles et amis pour la recherche d'emploi. Ce constat s'est confirmé lors des rencontres avec les jeunes agripreneurs de Brazzaville et Pointe-Noire.

On observe un désintéressement des jeunes aux travaux champêtres à cause de la pénibilité qui les caractérise. En sus, à cause des charges familiales qu'ils doivent supporter, plusieurs jeunes ruraux préfèrent travailler comme ouvrier ou manœuvre dans les divers chantiers pour gagner quotidiennement de l'argent afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Le secteur agricole est en proie à une grave pénurie de compétences qui a des répercussions négatives sur la compétitivité du secteur. Cette pénurie découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants : (a) la médiocre qualité et le manque de ressources des centres de formation qui dispensent des cours ne présentant guère d'intérêt pour le marché ; (b) l'absence d'un cadre de formation professionnelle pour l'agriculture, élaboré en collaboration avec le secteur privé ; (c) les difficultés que rencontrent les élèves pour accéder à des programmes de stages convenus avec le secteur privé ; et (d) l'absence d'information sur les possibilités commerciales offertes par le secteur agricole, en particulier pour les jeunes.

Des investissements importants ont été réalisés par la mise en place des centres de formation agricole au profit des jeunes. Des écoles conventionnelles de formation professionnelle agricole, avec un fort potentiel, existent. Néanmoins, leur fonctionnement se heurte à d'importantes difficultés managériales et opérationnelles. Certains centres manquent d'espace et d'équipements nécessaires pour mener à bien leurs programmes de formation, tandis que d'autres sont confrontés à une gestion inadéquate des actifs disponibles, synonyme d'inactivité de certains centres aux dépens des jeunes en besoin d'être formés mais ne bénéficiant pas finalement de ces investissements initialement faits pour eux. Cette situation a été observée durant la mission et amène à souligner l'importance d'adopter une approche tenant compte des sexes et des jeunes dans les efforts visant à améliorer les bénéfices pour les femmes et les jeunes dans l'agriculture, dans l'accès à des emplois agricoles et non agricoles décentes, tant dans les zones rurales que péri-urbaines.

Le projet favorisera le développement des compétences de la main-d'œuvre pour l'accès du secteur privé au personnel qualifié et l'employabilité des jeunes. Les partenariats avec les acteurs des différentes chaînes de valeur entraîneront une émulation durable du secteur agricole. Le projet envisagera également la promotion du développement des compétences

auprès des agro-industriels partenaires afin qu'ils ouvrent leurs portes, par le biais de programmes de stages et de possibilités de formation en cours d'emploi dans le cadre d'investissements agro-industriels.

La Politique Nationale de la Jeunesse constitue un cadre de référence consensuel et inclusif au sein duquel le projet pourra contribuer à une insertion économique et sociale plus harmonieuse et efficace des jeunes, tout en tenant en compte du besoin de créer plus d'opportunités et de bénéfices pour les filles et les jeunes femmes, et plus d'équité dans le partage des responsabilités, des droits et des pouvoirs au sein de leurs familles, organisations et communautés.

Problématiques d'accès

La vie paysanne est dure, particulièrement pour les jeunes et encore plus pour les jeunes filles, avec une agriculture archaïque basée sur le travail manuel, une très faible monétarisation et peu d'opportunités génératrices de revenus, en plus des contraintes socio-culturelles qui pénalisent les jeunes, leur accordant une place restreinte dans les prises de décision au sein des familles et des communautés.

Cela pousse beaucoup de jeunes à quitter leur village, cherchant de meilleures opportunités d'études et d'emplois dans les villes, ainsi que plus de liberté et de modernité. Des études soulignent que même si les jeunes arrivent à poursuivre leurs études, ils trouvent plus difficilement un emploi, d'autant plus que le taux de chômage avoisine les 30% chez les jeunes.

Les jeunes, malgré leur dynamisme, leur ouverture vis-à-vis du secteur privé, leur appétit pour le risque et leur potentiel, sont confrontés à de nombreux défis qui échappent à leur contrôle, tels que le climat défavorable des affaires, l'insuffisance de connaissance du marché, la faible qualité de la formation et de l'éducation, le manque d'accès aux services financiers, de formation et assistance technique, etc. Ils ont accès à peu de structures unificatrices /plateformes qui leur permettent de dialoguer, de partager leurs expériences, de mettre en commun leurs efforts et d'unir leurs voix afin de trouver les solutions pour promouvoir activement le changement. Les médias sociaux ne peuvent à eux seuls répondre au besoin de participation à la gouvernance, d'accès aux possibilités d'emploi ou faciliter la création de jeunes entreprises.

Malgré les difficultés, des jeunes des zones rurales restent intéressés par les activités de production, de transformation et de commerce, ainsi qu'un groupe émergent de MPMEs péri-urbaines créées par des entrepreneurs jeunes et instruits. Ils saisissent les opportunités d'affaires et lancent de nouvelles formes d'entreprises, telles que la production d'aliments pour animaux, la fourniture d'intrants et les services de mécanisation. En l'absence d'incitations gouvernementales systémiques à la croissance, leurs investissements de démarrage sont pour la plupart soutenus par des donateurs ou leur proches (famille).

Les rencontres avec les plateformes de jeunes tenues à Brazzaville et Pointe Noire ont réuni plus d'une centaine de jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) qui ont exprimé leurs contraintes, priorités et leur vision d'avenir. L'annexe 3 présente un résumé des discussions tenues à Brazzaville et Pointe-Noire.

Partenaires techniques et financiers

Quelques ONG nationales et internationales soutiennent le renforcement et l'insertion socio-professionnelle des jeunes avec des appuis des partenaires techniques et financiers tel que l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la FAO, l'AFD, le PNUD.

Par exemple, l'Association de Solidarité Internationale ESSOR travaille à l'employabilité des jeunes, la formation et l'accompagnement dans le développement agricole au Congo. ESSOR appuie le maraîchage en zone péri-urbaine de Brazzaville par l'insertion des jeunes vulnérables.

Il y a également des prestataires de services privés qui ont commencé à travailler avec les agro-industriels pour mobiliser des (groupes de) petits producteurs, qui pourraient constituer des partenaires de choix pour le PAJE.

L'existence d'une plateforme nationale des jeunes du secteur agricole mise en place et rendue opérationnelle par la FAO (SP3/FAO) s'inscrit dans : (i) la reconnaissance de l'absence d'union entre jeunes ; (ii) le besoin de mise en réseau exprimé par beaucoup de jeunes offrant ainsi les possibilités d'échanges de connaissance entre jeunes et l'ouverture vers les réseaux des autres jeunes au niveau sous régional, régional et mondial. La plateforme devrait offrir l'opportunité au Gouvernement, aux partenaires techniques et financiers et autres entités de mieux venir en appui aux jeunes du secteur.

L'existence d'une plateforme nationale de coordination et de concertation spécialement orientées vers les questions relatives à l'employabilité des jeunes dans le secteur agricole permettra de poursuivre et consolider les dynamiques d'imprégnation, d'insertion professionnelle et d'installation en privée. Le gouvernement en tant que chef de file de la plateforme de coordination pourra valoriser les acquis pour leur démultiplication dans différentes régions du pays et le long des filières agricoles et la diffuser aux autres initiatives.

Recommandations stratégiques

Le dynamisme de la jeunesse devra être mieux accompagné, notamment dans le domaine de l'entreprenariat, afin de constituer un vrai levier du processus de transformation socio-économique du monde rural.

Le projet investira fortement dans le développement auprès des jeunes de la culture et de la capacité entrepreneuriales et, en particulier, appuiera des initiatives entrepreneuriales dans des activités connexes aux marchés, à travers :

- Un financement adapté,
- Un accompagnement et coaching entrepreneurial et ;
- Le renforcement des capacités techniques dans les domaines de leurs activités

Les approches doivent être souples et participatives faisant appel aux producteurs, membres des GIEC/OP, les transformateurs, les commerçants, etc. afin qu'ils soient partis prenantes (acteurs et actrices directs) de ces innovations organisationnelles. Pour ce faire, le projet devra s'appuyer sur la réalité du terrain pour dynamiser les petites entreprises agro-alimentaires (y compris les producteurs et leurs organisations) et les inciter à créer des liens commerciaux et des modèles commerciaux inclusifs, économiquement robustes et durables afin de réduire la pauvreté et d'optimiser les avantages économiques et enfin faciliter le développement des relations entre les parties dans l'optique d'un partenariat durable où les intérêts des uns et des autres sont préservés.

Les approches pour les jeunes seront différenciées selon leurs âges et expérience, avec des formations qui partent du développement des capacités personnelles à l'engagement dans des projets entrepreneuriaux. Le ciblage prévoit aussi bien des approches individuelles que collectives au niveau de tous les segments des filières ciblées, et dans les services connexes.

Le projet identifiera les prestataires de services nationaux (privés et publics) pour mettre en place les activités, particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle et les services d'appui conseil pour l'établissement d'entreprises. Le projet ciblera notamment les systèmes de formation existants, en renforçant leurs capacités et la durabilité de leurs activités (incubateurs, maisons d'entreprises, ...).

Comme mesures de facilitation de la stratégie Jeunes, le projet prendra en considération des questions liées à la jeunesse en choisissant les partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité et une expérience avérée dans l'appui des jeunes et en développant un système de suivi-évaluation comportant des indicateurs spécifiques aux jeunes et ventilés par sexe et par âge.

Le projet envisagera également la promotion du développement des compétences auprès des agro-industriels partenaires afin qu'ils ouvrent leurs portes, par le biais de programmes de stages et de possibilités de formation en cours d'emploi dans le cadre d'investissements agro-industriels.

INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES AUTOCHTONES

Contexte

Les autochtones⁸ ou peuples de la forêt sont l'une des premières populations d'Afrique Noire. Parmi la population congolaise figure des minorités autochtones, notamment les Baaka ou Mbandjele au Nord, les Twa au Centre et les Babongo au Sud, qui représentent le groupe le plus marginalisé du pays. D'après le dernier recensement (RGPH, 2007), ces populations sont estimées à 43 378 individus et elles font près de 1,2% de la population globale.

Ces populations vivent en profondeur dans la forêt et partagent un mode de vie semi-nomade et un système socio-économique traditionnel basé sur la chasse et la cueillette des produits de la forêt. Ces peuples ont une organisation sociale basée sur le respect réciproque et la parité entre les hommes et les femmes. Les pygmées au Congo regroupent trois spécificités, ils ne sont pas seulement une minorité ethnique, mais aussi un peuple autochtone et un groupe extrêmement vulnérable à cause de la discrimination sociale, économique et politique à laquelle ils doivent faire face. Dans la zone de PAJE, ils représentent 15210 personnes dont 11 456 dans la Lékoumou, moins de 1% de la zone d'intervention.

Selon la Banque mondiale, les autochtones sont les plus touchés par le phénomène de la pauvreté, en plus d'être marginalisés quant à l'accès au marché du travail et aux services sociaux de base en matière de santé et d'éducation. Près de 9 autochtones sur 10 sont pauvres et leur taux de pauvreté monétaire est plus de deux fois supérieur à celui du reste de la population ; ils travaillent à leur propre compte (77%) ou sont employés par un ménage (21%)⁹. De plus, les populations autochtones sont moins rémunérées puisqu'elles gagnent en moyenne 10 000 FCFA par mois ; alors que les autres groupes reçoivent près de 50 000 FCFA par mois. Cet écart de rémunération pourrait s'expliquer par le faible niveau de

⁸ INS 2011. Dorénavant il est convenu d'appeler les pygmées par le vocable "POPULATIONS AUTOCHTONES", vocable non discriminatoire et non péjoratif par rapport à celui de "Pygmées". http://www.cnsee.org/pdf/RGPH_pop_autoc_volume.pdf

⁹ Banque Mondiale. 2017

scolarisation des autochtones. Partant des données d'enquête de l'ECOM 2011, le taux net d'inscription en primaire et le taux d'inscription à l'école secondaire sont de 46% et 2,6% pour les autochtones, contre 89% et 59% respectivement pour les Bantous.

Pour réduire la marginalisation des autochtones, la Loi sur la Promotion et Protection des droits de la population autochtone en République du Congo a été adoptée en 2011 et des projets et programmes de filets sociaux, tel que le projet LISUNGI, ont été mis en place. Le Gouvernement a instauré la gratuité des soins de santé pour certains groupes vulnérables (dont les autochtones, les personnes handicapées, celles vivant avec le VIH, les femmes enceintes, etc.).¹⁰ Cependant, ces groupes minoritaires sont toujours victimes de discrimination et ne sont pas impliqués dans la gestion des ressources forestières. Malgré l'existence de la Loi n°5-2011 et l'adhésion aux différents textes internationaux relatifs aux droits des populations autochtones, la jouissance des droits par cette catégorie de la population nationale n'est toujours pas effective. La République du Congo a en effet intégré des dispositions effectives aux questions des populations autochtones, mais peine à les faire appliquer efficacement.

Partenaires techniques et financiers

Plusieurs partenaires techniques et financiers appuient les autochtones : UNICEF, FNUAP, OMS, Ministère des Affaires Sociales en ce qui a trait à la santé, hygiène, éducation. Ils sont tous impliqués dans la mise en œuvre de la Loi n°5-2011. Dans la Lékoumou, le FIDA à travers le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), finance le projet de « Renforcement de la sécurité alimentaire des jeunes et femmes autochtones du village Ingolo2 par l'apprentissage de la culture et la transformation du maïs ». Les leçons apprises par ce projet pourraient faire l'état d'une mise à l'échelle des activités dans le cadre du PAJE, qui intervient déjà dans les mêmes zones. La Banque Mondiale est aussi active à travers le projet PEDAC qui travaille avec les associations membres de la RENAPAC dans la Lékoumou. Certaines associations actives dans la Bouenza et la Lékoumou cultivent le maïs, le manioc et le miel. Des synergies méritent donc d'être développées.

Recommandations stratégiques

La question des bénéficiaires autochtones devra faire l'objet d'une stratégie de ciblage direct des autochtones qui ont déjà manifesté la volonté de travailler avec les précédents projets/programme pour ne pas disperser les énergies et maximiser les chances de réussite. PAJE appuiera ceux vivant dans les villages et pratiquant l'agriculture en fonction des filières choisies réduisant l'écart les séparant des autres bénéficiaires.

Les actions devront s'appuyer sur: (i) une meilleure maîtrise de leurs situations au-delà des généralités ; (ii) l'identification avec eux des appuis et des activités pouvant permettre de lever les contraintes les séparant des autres groupes de bénéficiaires (iii) s'assurer qu'aucune des activités du projet ne les affectera négativement, eux ou leurs territoires. En effet, le consentement de la population autochtone tel que décrit dans la note SECAP et dans le DPC sera recherché préalablement et en amont à la mise en œuvre des activités les concernant. L'esquisse du plan de consentement préalable suivant sera affinée au démarrage du projet et mis en œuvre. Il s'agira entre autres de la revue du plan de mise en œuvre du CLIP lors de l'atelier de démarrage du projet, de conduire une évaluation socioculturelle et du foncier, identifier les institutions décisionnelles et les représentants, mener une consultation menant

¹⁰ République du Congo. 2019.

au CLIP sur le projet / composant / activités spécifiques proposé, formaliser l'accord de consentement sous forme écrite ou sous d'autres formes convenues par les communautés, évaluer la mise en œuvre du CLIP lors de missions de supervision conjointes.

QUOI ?	QUI ?	QUAND?
Produire une évaluation socio- culturelle socioculturel et sur le foncier comprenant les droits des usagers, lois traditionnelles, les modes de vies et les systèmes de gouvernance et l'utilisation de l'espace	UGP, l'équipe social, la population autochtone , les autorités locales et autres acteurs sur le terrain	Au début de la mise en œuvre
Identifier les preneurs de décision pour les inclure dans les fora de discussion sur le foncier et les droits des usagers	UGP, l'équipe social, la population autochtone, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain et définition des rôles et responsabilités avec formalisation et cérémonie coutumière , photos et videos	Au début de la mise en œuvre avant que les activités ne démarrent
Conduire une consultation sur l'inclusion dans les différentes composantes du projet (droit à la propriété, occupation des terres et gestion des ressources)	UGP, l'équipe social, la population autochtone, les autorités locales et autres acteurs sur le terrain, inclusion des femmes et des Jeunes et cartographies des ressources formalisation et cérémonie coutumière , photos et vidéos	Au début de la mise en œuvre des activités
Formaliser le FPIC	Les différents acteurs du projets et documentation et enregistrement incluant les mécanismes de plaintes	Moment opportun suite aux négociations

Le suivi de la mise en œuvre du plan de consentement préalable se fera à travers les missions conjointe de supervisons et d'appui du PAJE et des sous projets.

L'étude de référence à réaliser, au démarrage du projet, sur les bénéficiaires portera une attention particulière à l'identification des spécificités des autochtones et les potentiels d'intégration dans les activités du PAJE.

Le Projet devra s'appuyer sur la dynamique portée par les autochtones et leurs associations pour offrir de nouvelles opportunités d'activités économiques au niveau de la diversification des marchés, de la production agricole et de la nutrition pour la consolidation des acquis et leur intégration dans les activités de PAJE.

Une attention particulière sera donnée aux centres de concentration multi-produits assurant ainsi un lieu de promotion, d'amélioration et ou de vente des produits des autochtones au même titre que les autres acteurs concernés dans l'accompagnement à la commercialisation. Elle contribuera à réduire les inégalités qui existent entre bantous et les communautés autochtones et à cette population de bénéficier des activités de PAJE.

INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap représentent 1,4% de la population congolaise d'après le recensement de 2007 (RGPH). Comme pour les autochtones, elles font partie des groupes les plus marginalisés au Congo. Elles connaissent un taux de chômage plus élevé que le reste de la population, avec 10 points de pourcentage en plus, et elles dépendent plus des activités non agricoles représentant 35% de leurs revenus, l'agriculture ne correspond qu'à 8% de leurs revenus.

Partenaires techniques et financiers

Au Congo, il existe plusieurs associations qui se sont réunies autour d'un réseau national des populations autochtones de défense des droits des personnes le RENAPAC. Plusieurs associations membres de « ADAC HANDICAP CONGO » existent à Dolisie et contribuent à un projet économique pour l'inclusion du handicap dans la structuration sociale et économique de la République du Congo. Pour assurer l'inclusion des personnes vivants en condition de handicap, le PAJE développera des partenariats avec les associations actives dans les 5 départements ; cela permettra de mieux définir la typologie d'activités qu'effectivement pourrait intéresser ces groupes, et qui réponde à leurs exigences. Le projet assurera que les personnes avec handicap représentent 2% de la totalité des bénéficiaires du projet.

Mesures de suivi et d'accompagnement pour soutenir les stratégies de ciblage

Dès son démarrage, le Projet élaborera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux secteurs retenus, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les petits exploitants agricoles et les groupes plus vulnérables. Cette stratégie précisera les mesures spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes.

La mise en œuvre de la stratégie de ciblage sera assurée de façon transversale par l'ensemble de l'équipe de l'UCP et les partenaires d'exécution, qui seront sensibilisés et formés sur ce sujet et dont le travail sera suivi par le responsable suivi-évaluation du projet qui sera aussi chargé de la mise en œuvre de la stratégie genre.

Un accent particulier sera mis sur l'information, l'éducation et la communication (IEC) pour sensibiliser toutes les parties prenantes sur les avantages et pour l'ensemble de la communauté locale, départementale et nationale de l'équité de genre et d'âge. Des mécanismes de suivi-évaluation permettront de vérifier l'efficacité des appuis auprès des groupes cibles et d'apprécier l'adhésion et la participation de toutes les cibles aux différentes activités.

Le suivi-évaluation du ciblage s'effectuera principalement sur la base des registres des bénéficiaires qui permettent de déterminer exactement : (i) le nombre de ménages et des entreprises qui ont bénéficié des services du Projet ; (ii) la participation des différents groupes cibles aux activités ; et (iii) l'attribution de l'évolution de la vulnérabilité des ménages aux actions du projet. Les données seront désagrégées par classe d'âge, sexe, catégorie cible. Les partenaires et prestataires de services devront assurer un suivi de leurs activités selon ces critères, pour s'assurer de toucher effectivement les cibles principales de PAJE.

Pour le suivi des activités et des cibles du projet, le tableau des bénéficiaires permettra de suivre et de comptabiliser en fonction des hypothèses et des estimations faites lors de la conception et obtenir un décompte correct désagrégé par sexe et classe d'âge, ce qui facilite également l'établissement de rapports au FIDA.

En ce qui concerne la gestion environnementale, sociale et des risques climatiques, une note SECAP et un plan de gestion environnementale et sociale ont été développés et accompagnent ce MEP. Les procédures d'identification et d'évaluation des activités au sein de chaque composante du PAJE fera l'objet de consultation tel que décrit dans la note SECAP aussi bien pour le financement FIDA que pour les co-financements ainsi que le partenariat avec le fond vert climat dans le cadre du projet PREFOREST soutenu par la FAO. Concernant les plaintes, le mécanisme de plaintes du FIDA détaillé dans le dans la note SECAP ainsi que les autres mécanismes existants qu'ils soient formels ou informels seront explorés et appliqués. En plus, un mécanisme de réception des plaintes et de gestion des griefs sera établi au niveau du l'unité de gestion du projet. Le mécanisme tiendra compte des réalités socio-culturelles du pays ainsi que les responsabilités associées à sa mise en œuvre. Une distinction sera clairement faite entre les procédures utilisées pour les populations locales et celles des peuples autochtones. Le mécanisme prendra en compte des attributs culturels spécifiques ainsi que mécanismes traditionnels pour soulever et résoudre les problèmes pour s'assurer que les préoccupations de groupes très différents et les sous-groupes sont reçus et traitées. Pour ce faire, une évaluation des mécanismes existants sera faite au démarrage par l'unité de gestion du PAJE. Les sous projets soutenus par les institutions financières partenaires établiront également leurs mécanismes de recours incluant l'enregistrement et le traitement des plaintes. L'organisation institutionnelle, la formation et renforcement des capacités des acteurs au démarrage du Projet devrait permettre une mise en œuvre effective des recommandations de la note SECAP et du plan de gestion environnementale et sociale. Le plan de gestion environnement sera revu au démarrage et approprié par tous les acteurs intervenant dans le projet. Le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion sera fait avec les services et institutions partenaires et rapporté lors des missions de supervision du PAJE.

STRATÉGIE NUTRITION

Contexte

L'indice de la faim dans le monde classe le Congo à la 106ème place sur 117 pays en 2019. Le score a ainsi diminué de plus du quart entre 2000 et 2019 passant de 37 à 31 respectivement.

Selon les enquêtes nationales, la situation alimentaire et nutritionnelle du pays reste préoccupante en dépit de ses atouts naturels. Le taux de prévalence de la sous-alimentation a diminué sur la période 2005-2016, passant de 40,2% en 2005 à 39,2% en 2012 avant d'atteindre 37,5% en 2016¹¹. Cependant, le nombre de personnes sous-alimentées n'a cessé d'augmenter durant la même période. Avec 1,5 millions de personnes sous-alimentées en 2004-2006, ce nombre est passé à 2,1 millions de personnes sous-alimentées en 2016-2018. Sur l'insécurité alimentaire, qu'elle soit modérée ou grave, il existe peu de données

¹¹ [FAO and ECA. 2018. Regional Overview of Food Security and Nutrition. Addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition. Accra. 116 pp.](#)

actualisées (ou sont disponibles même si elles existeraient) aussi bien au niveau national que départemental.

Selon les résultats de l'enquête réalisée par le PAM en 2009 sur l'analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire affecte 10% des ménages au niveau national. La même enquête révèle une insécurité alimentaire plus importante en milieu rural (17%) qu'en milieu urbain (5%) représenté par Brazzaville et Pointe-Noire. Comme pour la pauvreté monétaire, le département du Lékoumou qui se trouve dans la zone d'intervention du projet est l'un des plus touchés par l'insécurité alimentaire avec un taux de 29,3%.

Quant à la malnutrition, elle a entraîné 8 939 décès en 2015 et les couches les plus vulnérables sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes, selon le dernier rapport national volontaire du Congo. Les données les plus actualisées sur les indicateurs de nutrition, telles que la malnutrition chronique et la malnutrition aigüe, peuvent être tirées de l'Enquête MICS 2014-2015.

La sous-alimentation et la malnutrition constituent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population congolaise (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge et ménages à bas revenus).

Les causes principales de la malnutrition au Congo sont la pauvreté, l'accès limité aux soins de santé, le manque d'hygiène, les pratiques inadéquates d'alimentation infantile et des jeunes enfants, la faible diversification de l'alimentation et des niveaux élevés de maladies infectieuses. En définitive, les principaux problèmes nutritionnels du Congo sont liés à la malnutrition protéine-énergétique, auxquels se greffent des carences spécifiques en nutriments (fer, vitamine A, iode). La malnutrition se traduit par un faible poids à la naissance qui affecte 15% des nouveau-nés ; un retard de croissance et une maigreur pour 30% des enfants ; une insuffisance pondérale pour 16% des enfants de moins de 5 ans. En 2011, 17% des femmes en âge de procréer souffraient de malnutrition et 70% des femmes enceintes montraient des carences en fer et en acide folique. Le sexe du chef de ménage a aussi un impact sur la sécurité alimentaire : 19,3% des ménages dirigés par des femmes sont en insécurité alimentaire dont 3,1% en insécurité alimentaire sévère, contre 12,8% de ceux dirigés par des hommes. Ces données démontrent comment une augmentation des revenus des femmes pourrait avoir des effets positifs sur la nutrition des ménages. Comme ce sont les femmes qui produisent, transforment et préparent une grande partie des aliments disponibles, elles sont les garantes de la sécurité alimentaire et la nutrition du ménage. L'expérience montre que les femmes dépensent une grande partie des revenus additionnels du ménage que les hommes pour la nourriture et la santé ; en outre, toutes les activités de transformation et stockage prévues par le projet devraient avoir un impact sur la qualité nutritionnelle des aliments présents sur les marchés.

Axes stratégiques pour adresser la problématique nutritionnelle

L'intervention de PAJE contribuera à améliorer la qualité des régimes alimentaires des familles bénéficiaires à travers différentes trajectoires : (i) la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs seront augmentés au niveau des ménages; (ii) les connaissances sur la nutrition et la diversification alimentaire seront accrues ; (iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront encouragées.

But	Contribuer à améliorer la qualité de l'alimentation des ménages bénéficiaires du projet en augmentant la disponibilité et l'accessibilité à des aliments diversifiés et nutritifs		
Objectifs	Disponibilité et accessibilité améliorées des aliments nutritifs	Connaissances accrues sur la nutrition et la diversification alimentaire	L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la production de cultures riches en nutriments et d'aliments nutritifs - Promotion des pratiques de transformation et de conservation des produits agricoles qui préservent les nutriments - 20% des plans d'affaires à financer sensible aux questions nutritionnelles (semences améliorées et de qualité, transformation des produits de base en produits enrichis, adoption des techniques et technologies de stockage qui permettent de mieux conserver les qualités nutritionnelles des aliments, etc.) - Amélioration des revenus du ménage (pour acheter des aliments nutritifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration des connaissances de base sur la nutrition, les régimes alimentaires enrichis et diversifiés, les pratiques de sécurité alimentaire, les pratiques d'assainissement et d'hygiène dans la fourniture d'une assistance technique aux groupes cibles, par exemple à travers des campagnes de sensibilisation à la nutrition utilisant la télévision nationale et la radio rurale et en intégrant des messages liés à la nutrition dans l'assistance technique fournie aux entreprises soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire des technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (par exemple, des équipements de transformation) - Accroître l'accès et le contrôle des femmes sur les actifs - intrants, technologies et financement - et de nouvelles opportunités de revenus pour les femmes
S/E	Personnes bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8) Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (CI 1.2.9)		

Modalités de mise en œuvre

Les dispositions suivantes en matière de gestion de projet seront prises pour garantir une attention particulière à la nutrition:

- Développement d'une stratégie nutrition de projet détaillée (basée sur l'étude de base réalisée au début du projet)
- Veiller à ce que les hommes et les femmes soient impliqués dans les formations en nutrition
- Partenariats avec des institutions spécialisées, telles que l'IITA
- Allocation de budget pour des activités spécifiques liées à la nutrition
- Nommer un point focal pour la nutrition et l'inclusion sociale dans l'équipe de gestion du projet (pour superviser la mise en œuvre de la stratégie de nutrition, renforcer les capacités du personnel et aider les collègues à intégrer les considérations liées à la

nutrition dans leurs opérations, y compris la gestion des connaissances, mesure des résultats)

- Les indicateurs spécifiques à la nutrition seront suivis et les données seront analysées
- Les études entreprises par le projet incluront une perspective nutritionnelle

Part B : Description détaillée des composantes et modalités de mise en œuvre

Composante 1- Renforcer les chaînes d’approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs

Introduction

Les objectifs de la première composante sont de :

- Soutenir le développement des investissements le long des chaînes de valeur agricoles – par la facilitation du développement des MPMes dans la production, la transformation, la collection et le commerce, ainsi que les liens entre ces différents maillons pour garantir la réussite de la chaîne de valeur agricole dans son intégralité et par la promotion des services de soutien technique et commercial pour rendre durables et répliquables les résultats atteints.
- Développer des modèles de « contract farming » répliquables – par l’amélioration des relations dans les chaînes de valeur et par l’introduction de modèles de production inclusifs qui lient les petits producteurs (et en particulier les femmes et les jeunes) avec les acheteurs (surtout les transformateurs) par des contrats à long terme qui sont équitables, transparents et mutuellement avantageux.
- Réhabilitation des infrastructures de marchés afin de débloquent les goulots d’étranglement et de réduire les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans l’amélioration des infrastructures seront accompagnés par le développement et le renforcement des capacités de gestion du marché.

Premièrement, à travers cette composante, le projet soutiendra les investissements dans la production, la transformation, la collection et le commerce des produits agricoles, ainsi que les liens entre ces différents maillons pour garantir la réussite de la chaîne de valeur agricole dans son intégralité. Cela sera fait par la mise en œuvre des services de développement des affaires et de soutien technique aidant les entrepreneurs à concevoir et à optimiser leurs investissements. Les « business plans/ plan d’affaires » approuvés seront proposés pour un mécanisme de financement¹² à coûts partagés prévu sous la composante 2.

Deuxièmement, afin d’introduire et de soutenir des modèles de production inclusifs mentionnés ci-dessus, le projet soutiendra les petits producteurs à s’engager directement avec des acheteurs responsables par des contrats de production équitables. Ces modèles seront pilotés dans des chaînes de valeur comme par exemple: fruits, maïs, et pêche. En

¹² La leçon apprise et appliquée ici est que cette nouvelle vague de mécanismes de financement tripartites à partage des coûts donne de bons résultats - voir dans KCEP-CRAL Kenya, Nema Gambia, VCDP Nigeria, INCLUSIF Mali (le plus récent).

développant ces différents modèles d'approvisionnement, le projet fournira des bons exemples aux autres sous-secteurs et opérateurs de la structuration et la gestion des liens d'approvisionnement avec des petits producteurs – augmentant la matière brute disponible tout en augmentant la production et les revenus des petits producteurs. En fonction des partenaires et du contexte de chaque chaîne de valeur visée, différents types de contrats seront considérés, testés et mis en œuvre. En dehors des arrangements techniques et logistiques, ces contrats décriront de façon transparente tous les *modus operandi*, y compris les relations financières dans la chaîne de valeur, les arrangements de soutien organisationnel et technique et la prise en compte des préoccupations environnementales sociales et des risques climatiques. À travers cette composante, le projet se montrera aussi sensible à la promotion de nouveaux aliments, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la diversification des options alimentaires, qui contribuent toutes à l'amélioration globale de l'état nutritionnel de la population. Les effets qui participeront à une amélioration de l'état nutritionnelle de la population cible sont les suivants : (i) augmentation du volume et de la qualité des aliments nutritifs disponibles sur le marché par la formation et l'accompagnement des producteurs /groupes de producteurs dans l'amélioration d'accès aux semences, à la production et la transformation de qualité; (ii) la promotion de technologies permettant une transformation plus hygiénique/salubre des aliments par les centres de transformation agricole (manioc) ; (iii) le biais d'appuis des jeunes filles agri-preneurs qui produisent et vendent des aliments enrichis nutritifs et fortifiés (farine de manioc, maïs, soya, etc.).

Sous composante 1.1. Soutien des MPME tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires

Le soutien du projet aux MPMEs se fera par un ensemble compréhensif : de services de développement des affaires – qui aidera les entrepreneurs actuels et futurs à développer des plans d'affaires compréhensifs et durables et qui inclut des services de conseil technique – qui établira les liens entre les entrepreneurs et l'expertise technique public et privé nécessaire afin de refléter les investissements utiles dans la technologie ou le renforcement des capacités dans les propositions de développement des entreprises.

En général, le taux d'échec élevé des investissements des MPMEs, en particulier dans l'agriculture, est dû non seulement à l'environnement macro-économique et au cadre des politiques publiques, ou au manque de financement, mais aussi à la capacité limitée des micro, petits et moyens investisseurs de développer des plans d'affaires cohérents qui démontrent la viabilité économique, social et environnemental de leur investissement.

Volet 1 : Services de développement des plans d'affaires

Les services de développement des affaires offriront du conseil aidant à transformer des idées commerciales en des projets bancables. Le soutien du développement des affaires comprendra le conseil sur les principes de base de l'élaboration et de l'analyse des plans d'affaires, considérant en détail les éléments quantitatifs aussi bien que qualitatifs indispensables : capital d'investissement et fonds de roulement, besoins de formation, stratégie de commercialisation et de compétitivité, impacts environnementaux et sociaux, les besoins techniques et de renforcement des capacités.

Enfin, compte tenu de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les opérations commerciales, tous les ajustements ou propositions opérationnels possibles seront considérés pour améliorer la sécurité du personnel et la sécurité alimentaire afin de garantir la minimisation de toute menace pour la santé publique.

La portée de ces conseils n'est pas limitée à un seul maillon de la chaîne et sera aussi pertinente aussi pour les producteurs comme pour les transformateurs ou les commerçants. Le conseil générique de soutien aux affaires sera accompagné de la fourniture de conseils techniques spécifiques et de soutien pour la production, la transformation, la manutention et la mécanisation, comme décrit ci-dessous.

La démarche suivie fera émerger des entrepreneurs, parmi tous les jeunes porteurs d'une idée de projet qui leur apparaît accessible, suffisamment attractive, et rentable pour qu'ils s'engagent dans la concrétisation de cette idée. Ils formuleront également leur demande d'appui. Pour présenter leur candidature, les entrepreneurs utiliseront des fiches présentant leur profil, leur idée de projet et leur demande.

Par exemple, un outil qui peut être utilisé pour la formulation de ces propositions est RuralInvest¹³. Cette méthodologie est actuellement utilisée par la Banque mondiale au Congo pour la sélection des investissements ruraux viables, prise en charge par le projet PEDAC et des capacités nationales existent pour son application.

Le projet analysera les demandes d'appui formulées par les candidats afin de les orienter dans le dispositif d'appui. Concrètement, au vu d'une idée de projet, il s'agira de (i) s'assurer que la demande est éligible pour le type d'appui demandé et ne fait pas l'objet d'un financement en cours ; (ii) évaluer la pertinence de l'idée d'affaires pour développer une activité économique viable, rentable dans les chaînes de valeur agricole et (iii) évaluer le besoin d'appui au regard du projet et des capacités du demandeur. L'évaluation portera sur trois dimensions : (a) le profil du candidat (ou du groupe), b) son projet économique et (c) sa demande d'appui. Le projet étudiera aussi les externalités environnementales et sociales potentielles sur base du domaine d'activités choisi.

Il est important que les entrepreneurs prennent en considération les conditions d'accès aux marchés dès la définition de leur choix d'orientation. Les séquences d'information/sensibilisation les y sensibiliseront. La préparation des plans d'affaires contribuera à préparer l'intégration des entrepreneurs dans les partenariats commerciaux. Ils seront également informés des conditions spécifiques à éventuellement remplir pour participer à un partenariat commercial privé.

Chaque agri-preneur, avec l'appui du service de développement des affaires, préparera un plan d'affaires en vue de sa présentation au projet. L'analyse économique du plan intégrera de préférence la rémunération du promoteur pour une période lui permettant de faire face à ses obligations jusqu'aux premiers résultats de son activité. Les constats de terrain montrent que beaucoup de jeunes ruraux font appel à de la main d'œuvre qui est principalement mobilisée dans les relations familiales ou amicales. Si cela a l'avantage de la flexibilité, il y a un risque pour l'activité, si cette main d'œuvre ne maîtrise pas l'itinéraire technique choisi. Ce risque est particulièrement important dans l'agro-alimentaire et l'élevage soumis à des normes sanitaires précises. La formation des collaborateurs du jeune agri-preneur sera donc intégrée au plan d'affaires, tout comme les formations complémentaires dont lui-même aura besoin pour assumer la montée en charge et la diversification de ses activités.

¹³ La « boîte à outils » RuralInvest facilite la préparation et l'évaluation des petits et moyens projets d'investissement dans l'agriculture et le développement rural. Elle répond, entre autres, aux questions suivantes : quels investissements livreront les meilleurs résultats ? L'investissement est-il durable ? RuralInvest se compose d'une méthodologie qui a fait ses preuves, de manuels d'utilisation, d'une formation assurée et d'un logiciel informatique.

Chaque plan d'affaires est présenté selon un canevas type qui renseigne sur l'activité économique et sur l'appui attendu du Projet. Le plan d'affaires présenté au comité de validation renseignera les éléments suivants :

- ✓ Unité économique
- ✓ Description des activités économiques
- ✓ Gestion de l'activité proposé ou existante (ressources humaines) e besoins de renforcement des compétences
- ✓ Description des produits ou services
- ✓ Techniques et technologie nécessaires e besoins de renforcement des compétences
- ✓ Différents marchés actuels et potentiels
- ✓ Impact environnemental
- ✓ Risques et hypothèses
- ✓ Description du coûts d'investissement
- ✓ Description du frais de fonctionnement

L'analyse de ces paramètres permettra de juger des aspects qualitatifs et quantitatifs de la proposition.

L'analyse qualitative démontrera la stratégie de marché et la compétitivité des produits et services et comment l'entreprise gagnera une place de marché crédible.

L'analyse quantitative calculera le taux de retour sur investissement (TRI), la valeur actuelle nette (VAN), les besoins en capital d'exploitation et les années de flux de trésorerie négatifs. Enfin, le coût du capital sera pris en compte lors de la réalisation des calculs ci-dessus, permettant différents types de prêts pour les coûts d'investissement et les frais de fonctionnement, ainsi que tout don ou contribution propre qui va au financement de l'investissement.

Une analyse des aspects qualitatifs et quantitatifs des business plans soumis au financement réduira considérablement les risques de financement.

Dans le cadre de cette composante, le projet aidera à l'élaboration d'un plan d'affaires complet pour la gestion du complexe communautaire de pêche mise en place à Okombé, dans la Cuvette, dans le cadre du projet PD-PAC. Une fois que PD-PAC aura terminé l'analyse coûts-avantages de l'installation d'entreposage frigorifique et aura assuré son transfert aux communautés, et sa gestion technique par un acteur privé, PAJE accompagnera la mise en œuvre du plan d'affaire intégrant les préoccupations environnement et s sociales et climatiques tels que décrites le plan de gestion environnementale pour assurer un fonctionnement durable du complexe et son appropriation par les bénéficiaires, y compris la recherche de partenariats pour développer les investissements complémentaires restants.

Volet 2 : Renforcement des compétences de base en gestion d'entreprise

Afin de soutenir l'entrepreneuriat existant (en particulier parmi les jeunes), un cours de formation sera conçu et mis à disposition grâce à un partenariat entre le projet et un institut d'enseignement local. L'objectif sera de s'assurer que les entrepreneurs sont confiants et capables d'assurer la comptabilité de base, et peuvent suivre et honorer leurs engagements financiers tout en étant en mesure de suivre les finances et la planification. Un tel soutien au renforcement des capacités est directement lié à la capacité des entreprises à bénéficier véritablement à la fois de l'élaboration d'un plan d'affaires complet et des opportunités de financement offertes par le projet. C'est une condition préalable à la pérennité des investissements.

Volet 3 : Conseil technique

En complément aux conseils sur les plans d'affaires décrit ci-dessus, un soutien technique spécifique sera nécessaire afin de mettre à niveau les compétences existantes et la connaissance des nouvelles technologies. Pour le moment, la plupart du conseil technique est fourni par les bailleurs, ou dans le cas d'agriculture contractuelle, par le secteur privé. Néanmoins, le conseil technique disponible aux entrepreneurs ruraux indépendants est très limité.

Sur ce point, le projet soutiendra le développement des services de conseils technique « de pair au pair » (peer-to-peer) menés par des paysans, des transformateurs et d'autres acteurs qui peuvent démontrer les bénéfices des innovations et des solutions aux problèmes et contraintes identifiés par les autres entrepreneurs.

L'apprentissage « de pair au pair » est lié à l'enseignement et à la formation agricole, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies. Par exemple, les jeunes entrepreneurs émergents qui promeuvent des techniques et technologies innovantes seront soutenus non seulement pour développer leurs propres entreprises, mais aussi pour partager leur savoir-faire avec d'autres.

Au niveau local, le projet travaillera avec les individus ainsi que les Organisations des Producteurs (OP) et d'autres organisations collectives pour identifier les besoins, les idées et les intérêts. Il reliera ensuite l'offre et la demande entre les entreprises et les institutions urbaines et rurales en les aidant à établir un premier contact et à soutenir le développement de leurs idées commerciales. Afin de stimuler cette interaction, le projet facilitera les liens entre les entrepreneurs établis et émergents des différents maillons de la chaîne de valeur par l'organisation de foires et d'autres événements, qui aideront également à améliorer la transparence, la visibilité et la confiance entre les acteurs économiques. Un des sujets prioritaires pour la formation technique est celui de la nutrition. Les entrepreneurs concernés par la transformation des produits agricoles apprendront comment rendre leurs produits transformés plus nutritifs moyennant l'application des règles simples et des méthodes abordables. La formation des entrepreneurs concernant la nutrition sera accompagnée d'une campagne nationale de vulgarisation sur l'importance de la nutrition, visant aussi bien les zones urbaines (Télévision) que rurales (Radio). Cette campagne de vulgarisation informera les ménages sur les méthodes pratiques pour améliorer la nutrition familiale, ce qui en même temps renforcera la demande pour les produits de bonne qualité nutritive mis au marché par les entrepreneurs soutenus par le projet.

Volet 4 : Facilitation d'apprentissage technique

Un mécanisme de financement à travers le projet sera mis en place pour fournir une assistance financière aux entrepreneurs qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences techniques ou d'améliorer les compétences techniques existantes afin d'adopter de nouvelles technologies ou d'améliorer l'utilisation des technologies actuelles. Ce soutien entraînera des opportunités d'entrepreneuriat dans le pays et la région qui donneront aux entrepreneurs la possibilité d'acquérir les compétences pratiques nécessaires à la gestion de leur entreprise.

Dispositif de mise en œuvre

Les appuis seront principalement assurés par des prestataires spécialisés, notamment un conseiller d'entreprise, appuiera la préparation du plan d'affaires et apportera un accompagnement individualisé et veillera avec le(s) entrepreneur(s) et jeune(s) accompagné(s) de la bonne organisation des appuis complémentaires. Ce partenaire, sera responsable d'établir et de respecter les critères de sélection des types des agro-preneurs et

MPMEs qui seront bénéficiaires et assurera également l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables ciblé par le projet.

Le projet organisera une formation sur l'élaboration d'un plan d'affaires participatif (en utilisant une méthodologie telle que RuralInvest) qui comprendra un expert en agro-alimentaire et en chaîne de valeur, recruté par le projet, le prestataire de services sélectionné, tel qu'ESSOR, les membres du Ministère des PME et les institutions de financement engagées dans les activités du projet au titre de la composante 2.

La clé du succès de la Composante 1 se trouve dans la capacité du PAJE, en collaboration avec d'autres bailleurs comme la Banque africaine de Développement, la Banque mondiale, l'Union européenne et ESSOR, et des partenaires privés et publics comme le Ministère en charge des PME, d'établir et de fournir des services accessibles et compréhensifs au bénéfice des entreprises agro-alimentaires émergentes :

- *Le Projet* - L'expert en agro-industrie du projet mettra en place un comité d'évaluation composé des principaux partenaires du projet, tant du côté du gouvernement que des institutions financières qui ont été formées. Ce comité d'évaluation reverra toutes les propositions commerciales développées et, ce faisant, obtiendra deux résultats : 1) développer la capacité nationale pour développer et évaluer des plans d'affaires complets pour les PME agro-industrielles ; 2) développer un portefeuille d'agrobusiness bancable à soutenir financièrement et techniquement à travers les activités du projet.

Le projet financera un expert qui travaillera avec une institution de formation locale à la conception et à la mise en place d'un cours d'apprentissage pour adultes pour les entrepreneurs qui ont besoin de développer leurs compétences de base en comptabilité et en gestion.

En plus, le projet établira et gèrera un fonds dédié à l'aide à l'apprentissage technique. Ces ressources seront mises à disposition sur la base du respect d'un certain nombre de critères liés à l'élaboration réussie d'un business plan bancable qui souligne clairement la pertinence de la technologie ou des compétences techniques. Le développement des compétences techniques devrait se faire par le biais d'un apprentissage rémunéré via des entreprises / instituts locaux ou régionaux qui se spécialisent dans la technologie ou la compétence particulière et qui peuvent fournir une formation courte aux entrepreneurs en question.

- *Institut de formation (à sélectionner)* - un établissement d'éducation des adultes qui peut aider à concevoir et à animer un cours sur la comptabilité et la gestion de base.
- *ESSOR* - sera le partenaire qui apportera son expérience pour aider les jeunes et les PME à s'organiser et à développer leur entreprise. En ce sens, ESSOR travaillera en étroite collaboration avec le projet pour identifier les entreprises qui ont besoin d'un soutien technique et d'investissement, ainsi que pour faciliter la communication avec les PME, en particulier dans le contexte péri-urbain et le secteur de la transformation des fruits et légumes où ESSOR est actuellement engagé. ESSOR, conjointement avec le Ministère du développement des PME, concevra et mettra en place un module spécifique de renforcement des capacités / formation sur les comptes des entreprises qui sera mis à la disposition des entrepreneurs qui ont besoin de soutien pour gérer leurs activités commerciales et

leurs finances. Il s'agira d'un cours à court terme et non d'un mécanisme de soutien continu à la gestion.

- *Ministère des Petites et Moyennes Entreprises* - en tant qu'organisme gouvernemental, dont le mandat est de soutenir le développement des PME, le Ministère sera le principal partenaire du secteur public pour la mise en œuvre de cette composante. Les employés sélectionnés des directions appropriées du ministère seront formés aux méthodologies participatives d'élaboration de plans d'affaires aux côtés d'ESSOR et du personnel de l'équipe du projet. L'équipe sélectionnée de ce ministère dirigera l'élaboration, l'évaluation et la soumission de plans d'affaires pour financement par les partenaires financiers au titre de la composante 2.
- *Institutions de financement* - les institutions de financement sont celles qui deviendront les partenaires dans la mise en œuvre de la composante 2. Leur engagement dans cette sous-composante est important afin de s'assurer que la structure du plan d'affaires et l'analyse proposée, comme base du développement des affaires, sont reconnues et approuvées par ces institutions. Le personnel de ces organismes de financement qui travaillera directement avec le projet dans le cadre de la composante 2 devra également être formé aux outils de développement commercial utilisés dans la sous-composante 1.1.
- *Autres projets pertinents* - d'autres projets de développement visant le développement des PME et de l'agro-industrie devraient également être associés à cette initiative, afin de promouvoir une utilisation plus large et un alignement plus fort de la méthodologie d'élaboration et d'évaluation du plan d'entreprise. La collaboration entre les initiatives de développement dans ce domaine renforcera les capacités du secteur public et les capacités des instituts de financement et le développement du portefeuille agro-industriel.

Par exemple, PADEC - projet financé par la Banque mondiale, utilise RuralInvest comme moyen d'évaluation des investissements entrepreneuriaux et les plans d'affaires. Leur expérience à la fois en termes de travail avec les MPMEs et dans l'utilisation de cet outil et dans le développement des capacités nationales à cet effet, est une source inestimable de connaissances et représente une opportunité unique de partenariat. Un alignement en termes d'approche en matière de services de développement commercial entre les projets est nécessaire afin de maximiser les synergies.

Un autre exemple, d'outils pour encourager les échanges entre différents projets de développement et initiatives de donateurs est la formalisation de la plateforme des jeunes agro-preneurs appuyée par le PAJE. Cette activité pourrait se tenir en partenariat avec la FAO qui prépare la mise en place d'une plateforme nationale des jeunes en appui au Gouvernement congolais avec un projet d'études sur la situation des jeunes dans le secteur agricole au Congo en 2020. Il s'agit de créer une organisation non politique suivant la loi de 2001 qui sera dotée d'un règlement intérieur et d'un statut. La création de cette plateforme ou de ce réseau pourra être mise en lien avec les réseaux des jeunes agropreneurs d'autres pays africains mis en place et appuyés par la FAO afin de permettre aux jeunes issus du réseau PAJE de bénéficier d'une ouverture au niveau national et régional.

Le but ultérieur est d'établir un réseau de soutien aux initiatives locales d'investissement durant et après le projet et de créer un écosystème de soutien des affaires adapté aux besoins des MPMEs et des « start-up » dans le secteur agricole.

Les prestataires qui accompagneront la mise en œuvre du projet seront également sélectionnés en partie sur la base de leur expérience en matière de genre et à travers leurs contrats, ils s'engageront à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et des orientations genre du projet. Les prestataires de services pour les activités de renforcement des capacités entrepreneuriales dans le cadre de la composante 1 devraient également contribuer de manière significative aux activités de S&E, avec des responsabilités spécifiques à intégrer dans leurs contrats.

Sous composante 1.2 Partenariats commerciaux entre opérateurs agro-industriels et producteurs

Basé sur un volet unique mais complexe, cette sous-composante soutiendra l'établissement des contrats d'achat et des autres mécanismes stables d'approvisionnement et accompagnera tous les partenaires – petits producteurs ou grands acheteurs – pour faire face aux difficultés et atteindre des arrangements de partenariat mutuellement bénéfiques, profitables et durables. Dans le contexte de ces arrangements contractuels durables et équitables, l'appui au développement des affaires ainsi que l'assistance technique seront fournis au cas par cas, selon les besoins exprimés par les paysans et les acheteurs concernés.

Le but principal de la sous-composante est d'établir des modèles réussis de « contract farming » qui pourront être répliqués dans des contextes similaires et rendre les chaînes de valeur plus performantes. Ces « modèles prouvés » devraient en effet favoriser le financement et l'appui technique entre acteurs de la filière, et représenter des mécanismes pour réduire les risques et résoudre les conflits.

Au niveau international, l'agriculture contractuelle a été utilisée pour promouvoir l'agriculture commerciale et relier les petits producteurs aux marchés. Les résultats indiquent que l'agriculture contractuelle produit des rendements positifs pour les petits producteurs agricoles en termes d'augmentation des revenus et d'acquisition des connaissances techniques agricoles. Le succès de l'agriculture contractuelle dépend de plusieurs facteurs comme notamment le fort engagement des parties engagées.

Pour assurer le succès de l'agriculture contractuelle, le secteur privé doit fournir des services financiers, des intrants de qualité, une assistance technique, un accès à un marché viable et des prix compétitifs. Dans l'agriculture contractuelle, les aspects clés sont la détermination préalable d'un mécanisme de prix garanti pour les produits, un partage équitable des risques de production et de marché et un calcul précis des bénéfices.

La politique gouvernementale peut jouer un rôle central dans la promotion de modèles d'entreprise plus inclusifs en fournissant un environnement propice (politiques de soutien) et des ressources, et en facilitant la mise en place des programmes. Des exemples de politiques qui fixeraient des conditions ou des objectifs pour tous les régimes comprennent une réglementation détaillée des arrangements disponibles et des directives détaillées pour les investisseurs. La conformité doit être solide et la surveillance est essentielle.¹⁴ En ce qui

¹⁴ Review of smallholder linkages for inclusive agribusiness development, Good Practices in Investment Design, WB and FAO, 2013

concerne l'environnement réglementaire, la composante 2 explique en détail comment le projet soutiendra cet aspect.

Deux chaînes de valeur différentes ont été identifiées pour fournir les modèles initiaux de la sous-composante. Leur sélection est basée sur leur potentiel pour associer les petits producteurs, ainsi que la présence des agro-industries qui sont déjà engagées dans des contrats à long terme avec les petits producteurs et cherchent à les augmenter. Les deux chaînes de valeur retenues sont :

Fruits – un exemple d'un produit périssable de haute valeur avec un grand défi pour réduire les pertes post-récolte causées par le manque des liens commerciaux fiables et le conditionnement, l'emménagement et le transport dans des conditions rudimentaires. Les éventuelles réussites enregistrées dans ce domaine seront hautement pertinentes pour les autres chaînes de valeur, comme l'horticulture.

Maïs – un exemple d'un produit de base de moindre valeur, pouvant être conservé plus longtemps. Les sujets-clés comme la prévention des ventes hors-contrat, l'amélioration des récoltes et de la rentabilité économique pour les petits producteurs, ainsi que la protection nécessaire contre la contamination par l'aflatoxine fourniront des enseignements importants pour les autres spéculations.

Les prochains modèles phare ont été reconnus pendant la préparation du projet, et les entreprises identifiées ci-dessous seront assujetties à une évaluation préalable (« due diligence ») pendant la phase initiale du projet :

Production des fruits pour l'approvisionnement de l'industrie de transformation nationale – opportunité de développement de la filière d'approvisionnement en partenariat avec Bayo :

La société possède une unité industrielle de préparation de jus de fruit qui ne tourne qu'à 15-20% de sa valeur par manque d'approvisionnement. La société Bayo a déjà initié via un Bureau d'étude national un travail de structuration de ses approvisionnements via la recherche d'une contractualisation de producteurs.

Le but de cette intervention est d'intégrer un grand nombre de petits producteurs de fruits, souvent incapables d'écouler leur production, dans des arrangements contractuels avec l'entreprise Bayo. Ceci aiderait les petits producteurs à écouler leurs produits à un prix intéressant et avec un risque moindre, tandis que Bayo bénéficiera d'un approvisionnement plus régulier.

Ce modèle pourrait aussi être répliqué, à plus petite échelle, avec les MPMEs produisant des jus de fruits dans les banlieues, qui s'approvisionnent actuellement sur les marchés urbains, où les arrivages, la qualité et les prix sont très incertains.

Production du maïs pour approvisionner l'industrie nationale – développement des chaînes d'approvisionnement en partenariat avec SARIS.

La société SARIS, société agro-alimentaire importante exploite une brasserie sur Pointe Noire dans laquelle elle utilise, pour partie, du maïs gritz comme matière première. Parallèlement, les unités de provende sont confrontées à une grave pénurie de maïs et ont un besoin urgent de sécuriser leur production, indispensables pour le développement des élevages de volaille et de porcins.

Pour assurer ses approvisionnement, SARIS a lancé depuis plusieurs années un projet d'accompagnement de producteurs sous contrats pour produire le maïs. Le projet a débuté

depuis trois années, réussit actuellement à assurer la mise en place de 400 ha chez les producteurs avec un objectif de 2.500 ha à terme. De plus, l'entreprise fournit des intrants et une assistance technique qui a permis aux paysans d'augmenter leurs rendements de 1 à 4t/ha, rendant ainsi la culture du maïs profitable pour les petits producteurs.

Le but de cette intervention est de fournir un exemple de « contract farming » différent, concernant une culture de base, le maïs, qui est peu profitable pour les petits producteurs actuellement. De plus, le maïs est un ingrédient-clé de l'alimentation du bétail, dont la plupart est importé à des prix élevés.

Des accords contractuels similaires sur la chaîne d'approvisionnement peuvent peut-être également s'appliquer à d'autres types d'activités, telles que le poisson, l'igname, etc. Une fois que les `arrangements modèles ' ont été établis et examinés, et le soutien réglementaire et institutionnel mis en place, tout partenariat de chaîne d'approvisionnement agro-alimentaire peut être promu, à condition que les principes d'équité économique et sociale soient respectés.

Dispositif de mise en œuvre

La sous-composante relaira pour sa mise en œuvre réussie la collaboration efficace entre le gouvernement, le secteur privé, le projet et les observateurs indépendants (tels que les ONG) qui peuvent s'assurer que les principes d'engagement ont été appliqués et les droits et devoirs de toutes les parties ont été respectés.

Le rôle dans la mise en œuvre des différents partenaires est proposé comme suit :

- *L'expert du projet* - un expert en agriculture contractuelle sera engagé par le projet pour diriger l'élaboration de lignes directrices et de critères pour les arrangements d'agriculture contractuelle qui seront soutenus par le projet. En outre, l'expert soutiendra le processus d'amélioration de l'environnement propice aux affaires dans le cadre de la sous-composante 2.1. et assurera la prise en compte de la dimension environnementales, sociales et des risques climatiques conformément au plan de gestion environnemental du projet
- *Gouvernement* - le rôle du gouvernement dans la mise en œuvre de cette composante est lié au travail à effectuer au titre de la composante 2, sous-composante 2.1 sur l'environnement favorable. Les dispositions réglementaires pertinentes qui guident et garantissent la mise en œuvre de tels arrangements contractuels sont essentielles à l'impact potentiel à long terme sur l'inclusion des petits agriculteurs et le développement de l'agro-industrie. En ce sens, le gouvernement, aux côtés des partenaires du projet, veillera à ce que les politiques et réglementations nécessaires soient en place pour soutenir le processus.
- *Une ONG indépendante* (telle qu'Initiative Développement) assurera une supervision et une évaluation régulière indépendante de la mise en œuvre des accords contractuels et fournira des informations en retour à toutes les parties (partenaires commerciaux et projet). De plus, l'ONG engagée dans cette activité travaillera directement avec les fournisseurs / producteurs pour s'assurer qu'ils sont organisés en interne, que les aspects d'inclusion sociale et ciblage, de représentation et de transparence ont été respectés. Cette ONG aidera les parties au contrat à communiquer efficacement en ce qui concerne les questions relatives à la production, la qualité, les volumes, les prix et

d'autres aspects clés du contrat commercial. Enfin, l'ONG appuiera la mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits répondant aux besoins des deux parties.

- *Acheteurs du secteur privé (agro-industrie)* - ils sont le moteur économique du partenariat proposé. Ils doivent travailler avec le projet et ses partenaires pour établir des accords contractuels avec des groupements d'agriculteurs qui respectent les critères et les lignes directrices établis par le projet.

Fournisseurs (organisations de producteurs) - l'organisation des fournisseurs en groupes efficaces est la clé du succès du partenariat commercial à long terme. Les groupes doivent être basés sur des principes de représentation, d'inclusion et de transparence et travailleront en étroite collaboration avec l'ONG et le projet pour assurer le respect de ces principes de bonne gouvernance. Ces groupes doivent s'engager de manière constructive dans la négociation du contrat de fourniture et travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires du projet pour résoudre les problèmes internes ou externes qui présentent un risque inhérent à la durabilité de l'arrangement et aussi veiller à la prise en compte de des mesures de gestion environnementale, sociale et de mitigation des risques climatiques en vue de la promotion des modes de production et de transformation durables.

Sous composante 1.3 Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché

Le Projet soutiendra la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration en équipement de 8 marchés, dont 4 marchés principalement de détail péri-urbains et 4 marchés plus petits qui fonctionneront également comme centres de collecte. Le projet visera à soutenir les activités commerciales en finançant la réhabilitation ciblée des principales infrastructures du marché de propriété publique et communale afin de débloquent les goulots d'étranglement et de réduire les pertes dues à de mauvaises installations de stockage. Les investissements dans l'amélioration des infrastructures seront accompagnés par le développement et le renforcement des capacités de gestion du marché.

Volet 1 : La réhabilitation des marchés et installations

L'identification et la sélection de ces marchés à réhabiliter seront réalisées par le consultant expert en marchés et ingénierie sociale, en collaboration avec l'UGP. Cette identification et cette sélection seront basées sur les critères suivants : (i) situation géographique dans les zones ciblées ; (ii) existence et en fonctionnement de ces marchés ; (iii) impact potentiel et intérêt économique pour les groupes ciblées de PAJE.

Dans un second temps, une étape diagnostic, à travers la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité de réhabilitation et d'amélioration de chaque marché, visera à identifier les différents acteurs du marché et les relations entre eux, les rôles et fonctions qui s'y exercent afin de mieux comprendre le fonctionnement du marché, la diversité des activités économiques et enfin d'apprécier le mode de gestion du marché, d'organisation des acteurs et également de comprendre les besoins de réhabilitation et d'installation. Cette étape se fera en consultation participative et sera le début de la création d'un cadre de concertation pour l'amélioration participative du marché. Le projet appuiera et accompagnera la formation de cadre de concertation pour impliquer tous les acteurs aussi bien institutionnels (commune) que professionnels (producteurs, commerçants etc.), dans la conception et la réalisation des infrastructures, afin de créer dès le départ les conditions de leur appropriation et de leur durabilité.

La réhabilitation des infrastructures économiques visent à développer et à améliorer l'activité économique de chacun des marchés et ses usagers, et aussi des nouveaux usagers qui vont émerger grâce à sa réhabilitation. Un dispositif de renforcement des capacités de la structure de gestion (formations, équipement, suivi, encadrement etc..) suivra.

Le projet veillera à ce que la réhabilitation de ces infrastructures de marché réponde aux normes de résilience climatique et qu'elles soient dans la mesure du possible équipées des sources d'énergie renouvelable à faible coût (énergie solaire par exemple), accessibles aux personnes handicapées et dotées de système adéquat de gestion des déchets. Ces infrastructures prendront également en compte les mesures d'hygiène en vigueur pour lutter contre la COVID-19 et autres problématiques sanitaires dans leur gestion. Les marchés doivent être espacés, faciles à nettoyer et équipés d'eau courante, ainsi que de deux entrées réglementées pour gérer les entrées et sorties (ce sont les conditions que les marchés doivent remplir ici si les autorités doivent les autoriser à fonctionner. En fonction du type d'infrastructure à réaliser ou à réhabiliter et de son envergure, pour prendre en compte les impacts potentiels des infrastructures, le projet réalisera des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans le cadre des dossiers d'appel d'offre (DAO) relatifs à la réhabilitation et/ou la modernisation des infrastructures existantes de marchés agricoles et ce conformément aux textes et dispositifs en vigueur au Congo. Des Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) découleront de ces études et seront mis en œuvre sous la supervision directe du Ministère en charge de l'Environnement, responsable du suivi environnemental.

Volet 2 : Appui au fonctionnement des services des marchés

Le consultant spécialiste technique travaillera avec la direction du marché et examinera les arrangements institutionnels actuels, y compris les responsabilités de financement pour l'entretien. Il aidera également à établir des mécanismes durables qui garantissent l'utilisation et l'entretien continu de l'investissement à long terme.

Dans le cadre de cette tâche, le consultant examinera le cadre budgétaire et de gestion actuel du marché en place et, si nécessaire, proposera des modifications à ceux-ci dans le cadre du dialogue secteur public-privé (financé au titre de la sous-composante 2.1). L'objectif de cette analyse et des recommandations éventuelles sera de garantir que les infrastructures de marchés financés par le projet aient mis des mécanismes pour mobiliser les ressources propres pour leur entretien afin de garantir leur durabilité.

Sur la base de la formation du cadre de concertation et l'élaboration de l'étude diagnostic, le consultant spécialiste technique à travers l'accompagnement, la sensibilisation et l'appui technique, visera à soutenir une vision partagée du développement du marché entre les autorités locales et les acteurs économiques impliqués (organisations de producteurs, associations de commerçants, de transporteurs, de jeunes, de femmes, d'handicapés etc. exerçant des activités sur le marché).

Le consultant spécialiste technique accompagnera également dans la qualité de la gestion de chaque marché. Le consultant travaillera en collaboration avec l'ONG qui soutient le développement d'arrangements d'agriculture contractuelle, en tant que partenaire qui fournit une expertise en développement institutionnel et en renforcement des capacités au niveau local. L'ONG, en coordination avec le consultant qui supervise ce travail, fournira une formation en matière de bonne gouvernance pour la gestion du marché. L'objectif de la formation sera d'améliorer la transparence, la participation et l'inclusivité des décisions et pratiques de gestion.

Outre l'amélioration des compétences en gestion, un autre domaine de soutien sera celui de l'hygiène et la salubrité. L'objectif visé ici est de garantir un environnement sain à l'intérieur

et aux alentours des marchés. Cette formation comprendra toutes les dispositions à prendre dans le cadre de la prévention de la pandémie de la COVID-19.

Cet accompagnement sera suivi par le consultant, expert de manière plus étroite, durant le début du travail dans chaque marché. Ensuite, le consultant expert fera le suivi régulièrement pendant la durée du projet, une semaine chaque 3 mois par marché, afin d'accompagner les processus de chaque marché et d'assurer la durabilité et l'appropriation des investissements.

Dispositif de mise en œuvre

La sous-composante relaiera, pour sa mise en œuvre réussie, la collaboration efficace entre le gouvernement, le secteur privé, le projet et les observateurs indépendants (tels que les ONG) qui peuvent s'assurer que les principes d'engagement ont été appliqués et les droits et devoirs de toutes les parties ont été respectés.

Le rôle dans la mise en œuvre des différents partenaires est proposé comme suit :

- *Le consultant spécialiste technique* - un expert en gestion de marché multi-acteurs Expert en gestion de marché multi-acteurs, il/elle supervisera la mise en œuvre des activités décrites sous les volets 1 et 2. En ce qui concerne le volet 1, il / elle coordonnera et travaillera en étroite collaboration avec l'entreprise mandatée pour assurer la réhabilitation des infrastructures.

En outre, l'expert soutiendra le processus d'amélioration de l'environnement propice aux affaires dans le cadre de la sous-composante 2.1.

- *Gouvernement National et ses démembrements au niveau local* - le rôle du gouvernement dans la mise en œuvre de cette sous-composante est essentiel à la viabilité à long terme de l'investissement dans la réhabilitation du marché. En tant qu'entité ultimement responsable de la gestion globale du marché et de l'allocation budgétaire, le gouvernement devra engager une discussion sur la manière de garantir la mise en place d'un mécanisme de gestion du marché donnant aux utilisateurs du marché la possibilité de former des organes de gestion du marché ayant des responsabilités budgétaires. En outre, le gouvernement assurera à travers son ministère en charge de l'environnement, la coordination de la réalisation et la validation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ainsi que les études climatiques au cas où celles-ci se révéleraient nécessaires.
- *Une ONG indépendante* (telle qu'Initiative Développement) appuiera le consultant dans l'effort de création des organes de gestion multisectoriels et prendra la tête de l'organisation du renforcement des capacités en matière de bonne gouvernance. L'ONG soutiendra les commerçants du marché à s'organiser en 'groupe d'intérêt' capable de les représenter vis-à-vis d'un public externe plus large, tout en représentant tous les types de membres (taille de l'entreprise, sexe, etc.). Enfin, l'ONG appuiera la mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits répondant aux besoins des différentes parties (public/privé).
- *Secteur privé (les commerçants)* - Le secteur privé est le moteur économique et le seul utilisateur le plus important de tout marché (aux côtés des clients). Tous les commerçants utilisant les facilités du marché (indépendamment de la taille, du sexe, de la nature des produits vendus, etc.) devront chercher à être activement impliqués dans le dialogue participatif, en ce qui concerne l'identification des priorités de réhabilitation du marché. En outre, ils devront participer activement à la création et au fonctionnement des modalités de gestion convenues. Enfin, ils devront collaborer,

avec l'ONG partenaire du projet, à l'amélioration de leur compréhension des principes de bonne gouvernance ainsi que de leur capacité à s'organiser entre eux et à parler d'une seule voix dans les forums internes et externes (tels que ceux envisagés sous composants 1.1 et 2.1).

Bureau d'études - les travaux physiques liés à la réhabilitation et aux améliorations seront sous-traités suivant les processus pertinents à des bureaux d'études. Composante 2 - Améliorer l'environnement habitant pour le secteur agroalimentaire

Cette composante vise les objectifs suivants :

- (i) Créer un dialogue public-privé comprenant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie.
- (ii) créer un dialogue politique multisectoriel inclusif qui identifie les principales contraintes et les leçons apprises pour la transformation des systèmes alimentaires.
- (iii) Assurer un financement adapté, ciblé et inclusif des différents acteurs intervenant dans les chaînes de valeur des filières retenues ;
- (iv) Renforcer les capacités techniques des institutions financières pour qui investiront dans les services financiers pour le secteur agricole.

Elle sera mise en œuvre à travers trois sous-composantes :

- 2.1 Stimulation et soutien de la croissance du secteur agro-alimentaire grâce à des améliorations ciblées de l'environnement politique et réglementaire ;
- 2.2 Amélioration de l'accès aux services financiers des groupes cibles ;
- 2.3 Renforcement de la capacité des Institutions financières partenaires.

L'effet attendu de cette composante est : « un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans l'agro-industrie et accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles concernées amélioré » (5.752 personnes ou MPME ayant obtenu pour la première fois l'accès aux services financiers à la fin du projet).

Cet effet sera atteint par :

- ✓ la création d'un dialogue public-privé inclusif et efficace axé sur le développement de l'agro-industrie et la participation des jeunes ;
- ✓ l'élaboration et l'adoption par les institutions financières d'outils et mécanismes de financement inclusifs des chaînes de valeur agro-alimentaires;
- ✓ le renforcement des capacités techniques des institutions financières pour développer des services financiers appropriés pour le secteur agricole;

Sous-composante 2.1 Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées de l'environnement politique et réglementaire.

Cette composante nécessitera des activités tant au niveau national que local et aura des impacts à l'échelle nationale sur toutes les chaînes de valeur agricole. Elle visera à structurer et à organiser les chaînes de valeur clés (manioc, maïs, provende, fruits et légumes frais, poisson) et ce faisant, créer les conditions nécessaires à un dialogue public-privé significatif et participatif. Les résultats de ce dialogue alimenteront les processus décisionnels au niveau national, visant à créer un environnement propice et à éliminer les goulots d'étranglement systémiques pour un investissement accru.

Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décisions ou de changement de réglementation et de politique par deux modalités différentes et complémentaires : i) Facilitation de la création d'organes de représentation horizontaux et verticaux représentant les différentes parties prenantes et les jeunes et qui peuvent s'engager dans un dialogue sur la gouvernance de la chaîne de valeur ; ii) Facilitation de la prise de décision participative.

Cette sous-composante sera liée à la composante 1, selon laquelle des exemples concrets de liens commerciaux et d'investissements piloteront les réformes proposées et seront la source d'expériences nécessaires pour la prise de décision axée sur les résultats.

La sous-composante 2.1 sera également liée à la sous-composante 2.2, car l'un des sujets de discussion prioritaire sera le financement de l'agro-industrie. La sous-composante 2.1 fournira les forums participatifs au niveau local et national pour permettre aux institutions de financement et aux différents acteurs de l'agro-industrie de se réunir.

Le résultat attendu est un environnement favorable aux affaires stimulant la croissance du secteur agricole et agro-industriel inclusif et durable. Une croissance, qui attirera les jeunes dans le secteur, directement soutenue par l'environnement politique et réglementaire et reposant sur des investissements viables du secteur privé à tous les niveaux de la chaîne de valeur agricole.

Volet 1 : Faciliter la création d'organes de représentation

Faciliter la création d'organes de représentation horizontaux et verticaux, des différentes parties prenantes et des jeunes, qui peuvent s'engager dans un dialogue sur la gouvernance de la chaîne de valeur: le projet interviendra au niveau national et local pour aider à la création et/ou au renforcement des organes représentatifs, tels que les associations sectorielles, les groupes d'intérêt formés pour représenter des intérêts sectoriels particuliers, ou des groupes ayant des besoins différents tels que les jeunes et les femmes entrant dans le secteur.

Le projet facilitera et autonomisera ces structures au niveau local, et les aidera à se développer au niveau national (le cas échéant). L'activité se concentrera sur la transparence et la visibilité à travers les chaînes de valeur et les activités économiques, et sur le partage entre les participants des différents points de vue, besoins et opportunités qui existent en leur sein.

En outre, des représentants de ces différents organismes seront invités à rejoindre des 'clusters' locaux qui agiront comme un forum multipartite local dans lequel les différents groupes d'intérêt (tels que les jeunes ou les femmes) et les acteurs économiques (tels que les producteurs, les transformateurs, commerçants, etc.) se réuniront pour discuter des questions ayant un impact sur le secteur agricole auquel ils participent tous.

Le projet aidera ces organisations et organismes à s'attaquer aux problèmes clés et à convenir d'une définition des rôles et responsabilités des secteurs public et privé, ainsi que des domaines potentiels de développement de partenariats (par exemple les modèles 4P) et d'un engagement accru des jeunes. Il facilitera également les discussions relatives aux investissements sectoriels prioritaires, leur viabilité économique, leur appropriation et leur durabilité.

Volet 2 : Création et animation d'un groupe technique interministériel multisectoriel

Création et animation d'un groupe technique interministériel multisectoriel dédié à l'amélioration de l'environnement propice au développement de l'agro-industrie: cette activité réunira régulièrement du personnel technique de plusieurs ministères, dont les compétences couvrent tous les aspects de l'environnement opérationnel de l'agro-industrie - y compris les questions de transport, de commerce, d'industrie, de sécurité alimentaire, de finance, de jeunesse, etc. Ce groupe de travail technique interministériel sera facilité par le projet et apportera des solutions aux contraintes de l'environnement des affaires.

Créer des liens de travail entre les groupes sectoriels et les clusters locaux et le groupe de travail technique interministériel: le groupe de travail technique interministériel comprendra des membres identifiés par les instances représentatives au niveau local (passant par les clusters) qui assureront la transmission des préoccupations et recommandations des acteurs de l'agro-industrie directement au niveau national.

Volet 3 : Faciliter la prise de décision participative et fondée sur des preuves

Une fois que le groupe de travail technique interministériel aura atteint un consensus sur les principales initiatives de réforme politique et institutionnelle nécessaires au développement de l'agro-industrie, le projet facilitera la présentation de ces propositions à la décision gouvernementale et communiquera à tous les forums de parties prenantes les résultats.

Volet 4 : Contribution à l'amélioration du climat de confiance entre secteurs financier et agroalimentaire

L'amélioration du financement des acteurs ruraux passe, entre autres, par le développement d'une stratégie adéquate visant à contribuer au financement du secteur agro-alimentaire. Par ailleurs, les mesures visant à assurer un rapprochement des acteurs privés intervenant dans les secteurs financier et agro-alimentaire contribueront à l'amélioration de la perception du risque des partenaires financiers et à une meilleure connaissance des exigences de chaque acteur, pour assurer un partenariat durable.

Aux niveaux macro et méso, contribution au dialogue national sur l'inclusion financière, sur la base d'une étude sur la demande des services financiers par les MPMEs dans les filières-clés agro-alimentaires et d'un plan directeur pour le développement des services financiers pour les MPMEs dans le secteur agroalimentaire - ainsi que d'un guide méthodologique sur le crédit agricole et rural au Congo qui sera élaboré dans le cadre de la sous-composante 2.3¹⁵ ;

¹⁵ Le guide méthodologique prendra également en compte la résilience aux changements climatiques. Les aspects de ce guide liés à la production agricole, par ex. l'agroforesterie et l'agriculture de

Au niveau micro, appui à l'organisation d'ateliers d'échanges entre acteurs du secteur financier et du secteur privé (agro-000alimentaire) en vue de contribuer à assurer une meilleure connaissance des acteurs, de leurs activités, des risques et une meilleure compréhension des exigences des deux secteurs.

Dispositif de mise en œuvre

La sous-composante relaiera pour sa mise en œuvre sur un dialogue secteur public-privé qui implique activement des équipes techniques du ministère du développement des PME, du ministère de l'Agriculture, des institutions financières (ex MUCODEC) et des instances représentatives du secteur privé capables de s'exprimer au nom des différents acteurs et chaînes de valeur.

La clé pour améliorer l'environnement propice aux affaires est la capacité du projet à rassembler toutes les parties prenantes impliquées des secteurs public et privé, et de créer un espace de dialogue, un capital social et politique, d'accroître la confiance entre les acteurs et de créer ainsi la voie pour des mesures spécifiques et concrètes visant à améliorer les investissements dans le secteur de l'agro-industrie, en se concentrant spécifiquement sur les MPMEs.

- *Le projet* : Le coordinateur du projet dirigera la création du groupe technique interministériel. Pour garantir l'adhésion du gouvernement, le président de la réunion effectuera une rotation entre les institutions gouvernementales compétentes, tandis que le coordinateur du projet se consacrera au rôle global de facilitateur. Il / elle travaillera avec l'expert de l'agrobusiness qui amènera à la table des représentants des différents organismes du secteur privé qui s'exprimeront au nom des différentes parties prenantes.

En outre, le projet embauchera un consultant, expert en développement institutionnel et politique, afin de fournir une supervision et des conseils stratégiques sur la manière d'assurer la création et le fonctionnement efficace des différents niveaux du mécanisme de dialogue public privé.

Le projet utilisera pleinement les outils et canaux de communication développés dans le cadre de sa stratégie de communication pour sensibiliser aux mécanismes de dialogue du secteur privé public et désamorcer les recommandations formulées par les différentes parties prenantes. Ces canaux de communication seront également utilisés pour communiquer toutes informations réglementaires et politiques relatives aux problèmes soulevés.

- *Secteur public* : la participation des équipes techniques du Ministère du développement des PME, du Ministère de l'agriculture, du Ministère des finances et d'autres organismes publics jouant un rôle dans la promotion et le développement des activités et du financement de l'agro-industrie est fondamentale pour garantir une participation et une contribution efficaces du secteur public au dialogue. Chaque institution devra nommer des experts techniques qui participeront au groupe de travail technique interministériel. En outre, chaque ministère doit clairement formaliser un canal de communication pour les recommandations formulées par le biais des mécanismes de dialogue public-privé à transmettre aux décideurs respectifs.

conservation, seront informés par l'expérience du partenaire de cofinancement du PAJE, le Fonds Vert du Climat, de par son projet PREFOREST, qui sera mis en œuvre par la FAO.

- *Secteur privé* : les acteurs du secteur privé seront représentés à travers les organes représentatifs des principaux sous-secteurs de l'agro-industrie (créé sous les sous-composants 1.1 et 2.1). Ces organes représentatifs auront la responsabilité d'observer la bonne gouvernance et les pratiques participatives et de s'assurer qu'ils parlent au nom de tous leurs membres, sans préjugés et en évitant la capture par les élites de l'ordre du jour. Ils auront la responsabilité de soulever des problèmes et de faire un suivi à travers les canaux de communication créés par le projet afin de fournir les questions clés pour la discussion, les preuves de la pratique et être en mesure de communiquer à leurs membres les résultats des discussions et les décisions prises.
- *Secteur financier* : les partenaires clés de ce dialogue seront les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la sous-composante 2.2. La participation des organismes de financement aux discussions entre les secteurs public et privé améliorera la compréhension de l'environnement d'investissement dans l'agro-industrie - ses risques et ses opportunités et permettra l'élaboration collaborative de produits de financement potentiels qui répondent aux besoins du secteur des MPME. Le secteur du financement aura la responsabilité principale de contribuer aux discussions concernant l'amélioration de l'accès au financement et la création d'une politique de financement qui cible et soutient le secteur des MPMEs.

Sous-composante 2.2 : Améliorer l'accès au financement des groupes cibles.

Introduction

Afin de soutenir le développement des MPMEs existantes et émergentes, le projet interviendra tout au long de la chaîne de valeur agricole afin de débloquer les contraintes qui entraveraient la réussite des initiatives plus modulaires. L'interdépendance des maillons de cette chaîne demande qu'ils reçoivent tous le soutien idoine pour faire fonctionner correctement le système économique qui fournit la nourriture des fermes aux tables des consommateurs. Pour cette raison, le projet soutiendra un ensemble d'investissements clés pour l'agribusiness, la production, la collecte, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Le financement des groupes cibles fera l'objet d'un mécanisme de financement à coûts et risques partagés, avec des contributions financières des promoteurs¹⁶ (apport personnel), du projet (subvention) et des institutions financières partenaires (crédit). La sous-composante ciblera les MPMEs agroalimentaires.

En plus, la sous-composante incitera également l'engagement des institutions financières partenaires (Banques, Etablissements de Microfinance) dans le secteur agro-alimentaire en les mettant en relation avec les institutions de fonds de garantie partielle de crédit¹⁷

Volet 1 : Financement des MPMEs agroalimentaires

¹⁶ Les bénéficiaires sont un mélange de MPME et de petits exploitants agricoles. Les petits exploitants agricoles reçoivent un soutien pour la production et l'amélioration de la productivité et les MPME sont liées pour s'approvisionner auprès des petits exploitants ciblés. C'est l'approche de la chaîne de valeur dans laquelle un marché (MPME) est identifié pour les petits exploitants agricoles ciblés par le FIDA (jeunes et femmes en particulier).

¹⁷ L'appui et la facilitation pour identifier les institutions de fonds de garantie partielle de crédit existants n'obligent aucun financement du FIDA, ni aux IFP pour les catégories d'entreprises qui ont besoin de capitaux supplémentaires et / ou qui ne sont pas éligibles au mécanisme tripartite de partage des coûts.

Introduction

Les MPMEs qui auront préparé leurs plans d'affaires – y compris un plan financier – avec l'appui de la composante 1 seront financées à travers un mécanisme à coûts et risques partagés qui impliquera fortement les institutions financières partenaires dans le but de créer, à terme, une relation d'affaires durable avec les promoteurs des MPMEs. Ces relations d'affaires seront davantage renforcées et approfondies par l'amélioration du climat d'investissement pour l'agro-business et le rapprochement entre les secteurs agroalimentaires et financiers visés dans la sous-composante 2.1. Ce schéma de financement est appelé à évoluer pour, à terme, laisser place à une relation directe entre les promoteurs et les institutions financières. Dans le contexte congolais où l'entrepreneuriat agricole manque d'opportunités financières, ce mécanisme contribuera à créer et à développer les liens avec le secteur financier et l'intéresser à l'agro-business dont le PAJE appuie la compétitivité et la solvabilité.

La subvention de PAJE s'inscrira forcément dans un plan financier dont les sources devront être identifiées et clairement précisées dans le plan d'affaires préparé sous la composante 1. Par conséquent, le plan d'affaires n'est pas défini uniquement pour "capter" la subvention du projet. Le montage du plan d'affaires au cours de ce processus évaluera tous les besoins d'investissement et en fonds de roulement, lesquels seront budgétisés et inscrits dans un plan de financement et un calendrier d'exécution. Dans les cas où des ressources externes (auprès des institutions financières) seront indiquées parmi les sources de financement, le PAJE¹⁸ s'assurera que ces financements externes sont sécurisés avant de valider l'octroi de la subvention.

Les modalités de financement rendent obligatoire la relation du promoteur avec les institutions financières qui seront les canaux de mise en place et d'administration de la subvention consentie par le PAJE.

Catégorisation des promoteurs et schémas de financement

Le schéma de financement sera adapté à la typologie des MPMEs définie dans la composante 1 avec pour objectif de financer 957 MPMEs selon la quantification résumée dans le tableau 6.

Tableau 6 : Quantification des MPME et estimation du volume de financement (en EURO)

Catégories	Taille des plans d'affaires (Euros)	Coût moyen du plan d'affaires (A)	Nombre de MPME (B)	Montant (C=AxB)
• Microentreprise	• <= 3.000	1.242	258	359.000
• Petites entreprises A	• 3.000 – 8.000	5.426	430	2.592.000
• Petites entreprises B	• 8.000 – 12.000	8.347	48	445.000
• Moyennes entreprises A	• 12.000 – 50.000	25.042	189	5.257.000
• Moyennes entreprises B	• 50,000 – 100,000	62.604	32	2.223.000
	No Total d'entreprises		957	
Volume total de financement y compris contingences				10.875.000

¹⁸ Voir comité de validation et d'approbation, instance chargée de l'examen et de l'approbation des plans d'affaires

Il en résulte un portefeuille global de 10.875.000 EUROS. Le Tableau 7 résume la répartition de ce portefeuille selon les catégories de MPMEs et la clé de financement est résumée.

Tableau 7: Estimation des contributions financières du PAJE et des bénéficiaires (Apport personnel et crédit IFP) y compris contingences, en EUROS

Catégories	Nombre de MPME	Montant (contingence comprise)	Financement en EUROS		
			PAJE	Bénéficiaires Apport personnel	Crédit IFP
Microentreprise	258	359.000	143.000	36.000	179.000
Petite entreprise A	430	2.592.000	1.037.000	259.000	1.296.000
Petite entreprise B	48	445.000	178.000	45.000	223.000
Moyenne entreprise A	189	5.257.000	1.840.000	788.000	2.628.000
Moyenne entreprise B	32	2.223.000	778.000	333.000	1.111.000
Montant y compris contingences	691	10.785.000	3.976.000	1.462.000	5.438.000

La clé de financement (voir tableau ci-dessous) distingue les investissements en fonds de roulement selon les différentes catégories de MPMEs et selon les tranches de financement des plans d'affaires. La clé de financement positionnera en priorité la contribution du PAJE sur les investissements et accessoirement sur les fonds de roulement. La subvention du projet décroît de 90 à 65% sur les investissements en partant des petits plans d'affaires (ME 1 et 2 aux coûts limités) vers ceux des PME, et, dans en sens inverse, décroît de 35 à 10% sur les fonds de roulement. La clé de financement est assortie de plafonds permettant de limiter les risques asymétriques et le déferlement de promoteurs opportunistes.

Les schémas de financement pour les différentes catégories de plans d'affaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Schémas de financement pour les plans d'affaires soutenus par le PAJE

Business plan costs (Usd)	Financing										
	PAJE					Beneficiary					
	Investment		Working capital			Investment			Working capital		
	% (A)	Ceiling (Usd) (B)	% (C)	Ceiling (Usd) (D)	Total (E)	Contribution (F)	Financial institutions (credit) (G)	Total (H)	Contribution (I)	Financial institutions (credit) (J)	
< = 3,000	90%	2,000	10%	300	10%	100%	-	90%	10%	90%	
3,000 – 10,000	75%	4,500	20%	1,000	25%	20%	80%	80%	20%	80%	
10,000– 50,000	70%	30,000	30%	3,000	30%	30%	70%	70%	30%	70%	
50,000– 100,000	65%	40,000	35%	5,000	35%	40%	60%	65%	30%	70%	

Dispositif de mise en œuvre

Phase préparatoire : Le mécanisme de financement à coûts partagés reposera sur une collaboration avec les institutions financières (banques commerciales, EMF). Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé pour inviter les institutions financières partenaires potentielles (Banques et EMF) à soumettre leurs dossiers pour justifier leur participation. Les

Institutions financières partenaires (Banques et EMF) seront sélectionnées sur la base d'une évaluation des soumissions reçues en réponse à l'AMI. L'évaluation se basera sur un certain nombre de paramètres du promoteur incluant la gouvernance, la structure du portefeuille, l'activité et les objectifs sur les segments agricoles et ruraux, le système d'information de gestion, la conformité au regard des ratios réglementaires, mesures de sauvegarde et de conformité environnementale et sociale etc. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du PAJE, les Institutions financières partenaires feront l'objet d'une évaluation périodique afin de s'assurer de leur capacité à délivrer, efficacement, une offre durable en services financiers en faveur des groupes cibles du projet.

L'évaluation sera réalisée à travers une notation/rating permettant de porter un jugement sur la pérennité des Institutions financières présélectionnées. La notation ci-après pourra être affinée par l'équipe du projet de mise en œuvre :

Tableau 9: Grille d'évaluation des Institutions financières partenaires potentielles

NOTATION INSTITUTION FINANCIERE					
N°	Rubriques notées	Notes prévues		Notes attribuées	Observation
1	Zone de couverture, orientation stratégique et clientèle cible <i>Zone de couverture, orientation stratégique, membre, clientèle cible (rural, urbain/périurbain), membre, clientèle cible (femmes & jeunes), services financiers et non financiers spécifiques aux groupes cibles, agences/Guichets ruraux...</i>				
2	Gouvernance <i>Niveau d'instruction des dirigeants, renouvellement des mandats, respect des réunions et qualité des PV, planification et budgétisation, composition de l'actionnariat...</i>				
3	Système d'information de gestion <i>Logiciels, politiques et manuels de procédures et qualité, conformité des états aux normes (dont référentiel)...</i>				
4	Système de contrôle interne <i>Structuration/Organisation (dont incompatibilités de fonctions), service et dispositif de contrôle (personnel), dispositif de suivi-contrôle/Dirigeants, dispositif de gestion des risques...</i>				
5	Performance financière <i>Structure de l'Actif/Passif, qualité du portefeuille de crédit, efficacité/efficience, Rentabilité/rendement...</i>				
6	Normes prudentielles <i>Cf. réglementation.</i>				
7	Performance environnementale et sociale <i>Capacité à évaluer, suivre et rapporter sur les risques majeurs liés aux plans d'affaires</i>				
NOTE TOTALE					

Source : Mission de formulation.

A l'issue de la notation/rating, la note totale (NT) obtenue par l'Institution financière partenaire la situera dans l'une des quatre classes de viabilité ci-dessous. Au-delà de l'évaluation des Institutions financières partenaires, cette grille de notation permettra de

réaliser la typologie suivante, avec pour but, entre autres, de calibrer le financement en fonction de leur capacité de gestion :

Tableau 10: Note et classification des Institutions financières partenaires

Classe	Note Totale (NT)	Observation
A	NT = > 75%	Institution financière à viabilité certaine
B	75% > NT = > 65%	Institution financière à viabilité bonne
C	65% > NT = > 50%	Institution financière à viabilité moyenne
D	50% > NT = > 40%	Institution financière à viabilité faible
E	NT < 40%	Institution financière à viabilité incertaine

Source : Mission de formulation.

Phase pilote : les nouveaux services financiers en crédit seront d’abord testés dans une entité (Caisse ou agence), notamment, celle ayant mieux maîtrisé le crédit classique.

Evaluation de la phase pilote : le test permettra de mettre en évidence les imperfections éventuelles qui ne seraient pas prises en compte lors de la conception du service financier ; les ajustements nécessaires seront, ainsi, introduits aux modalités de mises en œuvre initialement définies. La politique, procédures et outils de mise en œuvre seront, par conséquent, mis à jour.

Phase opératoire : les nouveaux services financiers en crédit identifiés et évalués seront déployés dans les autres entités des Institutions financières partenaires lorsque les résultats de l’évaluation seront jugés concluants.

Détermination de l’éligibilité à la subvention du PAJE : Le financement des plans d’affaires sera soumis à l’examen et à l’approbation d’un comité constitué à cet effet, décrit en détail sous la composante 1. Ce comité de validation et d’approbation vérifiera l’éligibilité des requérants et s’assurera que le plan d’affaires corresponde aux cibles et priorités du programme et qu’il soit en conformité avec les règles et procédures définies y compris d’un point de vue environnemental et social. Comme le plan d’affaires approuvé par le Comité de validation et d’approbation constitué sous la composante 1 contiendra également un plan de financement ainsi qu’un calendrier d’exécution, le PAJE n’aura pas besoin d’un comité à part pour approuver l’attribution de la subvention du projet, qui dépendra seulement de l’approbation du crédit commercial par l’institution financière partenaire et du versement par le promoteur de son apport personnel auprès de cette institution. Le PAJE décaissera les montants prévus dans les plans d’affaires approuvés et dotés de crédits aux institutions financières concernées sur la base des calendriers d’exécution contenus dans les plans financiers susmentionnés. Les institutions financières soumettront des demandes de décaissement trimestrielles sur la base des calendriers d’exécution des plans financiers, et joindront les justificatifs de transferts des crédits et subventions aux bénéficiaires du PAJE au trimestre antérieur.

Les plans d’affaires sont jugés acceptés seulement après la décision des comités de crédit des institutions financières partenaires. Le mode opératoire consistera à : (i) utiliser le canal des institutions financières partenaires pour instruire tous les décaissements (subvention et crédit) ; (ii) décaisser les tranches de financement selon la planification validée dans les plans d’affaires ; (iii) structurer le contrat de prêt en distinguant la portion frappée d’intérêts (contribution de l’institution financière) ; (iv) définir l’échéancier en tenant compte de la

nature des prêts ; (v) considérer la possibilité de nantir les équipements acquis à travers la contribution du PAJE comme garantie alternative de garantie complémentaire, etc.

Responsabilités spécifiques des parties prenantes

- **UGP.** L'Unité de Gestion de Projet lancera l'appel à manifestation d'intérêts auprès des institutions financières partenaires (IFP) potentielles et évaluera les propositions reçues sur la base des critères susmentionnés. Par la suite, elle conclura des accords-cadres pour un an renouvelable avec les IFP retenues en tant que partenaires. L'UGP transfèrera les subventions pour les plans d'affaires approuvés par les IFP à ces dernières pour décaissement aux promoteurs. Pour les plans d'affaires non approuvés pour crédit par les IFP, l'UGP les retransmettra aux responsables de la composante 1 pour arbitrage et/ou modification (dans la mesure du possible pour améliorer le business plan).
- **Les Institutions financières** sélectionnées comme partenaires, après signature de l'accord cadre susmentionné, évalueront sur une base régulière les plans d'affaires des promoteurs agro-alimentaires approuvés par le projet (voire composante 1) et communiqueront leurs décisions d'octroi ou de refus de crédit à l'UGP. Une fois la subvention du PAJE reçu, les IFPs décaisseront les crédits et les subventions aux promoteurs en fonction des plans financiers et des calendriers contenus dans les plans d'affaires approuvés. Les IFP feront parvenir des demandes de décaissement basées sur les plans d'affaires approuvés par l'UGP trimestriellement, accompagnées des justificatifs de décaissements faits aux promoteurs pour le trimestre antérieur.
- **Evaluation conjointe.** La mise en œuvre des accords-cadres conclus entre le projet et les IFP seront évaluées annuellement par l'UGP, en étroite collaboration avec les IFPs.

Volet 2 : Appui à la couverture partiel des risques pris par les institutions financières.

Pour faciliter la mise en place des crédits supplémentaires, complément indispensable au financement des MPMEs, le PAJE appuiera les banques/établissements de microfinance (EMF), à travers un mécanisme de partage des risques pour les investissements agro-alimentaires. Il s'agira de mettre les institutions financières (qui le souhaitent) en relation avec un fonds de garantie partielle de crédit existant¹⁹. Ce dispositif de couverture des risques pourra être associé au dépôt de garantie²⁰ constitué par les MPMEs éligibles au financement.

Dispositif de mise en œuvre. Le dispositif partenaire sera sélectionné sur une base compétitive et prospective : effet de levier financier (montant des lignes de crédit mises en place pour soutenir l'agriculture par-rapport au volume financé par le projet), expérience dans la gestion des fonds de garantie ou mécanismes similaires, modalités de gestion financière préconisées, mesures qui seront mises en place pour garantir la participation équitable des

¹⁹ Une option serait de s'associer au mécanisme de garantie prévu par le Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricoles au Congo (PRODIVAC) de la Banque Africaine de Développement, qui vient d'être approuvé.

²⁰ Le dépôt de garantie ou la garantie en espèces est différent d'un fonds de garantie partielle de crédit. Le FIDA ne finance aucun de ces produits dans PAJE.

MPMEs, etc. Cette couverture partielle des risques pourra permettre aux MPMEs de bénéficier de conditions plus favorables offertes aux promoteurs soutenus par le projet.²¹ S'agissant d'effet de levier adossé à la garantie, au départ, à cause du niveau d'aversion et de la fébrilité des institutions financières vis-à-vis de l'activité agricole, il sera sans doute nécessaire de couvrir entre 40-50% des préjudices financiers provoqués par les impayés. Néanmoins, lorsque les premiers contrats de prêts auront été dénoués sans trop d'impayés, l'effet de levier pourra être progressivement augmenté.

Responsabilités spécifiques des parties prenantes

- **UGP.** L'Unité de Gestion de Projet lancera l'appel d'offres pour la sélection des institutions financières et évaluera les propositions reçues sur la base des critères susmentionnés. Elle produira une notation des différentes IFP candidates selon la grille mentionnée sous le Volet 1. Une fois les banques et EMF sélectionnés, elle conclura des accords pluriannuels avec les IFPs détaillant leurs obligations quant à la couverture des risques et le rapportage à effectuer.
- S'agissant de la prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et climatiques dans les plans d'affaire, elle se fera à travers le partenariat avec le projet PREFOREST financé par le Fonds Vert Climat et piloté par la FAO et du dispositif de sauvegarde environnementale des IFP. En effet, l'UGP s'assurera que les IFPs disposent d'un système de Gestion Environnemental et Social (ESMS) efficace pour évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts liés aux plans d'affaires. Il s'agira en effet, de faire une évaluation sommaire sur l'état des ESMS par les IFP lors de l'évaluation des dossiers de soumission à l'appel d'offre et ensuite de proposer les mesures et actions visant à les renforcer. . **Institutions financières.** Les IFPs, signataires de l'accord-cadre avec le PAJE, veilleront à mettre en œuvre une procédure sécurisée contribuant à assurer la durabilité du financement. Il s'agit d'une mesure qui évite la forte mobilisation du fonds de garantie partielle de crédit en vue de la couverture des risques.

Sous-composante 2.3: Renforcement de la capacité des institutions financières partenaires

Le PAJE visera, à travers le renforcement institutionnel des acteurs, à contribuer au renforcement des capacités techniques de ses groupes cibles et IFPs. La capacitation des groupes cibles, y compris en ce qui concerne l'éducation financière, est abordée sous la composante 1. La présente sous-composante est, ainsi, orientée sur le renforcement des capacités techniques des IFPs.

Volet 1. Appuyer le renforcement des capacités techniques des Institutions financières partenaires

Le développement et le déploiement de services financiers adaptés aux besoins des groupes cibles du projet nécessitera une assistance technique pour développer de nouveaux produits et services financiers et pour renforcer les capacités techniques des IFPs du projet. A partir des fiches produits et outils d'analyse des nouveaux produits (y compris des produits financiers numériques) développés, il sera indispensable d'appuyer les IFPs pour : (i) à mettre

²¹ Cette bonification pourrait agir sur les taux d'intérêts pratiqués, les garanties et autres conditions imposées aux promoteurs, ou une combinaison de ces facteurs.

à jour leurs politiques et procédures y relatives ; (ii) renforcer le système de gestion en vue de mieux sécuriser les opérations liées aux nouveaux produits développés à travers un dispositif intégré de gestion des risques ; (iii) s'approprier des fiches produits et outils d'analyse des nouveaux produits à développer ; (iv) repréciser (et/ou affiner) la place du financement agro-alimentaire dans leur orientation stratégique.

Dispositif de mise en œuvre

L'UGP recrutera un **consultant national et un consultant international** pour mener les activités suivantes :

- Pour le renforcement des capacités techniques du personnel sur les nouveaux produits qui seront développés, deux ateliers de formation seront organisés sur les deux premières années du projet. Ces ateliers réuniront le personnel technique impliqué dans la délivrance des nouveaux produits, notamment, agents de crédit au contact direct des groupes cibles, superviseurs, responsables des services opérationnels (agences, services opérations ou crédit...) ;
- Au-delà d'ateliers de formation réunissant le personnel clé, un appui sera fourni aux IFPs en vue d'élaborer leur plan de formation; il s'agira, ainsi, d'intégrer les actions de renforcement de capacités techniques dans une perspective à moyen terme, avec un accent particulier sur le financement agricole ;
- Afin d'assurer un financement agricole adéquat, les IFPs seront accompagnées pour intégrer cette branche d'activité dans leur orientation stratégique ; et pour élaborer leur plan d'affaires à moyen terme, intégrant cette orientation stratégique de financement agricole ;
- Enfin, les IFPs seront appuyées pour renforcer leur dispositif de gestion des risques, tenant compte, des nouveaux produits développés ; il s'agira, non seulement de renforcer le dispositif actuel de sécurisation des opérations (services financiers délivrés), mais, en particulier, de développer un mécanisme intégré visant à assurer l'identification des risques (dont agricoles), les actions en vue de les mitiger, l'évaluation périodique et l'ajustement du dispositif en cas de nécessité.
- Le renforcement des capacités techniques du personnel et du système de gestion envisagé concernera toutes les IFPs du projet. Il sera étalé sur les 2 premières années de mise en œuvre du PAJE. Concernant plus spécifiquement le renforcement des capacités techniques du personnel, il est prévu de réaliser un atelier d'échange annuel. L'appui aux IFPs, au renforcement du dispositif de gestion des risques intégrant la sécurisation des nouveaux outils et méthodologies de délivrance des nouveaux produits (agricoles), sera réalisé en années 2 et 3.
- Le PAJE financera également la préparation d'un guide méthodologique sur le crédit agro-alimentaire²² à travers le recrutement d'un consultant international. Ce guide aidera les IFPs dans le développement de nouveaux produits à long terme.
- Le PAJE soutiendra la sensibilisation des IFP pour une prise de conscience autour des enjeux environnementaux et sociaux, la formation à l'évaluation et au suivi des risques

²² Le guide méthodologique prendra également en compte la résilience aux changements climatiques des chaînes agroalimentaires. Les aspects de ce guide liés à la production agricole, par ex. par l'agroforesterie et l'agriculture de conservation, seront informés par l'expérience du partenaire de cofinancement du PAJE, le Fonds Vert du Climat, de par son projet PREFOREST, qui sera mis en œuvre par la FAO.

environnementaux, sociaux et climatiques ainsi que l'appui au développement des outils de screening des plans d'affaires

- Le PAJE soutiendra également la sensibilisation et la formation des IFP à l'évaluation et la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques ainsi que l'appui au développement des outils de screening des plans d'affaire dont une ébauche est présente en-dessous, et ensuite contribuera à la mise en place d'un dispositif de monitoring et de rapportage sur le suivi des risques environnementaux des plans d'affaires qui sera intégré au dispositif d'évaluation de la performance annuelle des IFP. Ainsi sur la base des dispositions de l'accord de partenariat entre le PAJE et les IFP, un rapport période sera produit et soumis au PAJE renseignant sur l'état de mise en œuvre de plans de gestion environnementale associé aux plans d'affaire soutenus. Tel qu'indiqué dans le plan de gestion environnementale du PAJE, les sous projets/plans d'affaires qui présenteront des risques potentiellement élevés seront soumis à l'étude d'impact environnemental et social (EIE). Les outils de screening suivants proposés dans la note SECAP seront soumis aux IFP pour être revus, adaptés et appliqués aux plans d'affaires. Le screening sera réalisé par les institutions financières partenaires lors de l'évaluation pour le financement des plans d'affaire.

Annexe a: Questionnaire de screening environnemental et aspects sociaux des sous-projets

Guiding questions for environment and social screening	Yes/no	Comments/explanation
Category B - the following may have some adverse environmental and/or social implications, which can be readily remedied.		
Location		
Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods? (Guidance statements 1, 2 and 12)		
Natural resource management		
Do the project activities include rangeland and livestock development? (Guidance statement 6)		
Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons? (Guidance statement 4)		

Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species? (Guidance statement 4)		
Do the project activities include natural resource-based value chain development? (Guidance statements 1, 6 and 12)		
Do the project activities include watershed management or rehabilitation?		
Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (Guidance statements 1 and 5)		
Infrastructure		
Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium dam subprojects (capacity < 3 million m ³)? (Guidance statements 7 and 8)		
Does the project include small and microenterprise development subprojects? (Guidance statements 12 and 13)		
Does the project include the development of agro-processing facilities? (Guidance statements 2, 6 and 12)		
Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (Guidance statement 10)		
Social		
Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources? (Guidance statement 9)		
Would the project result in physical resettlement of 20 people or less, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets (Guidance statement 13)?		
Would the project result in short-term public health and safety concerns? (Guidance statement 14)		

Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (Guidance statement 13)		
Rural finance		
Does the project support any of the above (Question 23 to Question 37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (Guidance statement 12)		

Annexe b : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique des sous projets

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?			La plupart des bénéficiaires du programme que e soit au Benin et au Togo vivent dans des milieux ruraux et dépendent essentiellement des ressources naturelles et pratiquent l'agriculture familiale essentiellement pluviale
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?			Les deux pays connaissent des évènements climatiques par le passé essentiellement marqués par des inondations récurrentes
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?			Les activités du programme pourraient être potentiellement impactées par les évènements climatiques extrêmes
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?			Le programme prévoit des aménagements de 100 ha hydro-agricoles a maitrise totale et partielle d'eau donc demeure tributaire en grande partie de l'agriculture pluviale susceptible d'être affectés par la variabilité climatiques
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaines de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?			La phase de production sera la plus touchée par les aléas climatiques
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?			Le Programme intègre diverses mesures de résilience climatique en appuyant la maitrise partielle ou totale des eaux de surface dans le cadre d'irrigation de sites de moins de 100ha déjà exploités par les agriculteurs familiaux, pour faire face aux évolutions climatiques liés à la diminution de la pluviométrie, à perturbations du rythme des précipitations, aux épisodes de sécheresse et aux inondations.
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillés pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires			Les études de faisabilité techniques y compris les EIES ainsi que les études de référence offrent des opportunités à l'analyse détaillée des risques climatiques

d'investissement climatiques ?	pour	gérer	les	risques			
-----------------------------------	------	-------	-----	---------	--	--	--

Volet 2. Fédérer et certifier les Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC)

Introduction. A travers la mise en œuvre des projets antérieurs (PRODER et PADEF), le FIDA a contribué au financement du secteur rural par la création de 57 CMEC, dont 30 fonctionneraient encore actuellement. Les 5 CMEC visitées par la mission de préparation, réputées parmi les 10 meilleures, ont confirmé les sérieuses difficultés qu'elles traversent actuellement, mettant en cause leur viabilité. Pour le moment, cet investissement du Gouvernement congolais, avec l'appui du FIDA, n'est pas un outil efficace et contribue peu à assurer le financement des groupes cibles du projet (plus reculés). Les 5 CMEC visitées ne financent que très peu le secteur agro-alimentaire et connaissent des graves problèmes de gestion. De plus, selon la nouvelle réglementation en vigueur, les CMEC ne pourront pas être certifiées par le Ministère des Finances et de ce fait, continuer à fonctionner. Aussi, la seule façon d'assurer la pérennité de ce dispositif de financement du secteur rural au Congo serait la fédération et l'assainissement des CMEC via leur restructuration, suivi par l'agrément officiel comme institution financière conforme à la réglementation en vigueur, et par le renforcement de leurs capacités.²³.

Dispositif de mise en œuvre

- **UGP.** L'Unité de Gestion du Projet adressera une communication écrite aux CMEC, encore en fonction, sur la nécessité de la création d'une Fédération des CMEC pour permettre la certification en tant qu'institution financière par le Ministère des Finances, selon les règles de la COBAC, avec un délai de réponse de deux mois. La communication écrite sollicitera également des CMEC des informations sur leurs indicateurs financiers. Dans un délai de deux mois suivant cette communication, moins de 8 CMEC souhaitent se fédérer, ce volet ne sera pas poursuivi et les fonds seront réattribués à une autre activité, selon les règles de gestion de projet du FIDA. En revanche, dans le cas où au moins 8 CMEC se mettent d'accord pour se fédérer, l'UGP entamera l'étape suivante, du recrutement d'un consultant pour réaliser un diagnostic approfondi des CMEC ayant démontré une volonté de se fédérer. Sur la base de ce diagnostic, l'UGP prendra la décision de poursuivre le travail de fédération et de recrutement d'un consultant pour appuyer cette démarche.
- Si l'UGP décide en effet de poursuivre l'exercice de fédération des CMEC, elle recrutera un **consultant financier national** pour appuyer la restructuration des CMEC en une fédération, mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles de la Fédération des CMEC – y compris la formation de son personnel et un appui en équipement, et enfin accompagner l'agrément de la nouvelle fédération des CMEC auprès du Ministère des Finances.

²³ Cette activité dépendra étroitement de la volonté des CMEC à se fédérer pour pouvoir aspirer à la certification par le Ministère des Finances selon les règles COBAC, volonté sans laquelle toute activité de renforcement sera sans objet. Cette volonté sera vérifiée et confirmée pendant la première année du projet.

Planning des activités- Phasage

Activités	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6
Préparatoires						
Recrutement du Personnel du projet						
Préparation du manuel de Suivi-évaluation						
Élaboration du Manuel de gestion financière et mise en place du système de gestion						
Identification les fournisseurs de services et partenaires du projet						
Finalisation du Manuel de mise en œuvre (PIM)						
Élaboration et lancement de la stratégie de communication du projet						
Préparation et organisation de l'atelier de démarrage						
Recensement et caractérisation des opérateurs économiques de production, transformation et commercialisation présents dans les zones - données de référence						
Études de base et de références (S/E)						
Sous composante 1.1 - élaboration de plans d'affaires et services techniques						
Mise en place du groupe multi-institutionnel en charge de l'élaboration du business plan et du support technique						
Formation sur le développement de plans d'affaires pour le personnel du projet et les partenaires (formation RuralInvest)						
Identification d'entrepreneurs souhaitant bénéficier du développement commercial et des services techniques pour améliorer leurs opérations – composante 1 et/ou solliciter un financement au titre de la composante 2						

Élaboration participative de plans d'affaires et identification des besoins d'assistance technique												
Examen des plans d'activités élaborés et soumission des plans approuvés aux organismes de financement au titre de la composante 2												
Foires locales / nationales favorisant l'apprentissage 'peer to peer' et le soutien technique mutuel												
Suivi et soutien aux activités de développement commercial												
Evaluations et contrôle des qualités sur l'agro-industrie des activités												
Collaboration avec la plateforme nationale des jeunes tant au niveau de la communication que de l'organisation et du déroulement des foires commerciales												
Sous composante 1.2 - établissement de partenariats commerciaux												
'Due diligence' sur les partenariats commerciaux proposés pour l'agriculture contractuelle												
Accompagnement d'un consultant expert en développement de l'agriculture contractuelle inclusive												
Finaliser les accords de partenariat entre acheteurs et fournisseurs acceptés par toutes les parties												
Sous composante 1.3 - réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché												
Consensus sur la sélection des marchés à cibler - utiliser les foires commerciales sous Comp 1.1 et les forums de dialogue public-privé sous Comp 2.1 pour parvenir à un consensus sur les marchés clés à cibler dans le cadre du volet réhabilitation et soutien												
Mener une consultation inclusive avec tous les utilisateurs du marché sur les besoins spécifiques de réhabilitation												

Revoir le système de gestion du marché en place et, le cas échéant, soutenir la mise en place d'un mécanisme garantissant la capacité de maintenance et la gestion de l'utilisation																				
Une fois que les besoins de réhabilitation sont identifiés et qu'un système de gestion et d'entretien est en place, déposer un appel d'offres pour les travaux et ou fournitures																				
Sous composante 2.1 Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à l'amélioration ciblée des politiques publiques et du cadre réglementaire																				
Recruter un consultant expert en dialogue politique et en développement institutionnel pour guider et accompagner la réalisation des activités de la sous-composante 2.1																				
Accompagner la création d'organes représentatifs locaux qui peuvent parler au nom de différents types d'entrepreneurs de l'agro-industrie et participer à des forums nationaux																				
Création et animation d'un groupe technique interministériel multisectoriel dédié au dialogue public-privé																				
Lancer l'appel d'offres pour l'étude sur la demande des services financiers par les PME agroalimentaires																				
Mener l'étude et conduire les ateliers de concertation avec les parties prenantes (secteurs agroalimentaire et financier)																				
Lancer l'appel d'offres pour le « Plan directeur pour le développement des services financiers pour les MPME agroalimentaires »																				
Elaborer le Plan et conduire les ateliers de concertation avec les parties prenantes (secteurs agroalimentaire et financier)																				
Recruter un consultant expert en finance rurale pour aider les institution financières partenaires à développer des Plans d'action spécifiques pour financer les MPMEs agroalimentaires																				
Sous composante 2.2 Améliorer l'accès au financement des groupes-cibles																				

Lancer l'appel d'offre pour la sélection des banques et/ou EMF pour héberger le mécanisme de garantie																				
Lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour recruter les Institutions financières partenaires (banques/EMF)																				
<i>Evaluer/sélectionner les Institutions financières partenaires (banques/EMF) pour le financement des MPMES.</i>																				
<i>Appuyer la signature des accords-cadres et contrats de financement.</i>																				
<i>Appuyer la mobilisation des ressources financières.</i>																				
<i>Faciliter l'articulation entre partenaires financiers.</i>																				
<i>Evaluer la mise en œuvre du mécanisme de financement.</i>																				
Sous composante 2.3 Renforcement des capacités des Institutions financières partenaires (IFP)																				
Recruter un consultant national et un consultant international pour appuyer les Institutions financières partenaires à mettre à jour les outils et manuels et dispositif de gestion de risque - consultant national																				
Formation du personnel des IFP sur l'analyse des plans d'affaires																				
Développement des thèmes sur l'importance de la non-discrimination des groupes marginalisés																				
Appuyer les Institutions financières partenaires à élaborer leurs plans de formation pour le financement du secteur agroalimentaire																				
Appuyer les Institutions financières partenaires à élaborer leurs plans d'affaires pour le financement du secteur agroalimentaire																				
Elaborer un guide méthodologique sur le crédit agroalimentaire																				
Fédérer et certifier les Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC)																				
Comp 3 Coordination et gestion																				
Réunion du Comité Nationale de Pilotage																				
Préparation et approbation du PTBA																				

Gestion de la communication et gestion des connaissances													
Enquêtes des effets annuels													
Enquête finale													

Partie C : Gouvernance et Procédures du Projet

Gestion et coordination du Projet

Introduction

Un Comité National de Pilotage du Projet (CNP) sera formé avant le démarrage du Projet PAJE. Les membres de ce CNP comprendront des représentants des principaux ministères concernés (Agriculture, Plan, Jeunesse, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel, entre autres), des représentants des Chambres de Commerce et de l'Industrie, des institutions financières (Etablissements de Microfinance – EMF – et Banques), de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles du Congo Brazzaville (CNOP-Congo) et des Syndicats du Secteur Privé. Comme convenu avec le gouvernement, une UGP sera établie au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). L'UGP travaillera de façon rapprochée avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP, et avec les Directions Départementales dans les 7 Départements concernés. Le projet sera principalement mis en œuvre par des prestataires de services nationaux et internationaux (Chambre de Commerce et de l'Industrie, prestataires privés), et par les partenaires de mise en œuvre comme les EMF et Banques et les agro-industriels qui s'engageront dans les partenariats avec les petits producteurs. Pour les prestataires de services et les partenaires de mise en œuvre, les contrats et les accords de partenariats seront renouvelables annuellement, sur la base de leur performance.

Arrangements institutionnels

Organisations gouvernementales. Le MAEP logera l'UGP et sera étroitement impliqué au niveau du CNP et dans la mise en œuvre du projet, comme détaillé dans la section relative à l'UGP ci-dessous. Le Ministère du Plan sera l'interlocuteur principal pour tous les projets financés par les bailleurs multilatéraux au Congo et sera informé à intervalles réguliers des prévisions, des décaissements, et des autres aspects financiers. Le Ministère des Finances (MINFI) sera l'interlocuteur principal pour la composante 2, « Améliorer l'accès aux services financiers » et sera étroitement impliqué dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) et dans les autres activités de renforcement des capacités techniques prévues dans la sous composante 2.2. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel (MINPME) aidera à orienter les interventions du PAJE par sa participation au CNP et sera informé des défis structurels rencontrés par le projet afin d'inspirer des réformes en vue de l'amélioration du climat d'affaires.

Institutions financières. Les Etablissements de Microfinance (EMF) et les Banques seront des partenaires essentiels pour la mise en œuvre de la composante 2, spécialement la sous composante 2.1, « Améliorer l'accès aux services financiers des groupes cibles ». Dans un souci de garantir l'effet de levier financier de la contribution du FIDA et la durabilité de l'intervention, aucune subvention ne sera accordée aux agriculteurs et transformateurs de produits agricoles qui n'auront pas obtenu le crédit pour les plans d'affaires conçus avec l'aide du projet. Les EMF et les Banques seront également la cible de la sous composante 2.2 du PAJE, « Renforcer les capacités techniques des principaux acteurs ».

Chambre de Commerce et de l'Industrie et secteur privé. La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Pointe-Noire aidera à mettre en œuvre la sous composante 1.1, « Soutenir le

développement des micros, petites et moyennes entreprises tout au long de la chaîne de valeur agricole », surtout pour ce qui est des activités d'incubation des jeunes entrepreneurs.

Le Comité National de Pilotage

Le pilotage stratégique et la supervision du programme seront assurés par un Comité CNP présidé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et co-présidé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture et des Métiers (CCIAM). Les membres du CNP seront recrutés parmi les parties prenantes clés pour la mise en œuvre du PAJE, notamment un représentant du Ministère en Charge des PME, des représentants des autorités départementales concernées et les partenaires économiques et sociaux (chambres de commerce, Maison Agropastorale du Congo et autres institutions faitières, organisations des producteurs (CNOP-Congo), secteur privé, etc.). Le CNP se réunira deux fois par an. Le CNP sera chargé de l'examen et de la validation : (i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA); (ii) des orientations stratégiques au regard des priorités politiques nationales; et (iii) d'un dialogue citoyen inclusif au niveau national et local.

Unité de gestion du projet

Comme convenu avec le gouvernement, une Unité de Gestion de Projet (UGP) sera établie au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Le personnel de l'UGP sera sélectionné sur la base d'un processus rigoureux et compétitif exécuté par un cabinet international spécialisé en ressources humaines afin d'assurer la qualité technique et managériale de l'équipe de projet. L'UGP aura un siège au sein du MAEP à Brazzaville, et une antenne de terrain à Dolisie. Les deux parties de l'UGP seront logées dans les bâtiments du MAEP construits par les projets antérieurs (PADEF, pour l'antenne à Dolisie) ou en cours (PDPAC, pour le siège à Brazzaville), réduisant ainsi les frais de gestion du projet. Le PAJE reprendra également des véhicules financés par ces deux projets.

L'UGP travaillera de façon rapprochée avec les Conseillers nommés par le Ministre MAEP, et avec les Directions Départementales dans les 7 Départements concernés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités.

L'UGP pilotera la planification du PAJE sur la base de la stratégie du projet, du cadre logique et du cadre de résultats plus concrets fait chaque année dans le cadre de la formulation du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA). L'UGP élaborera les PTBAs en consultation avec le MAEP et avec les partenaires de mise en œuvre.

Le suivi-évaluation, sera intégré dans la gestion du projet – non seulement dans les TDR du spécialiste en suivi-évaluation mais aussi dans ceux des autres employés du projet. Cette approche servira à garantir que le suivi-évaluation sera utilisée comme un outil de gestion par tout le personnel de l'UGP, et non pas seulement celui du rapportage. Le système de suivi-évaluation sera aligné avec les exigences du MAEP et celles du système ORMS du FIDA. Les indicateurs pertinents ont été détaillés dans le Cadre Logique du PAJE, et quantifiés autant que possible. Les indicateurs se réfèrent aux différents niveaux (produit, résultat et impact) et comprennent des indicateurs standards du FIDA ainsi que ceux spécifiques au projet. Ils sont alignés avec la théorie du changement et démontrent les liens logiques entre les résultats aux niveaux différents.

L'UGP sera aussi en charge de la communication et de la gestion des savoirs. La communication sera primordiale, l'un des principaux objectifs du projet étant la mobilisation des partenaires, petits entrepreneurs et agro-industriels (Composante 1) ou EMF et Banques

(Composante 2). L'approche de communication sera focalisée sur la promotion de la transparence et la construction d'une compréhension et des relations de confiance entre les secteurs agricole et financier, et avec les acteurs concernés. La gestion des savoirs sera essentielle pour démontrer la réussite des partenariats publics-privés et privés-privés facilités par le projet, et pour convaincre et mobiliser d'autres acteurs à suivre les modèles élaborés par le projet. Dans ce cadre, l'UGP cherchera également à maintenir un dialogue actif avec les autres initiatives agricoles financées par les bailleurs, comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, entre autres.

Afin de pallier aux insuffisances constatées dans la gestion des projets antérieurs du FIDA au Congo, les mesures de soutien suivantes seront mis en place pour renforcer la capacité de gestion de l'UCP : (i) renforcement des capacités de l'équipe de projet en gestion financière et suivi-évaluation par la formation et l'assistance technique ad-hoc à la demande ; (ii) préparation d'une stratégie genre et identification d'un point focal genre ainsi que mobilisation des financements pour la formation aux différents aspects de genre afin d'assurer l'intégration de l'approche genre dans les activités du projet ; (iii) mobilisation d'un consultant en gestion de projet (premier six mois à travers FIPS et après de façon ponctuelle) afin de fournir une assistance technique pour la préparation des PTBA, rapports de SE et les TDR pour les opérations critiques ; et (iv) désignation d'un groupe d'appui technique par le gouvernement afin d'assurer le suivi technique et le rapportage mensuel au Ministère et au FIDA sur les acquis, les défis et les recommandations pour remédier à temps aux faiblesses constatées.. De plus, le FIDA mobilisera des consultants en gestion financière et passation de marchés afin de soutenir les équipes de gestion de projet au Congo.

En outre, dans le cadre du partenariat avec le projet PREFOREST piloté par la FAO financé par le Fond Vert pour le Climat, qui sera mis en œuvre dans seulement six (06) districts sur les dix-huit (18) que couvre PAJE, il sera établi, à travers un accord de collaboration entre les UGP des deux projets, un mécanisme de transfert de connaissance, d'apprentissage par les paires et de partage d'expériences sur les bonnes pratiques culturelles résilientes au climat vers les départements et/ou districts non-couverts par le projet PREFOREST qui se traduirait par des visites de terrain et des voyages d'études ainsi que des ateliers de capitalisation. De plus, l'UGP en collaboration des partenaires et services techniques indiqués assura le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnement comme partie intégrante du SSE.

Suivi et Évaluation

Introduction

La présente section du Manuel de mise en œuvre décrit le Système de Suivi-Evaluation (SSE), ainsi que les outils et processus pour son bon fonctionnement. Il donne une base pour la préparation du manuel de Suivi-Evaluation (SE) par l'UGP qui sera complété au démarrage du projet.

Principes du Système

Le SSE du PAJE est pensé comme un système simple, dynamique, efficace et transparent, qui intègre les questions de genre. C'est un outil de gestion qui permettra au coordinateur et aux différents acteurs concernés (y compris le FIDA), de suivre le déroulement de la mise en œuvre et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

Le SSE permettra:

- d'organiser planification annuelle (PTBA);
- de suivre l'exécution des activités du projet et d'informer sur les avancements (physiques et financiers) ;
- de suivre les progrès par-rapport aux bénéficiaires, désagrégés selon les groupes-cibles (jeunes, femmes);
- de rendre compte des réalisations en termes quantitatifs et qualitatifs aux différentes parties prenantes ;
- d'évaluer les principaux effets du projet;
- d'alimenter la gestion des savoirs et la communication en capturant les réussites, les innovations, mais aussi les problèmes d'exécution ainsi que les échecs.

Le SSE sera géré par un ensemble d'acteurs, fournisseurs d'information, et d'utilisateurs de celles-ci; des données; des procédures et des outils nécessaires pour la mise en œuvre de ces procédures.

Le SSE sera basé sur une gestion axée sur les résultats (GAR)²⁴, qui mettra l'accent sur l'utilisation de l'information, sur les résultats, en vue de l'amélioration de la prise de décision. L'approche GAR fournira un cadre pour évaluer le rendement, tirer des leçons de l'expérience et utiliser les ressources plus efficacement. Cette approche GAR est promu par le FIDA tant en interne que dans la mise en œuvre de projets bénéficiant d'un financement du FIDA, en ligne avec une tendance globale dans le secteur public et privé.

Présentation du SSE du PAJE

Le SSE assurera le suivi des deux composantes techniques et d'une composante de gestion. Le SSE s'articulera autour de 3 piliers principaux : (i) la planification et le pilotage, (ii) le suivi, (iii) et l'évaluation. Chacun d'entre eux aura des parties prenantes, des outils de gestion clés et des produits attendus qui contribueront au fonctionnement du SSE et à l'atteinte de ses objectifs.

Outils de planification et de pilotage

Le projet utilisera comme outils de planification et de suivi le cadre logique (CL) du PAJE ainsi qu'un cadre de mesure des résultats (CMR) qui complétera le CL. Le CMR sera développé avec le Manuel de Suivi et Evaluation sous la responsabilité du/de la responsable en SE ainsi que le coordinateur/trice. Les activités du projet seront mises en œuvre sur la base d'un PTBA pour 12 mois²⁵, répondant aux normes habituelles du FIDA.

Le cadre logique (dans le DCP, annexe 1) est une composante majeure de l'approche GAR. Il décrit la logique du projet et définit les résultats clés. Le CL intégrera des indicateurs alignés avec le système SMRO (IB)²⁶ en plus des indicateurs qui serviront à mesurer les résultats et effets du Projet qui répondront aux ODDs dans les régions du projet.

²⁴ La gestion axée sur les résultats (GAR) est définie comme « l'orientation de toutes les actions et l'utilisation des ressources vers l'obtention de résultats clairement définis et démontrables. Elle accroît la transparence et la responsabilisation, ce qui permet aux interventions de se compléter mutuellement et d'éviter les chevauchements et le gaspillage (UNDP Evaluation guidelines).

²⁵ Le premier PTBA comprendra également un Plan de passation de marchés des 18 premiers mois (Annexe 6 du DCP).

²⁶ Pendant des années le FIDA a utilisé le système SYGRI, adopté pour produire des rapports à trois niveaux: Produits, Effets et Impacts. Cependant ce système a montré différents défis. C'est pour cela que le FIDA a proposé l'établissement de liens améliorés entre le suivi-évaluation des projets et les rapports institutionnels sur les résultats. En avril 2017, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la version révisée du SYGRI (SMRO), y compris les nouveaux « indicateurs de base (I.B) » standard pour les produits et les effets. L'inclusion des IB dans le cadre logique (CL) conjointement avec ceux spécifiques du projet, aide à harmoniser les

Plan de Travail et Budget Annuel PTBA

Le projet sera exécuté sur la base d'un PTBA qui sera planifié annuellement et ajusté comme envisagé par l'UGP, sous réserve de l'approbation du FIDA. Le PTBA comprendra : (i) une présentation de la planification financière pour l'année et les réalisations financières antérieures cumulées, (ii) un PTBA descriptif, avec une description détaillée des activités prévues pour l'année sous programmation, les groupes à cibler, les modalités d'exécution, d'indicateurs de suivi des réalisations et des responsables d'activités et ses objectifs ; (iii) un tableau d'avancement physique ; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PTBA intégrera les activités deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation.

Chaque année, la formulation du PTBA sera effectuée par l'UGP en collaboration avec le responsable de l'antenne qui échangera également avec les partenaires de mise en œuvre, pour valider les éléments-clés et proposer des modifications, le cas échéant. Il sera ensuite validé par le comité national de pilotage (CNP). Une fois approuvé par le CNP, le PTBA sera soumis à la non-objection du FIDA.

Pour suivre l'exécution des activités de chaque composante du projet, trois indicateurs (taux) seront utilisés : (i) le taux de réalisation des produits du PTBA, qui pourront aussi servir à alimenter le cadre logique ; (ii) le taux d'exécution financière des activités réalisées et en réalisation, et (iii) le taux d'avancement physique des activités planifiées. Les entrées financières/physiques du PTBA devront être alignées. Chaque activité devra être reliée à une ligne budgétaire et vice-versa.

Le PTBA sera également utile pour le suivi des activités et des cibles du projet, il permettra de disposer d'un tableau des bénéficiaires assurant leur suivi et le comptage en fonction des hypothèses et des estimations faites lors de la conception (voir appendice 1, PIM ciblage). Cela sera également important pour obtenir un décompte correct désagrégé, qui facilitera l'établissement de rapports au FIDA, depuis les IB au niveau des produits jusqu'aux indicateurs de portée. Le tableau se trouve sous la section de ciblage du présent document.

Les étapes d'élaboration du PTBA

Chaque année, l'exercice d'élaboration du PTBA sera effectué, sur une période de 4-5 mois, et organisé en différentes étapes :

- 1- Étape diagnostic : des consultations avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires seront organisées par l'antenne, et les propositions seront transmises à l'UGP qui analysera les conclusions des consultations envoyées ainsi que les avancements de l'année en cours. Il est essentiel que la collecte et l'analyse des données soient effectuées à ce stade, préalablement à la formulation du PTBA. Seront responsables : Le Coordinateur/trice, le/la responsable et assistant/e de Suive et Evaluation.
- 2- Elaboration du PTBA : Avec les consultations, les propositions et l'analyse des données de SE collectées, les responsables procéderont à l'élaboration et à la budgétisation du PTBA. Une discussion impliquant toute l'équipe sera tenue pour sa finalisation (octobre).

données et le rapportage, et créent une relation plus directe, un langage commun avec les besoins du FIDA pour le rapportage corporatif.

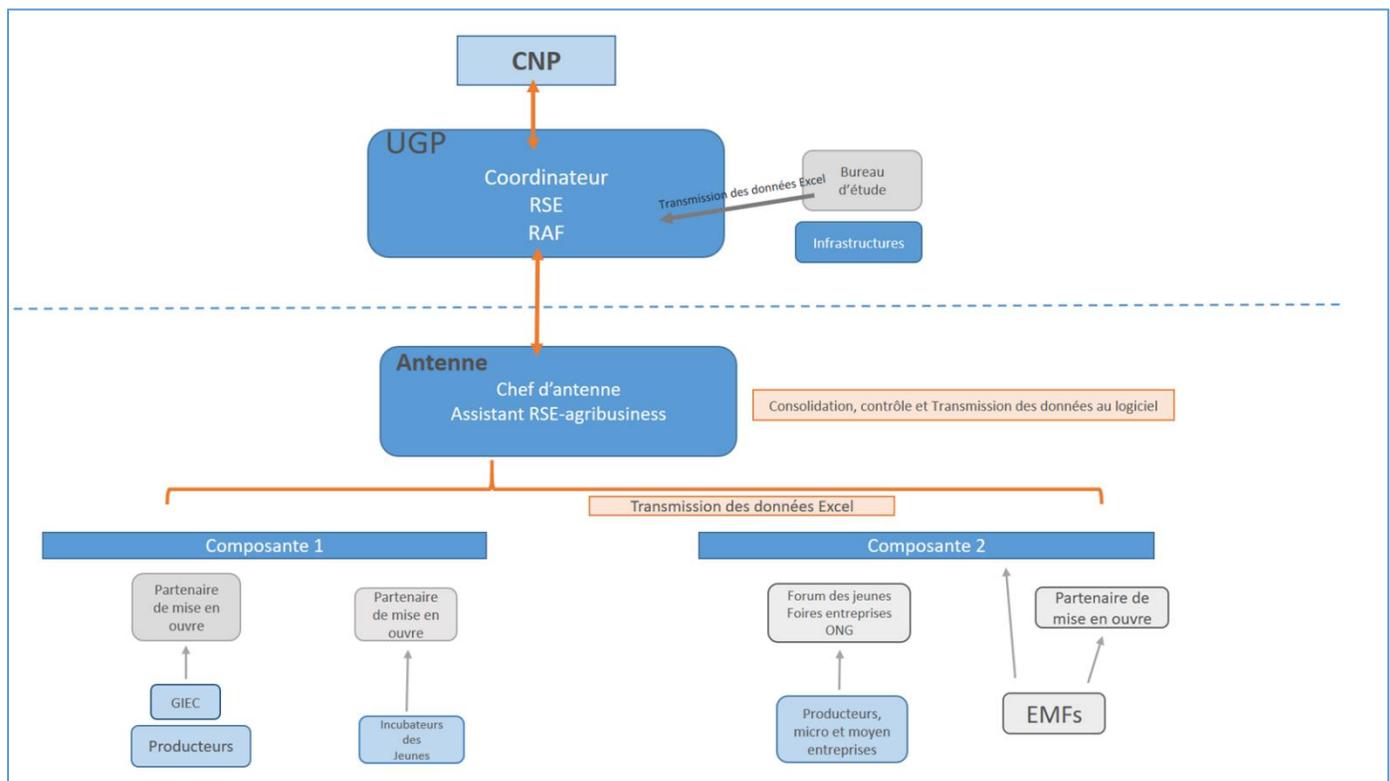
- 3- Une réunion annuelle avec le Comité National de Pilotage (CNP) sera organisée pour la validation du PTBA (novembre).
- 4- Transmission du PTBA au FIDA pour la non-objection avant la fin de l'année (fin Novembre, début décembre).

Des modifications du PTBA pourront être proposées lors des missions de supervision.

Organisation des SSE

Comme mentionné précédemment, le SSE mis en place pour PAJE impliquera un éventail d'acteurs avec des rôles bien définis pour chacun d'eux (UGP, prestataires de services) à différents niveaux : national, antenne et terrain. Un flux important d'informations et de données sera échangé, qui nécessitera un niveau d'organisation, une définition des rôles, et l'assurance de la qualité des données collectées, pour l'efficacité du système.

Figure 1. Organigramme du projet et responsabilités dans le SSE.



Le SSE est un système dynamique et participatif où différents acteurs doivent remplir leurs rôles respectifs dans la collecte, le traitement et l'analyse des données.

En plus, le projet discutera avec les partenaires financiers de la possibilité de lier le S&E du projet au suivi du portefeuille de crédit. Par exemple, les données de performance sur les entreprises et la gestion financière peuvent apporter des informations importantes au S&E du projet.

Les prestataires de services pour les activités de renforcement des capacités entrepreneuriales dans le cadre de la composante 1 devraient également contribuer de manière significative aux activités de S&E, avec des responsabilités spécifiques à intégrer dans leurs contrats.

Le Responsable de Suivi et Évaluation : Sera basé au siège de l'UGP à Brazzaville, et sera le responsable final du bon fonctionnement du SSE, y compris les aspects de genre. Il/elle profitera de son rôle comme coordinateur en intégrant le SE comme outil de prise de décision et de gestion du projet. Il/elle sera responsable des activités suivantes :

- Supervision générale du SSE,
- Suivi général des activités, des bénéficiaires et des décaissements,
- Participation active aux analyses des données,
- Pilotage d'études de référence,
- Vérification de l'adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du projet,
- Pilotage et appui à la conception de tous les outils relatifs au SSE,
- Participation à la préparation du manuel de suivi et à son actualisation,
- Contrôle des données,
- Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO, de la qualité des indicateurs et statistiques du projet,
- Lancement et supervision de conduite des évaluations et enquêtes,
- Assistance au niveau méthodologique pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs,
- Supervision et animation de la gestion de savoirs interne pour appuyer la mise en œuvre,
- Analyse synthétique des données de suivi,
- Contrôle et assurance de la qualité des rapports d'activités semestriels et annuels,
- Assurer la disponibilité et la qualité des données pour toutes les missions de supervision, RMP et achèvement.

Le/ la coordinateur du Project : Au niveau du SSE ses fonctions seront les suivantes :

- Validation des rapports d'activités et des PTBA,
- Lancement et organisation des missions de revue à mi-parcours (RMP) et d'achèvement,
- Organisation des missions de supervision,
- Animation de l'élaboration du PTBA,
- Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO, de la qualité des indicateurs et statistiques du projet.

Responsable de l'antenne (Entreprenariat) : sera basé dans l'antenne et sera le responsable de la gestion au niveau antenne. Ses fonctions concernant le SSE seront les suivantes :

- Animation des Comités de consultation organisés par l'antenne,
- Participation aux analyses des données,
- Validation des rapports d'activités et propositions pour le PTBA niveau antenne,
- Conduite des travaux de capitalisation,
- Favoriser la coordination et le développement des synergies,
- Organisation des missions de supervision de terrain,
- Validation des rapports d'activités et PTBA,
- Coordination, en collaboration étroite avec le coordinateur, de la mise en place des enquêtes annuelles et des études de référence, de mi-parcours et d'achèvement.

Spécialiste Agribusiness, assistant/e suivi-évaluation : sera basé dans l'antenne et sera le responsable de la gestion du SSE, la collecte et consolidation des données. Il assurera les fonctions suivantes :

- Appui à la conception de tous les outils relatifs au SSE,
- Participation à la préparation du manuel de SE et à son actualisation,
- Analyse des données de suivi,
- Contrôle Consolidation des données,
- Sortie des tableaux de bord consolidés,
- Contrôle qualité du CMR, des rapports SMRO, de la qualité des indicateurs et statistiques du projet,
- Assistance au niveau méthodologique pour les travaux de Capitalisation et gestion des savoirs,
- Renforcement des capacités des parties prenantes du SSE,
- Rédaction des rapports d'activités semestriels et annuels,
- Responsable de la transmission des données au SSI,
- Mise en place des enquêtes annuelles des effets.

Partenaires de mise en œuvre : seront responsables de la mise en œuvre des activités contenues dans les conventions et contrats, avec des TdRs spécifiques, qui définiront leurs responsabilités sur le SE. De façon générale, ils devront :

- Superviser et collecter les données selon les activités auxquels ils participent,
- Elaborer des fiches de collecte spécifiques,
- Transmettre les fichiers Excel importables,
- Participer aux réunions de coordination et suivi,
- Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA,
- Fournir les rapports semestriels, trimestriels et annuels,
- Faciliter les enquêtes annuelles du projet,
- Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec l'équipe de l'Antenne,
-
- Fournir l'information pour la capitalisation et la communication, ainsi que l'identification des possibles échanges dans la zone du projet.

Les outils de collecte

Le/la RSE sera aussi la personne responsable de la bonne préparation des fichiers pour chaque partenaire de l'agronome-assistante SE. Les outils de collecte de données seront réalisés sur la base des indicateurs qui apparaissent dans le cadre logique, CMR, le tableau de suivi des bénéficiaires et le PTBA.

L'ensemble des outils sera référencé sous un tableau de suivi des outils avec un numéro et un titre pour chaque outil, où les informations suivantes seront indiqués:

- Les données disponibles,
- La source de collecte,
- Le responsable du remplissage et la fréquence de remplissage.

Les outils seront principalement des fiches au format Word et des tableaux au format Excel.

Restitution et analyse des données et support de diffusion

Tableau 11. Rapports à soumettre.

Rapports à soumettre	Fréquence de transmission	Responsable	Objectif	Destinataires
Rapport d'activités semestriel	Semestrielle	RSE Agronome-SE RAF	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, d'Agriculture Ministère
Rapport d'activités annuel	Annuelle, début de l'année suivante	Agronome-SE Responsable d'antenne RAF	Suivi de l'exécution des activités	FIDA, d'Agriculture Ministère
Rapport enquêtes COI	3 mois suivant le début de l'enquête, toujours à la même période	Agronome-SE Responsable d'antenne - RSE	Suivi des effets du projet. Indicateurs Base FIDA	FIDA, d'Agriculture Ministère
Rapport de l'étude de référence	1 fois, dans les premiers 5 mois	Prestataire	Ligne de base et sortie des indicateurs d'effets incluant les IB(enquêtes COI)	FIDA, UGP, d'Agriculture Ministère
Rapport annuel SYGRI/SMRO produits	1fois/ an, avant mars	Agronome-SE RSE	Rendre compte au FIDA des indicateurs d'intérêt	FIDA
Evaluation à mi-parcours	Avant la RMP, 1 fois	Consultants/ prestataire RSE	Donner des éléments pour l'évaluation a MP	FIDA, UGP, d'Agriculture Ministère
Évaluation finale	Avant l'achèvement du projet, dernière année	Consultants/ prestataire RSE	Donner des éléments pour l'évaluation finale	FIDA, UGP, d'Agriculture Ministère
Rapport d'achèvement	Au plus tard dans les 6 mois suivant la date d'achèvement	Consultants/ prestataire RSE	Evaluation finale du projet	FIDA, UGP, d'Agriculture Ministère
États financiers	Dans les 4 mois suivant la fin de l'année	RAF	Suivi des états financiers	FIDA, d'Agriculture Ministère
Rapports d'audit annuel	Dans les 6 mois suivant la fin de l'année concernée	Auditeurs externes	Audit	Ministère d'Agriculture FIDA

Rapport trimestriel	Chaque fin de trimestre,	Agronome-SE Responsable d'antenne Partenaires de mise en oeuvre	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	RSE
Rapport semestriel	Chaque fin de semestre	Agronome-SE Responsable d'antenne Partenaires de mise en oeuvre	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	RSE
Rapport annuel	Chaque année, fin de l'année où début de l'année suivante	Partenaires de mise en oeuvre	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités	RSE
Rapport de suivi des travaux	mensuel	Entreprises contractés	état d'avancements des travaux	RSE

Système de Suivi informatisé (SSI)

Il est prévu que PAJE travaille avec un Logiciel qui permettra de soutenir le dispositif de SE du projet, dont la base est gérée par un Système de gestion de base de données. Le logiciel devra permettre de renseigner à chaque niveau (stratégique, opérationnel et financier) et en temps réel, l'équipe du projet pour appuyer la GAR. Le système devra générer et actualiser les tableaux de bord avec toutes les informations nécessaires: suivi du PTBA (financier, technique et combiné), CMR, le suivi des bénéficiaires ainsi que différentes informations pertinentes pour le pilotage.

Le système sera alimenté régulièrement à partir des données collectées sur le terrain et par les données financières issues du logiciel y afférent.

Gestion des données qui alimenteront le logiciel:

La gestion des données se fera à deux niveaux:

Niveau Antenne sous la responsabilité de l'Assistant SE-agronome:

- Collecte des données, traitement, analyse
- Insertion et consolidation des données sur le logiciel de façon régulière
- Suivi des tableaux de bord. A noter que chaque antenne pourra faire son propre tableau de bord plus détaillé pour le suivi des activités dans sa région.
 - Niveau central sur la responsabilité du RSE:
 - Contrôle des données et analyse avec confrontation avec les données financières,

- Sortie des tableaux de bord et PTBA.

Le RSE aura accès à toutes les base de données de l'antenne.

Système d'évaluation du PAJE

Evaluation interne

Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires

A la mi-parcours et avant l'achèvement du projet, il est prévu de réaliser des ateliers d'auto-évaluation, divisés par région avec les parties prenantes des deux composantes. Ces ateliers d'une journée au moins devront avoir une représentation des différents groupes concernés et les animateurs devront assurer leur participation active. L'identification des bénéficiaires qui devront participer à ces ateliers se fera par l'intermédiaire des partenaires de terrain et de l'ingénierie sociale (AT des partenaires de mise en œuvre, agrobusiness, EMF, etc.) qui accompagneront tout le processus. Tout sera fait sous la tutelle du RSE et du responsable d'antenne.

Les ateliers auront pour objectif de dresser un bilan par les bénéficiaires sur l'efficacité et l'efficacé des actions déjà menées et les effets déjà atteints, d'identifier des points de blocage et pistes de solutions, et d'amélioration des connections entre les différents acteurs des chaines de valeurs ainsi que les institutions financières. Les ateliers à mi-parcours serviront à alimenter l'évaluation interne et la revue externe du projet à la mi-parcours qui pourront proposer des réajustements et réallocations. Les ateliers à l'achèvement, serviront d'évaluation finale pour tirer les leçons et alimenter l'atelier d'achèvement officiel.

Les résultats des ateliers d'auto-évaluation seront consolidés dans un rapport unique rédigé par le SE avec l'appui de l'AT d'ingénierie sociale.

Étude socio-économique de référence

L'étude socioéconomique de référence a comme objectif de collecter et d'analyser les données de référence dans la zone du projet pour faire ressortir les caractéristiques socio-économiques des ménages en particulier en lien avec les marchés et chaines de valeurs et l'accès aux services financiers. Il devra aussi inclure et proposer des questionnaires pour suivre l'évolution d'indicateurs à renseigner dans le cadre des enquêtes à réaliser par le projet et/ou le prestataire, incluant les enquêtes COI²⁷ de mi-parcours et achèvement.

Les détails sont inclus dans le TdR en annexe 1.

Evaluation à mi-parcours

Le projet aura une évaluation à deux moments clés durant sa mise en œuvre: à la mi-parcours en année 3, et en année 6 en fin de projet avant l'achèvement.

A la mi-parcours, une évaluation interne globale de performance des sous-composantes et du projet sera conduite, basée sur l'analyse des résultats des produits et de certains effets qui pourront être déjà mesurés:

²⁷ Enquête sur les "indicateurs de base" au niveau des résultats. Méthodologie développée par le FIDA, 2020. Pour plus d'informations, voir : Core Outcome Indicators Measurement Guidelines (COI), IFAD.

- De l'enquête COI, reposant sur la méthodologie proposée par le FIDA avec des autres indicateurs spécifiques proposés par le projet et établi dans l'enquête de référence (annexe 1)²⁸;
- D'enquêtes et études spécifiques d'effets, incluant des indicateurs d'effets au but du projet;
- Du rapport de l'atelier d'auto-évaluation participatif avec les bénéficiaires prévus ;
- Des données disponibles du SSE.

Une analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacités et de la durabilité des interventions par composante et des prestataires de service par rapport aux objectifs sera menée en prenant en considération une éventuelle évolution du contexte. Se fera aussi une analyse de la durabilité des services, groupes et infrastructures initiées par le projet.

Cette évaluation interne se fera avant et servira à alimenter la revue à mi-parcours du FIDA et gouvernement

Evaluation finale

Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne du projet sera conduite et alimentée par différents processus :

- Sur le même modèle que l'évaluation à mi-parcours, la production d'enquêtes de COI de FIDA et des autres indicateurs d'effets spécifiques, incluant des indicateurs d'effets au but du projet;
- L'analyse des données du SSE;
- Un atelier d'évaluation finale avec toutes les parties prenantes.

Cette évaluation finale permettra de juger des effets directs, quelques impacts à long-terme, en comparaison à la situation de référence et à la mi-parcours et la durabilité des interventions. Elle fera ressortir les leçons et les possibles mises à l'échelle, notamment des innovations dans le pays. Cette évaluation sera la base de la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement et le FIDA, à la fin de l'année.

Supervision externe

Mission de supervision FIDA

Une supervision par an sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le gouvernement. Les visites seront organisées par l'UGP, en consultation avec le FIDA qui pourra choisir les sites de visite de terrain et les bénéficiaires en échangeant avec l'UGP.

Pendant la supervision, des analyses quantitatives et qualitatives seront faites et comparées selon l'atteinte des résultats et des effets et l'approche ciblage et genre. Le suivi et analyse du cadre logique sera fait. Des recommandations et suite d'appuis seront proposés et des actions seront convenues entre le FIDA et l'UGP et seront analysées après chaque mission. Des révisions et modifications du PTBA en cours ou futur pourront être aussi proposées.

A chaque mission de supervision, l'UGP devra avoir à disposition :

- Rapports d'activités, études spécifiques, etc. ;

²⁸ Il est recommandé d'effectuer ces enquêtes dans des zones où vous avez activement commencé à faire des interventions qui peuvent donner des résultats, en tenant compte de la stratégie de phasage du projet.

- Cadre logique actualisé et prêt pour être actualisé en SMRO, CMR actualisé et le tableau de suivi des bénéficiaires actualisé,
- Tableau de suivi du PTBA,
- États de sortie financiers,
- Sortie du tableau actualisé et actions accordées de suivi des recommandations de la mission de supervision précédente;
- Préparation d'une proposition d'un programme de mission et fiches descriptives des visites (type d'activités et d'appui, montant de l'appui, date de mise en place, nombre de bénéficiaires touchés, suivi technique et économique, lieu précis) avant la mission pour échanger et être modifié selon les intérêts du FIDA.

Évaluations externes

La revue à mi-parcours

Permettra d'apprécier à la troisième année (mi-parcours du projet) la pertinence du projet et son approche de mise en œuvre, le bilan des actions réalisées par-rapport aux objectifs fixés, le niveau d'atteinte de ces résultats et objectifs, les difficultés rencontrées, quelques effets directs du projet et le travail et approche avec les groupes ciblés.

La mission doit:

- Évaluer l'état d'avancement physique, financier et budgétaire de chacune des composantes et activités du Projet ;
- Évaluer certains effets et les tendances d'impacts déjà disponibles en relation avec les produits et résultats assignés par le rapport de conception, et estimer la probabilité d'atteinte des objectifs de développement fixés pour le projet à son achèvement, et les modifier si besoin ;
- Évaluer l'approche de ciblage et genre utilisé par le Projet, la comparer pour ceux proposés à la conception et proposer des ajustements si nécessaires ;
- Analyser les commentaires et mesures convenues formulées lors des missions de supervision précédentes et s'assurer qu'ils ont été considérés ;
- Analyser les investissements encore non réalisés jusqu'à l'achèvement ;
- Analyser la stratégie de sortie en cours et proposition d'amendements ;
- Tirer des leçons apprises et possibilités de mise à l'échelle ;

Mission et rapport d'achèvement

Pendant la mission d'achèvement, aura lieu l'atelier de clôture et les premières conclusions du rapport d'achèvement (alimenté par les enquêtes et études déjà effectuées). Se fera aussi une capitalisation des expériences.

Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet (6 mois après l'achèvement) et sera fait en accordance au modèle du FIDA et sera revu et approuvé par le FIDA.

Passation des marchés

Contexte général, Performance du système national des marchés publics et Compatibilité

Les principales sources d'information utilisées dans ce document de travail (DT) sont : **(i)** le Code des marchés publics du Congo du 20 mai 2009 ; **(ii)** les conclusions de l'étude comparative sur l'efficacité et la concordance des procédures de passation des marchés publics du Congo et celles de la BAD, et **(iii)** les conclusions du rapport PEFA de juin 2014 dans le cadre de mesure de la performance dans la gestion des finances publiques du Congo **(Indicateur PI-19)**.

Le système de passation des marchés au Congo

La passation des marchés est régie par le décret N° 2009/156 du 20 Mai 2009 et ses textes d'application. La passation des marchés est obligatoire pour toute dépense d'exécution de travaux, de livraison de fournitures ou de réalisation de prestation de services. Ne sont pas soumis aux dispositions du Code des marchés publics (CMP), les conventions portant sur des travaux, des fournitures, des services ou des prestations intellectuelles dont les montants sont inférieurs aux seuils déterminés par le Décret N° 2009-162 du 20 Mai 2009. Ce Décret porte fixation des seuils de passation des marchés publics et limite les compétences des organes chargés de la passation des marchés publics.

Sont soumis aux règles de passation des marchés publics prévues dans le CMP, les contrats de travaux, fournitures, services et de prestations intellectuelles dont le montant est supérieur ou égale à 10 millions de francs CFA, toutes taxes comprises. Les marchés passés conformément à ces seuils seront approuvés par le Président de la République, pour les marchés supérieurs ou égaux à 2.000.000.000 de FCFA et par délégation, par le Ministre chargé des finances pour les marchés inférieurs à ce seuil, toutes taxes comprises. En définitive, aux termes du CMP, devront emprunter le circuit de passation et d'exécution des marchés publics du Congo, tous les contrats de travaux, de fournitures, de services ou de prestations intellectuelles dont le montant excèdera 10 millions de francs CFA (environ 20 000 \$USD), à l'exception des contrats de délégation de services publics.

On distingue quatre (4) types de marchés publics :

- les marchés publics de travaux;
- les marchés publics de fournitures;
- les marchés publics de services; et
- les marchés publics de prestations intellectuelles.

Les conventions portant sur des travaux, des fournitures, des services ou des prestations intellectuelles dont les montants sont inférieurs aux seuils ci-dessus indiqués (10.000.000 FCFA équivalent à 20 000 \$US) seront passés après consultation des candidats. Dans ce cas les propositions d'au moins trois candidats seront toujours requis. Le maître d'ouvrage sera tenu d'adresser aux entrepreneurs, aux fournisseurs et aux prestataires de services une lettre de commande faisant ressortir notamment l'objet, la nature, la consistance et le prix des prestations. Tout fractionnement de prestations portant sur un même objet en vue d'éviter l'appel à la concurrence et de favoriser des paiements successifs sur simple facture ou mémoire est formellement interdit.

Le CMP dispose que les marchés publics doivent respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les organes de passation des marchés

Le circuit de passation des marchés publics actuel tire sa force de la réforme de la réglementation qui a abouti à la mise en place d'un dispositif réglementaire relativement complet à date et stable, de l'adoption des textes d'application ainsi que de la mise à dispositions des acteurs de la commande publique des modèles de dossiers types par catégorie tirés des documents types de la Banque mondiale. Documents disponibles au niveau du site Web de l'ARMP (www.armpcongo.org), et accompagnés d'un important programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés impliqués. La notion de marché a été relativement simplifiée et les lacunes de l'ancien code ont été comblées à certains égards. Les principales instances de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics prévues par les textes sont: i) les Cellules de Gestion des Marchés Publics; ii) la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) ; iii) de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Une réforme approfondie du système de passation des marchés a été opérée depuis le 20 mai 2009, avec l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et d'une série de textes d'application ainsi que la mise en place d'institutions et d'organismes plus conformes aux normes internationales. A cela s'ajoute, la mise à disposition des acteurs de la commande publique, de l'essentiel des documents types utilisés dans la passation des marchés directement accessibles au site de l'ARMP (www.armpcongo.org) sur financement de la banque mondiale.

La compatibilité pour l'essentiel avec les Directives du FIDA est effective mais les défis actuels portent sur la lutte contre la corruption et/ou la fraude et le respect des dispositions réglementaires par tous les acteurs impliqués dans le processus de la commande publique.

Les Conditions générales

Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le Fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés de Septembre 2010, révisées en Décembre 2019. Chaque PPM devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

Le PPM précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme. Un PPM relatif à la première année plus 6 mois, soit 18 mois de mise en œuvre du programme, inclus en annexe du DCP, sera revu par l'UCP et soumis à la non-objection du FIDA. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité de pilotage et d'une non-objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

Le(a) Coordonnateur(trice) National(e) du PAJE sera responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés au niveau du projet.

La fonction **ACHAT** exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délais de livraison, prix et paiement. Le Responsable en Passation des Marchés et celui du Service Administratif et Financier auront la responsabilité des achats et de la gestion des stocks au niveau du Programme. Pour ce faire, ils devront :

- a) Connaître les besoins des différents Services, Associations/groupements et EMF en temps utile,

b) Passer les commandes et suivre leur exécution.

Méthode de Passation des Marchés Applicables dans le cadre du PAJE

Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux et services autres que les services de consultants

Appel à la Concurrence Internationale. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de fournitures et travaux seront attribués sur la base d'un Appel d'Offres International.

Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux. Le tableau ci-dessous détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les marchés de fournitures et des travaux. Le PPM spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes pourront être utilisées.

Tableau 12: Méthodes de passation de marchés applicables

(a) Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) Appel à la Concurrence Locale (ACL)
(c) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
(d) Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Locale (CFL)
(e) Marché passé avec la communauté
(f) Entente directe

Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût. Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants seront attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants. Le tableau ci-dessous définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le PPM spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 13 : Autres Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection
(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
(d) Sélection par Gré à gré (G/G)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)

Marchés passés avec la communauté

Lorsque le Projet fera appel à la participation des groupements et autres associations ou institutions financières, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes d'économie, d'efficacité et de justice sociale. Le rôle de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités transférées, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles.

Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

Un PPM relatif à la première année plus 6 mois de mise en œuvre du programme sera élaboré et soumis au FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de 18 mois sera une des conditions préalables aux négociations.

Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doivent obligatoirement faire l'objet d'une revue, être certifiées par un avis de non-objection en bonne et due forme obtenu du chargé de portefeuille. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés entre autres dans le manuel des procédures de gestion administrative, comptable, financier et de passation des marchés du projet, conformément aux accords de prêt et/ou de don.

Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par-rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

Seuils de passation par catégorie et par méthode

Les seuils pour les appels à la concurrence international (ACI/AOI) sont les suivants :

- Pour les fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200.000 dollars US ;
- Pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 dollars US ;
- Pour les services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 dollars US et 50.000 dollars US pour les consultants à titre personnel.

Les autres seuils pour les travaux et fournitures sont les suivants :

- ✓ Appel à la Concurrence National (ACN/AON) pour les marchés inférieurs à 100.000 \$ US et supérieur ou égal à 20 000\$ US.
- ✓ Consultation de fournisseurs à l'Echelon National/international (CFN ou CFI) ou Demande de prix pour les marchés de montants inférieurs à 20 000 \$ US.

Seuils de revue à priori par catégorie

- ✓ Travaux et fournitures tous les marchés supérieurs ou égales à 20.000 dollars US
- ✓ Service de consultants tous les marchés supérieurs ou égales à 10.000 dollars US

Marge de préférence

Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI et financés à partir des fonds du programme, il sera accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010 et révisées en Décembre 2019. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres ; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

Recommandations

Recruter tout le personnel du programme sur la base d'un appel à candidature dont le processus sera géré par un Cabinet/Bureau spécialisé ou une expertise externe avec une commission nationale. Le recrutement de ce prestataire se fera après avis de non objection et les résultats issus de ces travaux devront également faire l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

Gestion Financière et Comptable

Organisation et dotation en personnel

La gestion administrative, financière et comptable, s'appuiera sur une organisation comptable efficace avec le recrutement de : i) deux (02) professionnel(le)s : un(e) Responsable Administratif(ve) et Financier(e) (RAF) et un(e) Chef Comptable à l'UGP. Le recrutement devra être effectué par un cabinet sur la base de termes de référence opérationnels préalablement approuvés par le FIDA et sur la base d'un appel à candidatures, et en présence d'un observateur. Pour la bonne règle, le recrutement du RAF doit être effectif avant celui des autres agents financiers, en vue d'assurer la qualité des ressources humaines recrutées. Au niveau de l'antenne de Dolisie, le (la) Secrétaire / Assistant(e) Comptable prendra en charge également les tâches financières et comptables.

Tout poste au sein du Projet sera pourvu de manière compétitive, par voie d'appel à candidature au niveau national, selon des procédures agréées par le FIDA. La clause d'encouragement des candidatures féminines doit être incluse dans tous les appels à candidatures. La presse locale sera utilisée pour tous les postes. Pour des postes spécifiques tels que ceux du Coordonnateur, du RAF et des Responsables de Composantes, un appel à candidatures par voie de presse internationale doit être fait, pour attirer un large éventail de candidats disposant des qualifications requises.

Un cabinet de renommée sera sélectionné par appel d'offre international pour organiser le processus de sélection des cadres du projet. Ce cabinet mettra sur pied un comité de sélection dont la liste sera soumise à l'avis de non-objection du FIDA. Ce comité procédera à l'étude des CV des candidats, selon les critères inclus dans l'appel à candidatures.

La performance du personnel de l'UGP, de leurs capacités à mener à bien les tâches sous leur responsabilité, la complémentarité développée avec les partenaires stratégiques et les prestataires et la composition des équipes seront évaluées annuellement. Tous les contrats à reconduire seront assujettis à une bonne évaluation des performances.

Budget et suivi budgétaire

Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuels (PTBA) du Projet, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement. Le calendrier d'élaboration du PTBA de chaque année N devra être mené comme suit : i) démarrage du processus d'élaboration au plus tard en septembre N-1 au niveau des coordinations régionales ; ii) consolidation à l'UCN avec une analyse comparative du cadre logique/costab en octobre; iii) approbation par le comité national de pilotage en novembre; et vi) ANO du FIDA au plus tard le 15 décembre.

Les principes budgétaires ci-après seront à observer :

- Une budgétisation base zéro sera privilégiée pour axer le PTBA sur les résultats futurs à atteindre, dans le sens de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Une programmation pluriannuelle des activités : Les budgets annuels seront la traduction des activités à exécuter dans le cadre du Projet. L'efficacité du processus budgétaire dépendra donc de la qualité de la programmation de ces activités dans le temps. Cette programmation devra prendre en compte la durée totale du projet ;

- L'actualisation annuelle des activités : La budgétisation annuelle constituera une actualisation annuelle de la programmation à moyen terme.

La budgétisation consistera donc à préciser, chaque année, le détail des dépenses relevant de l'exercice concerné en tenant compte des écarts constatés entre prévisions et réalisations des exercices antérieurs. Cet exercice permettra d'actualiser la programmation budgétaire des exercices suivants. Il est à noter que le PTBA devra être saisi dans le logiciel comptable.

Le PTBA comprendra :

- a) Le cadre logique indiquant les objectifs, indicateurs et cibles pour chacune des années restantes pour l'exécution du Projet ;
- b) Les objectifs, indicateurs et cibles pour l'année à venir ;
- c) La description des activités qui permettront d'atteindre ces objectifs, indicateurs et cibles pour l'année à venir ;
- d) Le plan de passation des marchés ;
- e) Le plan de financement du PTBA ;
- f) Le chronogramme des activités ;
- g) Le plan de formation ;
- h) Le planning des congés.

Le PTBA fera l'objet d'un suivi continu au cours de l'année et l'équipe financière produira des tableaux de bord trimestriels qui seront intégrés dans un rapport d'exécution budgétaire à partir des tableaux de bord financiers et des rapports d'activités des autres partenaires. Ce rapport comprendra: une description succincte des objectifs du trimestre; une analyse globale de la situation financière et des performances par rapport aux objectifs du PTBA; une analyse détaillée du point d'exécution des budgets par composante; une analyse détaillée de l'avancement matériel de l'exécution du Projet tant cumulativement que pour la période couverte par le rapport; le niveau d'exécution du plan de passation des marchés et les marchés en cours; l'analyse des écarts et propositions de mesures correctives.

Le rapport d'exécution budgétaire trimestriel sera validé par le Coordonnateur et transmis en même temps que le rapport trimestriel financier au FIDA, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre.

Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement

Les décaissements des ressources financières du projet se feront conformément au Manuel de décaissement du FIDA, une fois que l'accord de financement entrera en vigueur, et que les conditions de premier décaissement seront remplies à savoir : (a) le recrutement par voie compétitive du personnel clé du projet (b) l'ouverture du compte désigné du Projet (c) l'installation et le paramétrage du logiciel comptable (d) l'approbation par le FIDA des Manuels du Projet (e) le remboursement de toute dépense déclaré inéligible par le FIDA dans les autres projets en cours dans le Pays. Il est prévu que le 1er décaissement intervienne au plus tard dans les quatre mois suivant la signature de l'accord de financement.

Les méthodes de décaissement ci-après seront appliquées pour le décaissement des ressources du projet par le FIDA: (i) la méthode de paiement direct, (ii) la méthode du

réapprovisionnement du compte désigné; (iii) et la méthode du remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour le paiement des contrats au titre des catégories de dépenses liées aux travaux, biens et services. La méthode du compte désigné sera utilisée pour le financement des dépenses courantes, de fonctionnement et autres activités du projet. Les DRF de réapprovisionnement du compte désigné doivent être établies dès que les décaissements justifiés couvriront environ 30% du montant de l'avance initiale. Si ce montant n'est pas atteint au bout de 90 jours, le PAJE doit envoyer une DRF, quel que soit le montant, en informant le Directeur Pays. Les retraits du Compte de Financement relatifs à toutes les dépenses, pour toutes les catégories confondues, inférieures au seuil qui sera établi dans la lettre à l'emprunteur seront faits sur la base de l'état certifié des dépenses, qui devra accompagner la demande de retrait. Le montant du seuil se réfèrera à la valeur du contrat ou de l'obligation sous-jacent à la transaction et non à la valeur de la transaction ou du paiement.

Un compte désigné sera ouvert, géré selon la modalité du compte d'avance et, destiné à recevoir les ressources du prêt FIDA. Le compte libellé en francs CFA sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière agréée par le Ministère des finances. Le compte sera mouvementé selon le principe de la double signature (Coordonnateur du Projet et RAF). Le montant de l'avance initiale sera fixé dans la lettre à l'emprunteur.

Un compte d'opérations sera également ouvert à Brazzaville. Celui-ci sera alimenté par des avances de fonds qui prendront en charge les dépenses de fonctionnement et celles liées aux activités prévues sur une période. Il est également prévu qu'un sous-compte opérationnel soit ouvert au niveau de l'antenne de Dolisie, exclusivement pour les coûts de gestion à ce niveau. Ces comptes seront alimentés à partir du compte désigné, sous forme d'avances mensuelles ou trimestrielles selon le niveau des paiements à faire localement. Le compte de l'antenne de Dolisie fonctionnera sous les signatures conjointes du Chef d'Antenne et de la Secrétaire / Assistant(e) Comptable.

Les états de rapprochement bancaires devront être établis mensuellement pour chaque compte par le Comptable, contrôlés par le RAF et visés par le Coordonnateur.

Des petites caisses seront ouvertes au niveau du siège de l'UCP et de l'antenne de Dolisie. La caisse des menues dépenses visera à fournir dans de brefs délais les fonds nécessaires pour le règlement des dépenses courantes de fonctionnement. Toutes les entrées et les sorties de fonds devront être enregistrées au fur et à mesure pour maintenir un niveau de contrôle adéquat et assurer une bonne gestion des fonds. La fonction de caissière doit être indépendante de la fonction comptable et chaque petite caisse sera plafonnée à un montant qui sera détaillé dans le Manuel des Procédures Administratives et financières. Chaque petite caisse devra faire l'objet de : un contrôle journalier des espèces ; de vérifications inopinées qui seront exécutées par le RAF et une réconciliation mensuelle à partir du logiciel comptable qui sera exécutée par le comptable et vérifiée par le RAF.

Contrôles internes

Parmi les principales procédures de contrôle interne, le RAF, sous la direction du coordonnateur sera responsables du: contrôle des rapports financiers, des comptes et des pièces comptables; du contrôle des imputations et des saisies comptables; de la vérification de l'exactitude des états de rapprochement de l'avance au Compte Désigné; de la bonne présentation des relevés de dépenses; de la bonne imputation des dépenses sur les catégories financières avant signature et envoi aux bailleurs.

Gestion des immobilisations inventaire et utilisation des véhicules:

L'entrée des immobilisations dans le patrimoine du Projet sera constatée par un bordereau de livraison et/ou procès-verbal de réception, ainsi que la facture correspondante.

La gestion des immobilisations y compris celles mises à la disposition des démembrements du projet, sera assurée par l'Assistant Administratif et Financier.

Des fiches d'immobilisations seront élaborées à partir du module Gestion des Immobilisations du logiciel comptable. Toutes les immobilisations du Projet seront inventoriées et régulièrement vérifiées.

Les informations à inscrire sur la fiche sont :

- la nature de l'immobilisation,
- la désignation,
- l'affectation (centre de responsabilité),
- la date de réception,
- la localisation,
- la valeur d'acquisition,
- la source de financement.

Chaque immobilisation sera identifiée dans le fichier par un numéro d'immatriculation unique. A la fin du mois de Décembre de chaque année, il sera procédé à l'inventaire physique annuel de clôture des immobilisations.

Seules les personnes régulièrement désignées pourront conduire les véhicules du projet et l'usage des véhicules est limité aux besoins de service. Un carnet de bord est positionné dans le véhicule, est mis à jour par le chauffeur et vérifié par l'AAF. Le carburant nécessaire au fonctionnement du projet est acquis contre remise de tickets auprès des sociétés pétrolières conformément à la procédure d'acquisition des biens et services. Ces tickets peuvent être utilisés dans toutes les stations-services du Congo. Néanmoins, le projet est encouragé à adopter, si possible, le système des cartes électroniques pour l'acquisition du carburant.

Gestion des Conventions et des partenaires :

Le PAJE s'assurera que les contrats avec les partenaires seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet. Les modalités de paiement et de justification des conventions seront détaillées dans le manuel de procédures. Chaque convention devra donc prévoir: (a) l'ouverture de la part de chaque partenaire d'un compte bancaire destiné à recevoir exclusivement les fonds relatifs à la convention signé avec l'UCN pour la mise en oeuvre des activités du PAJE; (b) un système d'octroi de fonds basé sur des tranches de paiement dont le montant sera établi dans chaque conventions et dont l'octroi sera conditionné au respect des objectifs qui seront spécifiés dans chaque convention et à la justification des fonds relatifs à chaque tranche; (c) des modèles de reporting techniques et financiers qui seront élaborés par l'UCN et joints en annexe à chaque convention (d) une liste de requis minimum pour la justification des dépenses relatives à chaque type d'activité prévue dans la convention (e) la prévision de pénalités relatives aux retards dans la mise en oeuvre des conventions. Des dispositions spécifiques seront prises par-rapport aux CMEC, dont une partie des coûts récurrents et d'investissement seront couverts par le projet. Ces institutions et les autres institutions financières partenaires seront appuyées par le Projet afin de pouvoir produire des rapports financiers et de performance de bonne qualité. En outre, les conventions signées avec ces institutions établiront un système de justification des dépenses qui permettra une traçabilité des fonds FIDA jusqu'au bénéficiaire final. Les systèmes de contrôle interne et la comptabilité des CMEC fera l'objet de recommandations de la parte de l'UCN qui se rendra

régulièrement en mission auprès de ces institutions pour évaluer leur performance et renforcer leurs capacités en gestion financière. Toutes les institutions financières partenaires de l'UCN devront faire l'objet d'un audit externe de leur états financiers et systèmes de contrôle interne. Les rapports d'audit seront transmis à l'UCN et au FIDA.

Procédures comptables et rapports financiers

La comptabilité du projet sera tenue par le chef comptable sous la supervision du RAF. La comptabilité sera une comptabilité d'engagement, basée sur le SYSCOHADA. L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel comptable. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte le fichier SOE et les axes d'analyse suivants : comptabilité générale/analytique; suivi budgétaire/financier et plan géographique en vue d'assurer la génération automatique des DRF et de la reconstitution du compte désigné. Ce dispositif devra permettre une lecture facile des flux de fonds en termes de ressources et d'emplois. Ainsi, les RFIs seront générés automatiquement avec la fréquence souhaitée.

La gestion financière du PAJE reposera sur un système de suivi financier à quatre piliers :

- Le suivi des ressources financières qui rendra compte mensuellement et à la demande, de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources. Ce suivi permettra notamment d'assurer un contrôle efficace de la gestion des liquidités et des DRF.
- Le suivi budgétaire, qui permettra de tenir à jour le tableau de bord de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources ;
- Le suivi comptable, avec la vérification de la régularité, l'objectivité des dépenses et des imputations/saisie des dépenses au niveau de la comptabilité ; et
- Le suivi financier et physique (en relation avec les responsables de composantes opérationnelles) qui sera focalisé sur l'analyse de cohérence entre les réalisations financières, les décaissements et les réalisations physiques dans l'exécution des marchés.

Le RAF sera responsable de la préparation des rapports financiers intérimaires et des rapports financiers annuels qui seront ensuite approuvés par le Coordonnateur. Les rapports financiers du Projet seront rédigés dans le respect du référentiel comptable suivi par le projet et des exigences spécifiques du FIDA telles que décrites dans le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds.

Les différentes procédures comptables et les règles de suivi et d'imputation seront décrites dans le détail dans le Manuel des Procédures du Projet.

Audit externe

Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA conformément au manuel d'audit.

Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Les opérations d'audit seront étendues à la gestion de l'antenne régionale du Projet ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès de ses principaux partenaires d'exécution de façon sélective. Cependant, les comptes des principaux partenaires seront audités régulièrement. A ce titre, ils devront tenir des comptabilités séparées spécifiques des fonds qu'ils utilisent. Les

comptes de ces partenaires seront également examinés à la requête des missions de supervision. L'Auditeur formulera une seule opinion d'audit relative aux états financiers. Cependant, il soumettra un dossier d'audit comprenant les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations, dans laquelle les insuffisances seront consignées. Il examinera également la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des missions de supervision du FIDA.

Appendice 1 : Stratégie de communication

Dispositif de mise en œuvre – Afin d'atteindre les entrepreneurs et le monde des affaires, le projet devra communiquer sa vision, sur son groupe cible et les opportunités d'accompagnement.

À cette fin, le projet, avec l'aide d'un prestataire de services spécialisé, devra concevoir une stratégie de communication spécifique qui définira clairement les objectifs, les messages clés et le public cible du projet, ainsi que les mécanismes de communication envisagés, considérés comme les plus efficaces pour fournir les informations à sa cible. Sur la base de cette stratégie de communication, l'équipe de gestion de projet développera des plans de communication annuels avec des messages plus spécifiques pour les publics cibles définis, ainsi que des budgets pour permettre la mise en œuvre de ces plans annuels.

L'objectif global de communication du PAJE est de:

Sensibiliser le grand public et les bénéficiaires du projet (petits exploitants agricoles, acheteurs, institutions financières), ainsi que les partenaires de développement et les autorités gouvernementales aux avantages du projet et aux opportunités d'engagement, ainsi que sensibiliser à la production agricole, à la transformation et au commerce, comme une opportunité commerciale et d'investissement viable.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Faciliter une communication efficace entre les parties prenantes / exécutants du projet concernant les partenariats d'agriculture commerciale et l'arrangement de la chaîne d'approvisionnement, pour une gestion et une réplique et une mise à l'échelle efficaces du projet.
- 2) Veiller à ce que les groupes cibles soient atteints par des moyens de communication et des messages harmonisés, adéquats et efficaces, parallèlement à une plus large sensibilisation du public au projet PAJE tout au long de sa mise en œuvre.
- 3) Faciliter la diffusion des enseignements tirés du projet et soutenir le dialogue multipartite.

Cela pourra se faire à travers :

- L'information des parties prenantes du projet, en particulier la population bénéficiaire, sur le projet, à savoir le soutien technique et financier du FIDA et des partenaires d'exécution au projet, ses objectifs, résultats, stratégies et approches, progrès, résultats et impacts ;
- Une démonstration des expériences, des réussites et la diffusion des enseignements tirés du projet et de ses partenaires à un public cibles spécifique comme au grand public.

Groupes cibles :

Les activités de communication et de visibilité prévues dans ce plan visent deux publics distincts : interne et externe. Le public externe comprend les parties prenantes directes du Projet, ainsi que d'autres parties prenantes indirectes pertinentes au Congo et au-delà, tandis que le public interne comprend les entités impliquées dans la gestion et la mise en œuvre du PAJE.

Dans les plans de communication annuels, certains d'entre eux seront subdivisés en sous-groupes plus spécifiques (par exemple, les jeunes horticulteurs, les groupes de femmes

impliqués dans la transformation des cultures), selon les besoins pour la mise en œuvre du projet.

Audiences externes:

- les bénéficiaires finaux potentiels, tels que les producteurs agricoles, les transformateurs, les commerçants et leurs MPMes, les organisations, les familles et les communautés environnantes,
- Banques commerciales et autres institutions financières formelles et informelles, entités techniques et professionnelles, chambres de commerce et associations du secteur privé,
- la société civile et les organisations non gouvernementales, en particulier les associations de femmes et de jeunes,
- Leaders décideurs, personnalités influentes, institutions et organisations qui agissent comme multiplicateurs des informations fournies,
- Médias locaux,
- les médias sociaux.

Audiences internes :

- ✓ FIDA,
- ✓ Partenaires au développement de projets,
- ✓ Le Gouvernement du Congo: Ministères chefs de file et agences respectives, notamment le Ministère de l'Agriculture; le Ministère des petites et moyennes entreprises; le ministère des finances; Chambre de commerce, entités du gouvernement provincial et autorités locales dans les départements cibles.
- ✓ Groupes de travail de coordination des partenaires au développement soutenus par le projet, y compris le développement de l'agriculture, des finances et du secteur privé.
- ✓ Prestataires de services et entrepreneurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet.

Les messages clés seront élaborés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet et adaptés aux publics cibles. Ces messages incluront :

- ✓ La contribution du Projet au développement du Congo,
- ✓ Le rôle clé des initiatives du secteur privé et du développement des chaînes de valeur dans le développement d'une agriculture durable et de la compétitivité rurale au Congo.
- ✓ Les modèles commerciaux réussis spécifiques pour le développement du secteur privé, pour la reproduction / adaptation par les entreprises privées et / ou d'autres acteurs du développement.
- ✓ Les messages liés à des thèmes spécifiques du projet ciblant des publics pertinents (adoption de technologies pour l'agriculture et valeur ajoutée, etc.).

Activités principales

Au démarrage du projet, les activités viseront naturellement davantage à fournir une image complète du projet, de ses objectifs et des résultats escomptés. Les différentes approches de la mise en œuvre, ainsi que le rôle et les responsabilités des différents partenaires de mise en œuvre devront également être communiqués le plus clairement possible.

À fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre des activités, l'attention se déplacera vers la communication des progrès et des résultats obtenus, y compris les enseignements tirés, mettant en évidence les avantages et les défis spécifiques.

Comme le PAJE met l'accent sur un large éventail de groupes cibles (comme par exemple les entreprises, les associations d'agriculteurs, les partenaires de développement du pays, les décideurs gouvernementaux, la communauté de pratique locale et mondiale et le public en général) et sur des groupes spécifiques (les femmes, jeunes) PAJE devra communiquer sur différents messages afin de toucher efficacement ces différents groupes.

La stratégie de communication et les activités spécifiques du projet seront adaptées aux besoins et aux opportunités qui se présenteront lors de la mise en œuvre.

Les activités ci-dessous sont donc provisoires et seront définies plus spécifiquement lors de la création et de la mise en œuvre.

Développer l'identité visuelle commune et le matériel de promotion

- Concevoir l'identité visuelle du projet (logo du projet, mise en page des supports imprimés, autocollants pour l'équipement, etc.)
- Matériel de promotion (bannière enroulable, t-shirts, casquettes, calendriers, etc.)

Préparer et mettre en œuvre la stratégie de communication

- Formation en communication (interne)
- Révision et développement de la stratégie de communication et de visibilité
- Création d'un groupe de travail sur la communication et de conseillers

Communiquer sur les objectifs, les activités et les résultats du projet

- Événement de lancement
- Conférence annuelle - Présentation des progrès et des résultats de la recherche
- Réunions de coordination (départementales)
- Réunions de coordination (nationales)
- Production d'histoires à succès (adaptées pour les versions imprimées, numériques, audiovisuelles)
- Production et diffusion des fiches d'information sur les résultats du projet
- Production et diffusion de fiches thématiques
- Production de newsletters (globales ou thématiques)
- Production de contenu pour le Web et les médias sociaux, y compris des images.

Outils de communication

Les partenaires de mise en œuvre agiront de manière coordonnée et s'efforceront de communiquer un message commun. Les outils de communication suivants pourront être utilisés à la fois pour l'ensemble du projet et pour couvrir des domaines spécifiques de mise en œuvre.

Médias

- Impression
- Télévision
- Radio, y compris les radios communautaires

Médias numériques

- Chaînes de médias sociaux des partenaires
- Sites Internet
- Vidéo et photographie

Échange d'informations

- Réunions,
- Discours,
- Déclarations

Événements spéciaux

- Des expositions
- Lancements
- Foires et marchés

Afin de stimuler l'interaction entre les parties prenantes et les bénéficiaires du projet, le projet facilitera l'organisation d'événements spéciaux qui rassembleront des entrepreneurs émergents ou établis des différentes parties de la chaîne de valeur afin d'améliorer la transparence, la visibilité et la confiance parmi les acteurs.

Dans le cadre des composantes 1 et 2, les événements suivants seront pris en compte:

- Une conférence annuelle pour présenter et partager les résultats et l'apprentissage,
- des réunions régulières des parties prenantes sur des sujets techniques spécifiques du projet,
- des réunions au niveau infranational invitant les acteurs thématiques,
- le Lancement de stratégies, d'approches ou de nouveaux instruments soutenus ou liés au Projet,
- Échanges avec et entre les organisations d'agriculteurs et d'autres parties prenantes du secteur privé, ainsi que les IMF au niveau provincial.

Le tableau ci-dessous décrit les rôles et les messages clés à transmettre à chaque niveau de mise en œuvre du projet et par chaque partenaire clé.

Partie prenante	Rôle dans le projet	Objectif de communication	Messages clés à transmettre	Canal de communication
FIDA	<i>Agence d'exécution (chef de file) du projet</i>	Coordination pour la mise en œuvre efficace du projet et la gestion des ressources (personnel et finances)	Informations liées à la gestion (mises à jour des progrès, défis, etc.), Obligations contractuelles (reporting, paiements)	Communication de mise en œuvre au jour le jour (selon les besoins) par e-mail / téléphone / réunions et projets conjoints et bureaux extérieurs, réunions de gestion; rapport annuel de mise en œuvre
Ministère de l'agriculture Ministère des PME	<i>Ministère responsable du projet et entités associées</i>	Faciliter la mise à l'échelle des approches et technologies réussies, faciliter la	Histoires de réussite, enseignements tirés, planification et allocation des ressources financières,	Conférence annuelle, réunions techniques, conférences de recherche,

		coordination du développement ; soutenir l'allocation des ressources soutenir la politique et la réforme de la réglementation	recommandations de réforme des politiques	notes d'orientation, communication quotidienne sur la mise en œuvre (selon les besoins)
Gouvernements provinciaux	<i>Départements d'accueil du projet</i>	Soutenir la coordination locale, faciliter l'identification et la mise à l'échelle des approches réussies et des partenariats commerciaux et l'allocation des ressources	Enseignements tirés, planification et affectation des ressources financières	Salons, médias locaux, réunions techniques, missions conjointes de suivi des progrès, Rapports annuels de mise en œuvre, communication quotidienne sur la mise en œuvre (selon les besoins)
Entreprises locales de décollage - engagées dans l'agriculture contractuelle; traitement, agrégation et commerçant	<i>Les exécutants et les bénéficiaires</i>	Faciliter la participation des entreprises à la mise en œuvre du projet (par exemple, l'agriculture contractuelle et le dialogue commercial, la fourniture de services de soutien)	Histoires de réussite et enseignements tirés des modèles d'entreprise inclusifs et des avantages pour les entreprises; opportunités d'investissement spécifiques (analyse de marché), preuves à l'appui de réformes spécifiques	Plates-formes de dialogue et sessions d'information, salons, réunions de reporting, groupe de travail du secteur privé, communication quotidienne sur la mise en œuvre (selon les besoins)
Producteurs locaux - association d'agriculteurs et d'agriculteurs, coopératives	<i>Les exécutants et les bénéficiaires</i>	Soutenir l'engagement actif dans l'agriculture contractuelle et le dialogue commercial, promouvoir l'utilisation des services de soutien pour la production et le développement des affaires	Histoires de réussite et les leçons apprises ou affaires comprises les modèles et les avantages pour les entreprises; opportunités d'investissement spécifiques (analyse de marché), preuves à l'appui de réformes spécifiques	Plates-formes de dialogue et sessions d'information, salons, réunions de reporting, groupe de travail du secteur privé, communication quotidienne sur la mise en œuvre (selon les besoins)
Institutions financières et bancaires	<i>Les exécutants et les</i>	Soutenir la participation active à la conception et à	Histoires de réussite et enseignements tirés de l'inclusion financière et des modèles de	Plates-formes de dialogue et sessions d'information,

	<i>bénéficiaires</i>	la mise en œuvre d'outils de financement ciblés qui permettent l'investissement et la croissance des MPME dans l'agriculture	financement qui présentent des avantages pour les entreprises; opportunités d'investissements spécifiques (analyse de marché), preuves à l'appui de réformes spécifiques	salons, réunions de reporting, groupe de travail du secteur privé, communication quotidienne sur la mise en œuvre (selon les besoins)
Organisations de la société civile / ONG	<i>Partenaires d'exécution ou prestataires de services associés, plaidoyer, diffusion</i>	Soutenir la participation active pour faciliter la mise à l'échelle des approches	Données probantes sur les réussites et enseignements tirés	Plateformes multipartites, réunions techniques, médias sociaux
Médias nationaux / locaux		Sensibiliser au soutien I FAD , au projet P AJE et à l'engagement des parties prenantes	Réussites, informations sur les événements.	Couverture d'événements, interviews, communiqués de presse, réseaux sociaux
Grand public		Sensibilisation à I FAD et au soutien des partenaires	Réussites, informations sur les événements.	Presse, médias sociaux, pages Web du FIDA et de ses partenaires, fiches d'information

Appendice 2- Brève présentation du contexte

Contexte national rural et financement agricole

La République du Congo présente une situation géographique exceptionnellement favorable, disposant des possibilités de cultures saisonnières sur toute l'année et un patrimoine végétal varié. Il s'agit, ainsi, d'importants atouts dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts, quasiment, inexploités et une pluviométrie qui avoisine en moyenne 1.800 mm de pluie par an. A l'inverse, malgré ses atouts indéniables, plusieurs entraves sont notées quant à l'augmentation de la production et de la productivité agricole, dont un mécanisme de financement approprié.

Le secteur primaire reste, ainsi, insuffisamment financé. Il est dominé par les banques commerciales, avec une forte concentration en milieu urbain. Par ailleurs, celles-ci ne touchent que très marginalement le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche...) et se montrent très frileuses en financement des TPE, MPME agroindustrielles. L'offre en services financiers des Institutions financières est classique et constituée de produits d'épargne, de crédit, de transfert de fonds et de mobile money, insuffisamment adaptée aux producteurs agricoles. Entre autres contraintes liées au financement agricole, il est noté l'insuffisance de ressources financières longues limitant la contribution du secteur bancaire à l'investissement, notamment, l'offre de crédit de moyen et long terme, l'insuffisance de fonds propres des EMF et la perception des risques (dont climatique et foncier) liés au financement agricole des Institutions financières, sans une réelle couverture par un mécanisme adéquat de garantie, l'insuffisante connaissance des agriculteurs par les Institutions financières.

A ces contraintes, s'ajoutent plusieurs expériences d'échecs notées par des Institutions financières en financement, avec l'appui de partenaires au développement (il s'agit, entre autres, des maraîchers délogés au Bas Congo, financés par MUCODEC avec l'appui de l'AFD, du financement de la BCH, sur le Fonds National de Soutien, avec des impayés considérables). Plusieurs raisons peuvent justifier ces échecs, entre autres, l'inadéquation entre l'offre et la demande en services financiers, le manque d'expériences des acteurs bénéficiaires du financement, la mauvaise sensibilisation faite autour du financement (fonds issus du Gouvernement congolais).

D'autres mécanismes de financement et de garantie ont été mis en œuvre par l'Etat, avec l'appui de partenaires financiers (dont la BAD), notamment, le Fonds de Garantie et de Soutien (FGS) aux PME, le Fonds de Réinsertion Socioéconomique des Groupes Défavorisés (FORSEGD), le Fonds de Garantie de l'Association Pointe Noire Industrielle (APNI). Les résultats enregistrés sont mitigés, le FORSEGD suspendu, le FGS remplacé par le FIGA (en cours de mise en place), l'APNI en manque de capitaux.

Secteur de la microfinance

Au 31 Décembre 2018, l'offre en services financiers du secteur de la microfinance est assurée à travers 88 EMF, dont 64 agréés et 24 non encore agréés.

Une offre en services financiers tirée par le réseau MUCODEC, chef de file. Les 88 EMF desservent tout le territoire à travers 349 agences et points de vente. Le réseau MUCODEC en dispose environ 16%, répartis dans 10 des 12 départements de la République du Congo.

26 EMF indépendants sont répartis sur tout le territoire national. Il importe de mentionner que les CMEC, implantées au Congo dans le cadre de la mise en œuvre des projets FIDA (PRODER & PADEF) en appui à l'Etat Congolais, au nombre de 2429, sont implantées dans 5 des 12 départements.

Hormis sa couverture géographique importante, le réseau MUCODEC, plus grand EMF en République du Congo (EMF de la première catégorie), dispose d'une expérience de plus de 34 ans. A fin décembre 2018, chacune de ses 45 entités de base (38 caisses locales et 7 points de vente) assure l'offre en services financiers et non financiers en faveur de ses sociétaires. MUCODEC dispose, par ailleurs de 15 guichets de distributeurs de billets externes, mais, implantés dans les grandes villes et gros bourgs. Au 31/12/2018, MUCODEC se présente comme suit, en quelques chiffres :

340.806 membres, une faible croissance de 2 à 3% est notée sur les 3 dernières années (2016-2018) ;

Un encours d'épargne de l'ordre de 139,784 milliards de FCFA, mais, qui stagne sur les 2 dernières années, constitué d'épargne quasiment à vue ;

Un encours de crédit de plus de 70,59 milliards de FCFA, en régression sur les 3 derniers exercices comptables de 11% et 15% ;

Des créances douteuses et litigieuses, en fonction de l'encours de crédit, mieux maîtrisées en année 2016 (4%) ; elles se sont un peu plus dégradées sur les 2 derniers exercices comptables (11%) ;

Malgré cette dégradation de la qualité du portefeuille de crédit, il importe de mentionner que les fonds propres ont enregistré une croissance de 8%, avec un accroissement des résultats bénéficiaires de plus de 200% sur les années 2017 et 2018.

MUCODEC ne dispose pas d'offre en services financiers spécifiques destinée aux jeunes ; cependant, la direction générale serait favorable à améliorer cette offre en vue de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Cette brève analyse de la situation financière de MUCODEC fait de ce réseau, non seulement le plus grand, mais aussi, l'un des EMF les plus performants dans le contexte congolais.

Une offre en services financiers fortement concentrée en milieu urbain et insuffisamment adaptée aux besoins de la population. Sur les 349 agences et points de vente desservant le territoire congolais, environ 43% sont concentrés à Brazzaville et Pointe Noire. Sur les 9 autres départements, les CMEC, les plus implantées en milieu rural, couvrent environ 12% du territoire. Ce taux de pénétration dénote de l'orientation plus rurale des CMEC.

Par ailleurs, au 31 Décembre 2018, le nombre de clients desservis par les EMF se chiffre à 510.862, détenus à 71% par le réseau MUCODEC. Il est enregistré, sur les trois dernières années (2016-2018), une évolution de l'ordre de 5,94%, 14,53% concernant l'ensemble des EMF indépendants, suivi des CMEC 9,73% et du réseau MUCODEC, 2,26%.

Enfin, l'offre en services financiers est, insuffisamment, adaptée aux besoins de la population, avec un financement de l'agriculture relativement faible. Le financement des activités agricoles ne représenterait qu'environ 5% du portefeuille de crédit de MUCODEC, le plus grand réseau/EMF du Congo.

²⁹ 6 des 30 CMEC sont fermées.

Note spécifique sur l'inclusion financière en République du Congo³⁰

Malgré les avancées notables constatées ces dernières années, le taux d'inclusion financière en République du Congo est demeuré faible (le taux de bancarisation au Congo serait de l'ordre de 6%³¹). Par ailleurs, l'offre en services financiers est demeurée insuffisamment adaptée aux besoins exprimés par la population, en général, et par les groupes cibles du projet en particulier.

Etant membre de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), la République du Congo s'est engagée à renforcer l'inclusion financière à travers : (i) l'amélioration des services financiers via le mobile banking ; (ii) le renforcement du cadre réglementaire ; (iii) la protection et l'éducation des consommateurs ; (iv) la collecte des données relatives à l'inclusion financière.

Le diagnostic du secteur, réalisé préalablement à l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière, a permis, entre autres, de noter : (i) certaines contraintes à lever, notamment, l'asymétrie de l'information liée à l'éducation financière, la réticence à renseigner sur les services financiers, le manque de fonds dédié à la stratégie de développement de l'inclusion financière ; (ii) les axes d'actions pour les différents acteurs y intervenant, notamment, l'Etat congolais, la banque centrale, l'organe de supervision et les acteurs du secteur privé, dont les Institutions financières et leurs associations professionnelles. Il s'agira, ainsi pour :

L'Etat congolais : (i) de mettre en place un cadre de concertation des différentes parties prenantes, notamment, le CNC, la BEAC, la COBAC, les Institutions financières et la Société Civile ; (ii) d'œuvrer à la promotion de l'inclusion financière, dont l'amélioration du taux de pénétration de l'offre en services financiers, en particulier, en milieu rural ; (iii) d'œuvrer à la mise en œuvre des principes de protection des consommateurs ; (iv) d'appuyer la mise en place de centres de gestion agréés ; (v) d'accompagner le renforcement de capacités des acteurs des Institutions financières et des TPE, PME, à travers une offre adaptée en services non financiers ;

Les Institutions financières (banques et EMF) : (i) d'œuvrer à une meilleure adaptation de l'offre en services financiers pour répondre, efficacement, aux besoins des populations urbaines et rurales ; d'assurer une offre coordonnée, à travers la mise en œuvre d'une plateforme de concertation entre les associations professionnelles des établissements de crédit et de microfinance (APEC et APEMF) ;

Les associations professionnelles des établissements de crédit et de microfinance (APEC et APEMF) : contribuer à la promotion de l'inclusion financière à travers l'éducation financière et la mise en œuvre d'actions visant à assurer un environnement favorable au développement des activités de leurs membres ;

Les organes de régulation et de supervision (BEAC et COBAC) : (i) œuvrer à adapter le cadre réglementaire à l'évolution de l'offre en services financiers ; (ii) accompagner la mise en œuvre des innovations en services financiers des Institutions financières ; (iii) œuvrer à mieux sécuriser l'industrie de la finance à travers un dispositif performant (système de contrôle,

³⁰ Cf. note sur le secteur de la microfinance au Congo, octobre 2019.

³¹ Cf. rapport d'étude relative à l'évaluation des options de financement de l'agriculture commerciale et l'identification des banques et EMF.

système d'information de gestion, dont crédit bureau) et la mise en place d'une plate-forme de collaboration entre les Institutions de supervision et de régulation du secteur financier.

Appendice 3- Termes de référence- étude de référence socio-économique

Région : département du Pool, Niari, Lékoumou, Bouenza et le Kouilou, plus zones péri-urbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire

Durée : 5 mois (45 jours ouvrables totales)

Spécialistes : 2 spécialistes : un/e démographe ou un/e statisticien(ne) et un/e agronome spécialiste en développement rural et/ou filières et chaînes de valeurs inclusifs.

Contexte et justification

Le projet PAJE a défini une zone pour mener ses actions avec des groupes ciblés et des secteurs définis. Cependant, la limitation des données existantes dans le pays, surtout dans le secteur agricole, et le besoin du projet d'avoir une compréhension plus détaillée du contexte socio-économique de ses groupes ciblés et de leur relation avec les marchés et secteur privé, pour améliorer la qualité des interventions proposés, témoigne de la nécessité de cette étude.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de collecter et d'analyser la situation de base des bénéficiaires potentiels dans la zone d'intervention du projet et de faire ressortir la situation socio-économique des différents groupes à cibler, des ménages représentatifs. L'objectif est également d'inclure dans cette situation de base des données, analyses et indicateurs spécifiques au projet. Ces résultats représenteront la situation de base afin de comparer l'évolution de ces indicateurs et les effets directs du projet pendant la revue à mi-parcours et à l'achèvement du projet. L'enquête tiendra compte de la méthodologie proposée par le FIDA pour mesurer les résultats, en particulier ceux de base.

Des études spécifiques seront proposées et budgétisées dans le cadre de ce PIM pour mieux identifier la situation de base des marchés à cibler, des IMF et la situation des MPMEs.

Méthodologie

La méthodologie est divisée en deux parties à savoir : la révision de la bibliographie et la réalisation des enquêtes quantitatives en utilisant des méthodes quasi-expérimentales, selon la méthodologie FIDA pour le renseignement des indicateurs de base. Cette étude sera effectuée en plusieurs étapes :

Prédémarrage de l'étude :

- Proposition écrite du prestataire des différentes étapes de l'étude, la méthodologie de travail détaillée et son déroulement en note technique qui sera ajustée après la révision de bibliographie et la réunion de retour avec l'UGP.
- Révision de bibliographie, révision des données quantitatives et qualitatives déjà disponibles à l'échelle nationale et régionale. Notamment, les études disponibles du PADEF, PRODER et PD-PAC et les informations tirées pendant la formulation, des agences du gouvernement, des autres agences de Nations Unies, de la Banque Mondiale, etc. L'UGP avec l'aide du FIDA faciliteront la disponibilité d'information.
- Réunion de cadrage pour validation avec le comité de pilotage de l'étude sur l'échantillonnage des ménages, des secteurs et des villages à sélectionner. Il en ressortira la version finale de la note technique de proposition de l'étude avec la méthodologie finalisée et détaillée. Les arguments et précisions sur le choix des unités d'observation, les bases de sondage à utiliser, les modes de tirage des échantillons, les outils de collecte des données, les conditions de saisie, de traitement et d'analyse des données d'enquêtes et le calendrier des enquêtes y seront inclus.

Echantillonnage et zone de réalisation de l'étude

Même si la définition de l'échantillonnage et des secteurs/villages pour la réalisation des enquêtes est effectuée avec le comité de pilotage de l'étude, il est recommandé de réaliser cette étude dans les zones définies à la conception du projet en choisissant les secteurs/villages dans la zone de projet prédéfini et pour assurer la réalisation des enquêtes avec les possibles/futurs bénéficiaires du projet³², et aussi bien avec un groupe témoin qui devra être de la même taille de celui des bénéficiaires potentiels. La réalisation de cette étude et des études qui suivront (mi-parcours et achèvement) devront être en accord avec la stratégie de ciblage du projet.

Un échantillonnage et une méthodologie seront définis selon les ressources disponibles et en prenant en considération la cible finale du projet et la population dans la zone.

Démarrage de l'étude :

Enquêtes ménages

- 1- Mise en œuvre pratique des enquêtes ménage sur le terrain qui pourront passer par une enquête pilote, afin de s'assurer de la qualité des outils, et d'apporter des ajustements si nécessaires ;
- 2- Réalisation des enquêtes
- 3- Production des résultats de l'enquête qui feront l'objet d'une session de restitution,
- 4 - Analyse de données et réalisation du rapport.

Etape de Finalisation :

- 1- Remise du rapport général détaillé ainsi que la finalisation des différents supports des données de l'enquête. Le rapport présentera la méthodologie de l'étude, l'analyse des résultats sur les études et sur les résultats de l'enquête ménage ;
- 2- Tenue d'un atelier de restitution des résultats avec la participation de toute l'équipe du projet et les représentants de toutes les institutions et organisations impliquées ou concernées par la gestion des activités d'une ou de plusieurs composantes du projet;
- 3- Finalisation du rapport en prenant en compte les observations, suggestions et recommandations adoptées par les participants à l'atelier.

Le coordonnateur/trice avec le responsable de l'antenne et le assistant/e RSE-agronome seront le comité de pilotage de cette étude. Il se réunira aux différentes étapes clés de validation de la méthodologie.

Résultats attendus

L'analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus notamment en faisant une désagrégation selon le genre, les jeunes, les filières et marchés concernés autant que possible.

Résultat 1 : Enquêtes des ménages ciblés.

Un rapport avec une analyse des résultats, différenciée par secteur, ménage et genre. L'information à analyser :

- (i) Éléments socio-démographiques : le profil socio-démographique des ménages : taille, structure (désagrégé par sexe et tranche d'âge), niveau d'alphabétisation/éducation, appartenance à un groupe particulier (autochtone, handicapé)

(ii) Situation socio-économique et conditions de vie :

- Type d'activités (désagrégées par âge et sexe), proportion des revenus agricoles et non-agricoles,
- Pour l'activité agricole : cultures principales et secondaires, superficies (typologie de l'exploitation), productions et rendements.
- Pour l'activité entrepreneurial : type de services ou produits offerts, revenus, profit, défis, Age et genre.
- Indice de pauvreté.
- Avoirs agricoles et non agricoles

Accès aux services de base et communautaires :

- Accès à l'eau potable, électricité, terre
- Accès à des services : éducation, santé,
- Accès aux services financiers

Accès aux marchés et intégration dans les chaînes de valeur:

- Flux de produits agricoles commercialisés dans les zones du projet, en particulier sur les marchés identifiés
- Part de la production commercialisée, mode de commercialisation, ...
- Accès aux marchés /infrastructures : temps de parcours, obstacles, ...
- Accès/utilisation, information, Marché
- Appartenance à un OP, services reçus, ...

Situation sécurité alimentaire

- Situation de sécurité alimentaire : période de soudure, stratégie de survie, etc.

Résultat 2 : Proposition du questionnaire d'enquête des effets sur la base des résultats d'étude de référence et des indicateurs d'effets du PAJE.

Cette enquête sera effectuée à la mi-parcours et à l'achèvement du projet pour la majorité des indicateurs d'effet, et après l'achèvement pour les indicateurs d'effets relatifs au but du projet (cadre logique).

Il est recommandé d'impliquer le FIDA qui a proposé une méthodologie et des enquêtes modèles pour les indicateurs de base standardisés qui pourront être ajustés aux besoins de PAJE.

En parallèle, il est attendu que le prestataire forme des enquêteurs et responsables SE des partenaires, sur la méthodologie, les questionnaires, la méthode d'échantillonnage et l'utilisation de l'application.

Livrables

Les livrables et les dates limites seront définis en détail par le comité de pilotage de l'étude de référence. Toutefois un rapport est attendu pour chaque étude, une méthodologie et modèle d'enquête pour l'EAE.

Produit attendu	Date limite
- A compléter en détails par l'UGP	A définir, 2021

La livraison finale des rapports/documents devra avoir lieu au plus tard 15 jours après la révision.

Appendice 4 - Termes de référence du Personnel clé du projet

I - Coordonnateur/Coordonnatrice de l'UGP

Tâches et responsabilités

Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et sous la supervision du Comité de Pilotage (CP) du projet et du FIDA, le/la Coordonnateur (trice) sera responsable de l'organisation, l'animation, la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités menées dans le cadre du projet, directement et en collaboration avec l'assistance technique internationale.

Il/elle assure la conduite concertée des activités opérationnelles techniques, administratives, financières et comptables en veillant au respect des dispositions :

- du Document de conception du projet ;
- de l'Accord de Prêt FIDA/Etat CONGO ;
- de la Lettre à l'Emprunteur du FIDA ;
- des Lois et Règlements en vigueur au CONGO ;
- des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables et celles de tout autre manuel, de gestion spécifique conçu et validé/approuvé par le FIDA pour assurer une mise en œuvre correcte des activités ;
- des recommandations validées et approuvées des missions de supervision, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

1. Au plan institutionnel

- Entretenir des relations avec le Ministère de Tutelle, le Représentant de l'Emprunteur, le Comité de Pilotage et les Bailleurs de Fonds, les organisations représentatives des bénéficiaires, les prestataires de services ;
- Entretenir des relations avec les Partenaires identifiés pour la mise en œuvre des activités du Projet ;
- Assurer le Secrétariat du Comité de Pilotage conformément à l'Arrêté de création dudit Comité.

2. Au plan Management Général

- Promouvoir et mettre en œuvre les objectifs et les stratégies du Projet (au sein du Projet et auprès des autres partenaires);
- Coordonner l'équipe du Projet et travailler en synergie avec l'assistance technique internationale ;

- Coordonner la circulation interne de l'information au sein du Projet et sa communication externe ;
- Superviser et contrôler la mise en œuvre des stratégies de ciblage, de genre et les approches du Projet par composante ;
- Mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage pour assurer l'exécution optimale des activités du Projet ;
- Assurer la responsabilité la bonne gestion des ressources et du patrimoine du Projet ;
- Contrôler la qualité technique du travail au sein de l'UGP ;
- Contrôler la cohérence de la mise en œuvre des activités des composantes : interrelations fonctionnelles et opérationnelles ;
- Assurer la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés ;
- Contrôler la qualité technique, la cohérence et la conformité des prestations fournies par les partenaires et autres opérateurs.

3. Au plan de la gestion des PTBA

- Préparer et soumettre aux organes les Plans de Travail et Budget Annuels (PTBA) ;
- Approuver le Projet de PTBA consolidé du PAJE ;
- Présenter le PTBA consolidé au Comité de Pilotage pour approbation ;
- Transmettre le PTBA approuvé par le Comité de Pilotage au FIDA pour Non Objection ;
- Demander les modifications nécessaires du PTBA en cours d'exercice ;
- Préparer et soumettre au MAEP, au comité de pilotage et au FIDA les rapports techniques et financiers, et de suivi/évaluation et organiser les audits externes ; et
- Préparer et appuyer ou participer aux missions de supervision et d'évaluation externe.

4. Au plan financier

- Demander l'ouverture du compte spécial et du compte du Projet ;
- Mobiliser les fonds du Projet et gérer le compte du projet ;
- Élaborer et soumettre à l'approbation des organes compétents les contrats et les accords ;
- Autoriser tous les règlements par caisse et banque ;
- Approuver les sommes dues au titre des contrats et autres conventions ;
- Assurer la signature autorisée sur le compte spécial et le compte du Projet ;
- Assurer la vérification et la signature autorisée des demandes de fonds de contrepartie/CONGO ;
- Assurer la vérification et la signature autorisée des Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) ;

- Assurer la vérification et la signature autorisée des Demandes de Paiement Direct (DPD) et des engagements spéciaux ;
- Assurer le suivi permanent de la Trésorerie en collaboration avec le RAF.

5. Au plan administration générale

Gestion du personnel :

- Autoriser le recrutement du personnel ;
- Proposer les membres de la commission de recrutement ;
- Signer les contrats de travail ;
- Vérifier les états et bulletins mensuels de paie ;
- Approuver les déclarations trimestrielles de cotisations sociales ;
- Approuver les déclarations mensuelles d'impôts sur les salaires ;
- Approuver les demandes de congés ;
- Approuver les décisions de licenciement ;
- Approuver les démissions d'un agent ;
- Autoriser les demandes de participation à des séminaires et formation du personnel.

Gestion des achats et frais généraux :

- Autoriser les achats ;
- Autoriser la préparation des dossiers d'appels d'offres (DAO) ;
- Signer les bons de commande ;
- Signer les contrats ou les marchés ;
- Notifier l'adjudication de marché ;
- Autoriser l'avance sur marché ou contrat ;
- Signer les demandes d'exonération : douane, TVA.

Missions :

- Approuver les Termes de Référence (TDR) de mission UGP ;
- Contrôler et approuver le rapport de mission.

Administration courante :

- Signer le courrier du PAJE ;
- Autoriser l'utilisation de la logistique ;
- Signer les baux à loyer ;
- Entretenir des relations avec les Ministères : Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et l'Etat ;

- Entretenir des relations avec les autres tiers ;
- Entretenir des relations avec le FIDA pour les demandes d'Avis de Non Objection (ANO).

6. Au plan de gestion du Système de Suivi et Evaluation(SSE)

Superviser la mise en place du système S/E Participatif et notamment :

- la révision du cadre logique du Projet, en particulier dans les domaines des indicateurs et des mécanismes de suivi ;
- le respect de la stratégie de ciblage et la prise en compte du genre dans toutes les activités du projet ;
- La clarification des besoins essentiels d'information de la Coordination du projet, de la tutelle technique, du Comité de pilotage, des Bailleurs de fonds (FIDA) et en relation avec les intervenants, établir le cadre et les procédures pour l'évaluation des activités du Projet ;
- S'assurer que tous les contrats signés avec les opérateurs/prestataires de services incluent des spécifications pour le suivi interne requis d'eux, les systèmes de reportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié ;
- la revue avec les Partenaires à la mise en œuvre, leurs approches et systèmes d'information existants et s'accorder sur tout changement, appuis et ressources requis ;

Mise en œuvre du S/E

- La supervision de la coordination de la préparation technique du PTBA au niveau de l'UCP et s'assurer que les activités envisagées concourent à la réalisation du projet ;
- La révision des rapports de suivi ; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet ;
- S'assurer qu'en général, les décisions relatives au suivi du projet sont conformes au document de projet et, en particulier, que les spécifications de ce document sont entièrement observées dans la conception du système de Suivi Evaluation du Projet ;

3 Reporting

- La revue qualité des rapports sur les résultats du Suivi Evaluation, comme requis, en étroite collaboration avec l'assistance technique internationale, le service financier, l'équipe technique et les partenaires de mise en œuvre ;

- Effectuer régulièrement des visites de terrain pour appuyer la mise en œuvre du S/E et pour identifier là où des adaptations pourraient être nécessaires ;
- Guider le partage régulier des résultats du S/E avec l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;
- Faire des rapports réguliers à la Coordination du projet, en mettant en relief les points essentiels et préparer la documentation pour les réunions ;
- Vérifier que les données du suivi sont discutées au niveau des instances appropriées et en temps utile en termes d'implications pour les actions appropriées et en temps utile en termes d'implications pour les actions futures.
- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des PTBA;
- Mettre en œuvre le plan de communication des résultats du projet et de la visibilité des activités au Congo, comme dans la sphère régionale, internationale et la communication avec la technologie digitale

7. Au plan comptable

- Contrôler les balances et situations budgétaires mensuelles ;
- Vérifier les situations comptables ;
- Contrôler les analyses de comptes : mensuelles, semestrielles.

8. Au plan des états financiers & informations

- Contrôler les états financiers ;
- Vérifier la situation des contrats et marchés.

9. Au plan des rapports d'activités

- Vérifier et approuver les rapports d'activités périodiques de l'UCP ;
- Contrôler et approuver les rapports d'activités semestriels du PAJE.

10. Au plan des rapports d'audit

- Approuver les TDR et short-list des auditeurs à consulter ;
- Notifier le choix d'auditeur ;
- Signer le contrat avec l'auditeur ;
- Vérifier et approuver le rapport d'audit ;
- Transmettre le rapport au FIDA dans les délais requis.

Exigences et qualifications :

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l'appel à candidature ;
- Niveau Bac +5 au moins avec au moins 10 ans d'expériences en management et gestion des projets de développement ;
- Capacités d'animation et de relation avec les différents acteurs et partenaires du projet ;
- Capacités de vision stratégique, d'organisation et de leadership ;
- Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents ;
- Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte du Congo ;
- Connaissance et adhésion à la stratégie du Projet;
- Bonne connaissance et pratique du milieu rural et des organisations paysannes ;
- Maitrise des outils informatiques (bureautique, internet, comptabilité, bases de données, capacité de développement d'applications simples sous ACCESS ou équivalent) ;
- Au moins cinq ans d'expérience positive objectivement vérifiable, en matière de management de projet de projet similaire;
- Formation universitaire (master au minimum) en économie, gestion, aquaculture, pisciculture ; développement
- Ne pas atteindre l'âge de la retraite pendant l'exécution du projet.
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

Lieu d'affectation : Il/elle sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

II -Responsable de Suivi et Evaluation

Sous la responsabilité finale du Coordonnateur du Projet, le/la Responsable Suivi et Evaluation- Coordinateur/trice adjoint sera basé(e) à Brazzaville à l'UGP avec des déplacements fréquents dans la zone d'intervention du projet.

Tâches et responsabilités

Le/la responsable du suivi/évaluation- oint sera chargé(e) d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation périodique de toutes les activités du Projet, ainsi que de la coordination du Projet. Il/elle sera également chargé(e) coordonner l'appui les acteurs et partenaires du projet à mettre en place leurs propres dispositifs cohérents avec celui-du Projet, ainsi que d'appuyer les autres membres de l'UGP. Il/Elle coordonnera aussi l'assistant de suivi et évaluation pour la collecte des données dans les temps et qualité prévu, ainsi qu'assurer l'appui des assistants SE aux opérateurs et les partenaires à remplir leurs tâches de gestion et production de l'information.

Le RSE est chargé de la conception et de la gestion participative du système de planification et de suivi - évaluation du Projet. Il veille au développement d'un système de Suivi - Evaluation Participatif basé sur des mécanismes et systèmes formels et fonctionnels. Il/elle est le responsable final de l'utilisation et présentation des données pour la planification, pilotage et prise de décision du projet.

Taches spécifiques

Concernant la mise en place du système :

- Guider un processus d'établissement de la situation de référence (étude de base) ; vérifier la qualité des données socio-économiques disponibles sur la zone du projet, les méthodes utilisées pour les collecter et leur degré de fiabilité pour constituer de bonnes statistiques de base ;
- Il/elle sera responsable du suivi de la mise en œuvre de la stratégie genre ;
- Travailler étroitement avec l'assistance internationale pour la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante en vue de l'enregistrement et du compte-rendu des progrès physiques par rapport aux prévisions du PTBA ;
- Guider un processus d'identification des questions et paramètres clés de performance en vue du suivi des performances du Projet et de leur comparaison avec les objectifs ;
- Guider et superviser les organismes contractants pour réaliser en relation avec l'assistance technique internationale les enquêtes et études spécifiques requises pour l'évaluation des effets et des impacts du Projet ;

- Contribuer à l'élaboration du plan de renforcement des capacités du Projet en matière de Suivi Evaluation et suivre sa mise en œuvre ;
- Appuyer de manière participative des formations en Suivi Evaluation sur la base des besoins des intervenants, notamment les bénéficiaires ;
- Développer l'ensemble du cadre pour le suivi et l'évaluation (S/E) du projet, notamment les revues annuelles, les évaluations participatives d'impact, le suivi des processus, le suivi des opérations et les ateliers de capitalisation des leçons apprises ;
- Développer le Système d'Information et l'intégrer comme outil de planification et de gestion de l'UCP.
- Développer un système de gestion des connaissances et assurer sa fonctionnalité au sein de l'UCP

Concernant la mise en œuvre du S&E

- Concevoir sur la base du PTBA, le cadre de suivi des réalisations physiques et des processus relatifs aux activités du Projet ;
- Appuyer l'équipe du Projet et les partenaires de mise en œuvre dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires. Préparer les rapports d'avancement consolidés, pour la Coordination du projet, à soumettre aux instances appropriées et le calendrier approuvé ;
- Réviser les rapports de suivi ; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet ;
- Informer et participer aux missions de supervision et d'évaluation/revues externes en analysant les rapports de suivi ainsi qu'en fournissant une connaissance directe et personnelle de la situation de terrain ;
- Organiser des sessions de recyclage en Suivi Evaluation pour l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre, les organisations locales et les bénéficiaires ;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet ;
- Assurer la gestion des connaissances et les activités de communications selon les informations collectées par le suivi évaluations et les résultats généraux du projet
- Contribuer activement à la réalisation du PTBA et assurer la disponibilité des données pour sa formulation ;
- Coordonner le SSE dans chaque région et de l'antenne et assurer la collecte des données définies nécessaires au projet à la fréquence convenue ;

- Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi qualitatif afin de fournir des informations pertinentes sur l'évaluation courante des activités et des effets du projet ;
- Guider le personnel du projet et les partenaires à la rédaction de leurs rapports d'avancement et examiner les rapports en tirant les conclusions et recommandations nécessaires au pilotage ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre du SE ;
- Orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets ;
- s'assurer que tous les contrats signés avec les opérateurs/prestataires de services incluent des spécifications pour le SSE et le type des données à collecter, fréquence et mode de reportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié ;
- Informer et collaborer avec les missions externes de supervision et d'évaluation en faisant des informations disponible et actualisé sur l'avancement du projet ;
- planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet et promouvoir le partage régulier des résultats du SE avec l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;

Qualifications

Il/elle devra avoir le profil suivant:

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l'appel à candidature ;
- Titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (niveau master au minimum) en Sciences agronomiques, Statistiques ou discipline apparenté ;
- Forte expérience en matière d'intégration et de suivi des stratégies de genre ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires de planification et suivi évaluation ;
- Expérience dans la coordination du prjets ;
- Bonne connaissance du milieu rural ;
- Bonne connaissance du Excel et des logiciels de gestion des bases de données ;
- Une bonne connaissance des systèmes de SE dans le contexte des projets de développement rural
- Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l'approche genre ;
- Connaissance de la langue française.
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.

Durée du Contrat

- Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

- **Lieu d'affectation** : Il/elle sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

III- Responsable Administratif et Financier (RAF)

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet, le/la RAF sera responsable exclusivement des domaines de la gestion et de la comptabilité générale, budgétaire, analytique et matérielle du Projet ainsi que de la gestion administrative du personnel. Il/elle aura pour rôle la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du Projet au plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il/elle met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :

- Diriger et contrôler l'équipe administrative et financière;
- Appuyer les autres membres de l'UCP ainsi que les autres partenaires du Projet dans les domaines de l'administration et de la gestion du projet;
- Assurer la gestion financière du processus de passation des marchés,
- Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ;
- Proposer le recrutement, diriger et contrôler le personnel d'appui;
- Contrôler la comptabilité et sa cohérence avec les mouvements de fonds (financements, banques et caisse);
- Contrôler le suivi budgétaire et les situations périodiques;
- Autoriser les dépenses;
- Participer à l'élaboration des budgets et projets de travail;
- Conseiller, dans son domaine de compétence, la Coordination dans la préparation de contrats ou d'accords;
- Elaborer annuellement le bilan et l'inventaire du Projet;
- Organiser et maintenir les éléments de gestion du personnel;
- Préparer tous les aspects comptables ou financiers des rapports produits par le projet;
- Préparer l'acquisition de biens et de services;
- Assurer le contrôle et le suivi des procédures budgétaires au niveau de l'UCP et des opérateurs ou partenaires;
- Contrôler et viser les demandes de retrait de fonds (DRF) en accord avec la programmation des dépenses inscrites dans les PTBA ;

- Assurer que les opérateurs partenaires maintiennent une comptabilité propre des dépenses en relation avec les activités du Projet et qu'ils fournissent périodiquement l'état des dépenses et autres informations; et
- Préparer et appuyer les missions d'audit et de supervision en matière de gestion administrative et financière.
- Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ;
- Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du Projet.

Le Responsable Administratif et Financier (RAF) exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité et la mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions :

- Du rapport de pré évaluation ;
- De l'Accord de Prêt FIDA ;
- De la Lettre à l'Emprunteur du FIDA ;
- Du Manuel de procédures administrative, financière et comptable ;
- De la réglementation administrative, financière et comptable en vigueur au CONGO.

Fonctions principales

- organiser, animer, exécuter les contrôles nécessaires à une gestion normée de façon :
- permanente et exhaustive ;
- objective et pertinente ;
- fiable et utile ;
- contribuer efficacement à la gestion du Projet.

A ce titre, le RAF devra assurer notamment :

- L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ;
- L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du projet, dans le respect des délais impartis ;
- La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (FIDA). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer a tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin il veille a ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place conformément à l'accord de prêt ;

- La sauvegarde du patrimoine du Projet.

Tâches spécifiques

Systeme d'information et de gestion

- Participer à la conception dudit système ;
- Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ;
- veiller à sa mise à jour.

Organisation générale :

- Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ;
- Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ;
- Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veille à la mise à jour des dossiers du personnel et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ;
- Veiller également à l'application du règlement intérieur du projet ;
- Assurer la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ;
- Elaborer et assurer la mise à jour du planning des congés.

Elaboration, contrôle et suivi budgétaire

- Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration du projet des activités et des budgets ;
- Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les partenaires en relation avec les composantes opérationnelles ;
- Assurer le suivi budgétaire, établit la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élabore les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ;
- Procéder en relation avec le responsable de la programmation et du suivi/évaluation, à l'analyse des coûts des activités du Projet.

Systeme comptable

- Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ;
- Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables :
 - o grands livres mensuels : généraux et analytiques ;
 - o balances mensuelles : générales et analytiques ;
 - o analyses des comptes mensuelles dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ;
 - rapprochements mensuels des comptes bancaires ;
 - production des états de fin d'année.

Trésorerie :

- Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les bailleurs de fonds et le gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du projet;
- Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôles et suivre le traitement des écritures en suspens ;
- S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des comptes spéciaux ;
- Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane.

Autres attributions fonctionnelles

- Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,
- Veiller à ce que les moyens du projet notamment les véhicules soient exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité ;
- Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que :
 - les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Projet soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ;
 - le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques.

Contrôle :

- Contrôler le respect des plans de travail du SAF;
- Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ;

- Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fond), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance.

Formation :

- Identifier les besoins de formation des agents du projet;

Audits/missions de supervision:

- Assurer la préparation de ces missions ;
- Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ;
- Mettre en œuvre les plans d'action de suivi des recommandations concernant la gestion financière et des audits.

Résultats attendus de la fonction

- Les ressources humaines et physiques du Projet sont gérées conformément aux règles en vigueur;
- Les Fonds du Projet sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles, gérés suivant les règles des bailleurs et conformément à la législation nationale;
- Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés en temps voulu et reflètent la situation réelle des ressources et des emplois des fonds du projet avec des indicateurs de performance;
- Tout le personnel du Projet et le personnel d'assistance technique sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- Les fournisseurs et les prestataires de services et de travaux sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- L'acquisition de biens, services et travaux est organisée dans les temps et de manière efficiente et en conformité avec les règles nationales et celles des donateurs;
- Des systèmes effectifs sont mis en place pour le calcul des coûts et la protection des actifs et en particulier la production d'informations statistiques comptables pour le système de Suivi et Evaluation;
- La supervision éventuelle est assurée pour d'autres accords subsidiaires de financement dûment signés avec les autres Co financiers (institutions financières ou bailleurs de fonds).
- Les relations excellentes sont établies avec tous les partenaires du Projet à tous les niveaux (international, national, provincial, communal).

Qualifications

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l'appel à candidature ;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en gestion financière et comptable ou en expertise comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Au moins 10 années d'expérience dont 3 au moins à un poste de responsabilité au niveau RAF, DAF, CAF;
- Avoir la capacité de diriger une unité comptable;
- Etre capable de: (i) organiser et planifier; (ii) coordonner/superviser/contrôler; (iii) communiquer et travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Etre capable de travailler sous astreintes.
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou de tout autre bailleur notamment celles relatives à la mobilisation des ressources, à la contractualisation, à la gestion financière et comptable, aux audits etc.;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion des procédures contractuelles et de la législation en vigueur;
- Avoir une bonne connaissance des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access;
- Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/projets de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Durée du Contrat

- Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.
- **Lieu d'affectation:** Il/elle sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

IV - Consultant en passation des marchés

Le(la) Consultant(e) en Passation des Marchés placé(e) sous l'autorité directe du Coordonnateur a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PAJE soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires. Basé au sein de l'UCP (à Brazzaville), il (elle) rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité, relatives à la programmation, l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le PAJE. Le (la) Consultant(e) en passation des marchés est notamment chargé(e) de:

En ce qui concerne l'organisation de la fonction

- Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du PAJE à intégrer dans les manuels de procédures du projet ;
- Assister les représentant des structures bénéficiaires pour la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure;

En ce qui concerne la programmation

- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues;
- Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du projet pour toutes les fédérations et services publics partenaires, et assister les structures bénéficiaires pour la définition des caractéristiques et spécifications techniques;
- Faire assister les partenaires, pour l'élaboration et la mise à jour du plan de passation des marchés chacun en ce qui le concerne;

En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres

- Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et de l'Administration guinéenne;

- Assister tous les partenaires pour la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), lettres d'invitation et publications ou à leur demande assurer ces prestations pour leur compte,
- Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis (au niveau national et auprès du FIDA).

En ce qui concerne la passation des marchés

- Préparer et faire publier les avis d'appels d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions;
- Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin ;
- Veiller à la confection des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du fida et obtenir les approbations nécessaires du fida et des autorités compétentes de l'administration;
- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel des procédures et dans les meilleurs délais;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

En ce qui concerne l'exécution des marchés

- Veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l'approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés;
- Préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés.

En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services;
- Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds fixés dans les accords de prêt ou de don.

En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis

Élaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses fédérations et services publics et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques.

Qualifications

- Etre de nationalité congolaise;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 3 ou tout autre diplôme équivalent;
- Au moins 5 années d'expérience dont 3 au moins à un poste de responsabilité en passation des marchés;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation en matière de passation des marchés au Congo et des partenaires internationaux;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Etre capable de travailler sous astreintes.
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion contractuelles et de la législation en vigueur y afférente;
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access;

Durée du Contrat

- Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée aux trois première années du projet

et sa durée annuelle dépendra de la charge de travail au projet. Le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

- **Lieu d'affectation:** Il/elle sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

V - Comptable

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet et, sous la supervision et le contrôle du RAF, le Comptable assure la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer la transparence de la gestion comptable et financière, conformément aux principes comptables généralement admis tels que précisés dans le Manuel de procédures.

Le comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au CONGO et notamment dans l'application :

- des dispositions du système comptable SYCOHADA ;
- des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet.

Taches principales

Elles consistent à :

- assurer la comptabilisation de toutes les pièces justificatives du projet en garantissant les exigences de :
 - consistance et d'exhaustivité ;
 - fiabilité et de pertinence ;
 - sincérité et de régularité.
- établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes :
 - journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc. ;
 - grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique ;
 - états mensuels des réalisations budgétaires ;
 - bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultat ;
 - états détaillés des dépenses effectuées sur les fonds du prêt.

Taches spécifiques

- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations);
- Superviser et contrôler la caisse;
- Participer à la codification comptabilité générale, analytique, budgétaire, géographique des données comptables;
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires;
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Projet
- Participer à la réalisation des inventaires annuels;
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services;
- Participer à la préparation des demandes de remboursement de fonds (DRF);
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes;
- Participer dans l'élaboration du PTBA;
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé;
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision;
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit;
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques;
- S'assurer de la bonne tenue comptable chez les partenaires du Projet et du respect des règles comptables et financières du projet; et;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur dans le cadre de ses compétences.

Qualifications

Le/la candidat(e) devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural.

Il/elle devra répondre au profil suivant:

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l'appel à candidature ;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en gestion financière, ou comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Etre capable d'organiser et planifier; de communiquer et apte à travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;

- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et être capable de travailler sous astreintes.
- Avoir une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes.
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout.
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access.
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/projets de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

VI - Chef d'antenne

Sous l'autorité du/de la Coordonnateur (trice), le Chef d'antenne est chargé de la mise en œuvre et du suivi dans sa zone de compétence, des projets d'actions arrêtés dans les PTBA et, de contribuer par son action à réaliser les objectifs du PAJE. Il/elle est responsable du suivi de l'ensemble des opérateurs partenaires intervenant dans la zone couverte par l'antenne et, de la représentation de l'UCP auprès de l'ensemble des autorités régionales et des partenaires intervenant dans la région. Il/elle devra assurer des déplacements réguliers dans la zone couverte par l'antenne, afin de contrôler l'état d'exécution des activités et le travail délivré par les opérateurs partenaires. De manière particulière, le chef d'antenne est chargé des missions suivantes:

- Contrôler l'état d'exécution des activités et du travail délivré par les opérateurs prestataires dans les zones couvertes par l'Antenne ;
- Apporter l'appui technique spécifique sur les aspects entrepreneuriat des jeunes et animation ;
- Animer les réunions sous régionales et/ou départementales d'élaboration des PTBA et des bilans d'activités et de réalisation du PAJE
- Contribuer à la définition des projets détaillés de travail des opérateurs partenaires intervenant dans les zones couvertes par l'Antenne
- Gérer les informations recueillies auprès des opérateurs: en assurer le contrôle et la synthèse pour les besoins de l'UCP et de ses partenaires
- Etablir des relations fonctionnelles de travail avec les structures déconcentrées de l'Etat dans les zones couvertes par l'Antenne et les autorités locales dans le cadre de l'exécution des PTBA et cadres de concertation
- Participer activement aux missions de supervision annuelles, à la revue à mi-parcours et au rapport d'achèvement
- Visiter régulièrement les communautés et vérifier auprès d'elles la pertinence des activités mises en œuvre
- Préparer et organiser, en relation avec les fora locaux l'évaluation participative et contribution à l'animation des travaux et l'élaboration des rapports et des recommandations
- Gérer efficacement et avec efficience les moyens financiers et matériels mis à la disposition de l'antenne pour le fonctionnement de la structure et en rendre compte à l'UCP selon les règles édictées en la matière

- Gérer, encadrer et soutenir le personnel mis sous sa responsabilité.

Qualifications :

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l'appel à candidature ;
- Niveau Bacc + 5 au moins en économie, gestion d'entreprise, finance rurale, agribusiness ou équivalent ;
- Avoir au moins 5 ans d'expériences en management et gestion des projets de développement, notamment en appui à l'entrepreneuriat;
- Capacités d'animation a la creation /gestion d'entreprises et de relation avec les different acteurs et partenaires du projet;
- Capacités de vision stratégique, d'organisation et de leadership;
- Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents;
- Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte du Congo;
- Connaissance et adhésion à la stratégie du Projet;
- Bonne connaissance et pratique du milieu rural et des organisations paysannes;
- Maitrise des outils informatiques (bureautique, internet, comptabilité, bases de données, capacité de développement d'applications simples sous ACCESS ou équivalent);
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.
- Ne pas atteindre l'âge de la retraite pendant l'exécution du projet.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

Lieu d'affectation: Il/elle sera basé(e) à Dolisie avec des déplacements dans les autres zones du projet.

VII – Spécialiste en chaînes de valeur agricoles, également assistant chargé du suivi-évaluation à l’antenne

Sous l’autorité du chef d’Antenne et sous la supervision technique du/de la Coordonnateur (trice), l’agronome, également assistant au suivi-évaluation est chargé de:

- Saisir les données relatives au système de SE du PAJE et assister le/la Responsable de Suivi et Evaluation dans toutes ses tâches
- Participer à la mise en place du système SE avec tous les acteurs impliqués et organiser les réunions de réflexions y afférente
- Participer au processus d’établissement de la situation de référence de la zone du PAJE
- Participer à l’organisation des ateliers de révision du cadre logique pour l’adapter au contexte et s’assurer que le Projet dispose d’un calendrier cohérent de SE
- Tenir à jour des tableaux de bord de suivi d’exécution et de résultats ainsi que les bases de données pour faciliter le suivi et l’évaluation des actions
- Mettre en œuvre avec les bénéficiaires de dispositif de suivi nominatif du Projet en définissant avec eux les critères de catégorisation des ménages et les outils appropriés pour le suivi participatif ciblé
- Organiser et animer – sous l’impulsion des communautés bénéficiaires pilotes – des ateliers d’auto évaluation participative et revue/exploitation des rapports issus de ces fora ainsi que des recommandations pertinentes
- Participer à l’élaboration périodique des rapports et des notes de suivi des activités
- Réaliser périodique de missions de suivi sur l’état d’avancement des activités et des résultats à tous les niveaux (populations, groupements, opérateurs, etc.)
- Participer aux ateliers d’évaluation internes et externes organisés périodiquement
- Participer aux missions de supervisions et d’évaluation externes et contribuer dans la préparation de la documentation nécessaire
- Apporter une collaboration dans toutes les autres tâches qui lui seront confiées par le chef d’Antenne et le Coordonnateur

Qualifications :

- Etre de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus a la date de lancement de l’appel à candidature ;
- Niveau Bac + 5 au moins en agronomie, développement rural ou équivalent;

- Avoir au moins 5 ans d'expériences en management et gestion des projets de développement, notamment en appui agronomie et suivi-évaluation;
- Capacités de vision stratégique, d'organisation et de leadership;
- Aptitude au travail en équipe et à l'animation d'un réseau de partenaires de natures et d'horizons différents;
- Expérience pratique de la gestion/mise en œuvre de projets dans le contexte du Congo;
- Connaissance et adhésion à la stratégie du Projet;
- Bonne connaissance et pratique du milieu rural et des organisations paysannes;
- Maîtrise des outils informatiques (bureautique, internet, comptabilité, bases de données, capacité de développement d'applications simples sous ACCESS ou équivalent);
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.
- Ne pas atteindre l'âge de la retraite pendant l'exécution du projet.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limitée à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois.

Lieu d'affectation: Il/elle sera basé(e) à Dolisie avec des déplacements dans les autres zones du projet.



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Moyen
<i>Engagement politique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Pertinence du projet</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiences des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Substantiel	Moyen
Engagement politique	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque: Les élections au Congo se sont déroulées en Mars 2020. Quelques tensions subsistent dans cette période de transition marquée par l'entrée en fonction d'un nouveau Gouvernement. On pourrait craindre un ralentissement de la continuité des services publics lié aux changements des postes et nouvelles nominations au niveau des hauts cadres de l'administration.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mesures d'atténuation: Le FIDA fera le suivi continu de la situation politique, pour assurer que la possible transition du gouvernement n'ait pas un impact sur la mise en œuvre du projet et adoptera des mesures conservatoires en concertation avec le gouvernement</p>		
Gouvernance	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Risque de suspension du portefeuille du FIDA pour le pays à cause des dépenses non éligibles.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le portefeuille a été suspendu de 2018 jusqu'au début de 2019. Les dépenses non éligibles ont été remboursées avant la reprise de la coopération en début 2019. Cependant de nouvelles dépenses non éligibles s'élevant à 237 850 USD sont apparus à cause de l'incapacité de l'Etat à mobiliser ses apports en numéraires pour le financement d'une partie des salaires du personnel du PDPAC. Le Gouvernement a proposé de compenser ces avec des contributions en nature (véhicules, bâtiments) dont le FIDA a évalué à 171 985 USD. Ces contributions en nature ont été approuvées par le FIDA. Le remboursement du solde restant de 65 865 USD sera une condition au premier décaissement du PAJE. Un suivi financier rapproché de l'équipe pays du FIDA permettra d'éviter d'enregistrer de nouvelles dépenses inéligibles.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Mauvaise gestion des ressources du projet, menant à la fraude et à la corruption, contraire à la politique tolérance zéro du FIDA.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Formation et appropriation par l'équipe du projet des politiques anti- corruption du FIDA. Missions conjointes proactives FIDA/Gouvernement afin de suivre l'application des standards fiduciaires convenus ; supervisions deux fois par an et audit une fois par an; comité d'audit ; rapportage financier en ligne.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Substantiel

Risque: Risque Les fonds de contrepartie en numeraire ne sont pas mobilisés, ou ne sont pas décaissés à temps.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Limiter la contrepartie du gouvernement dans le budget du projet aux apports en nature (ce qui est une pratique standard pour tous les bailleurs multilatéraux actifs au Congo actuellement). L'équipe pays du FIDA accompagnera a cet effet le projet a mettre en place des outils et une demarche systématique et rigoureuse d'enregistrement et de comptabilisation des contributions en nature du Gouvernement et des bénéficiaires.		
Risque: Risque lié aux impacts de la pandémie du Covid-19 sur les chaines d'approvisionnement agroalimentaires, et l'économie du pays dans son ensemble.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Suivi constant du fonctionnement des marchés alimentaires, des mesures prévues par le Gouvernement et proposition de mesures concrètes pour résoudre les goulots d'étranglements constatés. Pour éviter les contraintes d'accès aux intrants de qualité et aux services de production normalement fournis par les importateurs, qui pourraient être produits par la fermeture des frontières, le projet essaiera de s'appuyer le plus possible sur les fournisseurs nationaux, qui devraient pouvoir assurer la livraison des intrants et produits essentiels		
Fragilité et sécurité	Moyen	Faible
Risque: Insécurité dans les zones d'intervention du projet et des conflits armés internes.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet n'intervient pas dans des zones à haut risque, qui sont connues. L'intervention du projet est également basée sur la mise en oeuvre a travers les acteurs et prestataires de services locaux qui sont susceptibles de poursuivre les appuis lorsque les tensions reste gérables.		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques		Aucun risque anticipé - pas applicable
Les stratégies et politiques sectorielles actuelles soutiennent les approches propose par le projet.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Substantiel	Moyen
Risque: Le développement du secteur privé est entravé par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel qui n'ont pas bénéficié aux MPME. En outre, il y a une absence d'une politique efficace de promotion du secteur privé.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet financera le dialogue public-privé et le processus de prise de décision ou de changement de réglementation et de politique soit pour soutenir le secteur privé (MPMEs), et pour appuyer l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière, en veillant à mettre un accent particulier sur le financement agricole et rural.		

Contexte environnemental et climatique	Moyen	Faible
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Usage accru de produits phytosanitaires avec des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé ; la contamination des produits lors de la manutention post-récolte, aggravation des conditions environnementales avec effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir : (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols); (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation des infrastructures de marché, et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Cette dernière mesure se traduira par des investissements majeurs dans la gestion durable des forêts communautaires, la lutte contre l'érosion et le développement de l'agroforesterie.</p>		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures. Entre ses effets: (i) l'augmentation de la température annuelle moyenne, (ii) instabilité des saisons pluvio- agricoles, (iii) l'augmentation des précipitations dans le nord et le centre du pays, un raccourcissement de la saison sèche dans le nord et le sud-est, l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 86 cm d'ici 2100) qui pourraient causer la perte de sols propices à l'agriculture, (v) dégradation avancée du couvert végétal due à la culture itinérante extensive de la culture itinérante sur brûlis.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les mesures d'atténuation porteront sur l'adoption d'un système de production climato- intelligents. Le projet cherchera ainsi à accroître la résilience climatique et environnementale à travers l'utilisation de variétés climato résilientes ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau, la promotion de l'agroforesterie, l'accès à l'information climatiques par les producteurs, l'application des normes de construction climato- résilience, le formation et sensibilisation des partenaires du projet sur les risques climatiques.</p>		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Le contexte dans lequel le FIDA interviendra est caractérisé par un haut niveau de fragilité, un taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAJE contribuera à attendre les trois priorités du Plan National de Développement (PND) 2018-2022: (a) renforcement de la gouvernance ; (b) développement du capital humain ; et (c) diversification de l'économie.</p>		
Solidité technique	Moyen	Faible

Risque: Risque que le projet ne prenne pas en compte les enseignements tirés des projets antérieurs, en particulier par rapport à leur impact limité dans les maillons des chaînes de valeur autres que la production et dans la promotion de la diversification agricole, mais aussi dans la mobilisation de partenaires et prestataires de services compétents.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Pour pallier au manque d'impact des projets antérieurs, la conception du projet garantit la mobilisation des agro-industriels et du secteur financier, pour faciliter des partenariats avec des petits producteurs et transformateurs.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque: Capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles limitées des petits producteurs. Les organisations producteurs n'ont pas les moyens logistique, le personnel et les financiers pour apporter les appuis attendus par leurs membres	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit également l'accompagnement des entreprises cooperatives. Il est prévu des mesures innovatrices (formations, échanges expérience, appui en matériel et inclusion financière) pour améliorer les capacités des petits producteurs et de leurs organisations.		
Risque: Capacités limitées des prestataires de service publics et privés. Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Mobilisation des institutions publiques clés (comme l'Institut de Recherche Agricole pour les semences) ; application des standards élevés pour le recrutement des prestataires de service privés ; recherche de synergies avec les investissements des autres bailleurs.		
Risque: Coordination et communication insuffisantes parmi les ministères pertinents/clés contribuant au projet	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Implication forte du MAEP, Ministère du Plan et Ministère des PME dans la préparation du projet, et Comité de Pilotage multi-sectoriel pour la mise en œuvre. Task-force pour le suivi mensuel de execution. Le dialogue avec les autres bailleurs actifs dans ce secteur (BAD, BM, UE entre autres) et le dialogue dans le cadre d'Assistance des Nations unies pallieront également à ce problème.		
Risque: La capacité faible de l'équipe du projet a une incidence négative sur l'effectivité du projet et compromet ses objectifs.	Élevé	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Définition rigoureuse des profils du personnel-clé à recruter ; contrats annuels renouvelable selon la performance ; implication du FIDA pour garantir des procédures de recrutement orientées sur les compétences. Assistance technique au démarrage du projet et mobilisation des appuis ponctuels (par le projet et par le FIDA) selon les besoins pendant la mise en oeuvre. Mise en place par le Ministère de tutelle d'une commission ad-hoc de suivi de la performance du projet faisant le point mensuellement sur les progrès obtenus.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Retard dans le démarrage du projet.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mobilisation de la facilité de démarrage rapide des projets (FIPS) permettant d'engager rapidement les activités clés de démarrage avant la finalisation des procédures de ratification et d'entrée en vigueur.</p>		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le projet peut avoir des problèmes de coordination et d'harmonisation des données. Il peut y avoir des difficultés à collecter des données en raison d'une capacité de suivi et d'évaluation plus faible et de problèmes pour collecter et traiter les données de manière appropriée et en temps utile.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sur la base des modalités de S/E du FIDA et du système déjà opérationnel des projets en cours du FIDA, un système de S/E basé sur les résultats (RBM) sera établi et géré par l'unité nationale de gestion de projet. Il s'articulera autour d'un ensemble d'indicateurs sélectionnés, décrits dans le cadre logique, en tenant compte des indicateurs clés du FIDA et des indicateurs spécifiques au projet. Le projet renforcera les capacités en matière de suivi et d'évaluation au cours de la première année afin de permettre aux différents acteurs de la mise en œuvre de collecter et de traiter les données. Une assistance technique sera mobilisée au démarrage pour accompagner la mise en place du système de suivi-évaluation et former le personnel du projet.</p>		
<p>Gestion financière du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Organisation et dotation en personnel du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Faiblesse dans les capacités des ressources humaines disponible au niveau Pays</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le recrutement du staff se fera sur base compétitive et effectué par un cabinet sur la base de termes de référence opérationnels préalablement approuvés par le FIDA et d'un appel à candidatures avec la présence d'un observateur. Tous les membres de l'équipe de projet seront soumis à une évaluation externe de performance qui affectera le renouvellement de leur contrat de travail. Un RAF et un(e) comptable seront recrutés au niveau de l'UCG pendant que un(e) secrétaire/assistant comptable sera recruté au niveau de l'antenne. Les capacités du staff financier seront renforcés à travers l'apport d'Assistance Technique au démarrage et pendant la mise en œuvre (renforcement des capacités et coaching) et des fréquentes missions d'appui du FIDA.</p>		
<p>Budgétisation du projet</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Le budget ne fait pas l'objet d'un suivi régulière et il n'est pas correctement saisi dans le logiciel comptable</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Un logiciel comptable sera installé au niveau de l'UCG qui permettra le saisi du PTBA et son suivi. L'installation du logiciel, son paramétrage et le training sur son usage constitueront une des conditions pour le premier décaissement. Des états financiers intérimaires seront préparés par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle et un suivi du budget avec des explications sur les écarts éventuels fera partie des états requis. Le manuel administrative et financier du projet détaillera les procédures et les délais de préparation et soumission du PTBA.</p>		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Pour éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des institutions financières partenaires et des prestataires de service devra être se faire de toute urgence au démarrage. De plus, les conventions signées avec les partenaires établiront la qualité et les délais de soumission des pièces justificatives qui permettront au projet de soumettre à temps les DRFs au FIDA.</p> <p>Un compte désigné et un compte d'opération seront ouverts à Brazzaville pour recevoir le fonds du FIDA de manière exclusive, pendant qu'un sous-compte d'opération sera ouvert au niveau de l'antenne. Des petites caisses seront établies au niveau de l'UGP et de l'antenne, mais la manipulation d'espèces sera réduite au minimum.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Pour éviter des blocages au niveau des décaissements, la sélection des institutions financières partenaires et des prestataires de service devra être se faire de toute urgence au démarrage. De plus, les conventions signées avec les partenaires établiront la qualité et les délais de soumission des pièces justificatives qui permettront au projet de soumettre à temps les DRFs au FIDA.</p> <p>Un compte désigné et un compte d'opération seront ouverts à Brazzaville pour recevoir le fonds du FIDA de manière exclusive, pendant qu'un compte d'opération sera ouvert au niveau de l'antenne. De petite caisses seront établie au niveau de l'UGP e de l'antenne, mais la manipulation d'espèces sera réduite au minimum.</p>		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Un faible système de contrôle interne expose le projet à un risque fiduciaire élevé. Le projet n'est pas en mesure de faire un suivi efficace des fonds confiés à ses partenaire d'exécution et à tracer ces fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux du projet spécialement dans le cadre des activités de microfinance.</p>	Élevé	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le recrutement d'un RAF un comptable et un assistant comptable au niveau de l'antenne, avec l'appui d'un responsable administratif, garantirons un niveau acceptable de séparation fonctionnelle des tâches entre les membres de l'équipe financière.</p> <p>Les conventions seront axés sur les résultats (contrats d'objectifs) avec des systèmes comptables et de gestion financière qui permettent une traçabilité suffisante des fonds reçus du Projet. Chaque convention devra donc prévoir: (a) l'ouverture de la part de chaque partenaire d'un compte bancaire désigné à recevoir exclusivement les fonds du PAJE; (b) un système d'octroi de fonds basé sur de tranches de paiement conditionnées au respect des objectifs et à la justification des fonds; (c) des modèles de reporting joints en annexe à chaque convention (d) requis minimum pour la justification des dépenses. Des dispositions spécifiques seront prises par rapport aux CMEC dont une partie des coûts récurrents et d'investissement seront couverts par le projet. Ces institutions et les autres institutions financières partenaires seront appuyées par le Projet afin de pouvoir produire des rapports financiers et de performance de bonne qualité. En outre, les conventions signées avec ces institutions établiront un système de justification des dépenses qui permettra une traçabilité des fonds FIDA jusqu'au bénéficiaire final. Les systèmes de contrôle interne et la comptabilité des CMEC fera l'objet de recommandations de la part de l'UCN qui se rendra en mission auprès de ces institutions sur base régulière pour évaluer leur performance et renforcer leurs capacités en gestion financière.</p>		
<p>Information comptable et financière du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>Les systèmes comptables ne sont pas fiables, et entraînent à des erreurs dans les rapports financiers qui ne sont pas de bonne qualité et remis à temps au FIDA.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet sera doté d'un logiciel comptable qui lui permettra de produire de manière automatisée tous les rapports financiers requis par le FIDA et de soumettre les DRF directement à partir du logiciel. Des états financiers intérimaires seront produits par le projet et soumis au FIDA sur base trimestrielle. Un exercice d'inventaire sera effectué chaque année. Les modalités de gestion des espèces seront détaillées dans le manuel du projet et les petites caisses feront l'objet de contrôles inopinés sur base mensuelle. Le compte bancaire sera rapproché sur base mensuelle et un suivi se fera sur tous les écarts constatés.</p>		
<p>Audit externe du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Une surveillance indépendante et compétente des états financiers du projet n'est pas en place ou effectuée dans les délais.</p> <p>Les audits externes du projet n'ont pas accès aux éléments nécessaires pour juger l'utilisation des fonds de la part des partenaires d'implémentation du PAJE afin de pouvoir exprimer une opinion complète sur l'éligibilité des dépenses du Projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA conformément au manuel d'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion de l'antenne régionale du Projet ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des prestataires de service de façon sélective. Pour assurer ce mécanisme, les principaux partenaires et prestataires devront tenir des comptabilités séparées spécifiques en ce qui concerne les activités financées par le projet. Toutes les institutions financières partenaires de l'UCN devront faire l'objet d'un audit externe de leur états financiers et systèmes de contrôle interne. Les rapports d'audit seront transmis à l'UCN et au FIDA.</p>		

Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Les appels d'offres ouverts sont publiés, mais pas les adjudications. Il n'y a pas encore de publications statistiques sur les passations de marchés publics</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Soutenir le processus pour systématiser la publication des résultats des processus engagés au niveau de la commande publique.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Il n'existe pas un système de suivi des processus de passation des marchés adéquat.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Améliorer le suivi et mettre en application les dispositions du code de passation des marchés</p>		
Responsabilité et transparence	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Corruption perceptible et reconnu par les acteurs de la commande publique ainsi que du public.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Plaidoyer pour le fonctionnement réel de l'organe indépendant de lutte contre la corruption pour moraliser la chaîne de dépenses publiques et permettre au pays de quitter la note de 19 (165 pays sur 180) sur l'indice de perception de la corruption noté par Transparency international en 2019.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Les organes pour le traitement des recours existent mais la mise en application des textes et les sanctions font souvent défaut</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer célérité dans le gestion des recours, un traitement équitable des acteurs et une application rigoureuse des lois et règlements.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Il y a peu de marchés à passer sous le projet, mais il y a un risque lié à une faible connaissance par l'UCP des systèmes pour assurer l'administration et la gestion des processus de passation des marchés.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assurer un processus de recrutement transparent et compétitif, et la mise en place de l'assistance d'un expert international dès le démarrage pour booster la mise en œuvre. Le FIDA organisera également a l'attention du personnel en charge de la passation des marches des formations de renforcement des capacités.</p>		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Risque: Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Manuel de passation des marchés du projet sera conforme aux directive FIDA, et la gestion correcte des processus sera assurée par le personnel de l'équipe, mais aussi par l'assistance qui sera recrutée pour appuyer le projet dans les phases plus délicates (élaboration du Manuel, préparation du plan de passation des marchés, etc..).		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: Menaces importantes à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturelles non-durables (feux de brousse / agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlé des pesticides	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensibles et la promotion des pratiques culturelles durables.		
Effizienz des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible
Risque: Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée au développement du maraîchage.; mauvaise gestion des déchets agrochimiques et déchets des marches et centre de collectes	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Utilisation raisonnée de produits phytosanitaires ; Minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables ; formation des jeunes aux applications agrochimiques durables en tant qu'entreprise pour promouvoir une chaîne de valeur agricole respectueuse de l'environnement.		
Patrimoine culturel		Aucun risque anticipé - pas applicable
Aucun risque que le projet puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.		
Peuples autochtones	Moyen	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet cible les ménages très pauvres, qui incluent les peuples autochtones. Ils seront ciblés directement et représenteront au moins deux pour cent des personnes bénéficiant des services promus par le projet. Les interventions du projet sont conformes à la politique du FIDA concernant les peuples autochtones. S'appuyant sur les expériences de l'IPAF, des partenariats seront explorés avec les organisations de peuples autochtones de la région.</p>		
<p>Conditions de travail</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Un plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré, qui examinera également les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste. Le projet prévoit de la sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une collaboration sera explorée avec le Ministère de la Promotion de la Femme. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>L'accentuation de la pandémie de COVID-19 entraînant des mesures de restriction de mouvement</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures barrières et de distanciation sociale</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Aucun risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes qui seront les bénéficiaires directs de PASA-NK du PAJE, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Augmentation considérablement des émissions de gaz à effet de serre due au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturelles sur brûlis contribuant ainsi aux changements climatiques anthropiques.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Promotion des activités de valorisation des systèmes agro-écologiques et agroforestiers en partenariat avec le financement parallèle du fonds vert climat</p>		
<p>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</p>	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due au condition climatiques extrêmes (sécheresse, vent fort , inondations)</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet en partenariat avec le projet fond vert de la FAO facilitera l'accès à l'information climatiques incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques ; formation des bénéficiaires du projet et les prestataires de service (IMF) sur la prise en compte des risques climatiques dans les plans d'affaires et sous projets</p>		
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Monopolisation des bénéfices du projet par certaines catégories de bénéficiaires et possibilité d'exclusion de certains groupes vulnérables.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sélection rigoureuse des "champions" du secteur privé afin de garantir le ciblage effectif des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. Inclusion d'actions de soutien réservées aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables. Sous le PAJE, les objectifs du renforcement de capacité sont plus clairs et les bénéfices plus directs que dans les projets antérieurs du FIDA, à cause de l'intégration dans les filières performantes. De plus, les agro-industriels ont montré un engouement fort pour s'engager avec les petits producteurs.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Manque d'intérêt des petits producteurs et transformateurs (et de leurs OP) ainsi que du secteur financier pour participer dans le projet</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Inclusion des activités de dialogue avec le secteur financier dans la Composante 2 du projet et activités de sensibilisation et communication ciblées auprès des OP.</p>		
Doléances des parties prenantes		Aucun risque anticipé - pas applicable
<p>Le PAJE mettra en place un mécanisme de doléances et de réparation en cohérence avec la procédure du FIDA pour la réception des plaintes afin de pour recevoir et faciliter le règlement des préoccupations et des plaintes formulées pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales et des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.</p>		



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 10 : Stratégie de sortie

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
Composante 1. Renforcer les chaînes d'approvisionnement agricoles et les collaborations entre les acteurs		
Sous-composante 1.1 : Soutenir le développement des MPME existantes et émergentes tout au long de la chaîne de valeur agricole et pêche		
AP1. Fournir des services de développement des affaires et de conseil technique pour aider les MPMEs à développer des plans d'affaires agroalimentaires compréhensifs et durables	<p><u>Phase out</u> : Les MPMEs assistés par le projet seront autonomes avant la fin du projet. Ils seront capables de mobiliser eux-mêmes les appuis techniques, commerciaux et financiers dont ils auront besoin.</p>	<p>Appui conseil affaires et techniques pour aider les promoteurs à développer des plans d'affaires bancables et à les mettre en œuvre</p> <p>Facilitation des relations avec les institutions financières et subventions dans le cadre du mécanisme de financement à coûts partagés piloté par le projet (voire composante 2)</p>
	<p><u>Phase over</u> : La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de Pointe-Noire, partenaire-clé du projet qui bénéficie également des activités de renforcement des capacités financés par l'UE entre autres, continuera à aider les jeunes entrepreneurs</p>	<p>La construction de relations de collaboration entre le CCI et le secteur privé agricole ainsi qu'avec les institutions financières tout au long du projet.</p>
AP2. Stimuler la collaboration entre les acteurs des différentes chaînes de valeur par l'organisation et la promotion d'événements rassemblant différents acteurs du secteur privé (foires commerciales, visites professionnelles)	<p><u>Phase over</u> : L'organisation des foires commerciales et des visites professionnelles sera reprise par la CCI, entre autres</p>	<p>Renforcement de la capacité de représentation des organes de la chaîne de valeur et visibilité auprès des acteurs</p>
Sous-composante 1.2. Partenariats commerciaux entre opérateurs agroindustriels et producteurs		
AP1. Etablissement et opérationnalisation des partenariats commerciaux entre petits producteurs et opérateurs agroindustriels	<p><u>Phase over</u> : Le MAEP et les autres partenaires du projet (CCI, organisations faïtières.), avec le soutien des bailleurs, continuera à promouvoir de tels partenariats, utilisant les outils de communication (cas de réussite, exemples chiffrés) élaborés par le projet et les plateformes existantes</p>	<p>Renforcement de capacités des petits producteurs et de leurs organisations à travers appui conseil facilité par le projet</p>
	<p><u>Phase out</u> : Le soutien du projet aura aidé les producteurs à internaliser les standards de production requis</p>	<p>Contrats d'approvisionnement durables et inclusifs entre agroindustriels et petits producteurs (et leurs organisations)</p>
Sous-composante 1.3. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché		
AP2. Réhabilitation et amélioration des infrastructures de marché, et mise en place de structures de gestion et de maintien	<p><u>Phase over</u> : La gestion et l'entretien des infrastructures de marchés réhabilitées par le projet</p>	<p>Aucun investissement dans la réhabilitation ou l'amélioration des infrastructures de marché sera fait sans accord préalable</p>

¹ La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
	seront transférés aux acteurs des chaînes de valeur concernés	avec les acteurs sur la gestion future de ces infrastructures

1. Composante 2 – Améliorer l'environnement habilitant pour le secteur agroalimentaire		
Sous-composante 2.1 : Stimuler et soutenir la croissance du secteur agroalimentaire grâce à des améliorations ciblées des politiques publiques et du cadre réglementaire		
AP1. Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), axée sur le secteur agroalimentaire	<u>Phase out</u> : Une fois la SNIF agréée entre les parties prenantes et formellement adoptée, elle sera internalisée par les institutions financières partenaires (EMF, Banques) et soutiendra l'amélioration des services financiers pour le secteur agroalimentaire (voire également sous-composante 2.3)	Promouvoir la pleine participation des parties prenantes dans la préparation de la SNIF afin de garantir qu'elle sera internalisée.
AP2. Ateliers d'échange entre acteurs du secteur financier et du secteur agroalimentaire	<u>Phase over</u> : Recruter institutions faitières (ou CCIAM) pour adopter le leadership de ces ateliers d'échange durant le projet, afin de les pérenniser après	Mise en place de modalités de préparation des ateliers mettant l'accent sur la qualité des échanges – processus participatif et inclusif, facilitation professionnelle – et sur leurs liens avec des recommandations pratiques aux instances concernées afin de maintenir l'intérêt des parties prenantes.
Sous-composante 2.2 : Améliorer l'accès aux services financiers des groupes cibles		
AP1. Développement de services financiers adaptés	<u>Phase out</u> : Les nouveaux outils et produits financiers développés par le projet auront été internalisés par les institutions financières partenaires (EMF, Banques)	Promouvoir l'adoption formelle par les institutions financières de nouveaux produits financiers mieux adaptés aux exigences des différentes filières agro-alimentaires.
AP2. Facilitation du financement des groupes cibles à travers un mécanisme à coûts partagés	<u>Phase out</u> : Les bénéficiaires du projet n'auront accès à la subvention (conditionné par l'octroi du crédit commercial) fournie par le projet qu'une seule fois. Mais ils auront une relation établie avec l'institution financière qui leur permettra d'obtenir des nouveaux crédits non-subsventionnés	Assistance du projet pour aider les bénéficiaires à développer des plans d'affaires bancables (voire composante 1) et pour faciliter leurs relations avec les institutions financières partenaires Plafonnement de la subvention du projet au fonds de roulement à 35%, pour promouvoir la pleine implication des institutions financières et réduire la dépendance des promoteurs de la subvention.
Sous-composante 2.3 Renforcement des capacités des Institutions Financières Partenaires (EMF/Banques)		
AP1. Renforcement de capacités techniques des institutions financières partenaires	<u>Phase out</u> : La mise à jour des politiques et procédures internes, et les nouvelles capacités acquises pour gérer les nouveaux produits financiers aideront des institutions financières en surliquidité à augmenter leurs portefeuilles de crédit au secteur agro-alimentaire	Ateliers de formation, ateliers d'échange avec le secteur privé agricole, avec des institutions financières dans la sous-région qui ont des portefeuilles agricoles bien développés



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist				
	<input type="checkbox"/> Gender transformational	<input checked="" type="checkbox"/> Youth sensitive	<input type="checkbox"/> Nutrition sensitive	<input type="checkbox"/> Climate finance
Situation analysis	<input checked="" type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input checked="" type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	
Theory of change	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	
Logframe indicators	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex <input checked="" type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <ul style="list-style-type: none"> • IFAD empowerment index (IE.2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex and youth, and IPs (if appropriate) <ul style="list-style-type: none"> • Output level CIs <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.1.8 Mandatory Outcome level CIs (at least one of below) <ul style="list-style-type: none"> ◦ CI 1.2.8 ◦ CI 1.2.9 	
Human and financial resources	<input type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	IFAD Adaptation Finance \$0 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$0
ECG Remarks	<p>Gender The project is not gender transformative. However it intends be gender mainstreamed</p> <p>Nutrition While the project will contribute to improve nutrition through income pathway, it cannot meet all criteria to be nutrition sensitive</p> <p>Youth The project is youth-sensitive and met all criteria such as 3 age-disaggregated indicators & SSTC activities</p> <p><input type="checkbox"/> No social inclusion themes</p>			



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 11 : Budget des activités de démarrage

Activities	Euros	Procurement method
Recrutement du personnel UCP et antennes	40 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Préparation et conduite de l'atelier de démarrage	60 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Élaboration du système fiduciaire, (Y compris achat de logiciel) manuel des finances et de l'administration	75 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Préparation du 1er PTBA, plan de passation de marché et le manuel de mise en oeuvre	10 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation	50 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Salaire et indemnités (personnel cle)	45 000	Services / Consultants - Quality & Cost Based Selection (QCBS)
Achat de biens et services pour le démarrage	20 000	Goods - Shopping
TOTAL	300 000	



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexee: Cadre de gestion des finances publiques

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Cadre d'évaluation de la gestion des finances publiques -PEFA

2Cadre de 2011: passation des marchés évaluée sous P1-19

Cadre de 2011: passation des marchés évaluée sous P1-24

Cadre de 2011	Cadre de 2016
Transparence, exhaustivité et concurrence dans le cadre juridique et réglementaire	Suivi de la passation des marchés
Utilisation de méthodes concurrentielles de passation des marchés	Méthodes de passation des marchés
Accès du public à des informations complètes, fiables et opportunes sur la passation des marchés	Accès du public aux informations sur la passation des marchés
Existence d'un système administratif indépendant de recours en matière de passation des marchés	Gestion des recours en matière de passation des marchés

Procédure

Ouvrir www.pefa.org

Faire défiler vers le bas et chercher par pays

Choisir un pays et non des régions à l'intérieur d'un pays

Sélectionner le dernier rapport. Télécharger le rapport complet

Examiner le pilier PI-19 ou PI-24 (selon le cadre utilisé) pour voir l'évaluation

Les informations résumées de la section du rapport devraient se trouver sous **Remarques** dans la Matrice

Scores comme suit:

PEFA	Matrice du FIDA
A	3
B	3
C	2
D	1

À noter

Si les informations figurant sur le site Web du PEFA font uniquement référence à l'analyse d'un système national dans le cas où le projet financé par le FIDA doit être mis en œuvre par les pouvoirs publics ou une entreprise, nationaux ou régionaux, ou par un système autre que le système national, les facteurs doivent être notés sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT, et l'évaluateur doit analyser le système national, régional ou autre, et lui donner une note sous la rubrique NOTE DE RISQUE NET. L'évaluateur doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.

Si l'information sur le site Web du PEFA est obsolète (c'est-à-dire d'avant 2011), l'évaluateur doit noter le rapport du PEFA sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT, et analyser les facteurs et noter cette analyse sous la rubrique NOTE DE RISQUE NET. Il doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.

Si, pour une raison quelconque, il n'est pas en mesure (après avoir dûment essayé) d'extraire les notes du PEFA sur le site du PEFA, l'évaluateur doit analyser les facteurs et attribuer des notes sous la rubrique NOTE DE RISQUE INHÉRENT et, lorsque des mesures d'atténuation sont disponibles, viables et nécessaires, proposer ces mesures et attribuer la NOTE DE RISQUE NET correspondante. L'évaluateur doit noter ceci clairement dans l'évaluation MRPM.



Investir dans les populations rurales

Congo

Rapport de conception

Annexee: Procurement risk matrix

Dates de mission: 04/12/2020 - 14/12/2020

Date du document: 03/08/2021

Identifiant du projet 2000001040

Numéro du rapport: 5739-CG

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

IFAD Procuren

	Division	WCA
	Pays	République
	Projet	PAJE
	Date	25-Jan-21
	NOTE DU RISQUE INHÉRENT	● 2.17
#	Description de l'élément de risque	Note
A	ÉVALUATION DU RISQUE PAYS	● 1.80
1	Cadre juridique et réglementaire	● 2.00
a	Il existe dans le pays des lois, des règlements et un manuel sur la passation des marchés.	● 2
b	Existence de dossiers d'appel d'offres normalisés pour les biens, les travaux et les services	● 3
c	Suivi de la passation des marchés	● 3

d	Méthodes de passation des marchés	 1
e	Accès public aux informations sur la passation des marchés	 1
2	Responsabilité et transparence	 1.60
a	Gestion des recours en matière de passation des marchés	 1
b	Score de l'indice de perception de la corruption dans le pays	 1

c	Système à deux niveaux pour le traitement des recours	 2
d	Existence d'un système de radiation	 2
e	Existence d'une autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption	 2
B	ÉVALUATION DU RISQUE INSTITUTIONNEL DU PROJET	 2.54
1	Capacités en matière de passation des marchés publics	 2.60
a	Existence d'une unité de passation des marchés comptant au moins 2 fonctionnaires (phase de conception, référence à un organisme public) Existence d'un responsable de la passation des marchés (mise en œuvre)	 3
b	Le(s) fonctionnaire(s) a/ont au moins sept ans d'expérience dans le domaine de la passation des marchés publics financés par des donateurs	 2

c	Quelle est la qualité générale des documents produits par le service de passation des marchés?	 2
d	Le personnel chargé de la passation des marchés a-t-il un accès direct aux documents du cadre juridique et réglementaire?	 3
e	Les fonctions de passation des marchés et de gestion financière sont-elles séparées?	 3
2	Processus de passation des marchés publics	 2.47
i	Méthodes de passation des marchés	 2.75
a	Méthodes de passation des marchés de biens conformes aux directives du FIDA	 3
b	Méthodes de passation des marchés de travaux conformes aux directives du FIDA	 3
c	Méthodes de passation des marchés de services conformes aux directives du FIDA	 3

d	Accès aisé aux dossiers d'appel d'offres pour les entreprises étrangères	 2
ii	Planification de la passation des marchés	 2.67
a	Les plans de passation des marchés sont-ils préparés à l'avance et conformes aux plans de travail et aux budgets annuels?	 2
b	Les responsables de la passation des marchés participent-ils à la planification annuelle du travail?	 3
c	Les plans de passation des marchés utilisent-ils un formulaire efficace avec des lignes planifiées et réelles dans 3 catégories différentes?	 3
iii	Processus de passation des marchés	 2
a	Nombre minimum de devis prévu par la loi	 3
b	Nombre minimum de jours pour les passations de marchés annoncés dans le cadre d'appels d'offres	 3

c	Les soumissionnaires disposent-ils d'assez de temps pour poser des questions et obtenir des réponses dans le cadre du processus d'appel d'offres?	● 2
d	Les précisions sont-elles fournies à tous les soumissionnaires?	● 2
e	Les offres reçues avant la date limite sont-elles entreposées en lieu sûr?	● 2
f	Les garanties sont-elles entreposées en sécurité?	● 3
g	Le dépouillement des soumissions a-t-il lieu pour les marchés annoncés et dans l'heure qui suit la réception des soumissions?	● 2
h	Un procès-verbal du dépouillement est-il dressé et envoyé aux soumissionnaires qui ont présenté des offres?	● 2

i	Les évaluations sont-elles menées par un comité d'évaluation ad hoc dûment qualifié?	 2
j	Dans l'évaluation, la réactivité est-elle fondée sur les critères énoncés dans le dossier d'appel d'offres?	 2
k	Les évaluations sont-elles terminées pendant la période de validité des soumissions?	 3
l	Les conditions préalables à l'entrée en vigueur du contrat sont-elles clairement stipulées dans le contrat? (c'est-à-dire garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne exécution, assurance, etc)	 2
m	L'organisme tient-il un dossier complet du processus? Il s'agirait notamment de copies de toutes les annonces publiques, des documents de présélection (le cas échéant, du rapport d'évaluation de la présélection documentant toute décision de ne pas présélectionner certains soumissionnaires potentiels), du dossier d'appel d'offres et de tout ajout, d'un compte rendu de toute réunion préalable aux soumissions, du procès-verbal du dépouillement des soumissions, du rapport final de l'évaluation des soumissions (comprenant un exposé détaillé des motifs utilisés pour accepter ou rejeter chaque soumission), des recours intentés contre des procédures de sélection et d'adjudication, d'un exemplaire signé du contrat final et d'un exemplaire de la garantie du paiement des avances et de la garantie de bonne exécution, etc.	 2

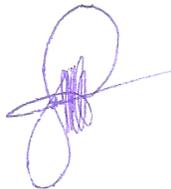
n	Tous les marchés adjugés sont-ils annoncés publiquement?	 2
iv	Administration et gestion des contrats	 2.18
a	Existence de niveaux d'autorité dans le processus de gestion des contrats	 3
b	Existence de seuils d'approbation pour les modifications de contrats	 2
c	Existe-t-il un système ou un cadre efficace de surveillance des marchés adjugés?	 1
d	Existe-t-il un processus de suivi de la livraison des biens pour en vérifier la quantité et la qualité?	 2
e	Existe-t-il un cadre pour l'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants?	 2
f	Existe-t-il un processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat?	 2

g	Les différends contractuels sont-ils traités conformément à un système formel de recours et d'arbitrage?	 3
h	Les marchés de travaux publics sont-ils supervisés par des ingénieurs indépendants ou par un chef de projet désigné?	 3
i	Les contrats sont-ils achevés dans les délais prévus et dans les limites du prix contractuel approuvé ou arrêté?	 2
j	L'organisation dispose-t-elle de registres des marchés adjugés couvrant tous les marchés (avec noms, prix et dates), par catégorie de marchés?	 2
k	Des dossiers adéquats sur l'administration des marchés adjugés sont-ils tenus à jour? (Il peut s'agir d'avis contractuels émis par le fournisseur, l'entrepreneur, l'acheteur ou l'employeur, d'un registre détaillé de tous les ordres de changement ou de modification émis ayant une incidence sur la portée, les qualités, le calendrier ou le prix du marché; des registres des factures et paiements, des rapports intermédiaires, des certificats d'inspection, d'acceptation et de réalisation, des dossiers des recours et différends et leurs résultats, etc.)	 2

Barème des notes du risque

3	F: Risque faible	
2	M: Risque moyen	 2
1	E: Risque élevé	

Evaluation faite par Mamadou Diouldé SOW, 25/01/2021



ment Risk Matrix

du Congo

Base d'évaluation	Observations
3 les trois existent, 2 seulement deux existent, 1 seulement existe ou aucun	Le pays dispose d'un code des marchés publics actualisé avec des textes d'applications et l'essentiel des documents types appropriés suivant décret No 2009/156 du 20 mai 2009, (cfr site web de l'ARMP). Il faut noter que le pays ne dispose pas d'un manuel de procédures
3 trois dossiers, 2 deux dossiers, seulement pour les appels d'offres nationaux et internationaux, et aucun pour les achats, 1 pas de dossier	La dernière réforme en date du 20 mai 2009 à permis la mise en place des documents types appropriés avec l'appui de la banque mondiale (voir site ARMP: www.armp.cg)
Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Cinq des six conditions pefa ci-après sont remplies, à savoir : 1- être organisé suivant une hiérarchie, avec un ordre de préséance clairement établi; 2- être librement et facilement accessible au public par des moyens adaptés; 3- s'appliquer à toutes les opérations de passation des marchés faisant intervenir des fonds publics; 4 - faire de l'appel d'offres par mise en concurrence la méthode normale de passation des marchés et définir clairement les situations dans lesquelles il est possible d'utiliser d'autres méthodes et comment cela doit être justifié; 5- prévoir un processus d'examen administratif indépendant de la passation des marchés pour répondre aux plaintes déposées en ce domaine par des participants avant la signature du marché.

<p>Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails</p>	<p>Aucune donnée fiable n'est disponible sur les marchés attribués par des méthodes autres que celles qui font appel à la libre concurrence. Plus précisément, les modes de passation autres que ceux faisant appel à la concurrence sont : (i) le gré à gré ou entente directe (article 71 du Code des marchés publics) (...)" Le Code renvoie à un autre décret la définition des dispositions pour l'application des marchés spéciaux et des marchés comportant des clauses secrètes. Pour les marchés par entente directe (ou gré à gré) le code définit diverses conditions pour limiter le recours à ce mode de passation, notamment celles reprises dans l'encadré 3 du PEFA - 2014 (voir PEFA, page 95). Pour conclure, il faut noter qu'aucune information n'est publiée sur les marchés passés de gré à gré.</p>
<p>Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails</p>	<p>Les appels d'offres ouverts sont publiés, mais pas les adjudications. Il n'y a pas encore de publications des statistiques sur les passations de marchés publics.</p>
<p>Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails</p>	<p>Une instance de recours est effectivement mise en place au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics mais qui ne fonctionne pas correctement en matière de gestion diligente des demandes et il n'existe pas de publication systématique des résultats des recours. NB: Le système remplit cinq des sept critères, mais il ne remplit pas un des deux critères exigibles. (pefa Juin 2014)</p>
<p>Le score est publié sur Transparency.org. 0 à 29 = 1, 30 à 60 = 2, 61 à 100 = 3</p>	<p>Corruption perceptible et reconnu par les acteurs de la commande publique ainsi que du public. Note 19/100 (date 2019)</p>

3 comme indiqué, 2 seulement un système à un niveau, 1 pas de système	Les organes existes mais la mise en application des textes et les sanctions font souvent défaut
3 système complet, 2 l'organe de recours est l'autorité compétente, 1 aucun système	Non existence à date d'un système de radiation systématique faisant l'objet de publication régulière
3 existence d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption, 2 existence d'un bureau au sein d'un ministère/organisme public qui exerce certaines/toutes ces fonctions, 1 pas d'autorité locale	Le Congo a adopté des mesures de promotion de l'éthique grâce aux dispositions du Code des marchés publics, et une loi spécifique établissant les infractions et sanctions spécifiques aux marchés publics. Toutefois, ces efforts restent largement insuffisants pour endiguer le phénomène de la corruption et le comportement contraire à l'éthique. Les principaux obstacles identifiés sont le manque : i) de contrôles et d'audits, ii) de poursuites et d'application des sanctions par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, iii) d'efficacité de la stratégie globale de lutte contre la corruption et une coordination suffisante entre les intervenants.
3 comme indiqué, 2 un fonctionnaire, 1 pas d'unité (à l'étape de la conception) 3 comme indiqué, 2 quelqu'un d'autre s'occupe de la passation des marchés, 1 fonction de passation des marchés non assumée systématiquement	Le DCP du projet prévoit le recrutement d'un RPM et un expert international d'appui pour les 2 premières années
3 comme indiqué, 2 moins de sept ans et/ou expérience dans la passation des marchés publics mais non financés par des donateurs, 1 moins de trois ans d'expérience	Projet en instance de démarrage, agent non encore recruté. La disponibilité de ressources humaines qualifiées dans le domaine avec une expérience avérée de 7 ans est difficile a trouver

<p>3 très bons dossiers d'appel d'offres, rapports d'évaluation et contrats, 2 documents médiocres, 1 documents de mauvaise qualité</p>	<p>Projet en instance de démarrage et dans les documents produits en générale sont plus ou moins acceptable dans les autres projets FIDA achévés et/ou en cours. Ces documents comportent des lacunes notamment au niveau services de consultants</p>
<p>3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun</p>	<p>Généralement au niveau pays, les projets ont un accès direct aux documents juridique et reglementaire au travers du site de l'ARMP</p>
<p>3 séparation totale, 2 séparation partielle, 1 passation des marchés effectuée par le personnel de la gestion financière</p>	<p>Le DCP du projet prévoit une séparation effective des fonctions de PM et gestion financière. Il va être recruté un Responsable administratif et financier et un spécialiste en passation des marchés.</p>
<p>3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme</p>	<p>Les projets actuellement en cours au niveau du pays utilisent des méthodes pour les biens conformes à ceux du FIDA conformément aux dispositions du code des marchés publics du Congo qui a mis en place tous les documents types avec l'appui des PTF et sont disponibles au site de l'ARMP</p>
<p>3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme</p>	<p>Les projets actuellement en cours au niveau du pays utilisent des méthodes pour les travaux conformes à ceux du FIDA conformément aux dispositions du code des marchés publics du Congo qui a mis en place tous les documents types avec l'appui des PTF et sont disponibles au site de l'ARMP</p>
<p>3 conformes pour la méthode de la valeur élevée pour les entreprises, la méthode de la faible valeur pour les entreprises et la méthode pour les consultants individuels; 2 conformes pour deux des méthodes susmentionnées; 1 conformes pour une seule ou aucune</p>	<p>Les projets actuellement en cours au niveau du pays utilisent des méthodes pour les services conformes à ceux du FIDA conformément aux dispositions du code des marchés publics du Congo qui a mis en place tous les documents types avec l'appui des PTF et sont disponibles au site de l'ARMP</p>

<p>3 dossiers d'appel d'offres gratuits, pouvant être émis/expédiés par voie électronique; 2 les soumissionnaires étrangers doivent virer des fonds au Projet pour acheter les dossiers d'appel d'offres; 1 les dossiers d'appel d'offres ne sont pratiquement pas disponibles pour les soumissionnaires étrangers</p>	<p>Le code des marchés publics autorise la vente des dossiers d'appel d'offres, c'est l'une de trois sources de financement de la délégation générale des grands travaux (cf: Codes des marchés publics Décret n° 2009-158 du 20 mai 2009 portant réorganisation de la délégation générale des grands travaux, TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES, Article 3, page 108)</p>
<p>3 préparés à l'avance et conformes, 2 l'un ou l'autre, 1 non</p>	<p>Les PPM ne sont préparés à l'avance et sont plus ou moins conformes aux PTBA et budgets dans les projets FIDA du pays</p>
<p>3 si la réglementation et la pratique l'exigent, 2 si la réglementation l'exige, 1 aucune de ces conditions n'est remplie</p>	<p>Généralement, les RPM des projets FIDA du pays participent à la planification annuelle du travail</p>
<p>3 dans toutes les catégories, 2 dans certaines catégories, 1 pour aucune catégorie</p>	<p>Les modèles généralement utilisés de PPM sont conformes à ceux du FIDA avec des lignes prévues et réalisées pour les 3 catégories</p>
<p>3 trois ou plus; 2 deux, 1 sans indication ou moins de deux</p>	<p>Le code des marchés publics exige un minimum de 3 offres pour être conforme et cette pratique est plus ou moins respectée au niveau du pays et des projets FIDA</p>
<p>3 au moins trente jours; 2 au moins vingt jours; 1 moins de vingt jours ou non indiqué</p>	<p>Dans les procédures ouvertes et restreintes, le délai de réception des candidatures ou des offres ne peut être inférieur à trente jours (30) calendaires pour les marchés supérieurs aux seuils prévus par le décret mentionné à l'article 4 du présent décret, à compter de la publication de l'avis. (cf Décret n° 2009-156 du mai 2009 portant code des marchés publics, Article 47 page 31)</p>

<p>3 si les soumissionnaires disposent d'un minimum de trois jours pour la méthode de la demande de devis et de sept jours pour les méthodes concurrentielles pour poser des questions, 2 si moins de trois jours pour la méthode de la demande de devis et entre 4 et 7 jours pour les méthodes concurrentielles, 1 si non mentionné pour la méthode de la demande de devis et moins de quatre jours pour les méthodes concurrentielles</p>	<p>Dans la pratique actuelle des projets FIDA, les soumissionnaires disposent de 7 jours pour demander des éclaircissements dans le cadre des marchés concurrentiels</p>
<p>3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun</p>	<p>Des compléments d'informations/éclaircissemnts sont de façon générale fournies à tous les soumissionnaires en compétition dans les projets actuels</p>
<p>3 toutes, 2 certaines, 1 aucune</p>	<p>Dans la pratique au niveau des projets FIDA, les offres reçu avant l'ouverture des plis sont entreposées dans le bureau de l'assistante administrative. Les conditions de sécurité ne sont pas toujours assurées</p>
<p>3 toutes, 2 certaines, 1 aucune</p>	<p>Les garanties sont entreposées généralement dans un coffre fort au niveau des bureaux des RAF</p>
<p>3 les deux, 2 le dépouillement a lieu plus d'une heure après réception, 1 pas de dépouillement</p>	<p>En général, le dépouillement a lieu plus d'une heure après l'heure limite de réception des offres/propositions</p>
<p>3 les deux, 2 procès-verbal dressé mais non envoyé, 1 aucun des deux</p>	<p>Un PV est toujours dressé après le dépouillement des offres/propostions mais pas transmis aux candidats</p>

<p>3 oui, 2 comité qualifié mais non ad hoc, 1 comité ad hoc ou aucun</p>	<p>Il est crée une commission de passation des marchés au sein de la cellule de gestion des marchés publics. Cette commission, constituée par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué de chaque marché, est chargée de procéder à l'ouverture des plis, à l'examen des candidatures, à l'évaluation des offres ou propositions remises par les candidats et soumissionnaires et à la désignation des attributaires. Elle peut confier à une sous-commission d'analyse l'évaluation et le classement des offres conformément aux dispositions de l'article 61 du présent décret. (cf. Décret n° 2009-156 du mai 2009 portant code des marchés publics, Article 12 et 61 page 11 et 39)</p>
<p>3 sur tous, 2 sur certains, 1 sur aucun</p>	<p>Dans la pratique au niveau des autres projets FIDA, en général au cours de l'évaluations, la réactivité est fondée sur les critères énoncés dans le dossier d'appel d'offres</p>
<p>3 toutes, 2 certaines, 1 aucune</p>	<p>Oui en général les évaluations sont terminés durant la date de validité des offres</p>
<p>3 toutes, 2 certaines, 1 aucune</p>	<p>Dans la pratique des projets en cours, les conditions préalables à l'entrée en vigueur du contrat sont plus ou moins clairement stipulées dans le contrat mais pas de façon systématique notamment les questions liées aux assurances</p>
<p>3 toutes, 2 certaines, 1 aucune</p>	<p>L'archivage des documents de passations des marchés n'est pas systématique dans les projets et la traçabilité est rendue difficile car souvent des éléments essentiels du processus ne sont pas archivés (exemple: des PV de réception, des copies de notification ou de relance)</p>

3 tous, 2 certains, 1 aucun	A date, la disposition relative à la publication de tous les marchés adjugés n'est pas effective conformément au Décret n° 2009-156 de mai 2009 portant code des marchés publics, Titre II, Article 3, page 79) qui stipule qu'il faut garantir l'information du public et des opérateurs économiques sur les procédures de passation des marchés publics et délégations de service public, en procédant à la publication dans ses propres supports d'information, des avis d'appels d'offres, des résultats d'attribution, des montants et délais d'exécution des marchés publics et délégations de service public.
3 Existent 2 dans certaines cas 1 aucun	Oui il existe au niveau des projets actuels, un niveau d'autorité dans le processus de gestion des contrats avec l'identification du Coordonnateur comme administrateur du Contrat (clairement indiquer dans le Cahier des Clauses Administratives Particulière de chaque marché comme représentant du Maître d'ouvrage)
3 existent 2 dans certains cas 1 aucun	A date le Code des marchés publics ne statue pas sur les seuils d'approbation de modifications des contrats
3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	En général les projets au Congo ne dispose pas de systèmes de surveillance des marchés adjugés
3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Oui en général au niveau des projets
3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Il n'existe pas à date de façon formelle, un cadre pour l'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants
3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Il n'existe pas de façon formelle un processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat

3 tous, 2 certains, 1 aucun	Oui dans la pratique, tous les contrats stipules le mode de gestion des différends soit par le Tribunal Administratif de Brazzaville ou le CNUDCI pour les fournisseurs étrangers
3 tous, 2 certains, 1 aucun	Oui les marchés de travaux sont toujours supervisés soit par des ingénieurs indépendants ou des Cabinets:bureaux, dépendement de l'ampleur des travaux
3 tous, 2 certains, 1 aucun	Les contrats sont achévés dans la limite du prix contractuel approuvé mais pas dans tous les cas pour ce qui est des délais
3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Oui en général les projets disposent de registres des marchés adjudgés couvrants plus ou moins tous les contrats
3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	L'archivage des documents de passations des marchés n'est pas systématique dans les projets et la traçabilité est rendue difficile car souvent des éléments essentiels du processus ne sont pas archivés (exemple: copies des ordres de changements, ou de modification émisayant une incidence sur les qualités, le calendrier ou les prix, etc...)

NOTE DU RISQUE NET	
	 2.35
Recommandation / Atténuation	Note
	 2.10
	 2.40
Assurer un renforcement des capacités en passation des marchés notamment sur les procédures du FIDA pour que le personnel en charge du processus au PAJE ait une bonne maîtrise des Directives du FIDA afin de les mettre en application au sein du projet	 2
	 3
	 3

<p>S'assurer qu'au niveau du PAJE que les dispositions du Code des marchés en termes de gré à gré et ceux des Directives du FIDA soient scrupuleusement respectés.</p>	<p>● 2</p>
<p>Systématiser la publication des résultats des processus engagés au niveau du projet</p>	<p>● 2</p>
	<p>● 1.80</p>
<p>S'assurer que tous les recours suivent la réglementation nationale au niveau du projet et que les résultats fassent l'objet de publication</p>	<p>● 2</p>
<p>S'assurer au niveau du projet du respect des Directives du FIDA en matières de lutte contre la corruption et la prise en compte des documents initiés en la matière entrant dans le cadre des processus de passation des marchés au niveau du PAJE</p>	<p>● 1</p>

Célérité dans le gestion des recours, traitement équitable des acteurs et application rigoureuse des lois et règlements .	● 2
appui et sensibilisation des autorités pour la mise en œuvre la loi et des Directives en la matière	● 2
Au niveau du projet s'assurer du respects des principes fondamentaux notamment en termes d'équité et de transparence	● 2
	● 2.61
	● 2.60
S'assurer de la mise en place de l'assistance de l'expert international dès le démarrage pour booster la mise en œuvre	● 3
S'assurer qu'à l'issue du recrutement le niveau prévu est autant que faire se peut obtenu	● 2

S'assurer que la qualité des documents produits par le projet à la mise en œuvre sont conforme pour l'essentiel aux Directives du FIDA. Pour ce faire, organiser un renforcement de capacité du personnel en charge dès le démarrage et mobiliser l'assistance technique prévue comme envisagé	 2
S'assurer qu'à la mise en œuvre, le personnel en charge de la passation des marchés ait accès aux documents du cadre juridique et réglementaire au travers du site de l'ARMP (www.armp.cg) et/ou du FIDA	 3
	 3
	 2.62
	 2.75
	 3
	 3
	 3

S'assurer que si les dossiers d'appel d'offres sont vendus, c'est uniquement pour récupérer les frais occasionnés par l'impression de volumineux documents et leur expédition par service de courrier aux soumissionnaires – il ne s'agit ni d'une opération "commerciale", ni d'un moyen de création de recettes pour l'entité acheteuse, come prévu par le Manuel en passation de Marchés	 2
	 3.00
S'assurer que les PPM du projet sont préparés à l'avance et conformes scrupuleusement aux PTBA et budgets soumis à ANO du FIDA	 3
S'assurer qu'au niveau du PAJE, cette pratique est respectée	 3
S'assurer que le PAJE utilise le nouveau templete de PPM mis en place par le FIDA	 3
	 2
S'assurer que cette disposition prévue à la fois par le code des marchés publics et des Directives du FIDA est respectée au niveau du PAJE	 3
	 3

S'assurer que les dispositions relatives aux demandes d'éclaircissements figurent dans le manuel de procédures de passation des marchés du Projet et qu'elles soient mis correctement en application.	● 2
S'assurer que le PAJE met en application cette pratique	● 2
S'assurer que les offres des soumissionnaires sont entreposées dans un lieu sécurisé avec accès limité aux seules personnes autorisées	● 2
S'assurer que cette disposition est mise en œuvre au PAJE	● 3
s'assurer que les dépuillements ont lieu dans l'heure qui suit la réception des soumissions	● 2
S'assurer qu'au niveau du PAJE, que le PV d'ouverture est systématiquement transmis à tous les candidats	● 2

S'assurer de la mise en place d'un comité d'évaluation ad hoc dûment qualifié au niveau du Projet	 3
S'assurer du respect des dispositions contenues dans les documents d'appel d'offres (DAO et/ou DP) lancés par le projet	 2
	 3
S'assurer que toutes les dispositions concernant les garanties sont clairement prévues dans les contrats	 2
S'assurer de la mise en place d'un système d'archivage adéquat au niveau du projet pour faciliter la traçabilité des processus de passations des activités en cours ou achévés	 2

S'assurer de la mise en oeuvre effective de cette disposition au niveau du PAJE, conformemnt aux dispositions diu code et des Directives du FIDA	● 2
	● 2.36
	● 3
S'assurer que cette disposition ait été traitée au niveau du manuel de procédures de passation des marchés du Projet	● 2
Utiliser le nouvel outil pour le suivi des contrats adjudgés (Contract Monitoring Tool - ICP) pour le suivi des marchés adjudgés developpé par le FIDA	● 2
Mettre en place une commission de réception pour permettre de vérifier la conformité technique mais aussi la conformité des quantités livrées par rapport au dossier d'appel d'offres	● 3
S'assurer de la mise en place d'un cadre d'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants dans le manuel de passation des marchés du Projet	● 2
S'assurer qu'une disposition sur le processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat est pris en compte dans le manuel de passation des marchés du Projet	● 2

	 3
	 3
S'assurer que les marchés adjugés sont achevés non seulement dans les délais prévus mais aussi dans les limites du prix contractuel approuvé	 2
S'assurer que le registre de contrat est conforme au formulaire C 10 et est mis à jour de façon systématique au niveau du PAJE	 2
S'assurer de la mobilisation et de l'archivage de toutes pièces afférentes au processus de passation, de validation ou de gestion des marchés passés par catégorie au niveau du projet	 2